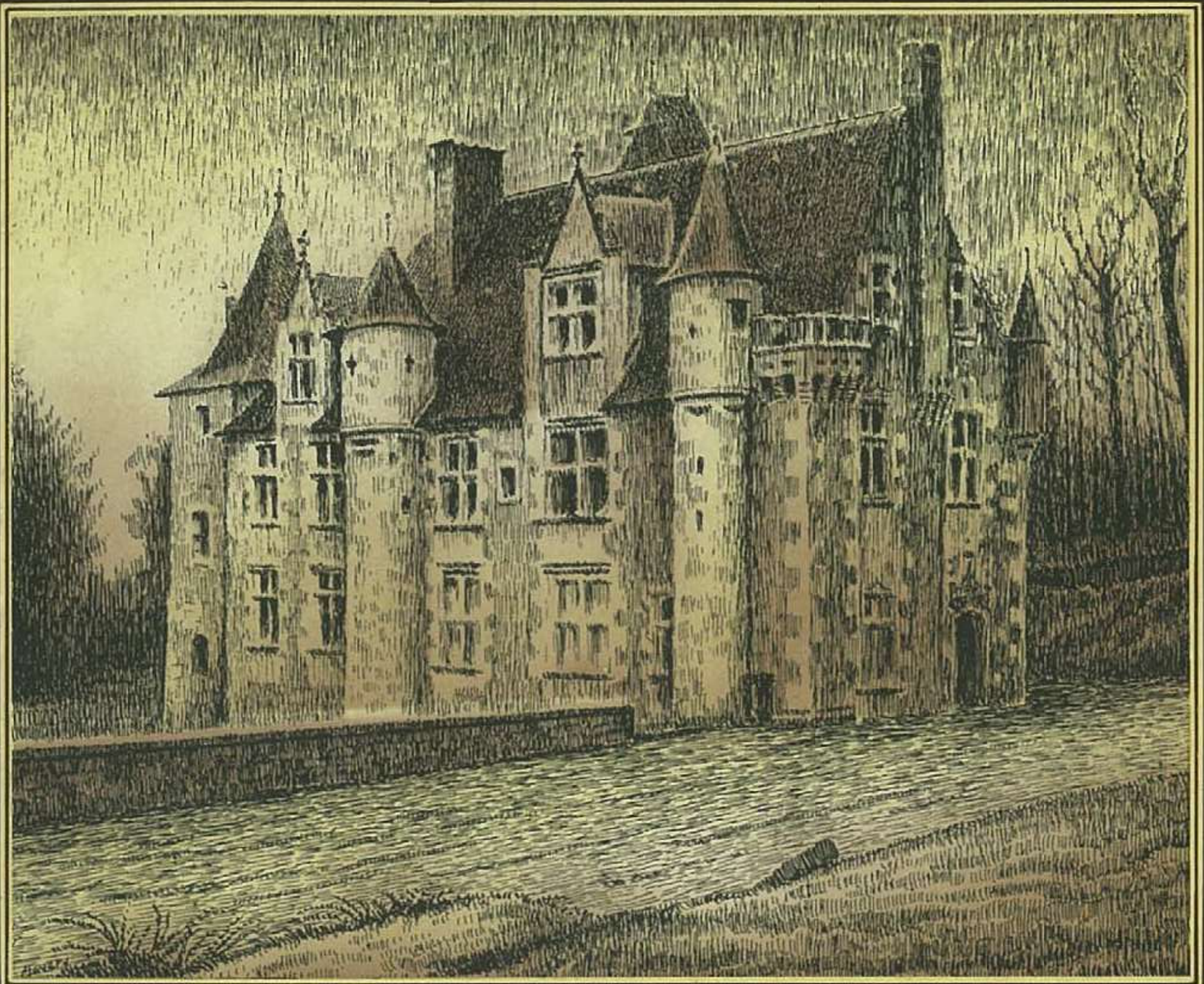
Ardunum Arduacinsi

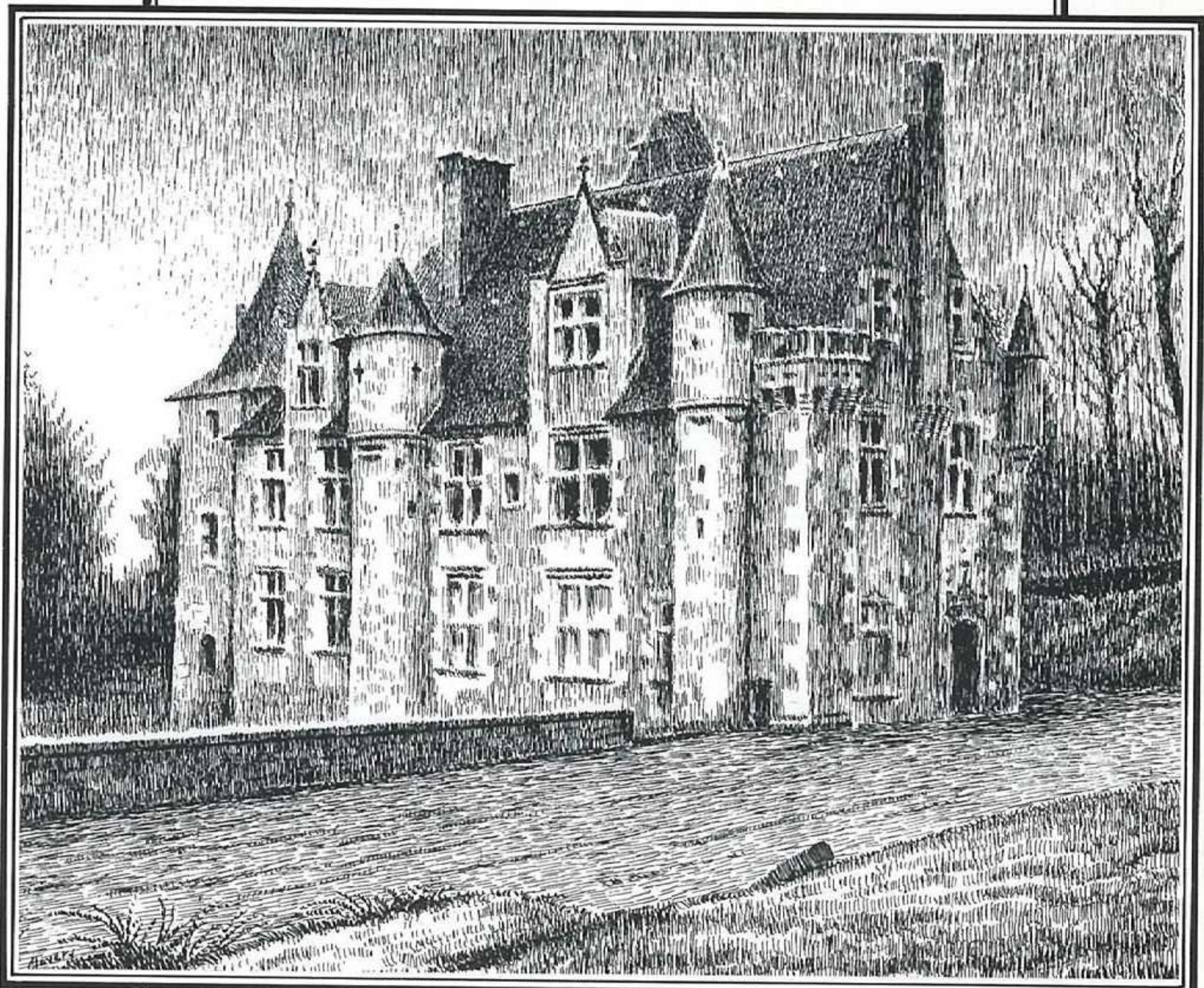
ARDIN



ALBERT SERVANT

Ardunum
Arduacinsi

ARDIN



ALBERT SERVANT

2e ÉDITION

PRÉFACE

Inspiré par l'amour de son terroir, soutenu par la passion de la recherche et le plaisir de l'écriture, Albert Servant a publié en 1969 une Histoire d'Ardin, si appréciée que le tirage en a vite été épuisé. Sur l'heureuse initiative de Monsieur Armand Barlet, Maire d'Ardin, il a remanié son premier travail et il nous donne, en fait, un tout nouvel ouvrage.

Il a consulté les traités les plus savants et les communications érudites, il a compulsé les Archives, il a puisé dans le trésor des traditions et des souvenirs. Autant que sa persévérance, son flair, la lucidité de ses choix et sa sensibilité à la survivance du passé dans le présent, on admire l'art avec lequel il tresse des liens étroits entre l'Histoire locale (celle de son pays natal et de ses gens) et l'Histoire générale de notre nation.

Une guirlande de monographies qui s'enchaînent avec aisance nous conduit de l'Age de la pierre taillée à nos jours. Fort vivantes, elles illustrent les étapes de ce voyage à travers le Temps et elles nous invitent à de nombreuses découvertes, par exemple celle du rôle important de Cochon (Sanglier ?) devenu comte de L'Apparent, le 28 mai 1809, grâce à Napoléon I[er].

Bien que républicain de vieille souche et de tempérament peu placide, Albert Servant observe la rigoureuse impartialité de l'historien sans s'imposer pour autant une expression impersonnelle. Il nuance de pitié l'évocation des victimes de l'injustice ou des guerres. Il sait aussi entraîner à sourire. Albert Servant cite avec délectation le témoignage ironique de Van der Cruyssen sur le plébiscite du 21 novembre tel qu'il s'est déroulé à Ardin, mais lui-même raconte avec une verve incomparable le combat électoral que se livrèrent de 1910 à 1913 Jean Alix et Alphonse Lavois, le féroce Directeur du Coulongeois. Le plus souvent il nous parle sur un ton amical et familier d'excellent aloi. Les lieux-dits, savoureux, qu'il connaît pierre par pierre, les noms des habitants, les meubles hérités des aïeux, sont (pour qui sait les écouter comme Albert Servant) riches de confidences. Parfois des amis prennent la parole. Pierre Autize (Roland Duclos) qui nous enchante par la grâce et la musicalité de ses vers, ou Gheingru (Marcel Audurier), poète, dessinateur, maître "du plus pur ancien parler d'Ardin"...

Ainsi, Albert Servant, historien de grande probité, écrivain classique au style souple et alerte, conteur spontané, unit avec bonheur l'aménité de l'expression à la sévérité de la recherche historique : il entretient avec le lecteur une conversation de bonne compagnie, et ce n'est pas le moindre charme de son beau livre.

Paul Despilho
Inspecteur d'Académie Honoraire

AVANT-PROPOS

C'est en 1969 que fut publiée, sans prétention, la première petite histoire d'Ardin.

Cet essai qui, de prime abord et de par sa nature n'était destiné qu'à un cercle restreint de lecteurs est maintenant épuisé.

A la lecture d'articles de revues ou de périodiques, ou d'ouvrages traitant de notre passé régional, publiés depuis quelque dix-neuf ans, puis au cours de recherches personnelles fortuites — agréable passe-temps quand ce sont des recherches sans contrainte, sans ordre et sans projet — il est apparu dans cette première étude monographique d'Ardin bien des lacunes et des imperfections.

Aussi, lorsque Monsieur Barlet, Maire d'Ardin, a évoqué l'intérêt qu'offrirait selon lui, la réimpression d'un ouvrage qui continue à être recherché, ma réponse a été qu'une erreur serait de reproduire textuellement les mêmes lacunes et les mêmes imperfections. Il faut, soit renoncer, soit présenter un travail qui essaie d'être une amélioration puisqu'il est perfectible.

Ce dernier point de vue ayant prévalu, une deuxième édition, plus complète que la première, plus précise, pour tout dire, profondément remaniée est proposée à l'indulgence des éventuels lecteurs d'Ardin ou d'ailleurs.

Edition remaniée certes, mais dont l'aspect général dû à de nombreuses illustrations a été conservé. En premier lieu, illustration par l'image : photographie et dessin. La photographie est le plus irréfutable des documents ; c'est la vérité à l'état pur. Un dessin peut, tantôt représenter avec minutie des détails d'architecture, tantôt camper avec drôlerie un personnage ou une scène sur le mode humoristique.

L'une et l'autre sont la parure du texte.

Mais il n'est pas d'illustration que par l'image : certains écrits, en prose ou en vers, émouvants ou lyriques, constituent à leur façon, pour des chapitres qui pourraient paraître monotones, d'irremplaçables ornements. Aussi trouvera-t-on, ici ou là, entre autres, tantôt une poésie de Pierre Autize — "*quelques gouttes d'eau de ses venelles et de son courtil*" —tantôt quelque écrit savoureux sorti de la plume d'un fin conteur qui, après avoir vu le jour dans un hameau de la commune d'Ardin, puis fréquenté "*en sarrau de toile noire*" notre école de garçons est toujours en connivence avec

"*les cailloux de nos chemins, les talus herbeux, les joncs de la rivière*", mais qu'une trop grande modestie ne le fait désigner que par les initiales A. M., à moins que, rédigeant avec autant de bonheur le patois de son enfance que la langue française, il ne signe Gheingru.

Images ou littérature, ces différentes illustrations agrémentent le récit, elles s'y intègrent, de telle sorte que l'ensemble devient une œuvre collective. Une œuvre collective que vous pouvez découvrir dans les pages qui suivent.

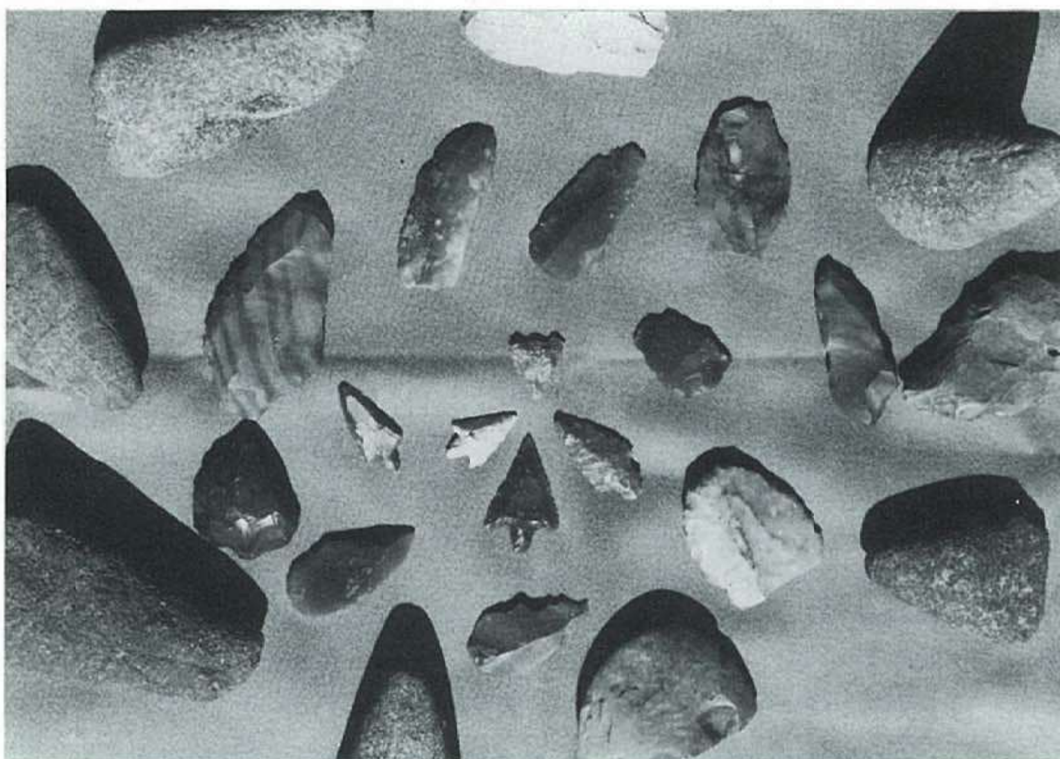
Albert Servant

LES PLUS ANCIENS TÉMOINS

Le territoire de notre commune a été habité depuis les temps les plus reculés. Des hommes qui vivaient il y a peut-être cent vingt mille ans y ont laissé des traces. En effet, à cette époque qu'on appelle "l'âge de la pierre éclatée" les premiers habitants de notre région savaient travailler le silex dont ils fabriquaient des outils et des armes, notamment des haches, simples cailloux travaillés grossièrement sur les deux faces par éclats successifs, façonnés et amincis en forme d'amande et dont un exemplaire trouvé dans le tènement de la Tanière a été déposé à l'école publique de Coulonges. Ces pierres taillées servaient à la fois à couper, percer, scier, et râcler; elles servaient surtout à nos lointains ancêtres dans la poursuite, la capture puis le partage de la dépouille et de la chair des bêtes fauves : le lion, l'ours, le renne, ainsi que des animaux aujourd'hui disparus comme le gigantesque mammouth, ou à peu près disparus comme l'auroch. La chasse était, pour eux, le moyen de se défendre contre les grands carnivores qui leur disputaient les cavernes et c'était, avec la pêche et la cueillette des fruits sauvages, la seule façon qu'ils connussent de se procurer des aliments. Etablis de préférence soit dans des grottes, soit sous les abris rocheux que leur offraient les falaises surplombant nos vallées, ils ne savaient pas cultiver la terre, ni domestiquer les animaux.

Des dizaines de milliers d'années s'étant écoulées, le polissage des matières dures devint d'usage courant pour aiguiser les roches les plus rebelles et leur donner des formes exactement adaptées à l'usage : tranchets, haches, pointes de flèches. C'est "l'âge de la pierre polie."

Un fragment de hache en silex, de l'âge de la pierre polie, trouvé sur le coteau entre Bignon et le pont de la Roche est également à l'école de Coulonges. Un autre fragment semblable a été découvert par Marcel Champeau, dans son jardin de Saint-Goard. Il existe aussi des collections particulières, d'armes et outils des époques de la pierre éclatée et de la pierre polie, trouvés un peu partout sur Ardin. L'une des plus remarquables de ces collections est sans doute celle de notre compatriote Hubert Loriou de Chambron. Provenant des terrains situés de part et d'autre de la route d'Ardin à Faye, c'est par dizaines qu'elle rassemble non seulement des haches ou des pointes de flèches, mais aussi des percuteurs, des tranchets ou des racloirs.



Quelques éléments de la collection Hubert Loriou *(Cliché : Michel Servant)*

Puis vint l'époque où nos ancêtres surent cultiver certaines plantes comme le blé, élever des porcs, des moutons, des boeufs et des chevaux, tisser des étoffes de laine, construire des huttes. Le progrès moral suivit tous ces progrès matériels, on vit pour la première fois se manifester le culte des morts. C'est de cette lointaine époque, il y a environ quinze mille ans que datent ces chambres de pierre appelées dolmens et ces hautes pierres debout appelées menhirs qui marquaient probablement l'emplacement de la sépulture des chefs de tribus ou de grandes familles.

En face le champ des Quatre Noyers, en bordure de la route de Coulonges, un menhir dont la charrue révéla la présence vers 1880 et qui fut exhumé par les fermiers de madame De la Bigotie est de nouveau caché sous les sillons. D'après Rouget-Lafosse qui a exploré la région avec un zèle constant, ce menhir considéré comme étant d'une pierre étrangère au pays, aurait 3,10 m de long sur 0, 80 m de largeur et d'épaisseur.

De même il est probable que le tènement de la Pierre Plate, à l'ouest du chemin du Margat, section ZO du nouveau plan cadastral, ainsi que le tènement de la Pierre Bise, à l'ouest du chemin de Chambron à Monzais, section ZK, sont des indices d'anciens dolmens et que, non loin de La Maillette, au lieu-dit Pierrefichée, s'élevait aussi un ancien menhir.

Il y a quatre mille ans environ, arrivèrent des hommes venus d'Asie et du centre de l'Europe : les Ligures. Certaines familles de Ligures savaient

travailler avec habileté l'étain et le cuivre dont ils faisaient du bronze de manière à obtenir des instruments et des armes. Cet art était un secret, mêlé sans doute de pratiques superstitieuses, qui demeurait la propriété de petites corporations. Ces artisans nomades, lointains prédécesseurs de nos rétameurs ambulants, parcouraient périodiquement les mêmes chemins, et, pour ne pas transporter avec eux des quantités de métal trop pesantes, ils enfouissaient aux étapes les réserves qu'ils savaient retrouver en cas de besoin. Bon nombre de ces cachettes ont finalement été perdues jusqu'à leur découverte par les archéologues modernes

Vers 1840, quinze haches en bronze ont été recueillies par l'ingénieur Segrétain, au Cimetière aux Chiens, sous un rocher fendu par la mine pour l'empierrement des chemins.

Les Ligures furent à leur tour submergés par des flots de nouveaux immigrants : les Celtes ou Gaulois qui arrivèrent chez nous il y a environ deux mille six cents ans. Les tribus gauloises de notre région constituèrent la Cité des Pictons. Les Pictons étaient braves, actifs, industrieux, ils étaient aussi fort superstitieux. Ils rendaient un culte au soleil, à Teutatès le dieu de la lumière; ils vénéraient la lune. Leur imagination peuplait les étangs, les fontaines, les rivières, les bois, de divinités bienfaisantes ou malfaisantes.

Il n'est pas douteux que la source de Sainte-Anne, entre Vil-Air et Dilay, encore visitée à la fin du siècle dernier par les femmes qui désiraient être bonnes nourrices, indiquait une survivance de l'ancien culte des fontaines.

Mais les Pictons étaient également belliqueux, aussi pendant des siècles encore leur territoire eut une existence tourmentée.

Ce n'est qu'avec la conquête de la Gaule par les Romains que s'établit une longue paix et que notre contrée allait connaître enfin les bienfaits d'une civilisation supérieure.

AU BORD DU GOLFE DES PICTONS

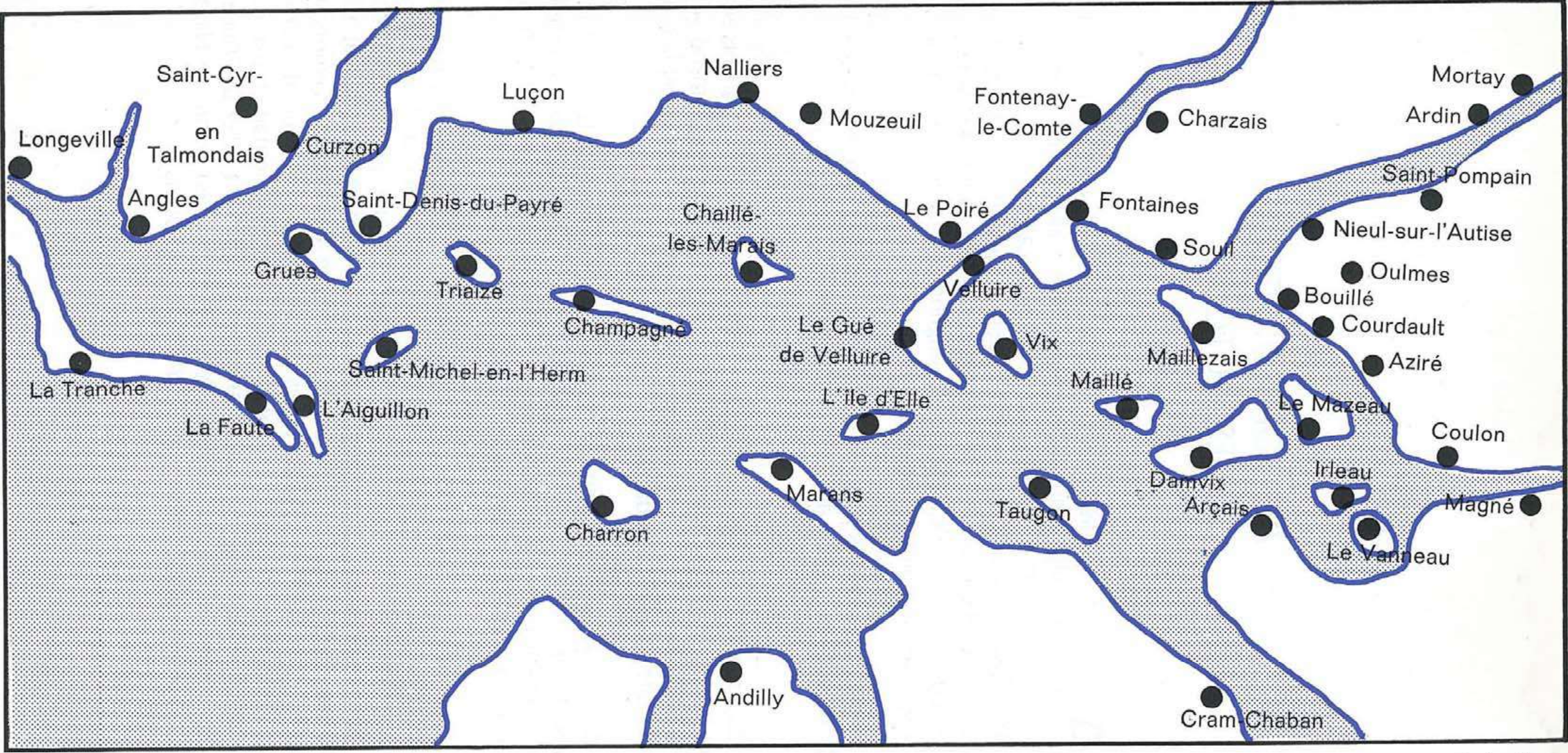
Après Niort, chef-lieu de leur département, nulle ville n'est plus familière aux Ardinois que La Rochelle. Nous y allons ordinairement par Fontenay-le-Comte et Marans. Entre ces deux localités nous passons à l'Ile d'Elle. Quant aux bons coins connus de nos pêcheurs à la ligne, il en est du côté de Maillé, au-delà de Maillezais que l'on aborde par la Porte de l'Ile. Dans le canton de Mauzé-sur-le-Mignon, un hameau de la commune du Bourdet se nomme l'Ile Bapaume.

Nous avons appris à l'école qu'"une île est une terre entourée d'eau de tous côtés". Voici donc des îles qui ne sont pas des îles ?

La copie d'une carte itinéraire de l'Empire romain datant du troisième ou quatrième siècle a été retrouvée par un collectionneur allemand né à Augsbourg en 1465. Cet Allemand s'appelait Konrad Peutinger et la carte était dite "Table de Peutinger".

Sur la Table de Peutinger, à l'emplacement du bassin de la Sèvre Niortaise, figure un golfe : le "Sinus Aquitanicus", plutôt étroit mais qui s'étend à l'intérieur jusqu'à mi-chemin entre Rarauna (ou Rauranum) et Lemuno (ou Limonum) c'est-à-dire entre Rom et Poitiers !

En réalité cette carte comporte, selon les archéologues modernes, de multiples erreurs et, s'il est vrai que lorsque les Gaulois arrivèrent dans notre région, la mer formait un golfe recouvrant une grande partie des vallées de la Sèvre Niortaise et de l'Autize, le tracé de la côte était à la fois plus large à son ouverture sur l'océan et en même temps s'enfonçait moins profondément dans les terres par les estuaires de cours d'eau qui n'étaient alors que de petits fleuves côtiers. La mer remontait en particulier la vallée de la Vendée jusqu'en amont de Fontenay, la vallée de l'Autize jusqu'en amont d'Ardin, la vallée de la Sèvre jusqu'en amont de Niort. (Altitude actuelle : Fontenay 23 m, Ardin 26 m, Niort 29 m).



L'ancien golfe des Pictons

Large d'une trentaine de kilomètres en face de l'Ile de Ré, la côte suivait approximativement un tracé passant par Angles, Curzon, Saint Denis du Payré, Luçon, Nalliers, Fontaines, Souil, Courdault, Aziré, Coulon, Arçais, Cram, Marans et Andilly.

L'Ile d'Elle, Maillezais, l'Ile Bapaume, se trouvaient à l'intérieur de cette grande baie appelée par la suite "Le Golfe des Pictons". Elles furent donc bien des îles à cette époque.

Des îles, le Golfe des Pictons en comptait de nombreuses, dix-huit sur l'actuel territoire de la Vendée, parmi lesquelles, outre Maillezais et l'Ile d'Elle, Saint-Michel-en-l'Herm, Chaillé et Vix ; huit en Charente-Maritime parmi lesquelles Puyravault, Taugon et Charron ; et dans les Deux-Sèvres Irleau et Le Vanneau.

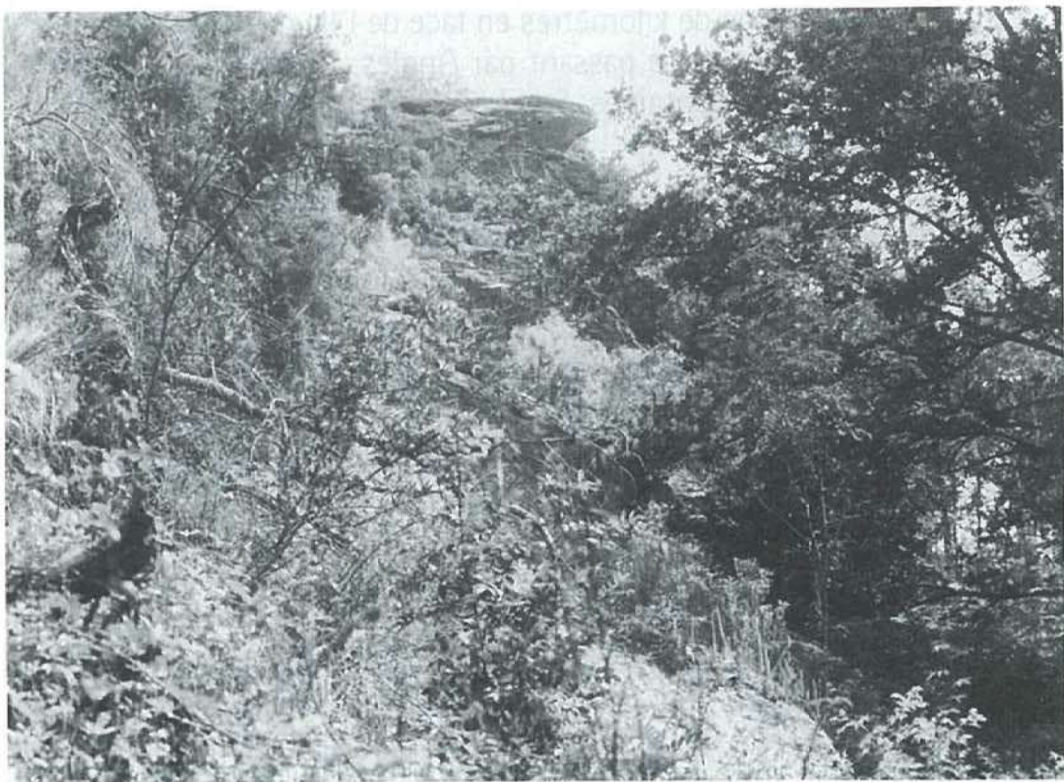
Comment et quand l'océan s'est-il retiré ?

D'après une tradition assez répandue, il se serait retiré en une seule nuit, la nuit de la Toussaint, en 1469. Certains auteurs ont admis cette éventualité en l'attribuant à quelque cataclysme soudain, comme il s'en produit de temps en temps en divers points du globe. La vérité est probablement différente ; nous pensons que la mer s'est retirée peu à peu, avec le soulèvement progressif du continent. Apparaît d'abord une région de marais, exposée sans cesse aux retours offensifs de la mer, puis, les alluvions des petits fleuves côtiers aidant, se forme un immense marécage qui, d'après L. Favre dans son "Histoire de Niort" recouvre encore au sixième siècle la place de la Brèche. Enfin, un long et patient effort de générations poursuivant les travaux des infatigables défricheurs que furent les moines au Moyen-Age, a donné à cette contrée marécageuse l'aspect que nous lui connaissons de nos jours.

Quoi qu'il en soit, on peut tenir pour exacte la tradition selon laquelle, dans l'antiquité, les flots de l'océan remontant la vallée de l'Autize et s'engouffrant entre les coteaux de Jubert et de Rullon, allèrent jusque par delà La Maillette, battre les flancs du Roc Cervelle !

*
* *

Né à La Maillette en 1903, feu Gustave Soulet, alors jeune enfant racontait un jour, à quelques camarades, dans la cour de l'école de garçons d'Ardin, une histoire extraordinaire qu'il tenait de son grand-père. (Son grand-père Jean Soulet vécut à La Maillette jusqu'à sa mort, en 1929, à l'âge de 83 ans). L'histoire extraordinaire était la suivante : à la base du Roc Cervelle, scellés dans l'énorme rocher des anneaux de fer que la rouille n'a pas encore complètement rongés, servaient dans des temps très anciens, quand la



Le Roc Cervelle *(Cliché : Michel Servant)*

mer venait jusque là, pour amarrer des barques... Une histoire, n'est-il pas vrai, de nature à frapper une jeune imagination.

Comment, au souvenir d'un tel incroyable récit ne pas demeurer, même après trois-quarts de siècle, songeur... interrogatif... troublé ?

Mais allez donc aujourd'hui tenter de vérifier la chose cependant que, depuis belle lurette une épaisse et inextricable végétation sauvage a recouvert la plus grande partie de la vaste assise rocheuse.

Alors, cette histoire... fausse ?... ou vraie ?

SUR LA COLLINE

Avant l'arrivée des Romains, un village gaulois avait rassemblé ses huttes rondes au toit pointu, sur la hauteur entre les deux vallées de l'Autize et du Doré. De là vient son nom d'Ardunum. En langue celtique, le préfixe "ar" signifie "sur" et le substantif "dunum" désigne "la colline".

"Ardunum" cela voulait dire : "Sur la colline"

C'est vers la fin de l'automne de l'année cinquante-sept avant Jésus-Christ, que les légions romaines ayant franchi la Loire depuis le pays des Namnètes aux environs de Nantes jusqu'en Anjou chez les Andécaves, s'apprêtèrent à conquérir le territoire des Pictons.

Dès qu'apparurent les casques clairs des légionnaires, Duratius, le puissant chef des Pictons sollicita de César l'amitié du peuple romain. Aussi, c'est sans rencontrer de résistance réelle que les Romains occupèrent notre contrée avant de poursuivre leur conquête vers les territoires des Anagnutes en Aunis, des Santones en Saintonge, des Agésinates en Angoumois.

La civilisation grossière des habitants du Poitou fut alors remplacée par une civilisation plus avancée qu'on appelle la civilisation gallo-romaine. L'agriculture, l'industrie et le commerce se développèrent. Les premières routes, les voies romaines, furent construites. Les villes s'agrandirent et s'embellirent de magnifiques monuments dont la plupart ont été dans les siècles suivants, transformés en ruines par les invasions et les guerres. Ces ruines elles-mêmes ou ce qu'il en subsiste, sont de nos jours recouvertes par la terre et "*les moissons ont mûri à la place des merveilles que l'art avait créées.*"

Mais de temps en temps, ici ou là, des restes sont mis à jour par des fouilles entreprises à cet effet.

A Ardin, si l'on excepte les recherches effectuées par Rouget-Lafosse pour retrouver des traces de l'ecclesia "Sanctii Goarii", aucun endroit

du territoire communal n'a donné lieu à une prospection organisée en vue d'une recherche systématique des vestiges des temps anciens. Toutes les découvertes, qu'elles concernent les temps préhistoriques aussi bien que les époques des Gaulois, des Gallo-Romains ou des Francs sont le fruit du hasard : travaux des champs ou des jardins, tâches de terrassement ou de fondations, creusement de caves, exploitation de carrières et naturellement trouvailles dues aux patientes investigations d'explorateurs occasionnels.

C'est donc par hasard qu'après avoir découvert sur le sol de notre commune des objets datant de l'antiquité, on a retrouvé les traces d'une ancienne ville gallo-romaine dont l'importance est attestée par de remarquables monuments.

Les habitations gallo-romaines étaient construites en matériaux solides. Dans les vastes domaines, existaient des maisons de campagne, véritables habitations de plaisance. La brique, dans leur construction se mariait avec la pierre ; leur toiture était faite de tuiles courbes ou de tuiles à rebords.

Les plus beaux édifices étaient décorés avec goût, étalant des façades sculptées. Ils étaient soutenus par des colonnes, c'est-à-dire par des piliers cylindriques dont le fût était surmonté d'une partie ordinairement sculptée et faisant saillie : le chapiteau. On utilisait tantôt le chapiteau dorique formé d'une moulure comportant parfois un ornement en forme d'œuf, appelé ove, et que surmontait une dalle carrée ; tantôt le chapiteau corinthien qui ressemblait à une corbeille décorée de feuilles d'acanthe.

Sur les chapiteaux des colonnes s'appuyait l'architrave formée de longues pierres qui régnaient de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine. Au-dessus de l'architrave était la frise. Dans l'ordre dorique, la frise représentait l'espace occupé par les solives posées sur l'architrave ; elle comportait des ornements présentant deux cannelures taillées en biseau et deux demi-cannelures sur les angles. Ces ornements appelés triglyphes simulaient l'extrémité des solives, ils étaient placés au-dessus de l'axe des colonnes et aux angles de l'édifice ; entre les triglyphes se trouvaient des intervalles carrés, le plus souvent ornés, appelés métopes.

La frise était surmontée d'un ornement composé de moulures en saillie :la corniche. La corniche corinthienne était caractérisée en général par la présence de petites consoles en double volute placées sous le larmier et appelées modillons.

Architrave, frise et corniche constituaient ensemble l'entablement qui couronnait l'édifice et en soutenait le toit.

Au-dessus de l'entrée des plus beaux monuments, un ornement triangulaire d'architecture appelé le fronton achevait la décoration extérieure.

Toutes ces explications peuvent paraître un peu savantes ou compliquées ; elles étaient sans doute utiles pour faire mieux comprendre la nature des découvertes faites dans la commune d'Ardin.

Paul Van der Cruyssen qui fut surnuméraire de perception à Ardin au siècle dernier, a signalé l'existence au centre du bourg, "à l'angle que forme la route de Saint-Maixent à Coulonges en se déviant un instant vers le sud" d'une vaste et épaisse couche de béton.

Une portion du tambour d'un chapiteau corinthien et un fragment d'inscription de l'époque gallo-romaine ont également été vus dans ces parages, vers 1889 par Schaeffer, agent voyer.

De l'autre côté de la rue, un fragment de colonne avec chapiteau corinthien, très fruste, est resté pendant de longues années appuyé au mur d'une maison.

Récemment encore, en décembre 1986, toujours en ce même endroit, des travaux de terrassement entrepris dans le jardin de la cure pour l'établissement d'un parc de stationnement ont permis de retrouver deux pierres sculptées avec feuilles d'acanthe, volutes et caulicoles ainsi qu'un goulot de cruche et des fragments de céramique.

Mais les découvertes les plus importantes ont été faites dans le champ des Quatre Noyers qui appartenait à Fauger des Abertelleries. Dans son champ, Fauger a notamment exhumé plusieurs fragments d'entablement avec modillons, métopes, oves, ainsi qu'un fragment portant un bouclier hexagonal, motif de décoration souvent employé à l'époque romaine. Ce terrain était par ailleurs couvert de fragments de briques, de tuiles à rebord et de petits moellons carrés à losanges. De son côté, Rouget-Lafosse propriétaire de Saint-Goard y a recueilli un fragment de base de colonne et un pied d'amphore.

Dans l'hiver 1890-91, Fauger découvrit une des deux moitiés d'un magnifique fronton. Ce fronton, dans son entier, avait la forme d'un triangle isocèle de 2,20 m de base et de 72 cm de hauteur. La moitié découverte par Fauger a ainsi la forme d'un triangle rectangle dont les deux côtés de l'angle droit mesurent 1,10 m et 72 cm. Le côté incliné (ou corniche) forme l'hypoténuse de ce triangle rectangle et mesure 1,40 m. Entre la corniche et la base, le tympan est richement orné.



Le Fronton sculpté d'Ardin (une moitié) *(extrait 1e édition)*

Le sculpteur y a représenté un oiseau qui paraît être un faisan et un gros singe cynocéphale se jouant à travers des rinceaux. Ce détail pourrait laisser supposer qu'il s'agissait d'un édifice religieux, un temple comme la Maison Carrée de Nîmes. Le cynocéphale en effet était un animal consacré dans les temples d'Isis et le culte de cette déesse égyptienne s'était répandu en Grèce, puis en Italie, puis en Gaule.

Cette pièce remise d'abord au musée du Pilori à Niort fut transportée par la suite au musée des Antiquaires à Poitiers, d'oú elle aurait de nouveau pris une autre direction.

C'est sans doute également au musée de Poitiers qu'il faut rechercher un chapiteau corinthien provenant d'Ardin et qui figure toujours sous le numéro 24 au catalogue du musée lapidaire de Niort.

Dans la plaine des Isabelles, au lieu-dit Chiron Fauché, à faible profodeur, dans un champ qu'ils exploitaient, Raymond Prunier de Saint- Goard et son père ont exhumé un très grand nombre de moellons dont le parement est orné de losanges concentriques, moellons provenant de l'assise, encore en bon état, d'un important édifice. Le musée de Niort possède également des échantillons de ces matériaux de construction romains ; ils proviennent du voisinage de la Grande Eglise ; ils ont été



Les moellons gallo-romains d'Ardunum (L'écartement des losanges variait d'un édifice à l'autre)
(Cliché : Armand Barlet)

recueillis par un ancien membre de la Société de Statistique des Deux-Sèvres : Abel Bardonnet qui, de sa maison de campagne de Faye-sur-Ardin venait chaque année explorer cette plaine. Abel Bardonnet a encore noté "sur le coteau à trois cents mètres environ" de la Grande Eglise, la présence de tuiles à rebord, de tuyaux en plomb et de monnaies.

Moïse Olivier de La Vallée, accompagné de ses deux jeunes enfants a ramené lors d'une prospection dans ce même secteur de la Grande Eglise, en mars 1968, un tesson de poterie rouge glacé avec des figurines en relief (poterie sigillée).

Parmi d'autres objets découverts à Ardin, notons deux très belles verreries gallo-romaines ainsi qu'une lampe sur laquelle est représenté un coq accompagné d'une croix (cité par madame Cadet, de l'Isle d'Espagnac, dans une étude sur le coq dans le folklore).

Les habitants du bourg se souviennent sans doute aussi que, lors d'un chantier récent, on a extrait d'une tranchée un bloc de verre fondu.

Enfin nous savons que les villes gallo-romaines importantes possèdaient des arènes, sorte d'amphithéâtre pour les fêtes publiques. Un jésuite belge: le Père Camille de la Croix, archéologue qui vécut de 1831 à 1911 a exploré infatigablement le vieux Poitou gallo-romain. On lui doit en particulier la découverte de l'ensemble monumental des ruines de Sanxay (bien qu'il

ait tout d'abord douté de leur existence). Guidé par Rouget-Lafosse, il aurait, d'après ce dernier déterminé avec précision l'emplacement des arènes d'Ardunum enfouies de nos jours sous une épaisse couche de terre. Dans l'état actuel des choses il n'est malheureusement pas possible de vérifier cette dernière affirmation.

Le domaine dont nous venons de dévoiler quelques-uns des secrets couvrait tout l'espace allant de l'emplacement actuel du bourg jusqu'au Margat, aux Isabelles, aux Quatre Noyers, à la Grande Eglise.

Maintenant, la vieille Ardunum s'était étendue très au-delà de sa "colline".

A LA CROISÉE DES CHEMINS

Quelle pouvait être, au temps des gallo-romains, l'importance d'Ardunum ?

A cette époque où les forêts occupaient encore les deux tiers de la Gaule, la population était très clairsemée.

Des bourgades s'étaient établies dans les clairières, mais beaucoup étaient demeurées de dimensions modestes. Sur le territoire actuel de notre département on en dénombrait, semble-t-il, une trentaine. Quant aux localités plus étendues, seuls deux documents géographiques nous fournissent d'utiles indications ; ce sont : la Table de Peutinger dont nous avons déjà parlé et un important travail ancien appelé "Itinéraire d'Antonin" qui énumère les principales villes gallo-romaines avec les distances qui les séparent.

Limonum (Poitiers), Santonum (Saintes) et, au nord de la région, Angers et Nantes étaient les centres de première importance.

Puis quelques agglomérations moins conséquentes, mais actives et peuplées, tenaient une place à part dans la Cité des Pictons, telle Sanciacum (Sanxay) dans l'actuel département de la Vienne et, figurant sur l'Itinéraire d'Antonin : Brigisium (Brioux), Rauranum ou Rarauna (Rom), Segora, Ardunum (Ardin).

Une situation géographique exceptionnelle avait sans doute favorisé le développement du domaine d'Ardunum.

Les Romains, en effet, de manière à assurer des communications rapides, tracèrent, autant que possible en ligne droite (en transformant par endroits l'ancien réseau de voies gauloises), ces admirables routes "les voies romaines".

Les centres importants : Poitiers, Saintes, Angers, Nantes, furent évidemment reliés entre eux en priorité.

Ces anciennes voies romaines, d'ailleurs fréquemment réutilisées par nos routes actuelles ont maintenant défié tant de siècles qu'elles sont devenues de nos jours, en maints endroits, très difficilement identifiables avec certitude. Mais aucun historien, semble-t-il, n'a nié l'existence

des voies de Saintes à Angers et de Saintes à Nantes, ni celle de chemins permettant le transport jusqu'à Poitiers, du sel que les habitants de la côte du Golfe des Pictons savaient retirer de leurs marais salants.

Avec plus ou moins d'exactitude, certaines ont été reconnues en partie, ainsi les voies reliant Nantes à Poitiers, à Limoges ou à Saintes, ou encore celle reliant Saintes à Angers.

Toutes ces voies desservaient évidemment au passage les localités de quelque importance qui ne s'écartaient pas sensiblement d'un trajet en ligne droite.

Or, que l'on considère la voie de Saintes à Angers par l'importante étape de St Jean d'Angély ou le Chemin des Sauniers de Luçon à Poitiers par l'importante étape de Sanxay, Ardunum était nécessairement de par sa position géographique, desservie par l'une et par l'autre. Un simple coup d'œil sur une carte de la région suffit pour s'en convaincre.

Plusieurs viographes, dont Léo Desaivre, ont proposé pour la traversée du domaine d'Ardunum des tracés très détaillés citant les points de repère. Dut notre amour-propre local en souffrir nous n'en retiendrons aucun faute de preuve suffisante ; il nous apparaît sage en effet de renoncer à toute affirmation concernant des noms précis de lieux-dits sur un quelconque itinéraire de l'époque gallo-romaine.

Mais notre désir de cerner autant que possible la vérité, nous conduit à nous interroger sur ce qui nous paraît vraisemblable, compte tenu de la technique des Romains, de la configuration des lieux, du tracé actuel de certains chemins (ou routes).

La voie de Saintes à Angers serait, si l'on en croit G. Germond dans "Les Pays des Deux-Sèvres" reconnue en totalité depuis la limite sud de notre département jusqu'à la Sèvre Niortaise. Il semble acquis qu'après avoir traversé l'île de Magné, elle franchissait la Sèvre à Coulon au gué de Malvault. Du gué de Malvault, la direction d'Angers conduit en droite ligne à Ardin, par la traversée de l'Autize, possible au gué de Draye, puis de là à l'Absie dont le centre était alors à La Chapelle-Seguin et qui se trouvait de plus sur la voie de Limoges à Nantes, enfin à Segora (Voultegon ?) qui se trouvait de plus sur la voie de Poitiers à Nantes.

Les Ardinois remarqueront que depuis Draye jusqu'à La Pierre-aux-Chauliers et au-delà, par le Chemin du Margat et son prolongement (disparu depuis les travaux de remembrement) qui servait de limite de commune entre Coulonges et Ardin, c'est un trajet suivant une ligne droite presque parfaite qui du sud au nord parcourt notre commune dans toute sa longueur.

La voie de Saintes à Angers aurait-elle, après avoir franchi l'Autize à Draye, suivi en direction de l'Absie le chemin du Margat ? aurait-elle traversé Ardunum entre St Goard et Les Isabelles ?

De Luçon jusqu'à Fontenay-le-Comte, le Chemin des Sauniers ne pouvait que suivre la côte du Golfe des Pictons. Après Fontenay pour rejoindre Sanxay, le chemin le plus court lui faisait emprunter jusque vers Champdeniers un itinéraire forcément voisin de l'actuelle route 745, puis peut-être desservir ensuite St Georges-de-Noisné situé d'autre part sur la voie de Limoges à Nantes.

Alors entre Coulonges et Ardin, le Chemin des Sauniers aurait-il traversé Ardunum entre les Quatre Noyers et la Grande Eglise ?

Le point de croisement de ces deux grandes routes se serait-il ainsi trouvé à l'intérieur de la ville d'Ardunum ?

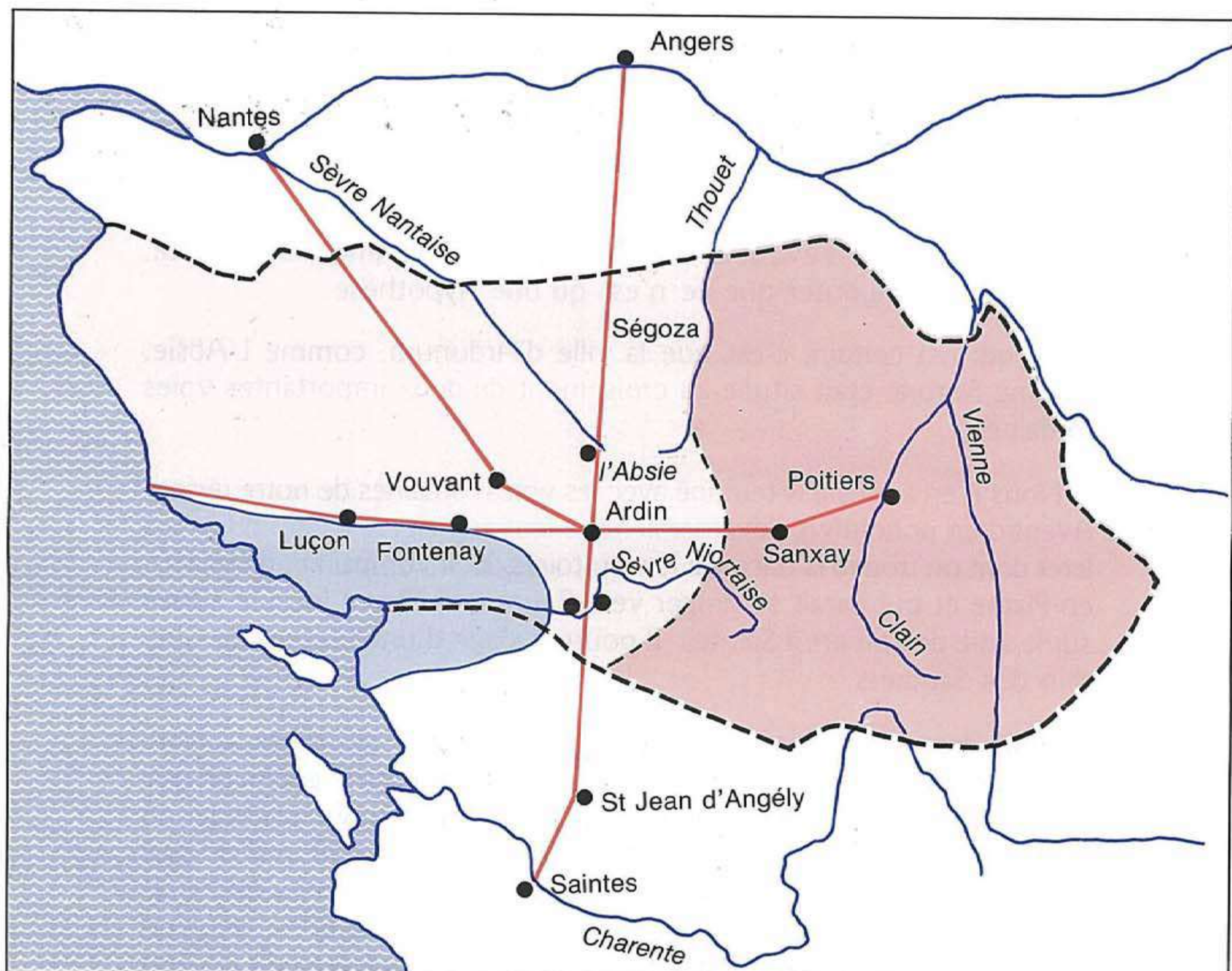
Nous venons là d'évoquer une hypothèse éminemment séduisante. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est qu'une hypothèse.

Ce qui est certain, c'est que la ville d'Ardunum, comme L'Absie, comme Segora, était située au croisement de deux importantes voies romaines.

Nous n'en avons pas terminé avec les voies romaines de notre région. Avant d'en poursuivre l'examen il nous faut signaler le Chemin Chevaleret dont on trouve la trace sur les territoires de St Pompain et de Villiers-en-Plaine et qui paraît se diriger vers Rauranum (Rom) localité située sur la voie de Poitiers à Saintes. Il pourrait s'agir d'une bretelle du Chemin des Sauniers.

Seule des voies romaines de notre région, la voie de Saintes à Nantes, évoquée par Beauchet-Filleau dans son "Dictionnaire géographique du Département des Deux-Sèvres", ne pouvait pas suivre un trajet en ligne droite, car toute traversée du Golfe des Pictons en aval du gué de Malvault était probablement impossible. Mais on comprend aisément que cette voie romaine soit formée de deux tronçons chacun en ligne droite, l'un au départ de Saintes, se confondant jusqu'à Coulon et sans doute au-delà, avec la voie de Saintes à Angers ; l'autre au départ de Nantes, dont on perd la trace après Vouvant. Où ces deux tronçons pouvaient-ils bien faire leur jonction ? A Ardunum ? Là encore, nous n'irons pas jusqu'à affirmer ce qui n'est que vraisemblable.

Indépendamment des routes principales, deux voies secondaires traversaient le domaine d'Ardunum : La Vée d'Ardin (appelée encore La Voye d'Ardin) et le Chemin des Marchands.



Haut et Bas - Poitou - Voies romaines d'Ardunum

D'autres enfin, tel le Chemin de la Corde n'avaient d'importance que sur le plan local, la plupart ayant conservé le tracé d'anciens chemins celtiques. Près de l'un d'eux, le hameau du Châtelier rappelle le nom d'une fortification gallo-romaine.

Reliée au Nord à Angers, à l'Est à Poitiers, au Sud à Saintes, à l'Ouest à la mer, Ardin était en relation avec tous les principaux centres de la région.

*
* *

Ainsi s'écoulaient, au commencement du troisième siècle de notre ère, les belles années d'Ardunum.

"DES MYRIADES D'HOMMES PASSÈRENT"

Les belles années d'Ardunum durèrent encore pendant les trois quarts du troisième siècle. La ville était riche et prospère avec ses belles constructions, ses magnifiques monuments.

Et pourtant, s'il y eut bien là : temple, palais, théâtre ou arènes, aucune trace visible ne rappelle, de nos jours, la réalité de ce riche passé.

Comment et quand ont pu disparaître complètement ces villas et ces monuments ?

Au temps de la Gaule romaine, l'Europe centrale était habitée par des peuples barbares : on les appelait les Germains et leur pays était la Germanie.

A partir du milieu du troisième siècle, l'empire romain s'affaiblissant, les peuplades germaniques qui se pressaient sur le Rhin commencèrent à envahir la Gaule. Ce fut le début de ce que les historiens ont appelé : "Les Grandes Invasions".

Il y eut deux "grandes invasions" : celle de l'an 276, celle de l'an 406.

L'une et l'autre furent terrifiantes ; cependant si par deux fois la Gaule fut presque entièrement saccagée, l'Aquitaine fut en 406 la province qui eut le moins de ruines à déplorer et le pays des Pictons en particulier ne connut pas un désastre comparable à la catastrophe de l'an 276.

En l'année 276, Francs, Alamans, Suèves, Burgondes se déversèrent sur notre pays à la façon d'un torrent en furie.

Camille Jullian dans son "Histoire de la Gaule" en fait la description suivante :

"Ce qui se passa fut effroyable. Ni dans le passé de la Gaule, ni dans celui de la France, nous ne trouverions un malheur pareil. L'invasion d'Attila, les pirateries des Normands, les guerres des Anglais, rien n'approche de la catastrophe de cette année 276.

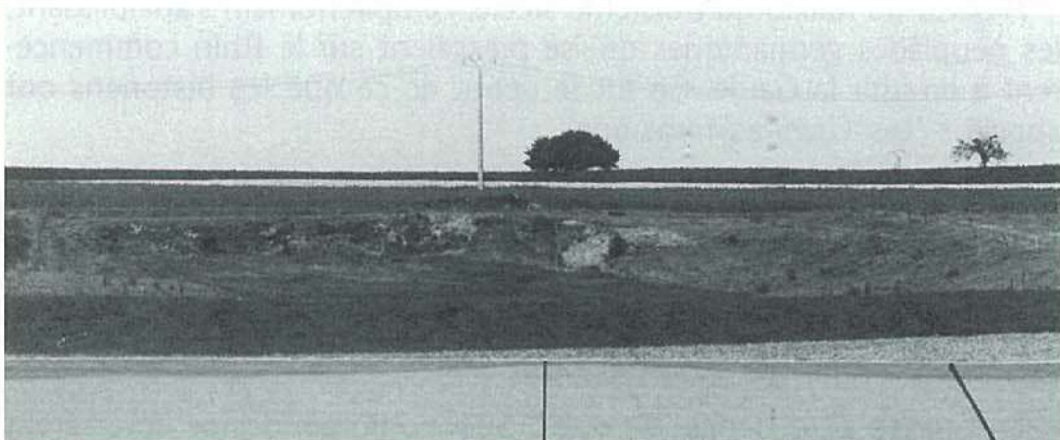
Des myriades d'hommes passèrent, décidés à aller jusqu'au bout des terres. Personne ne put les arrêter et ce fut la grande curée de la Gaule romaine. Cela fit soixante villes perdues. L'incendie dévora les édifices publics, les temples furent dépouillés de leurs trésors, les tombeaux profanés, les riches villas livrées au pillage. Des merveilles que l'opulence et la paix de trois siècles avaient accumulées sur le sol de la Gaule, thermes, forums, basiliques, sanctuaires et théâtres, il ne resta que des pans de ruines enfumées. Personne au monde ne pourrait plus les relever et leur redonner la vie et la beauté."

Limonum (Poitiers) fut l'une de ces "soixante villes perdues" et nous savons que Sanciacum (Sanxay) et Segora, entre autres, furent détruites la même année.

Segora fut anéantie à un tel point qu'on a perdu jusqu'au souvenir de son emplacement ! Cette antique cité, mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin, se trouvait selon certains sur la voie romaine de Saintes à Angers, selon d'autres sur la voie romaine de Poitiers à Nantes, peut-être à l'intersection de ces deux grandes routes. Pourtant on n'a pas découvert la trace de cette localité gallo-romaine que l'on situe approximativement vers Saint Clémentin ou Voultegon !

*
* *

Terrible année 276 ! Ardunum faillit connaître un sort semblable à celui de Segora. Elle le connut d'ailleurs en partie. A la Grande Eglise.



Aujourd'hui : La Grande Église !!! *Cliché : Michel Servant*

Qu'est-ce aujourd'hui la Grande Église ? Un emplacement bien délimité : un rectangle parfaitement régulier d'environ 100 mètres sur 20, laissant apparaître à son extrémité nord une dépression qui atteint deux mètres de profondeur.

Qu'était-ce la Grande Église avant l'invasion barbare de l'an 276 ? Etait-ce un édifice religieux, un temple romain élevé en l'honneur d'une divinité,

comme il en existait à Limonum ou à Sanciacum ? dédiés à Minerve ou à Mercure ? Qu'est-ce qui a bien pu motiver une telle rage de détruire ? Était-ce un emblème de richesse ou de splendeur ? un symbole de luxe ? un signe d'opulence insupportable à des yeux de vandales ? De la Grande Eglise, les fondations elles-mêmes ont disparu !!!

Des autres constructions gallo-romaines d'Ardunum il ne subsiste que les nombreux vestiges signalés dans un précédent chapitre, tant fut totale la destruction.

Imagine-t-on un seul pan de mur demeuré debout dans un tel cataclysme ?

Alors, comment se fait-il que l'histoire d'Ardin ne se soit pas arrêtée là ?

Pour toujours...

*
* *

Avec l'aide des historiens, essayons de comprendre ce qui a pu se passer après un semblable fléau.

La Gaule était alors à l'aube du christianisme. Prêchée d'abord par Pothin, évêque de Lyon, qui fut martyrisé en 177, la religion chrétienne se répandit rapidement en Poitou qui fut, après Lyon, le second berceau de la nouvelle doctrine. Le diocèse de Poitiers fut constitué peu après le milieu du troisième siècle, donc peut-être avant l'année 276, peut-être un peu après.

Moines et religieux se firent missionnaires pour évangéliser les populations dont ils devenaient les protecteurs. Exerçant la principale autorité ces nouveaux organisateurs se révélèrent de véritables meneurs d'hommes.

Parcourant le territoire des Pictons, après le passage des envahisseurs, lorsque des missionnaires arrivèrent à Ardin ils ne pouvaient rencontrer qu'une population de sans-logis, errant parmi les décombres, en quête d'un abri provisoire.

Que pouvaient faire ces missionnaires ? Poursuivre leur chemin et retrouver plus loin une autre ville détruite avec une autre population de sans-logis et abandonner ici les malheureux habitants à leur désespérance ?

Ou alors reconstruire...

Reconstruire ? Après tout, pourquoi pas ?

La tâche paraît surhumaine ; elle n'en est que plus exaltante : elle est à la mesure de leur apostolat.

Avant d'imaginer la suite, remarquons que justement, si l'on ne connaît pas avec précision l'époque de la fondation de l'archiprêtré d'Ardin,

il est généralement admis qu'elle coïncide avec cette période de l'Histoire...

C'est ainsi que nous pouvons nous représenter nos missionnaires s'atteler, sans perdre de temps, au rude ouvrage de la reconstruction de la ville.

Mais il ne pouvait être question de reconstruire dans un tel océan de ruines.

On va donc bâtir à proximité.

A l'évidence, l'édifice religieux de l'archiprêtré fut érigé au lieu-dit "Le Prieuré", adossé à l'endroit du premier village gaulois, à flanc de coteau, sur la rive droite de l'Autize. Puis d'autres missionnaires vinrent s'établir sur la rive gauche de notre rivière, à "L'Abbaye" de Chambron, et au couvent du Signe. Tout renfort était le bienvenu.

La nouvelle ville s'établirait au voisinage des communautés religieuses.

Alors, entraînant laboureurs, artisans et marchands, nos missionnaires se mirent à la besogne avec la ferveur des premiers chrétiens.

On ne pouvait laisser sur place l'inextricable amas de décombres enchevêtrés, image insupportable de l'horreur. Il a donc fallu faire disparaître cet amoncellement de toutes sortes de débris. D'ailleurs, il était sans doute possible d'y récupérer des matériaux qui seraient réutilisés dans les constructions nouvelles.

Les fragments les plus volumineux enlevés, la destination des espaces ainsi libérés pouvait être décidée. Sur la colline, entre les deux vallées, serait le cimetière. Le reste serait aménagé en terrains cultivés.

Toutefois, si l'on voulait pouvoir travailler la terre, il fallait autant que possible enfouir les innombrables fragments plus petits qui jonchaient encore le sol : ici des briques cassées, là des tronçons de colonne, des chapiteaux brisés, des éclats de poterie sigillée, des morceaux d'amphore et puis des monceaux et des monceaux de moellons à losanges, et puis des tuiles, des tuiles, des tuiles en si grand nombre qu'il n'était pas possible de les enterrer toutes. Et qui sait si, au cours de ce monstrueux déblaiement on n'a pas recouvert des arènes ? Qui sait ? Rappelons-nous les indications du Père De la Croix.

*
* *

Aujourd'hui, après plus de dix-sept siècles, de chaque côté de la route d'Ardin à Coulonges, des débris de tuiles, mille et mille fois retournés par le soc des charrues, sont encore là, sous nos pieds, pitoyable témoignage de la barbarie des hommes.

DES RIVES DE LA MER NOIRE A LA VALLÉE DU DORÉ

L'an 406. 130 années se sont écoulées depuis la grande invasion de l'an 276 : c'est le temps de cinq générations.

Un nouvel Ardunum a remplacé la ville détruite. Les premières habitations avaient été construites aux alentours des établissements de religieux, puis, progressivement de nouvelles maisons furent édifiées au nord et au sud de l'agglomération, parfois éloignées de plusieurs milles, toujours aux environs des points d'eau, premiers noyaux de nos hameaux actuels, amorce de ce qui sera un peu plus tard le "grand domaine à l'époque franque" dont la richesse retiendra l'attention des rois mérovingiens.

Toute la partie ouest de l'ancienne cité est maintenant une plaine cultivée.

Mais, de temps en temps, dans le terrain situé derrière l'immeuble occupé par les moines de l'archiprêtré, maintenant cimetière, en creusant une tombe, on rencontre une couche de béton très dur (telle celle découverte par Van der Cruyssen au siècle dernier, telles celles découvertes de nos jours dans le jardin de la poste), on retrouve ainsi les assises de coquettes habitations gallo-romaines.

N'était ces vestiges, on aurait presque oublié l'année maudite 276.

Cependant, sur le Rhin, d'autres barbares sont venus de l'Est : Vandales, Alains, Wisigoths, poussés eux-mêmes par les Huns arrivant en trombe des steppes de l'Asie Centrale "*comme une lame de fond produite par une éruption sous-marine et qui déferle sur un rivage lointain.*"

Vers l'année 406, ces peuples barbares refluent les uns sur les autres et les hordes déchaînées envahissent la Gaule cherchant dans les territoires de l'empire romain un refuge pour s'installer à demeure avec leur famille.

Si, une fois de plus, la Gaule dans son ensemble fut mise à sac par ces nouveaux envahisseurs, Poitiers et le Pays des Pictons furent, en

Aquitaine, une heureuse exception et échappèrent au pillage.

Précédant les Wisigoths qui s'y établissent quelques années plus tard, Vandales, Suèves et Alains prennent possession du territoire des Pictons.

Les Alains étaient un peuple de guerriers sauvages qui avaient fondé un État entre la mer d'Azov et le Caucase. Passant par la Dacie, entre les Karpathes et le Danube, ils étaient parvenus jusque sur le Rhin où ils avaient séjourné sur le territoire des Alamans avant d'envahir la Gaule.

Les Alains étaient conduits par deux chefs principaux : l'un des deux se nommait Goar.

Venant de la région du Rhin, les Alains arrivèrent tout naturellement au pays des Andécaves d'où une voie romaine partant d'Angers les conduisait en direction de Saintes. C'est sans doute ainsi que, traversant le pays des Pictons, Goar se retrouva un beau jour à Ardunum. Ardunum reconstruite, cité florissante, en pleine expansion, au centre d'un terroir fertile, bien desservie par ses routes et chemins, avec, juste ce qu'il faut de forêt, de cours d'eau et d'eaux vives...

Alors, à quoi bon désormais poursuivre plus au sud une inutile marche errante ?

La vallée du Doré, surtout, est si jolie ! Il doit bien y avoir là quelque demeure convenable. Un chef de guerre ne saurait avoir aucun sucrupule à s'en emparer.

C'est ainsi, vraisemblablement, que Goar s'y fixa avec sa famille et fit souche au pays.

*
* *

Le Doré, affluent de l'Autize

Le petit ruisseau descend
des hauteurs de la verdure
et sans forcer son allure
se dandine au gré du vent.

Il a mis claire bavette
pour saluer le printemps
et les fleurs en font autant
dans leur joyeuse amusette.

Clopin-clopant sur la pierre
il saute, hésite, bondit
de galets en raccourcis
tout pailleté de lumière.

Pierre Autize (Roland Duclos)

SAINT GOAR

Après les Grandes Invasions, la puissance de l'Eglise était devenue de plus en plus dominante en Poitou. Evêques et moines jouissaient d'une grande autorité et s'employaient à convertir tout l'Occident païen à la religion chrétienne. Souvent, chez les nouveaux convertis la foi était très vive, comme elle fut chez les premiers chrétiens.

La famille de Goar adopta bientôt la religion nouvelle. Et c'est au début du sixième siècle que naquit, dans la résidence près du Doré celui qui allait devenir Saint Goar.

Son père s'appelait Georges et sa mère Valère.

Déjà, du Poitou, principal foyer de la civilisation chrétienne pendant le haut moyen-âge, étaient partis, Saint Lubin, Saint Amand, Saint Arbogast, Saint Paterne pour convertir et civiliser les peuples barbares de Neustrie et d'Austrasie, de Flandre et d'Helvétie. Jeune encore, Goar quitta à son tour sa maison natale et partit d'Ardunum pour aller, du pays des Pictons en Aquitaine porter le christianisme au pays des Alamans, cette région du Rhin où ses ancêtres, jadis, venant des lointains rivages de la Mer Noire, entre le Don et la Volga, avaient fait escale avant d'envahir la Gaule dans leur migration fantastique.

Goar se rendit ainsi à Trêves qui était alors réputée "la seconde Rome de l'Occident". Il se retira près de là dans un petit ermitage et il évangélisa toute la région.

Vénéré par tous, Saint Goar devint l'apôtre du Rhin. Après sa mort, le 6 juillet 574, sa mémoire resta en bénédiction dans toute l'Allemagne. Son oratoire fut transformé au huitième siècle en une belle église et l'on bâtit sous son patronage un monastère qui a longtemps subsisté.

Non loin de Trêves, sur la rive gauche du Rhin, le village formé par l'affluence des pélerins qui venaient à son tombeau implorer sa puissante protection est devenu aujourd'hui la ville de Sanct-Goar, et, vis-à-vis, sur la rive droite du grand fleuve s'est élevé le bourg de Sanct-Goarshausen.

Mais, direz-vous, cette histoire est trop belle pour être vraie. C'est un conte de fée. D'ailleurs, pour avoir accompli une telle croisade, voilà un saint dont on ne parle guère.

Tout de même ! Et si cela était ?

Or, la vallée du Rhin, ne voilà-t-il pas un bel itinéraire de vacances à parcourir en famille ? En musardant. C'est ce que certains de nos compatriotes ont pensé, se disant qu'en plus ils pourraient de la sorte vérifier si Saint-Goar sur le Rhin est une réalité ou un mirage.



Chateau de Sanct-Goar *(Carte postale)*

Car enfin, si l'évènement est véridique, même à mille kilomètres de la vallée du Doré, même après quatorze siècles, qui sait s'il ne serait pas encore possible d'y recueillir quelques lointains échos d'un saint homme venu d'Ardin, vieille localité gauloise perdue dans la grande Aquitaine ?...

UN MOINE VENU D'AQUITAINE.

Nous possédons aujourd'hui de belles cartes postales en couleur représentant différentes vues de Sanct Goar am Rhein et de Sanct Goarshausen und Burg Katz. Nous les devons à Yves Gabilly puis à Marcel Champeau qui ont fait étape en famille dans ce mystérieux Sanct Goar si loin de notre Saint Goard.

Mais des cartes postales ne satisfont qu'à moitié notre besoin de vérité.

Manquait encore le lien entre Saint Goar sur le Rhin et Saint Goard d'Ardin.

Ce lien qui nous manquait, nous l'avons maintenant grâce à Marcel Champeau qui s'est adressé au syndicat d'initiative de Sanct Goar sur le Rhin. Parmi les documents touristiques offerts aux visiteurs, un dépliant qui présente la ville rappelle l'origine de l'agglomération. Nous en avons retenu les lignes ci-après :

Die Rheinfelsstadt St. Goar führt ihren Namen zurück auf den Heiligen Goar, einen aquitanischen Mönch, der sich hier im 6. Jh. niederließ, den Schiffern und Fischern das Evangelium verkündete und allen Reisenden Gastfreundschaft gewährte.

En voici la traduction due à l'amabilité de Madame Chiron, professeur d'allemand au collège de Coulonges-sur-l'Autize :

"La ville de Saint Goar perchée sur les rives rocheuses du Rhin tire son nom de Saint Goar, un moine aquitain, qui, s'y étant fixé au 6e siècle, prêchait l'évangile aux bateliers et aux pêcheurs et accordait l'hospitalité aux voyageurs."

Ainsi cette belle histoire n'était point un conte de fée.

Saint Goar ayant refait, au 6e siècle, d'Aquitaine en Rhénanie, la dernière partie en sens inverse, du long trajet de son ancêtre le chef barbare des Alains, prêchait l'évangile aux populations et, dans son oratoire "sur les rives rocheuses du Rhin" il accordait à tous l'hospitalité.



St Goar am Rhein (Cette vue de la ville a été prise face à l'amont, c'est-à-dire face au sud. Sur la photo, le sud est donc en haut, le nord en bas et la ville qui paraît à droite du fleuve est bien en réalité sur la rive gauche.) *d'après diapositive de Marcel Champeau*

Puis il laissa son nom sur le bord du grand fleuve. C'est aujourd'hui la ville de Sanct Goar am Rhein.

Toutefois, Saint Goar demeura le nom donné à l'endroit de sa naissance, nom qui devint au cours des siècles suivants St Gouard, puis St Goard.

Un ancien château depuis longtemps disparu a fait place au château actuel. Une chapelle : l'ecclesia Sanctii Goarii qui subsistait encore vers 1200 fut élevée en ce lieu. A la fin du 19e siècle, Henri Rouget-Lafosse entreprit d'en fouiller les ruines avec soin et, de l'autre côté du chemin qui longe la clôture du château, il a pu retrouver, sous les éboulements du coteau voisin, les murs terminaux de la petite nef.

Rouget-Lafosse qui d'autre part a donné à l'église d'Ardin une statue du saint a encore consacré un petit oratoire à Saint Goar au rez-de-chaussée du château.

*
* *

Les habitations qui se sont construites dans les environs immédiats ont formé un des plus pittoresques hameaux de notre commune. Le hameau de St Goard a son origine au lointain pays des Cosaques !

SAINT GOAR ET LA LÉGENDE

L'imagination des peuplades naïves qui vivaient quatorze siècles avant nous, a fait de Saint Goar un thaumaturge de légende.

Voici, résumé d'après un extrait de "Histoire ecclésiastique du Poitou" paru dans les "Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest", le récit d'un double miracle de notre anachorète :

"L'évêque Rusticus, dont la vie privée fut indigne, osa accuser Goar de fornication et le fit un jour mander à son palais. Le "bienheureux" se présenta devant le prélat assis au milieu de sa Cour. Ne sachant où déposer le manteau dont il était couvert, il le plaça sur un rayon de soleil dont le sillon lumineux traversait un coin de la salle épiscopale. Et le vêtement, par un prodige inouï, demeura suspendu à ce porte-manteau d'une nouvelle espèce. L'évêque voulut prendre occasion de ce miracle pour accuser Goar de magie, lorsque, soudain un clerc apporta un enfant de trois jours qu'on venait de trouver déposé dans le bassin de marbre, placé à cet effet devant la porte de l'église. Rusticus crut la circonstance favorable pour démontrer que le démon, et non pas l'Esprit-Saint, était l'auteur des merveilles que l'on admirait dans le pieux solitaire :

"Si vous êtes vraiment inspiré de l'Esprit de Dieu, s'écria-t-il, faites dire à cet enfant quel est son père et sa mère"

Goar se recueillit un instant, puis, se tournant alors vers l'enfant :

"Quel est ton père ?

— L'évêque Rusticus est mon père, et Affaïa est ma mère" répondit l'enfant

En entendant cette révélation inattendue, Rusticus se prosterna aux pieds du saint et lui demanda pénitence."

"Le bruit de cet étrange évènement se répandit jusque dans la Cour du roi Sigebert. Ce prince manda aussitôt Saint Goar pour apprendre de sa bouche si ce qu'on rapportait à ce sujet était véritable. Après quelque hésitation, le vénérable serviteur de Dieu fut contraint de dire la vérité et Sigebert, jugeant alors que personne n'était plus digne que

lui d'occuper la place de l'intrus et criminel Rusticus, lui fit connaître sans détour son intention. Saint Goar, désolé et ne sachant comment éviter le lourd fardeau qu'on voulait lui imposer, pria Dieu avec tant de larmes de lui épargner cette épreuve que le Seigneur, touché de sa douleur, lui envoya une fièvre ardente et continue qui empêcha Sigebert d'exécuter son dessein."

UNE VACHE D'INFERENDA

Nous avons vu dans un chapitre précédent qu'après la grande invasion de l'année 276 et la reconstruction de la ville, l'emplacement de notre bourg devint le cimetière. Ce cimetière sera utilisé jusqu'à la construction de l'église au onzième siècle. Par la suite, les maisons qui peu à peu se bâtiront au nord de l'église le repousseront en partie dans la direction du cimetière actuel.

Il est un fait que dans le bourg d'Ardin, il ne s'est pas creusé une cave sans qu'on y découvre des sarcophages, cercueils de pierre de l'époque mérovingienne.

La plupart de ces cercueils de pierre étaient sans ornement, certains même, tel celui mis à jour tout récemment et qui renfermait un squelette en parfait état, n'étaient qu'un simple encadrement de quatre murets de pierre ; d'autres, comme celui dont le couvercle se trouve au musée du Pilori, étaient sculptés. Celui-ci fut exhumé au centre du bourg, en creusant une cave, dans une maison qui appartenait à Audouit. Le couvercle fut donné au musée par Schaeffer, agent-voyer à Coulonges. Cette pierre en forme de trapèze très allongé mesure 2,98 m de long, sa largeur est de 0,69 m en tête et de 0,42 m en pieds. Elle est décorée d'une



Couvercle de sarcophage *Extrait : 1re édition*

croix latine dont les trois branches supérieures s'élargissent légèrement à leurs extrémités ; la grande branche médiane porte trois croisillons irrégulièrement espacés ; des lignes obliques forment deux losanges successifs dont le dernier est privé, tout à fait en bas, de l'un de ses côtés.

Mais Ardunum dont les constructions nouvelles, disséminées, occupent maintenant un territoire qui s'étend du nord au sud sur près de cinq milles romains compte de nouveau parmi les localités principales du Poitou.

Dans son "Recueil des travaux historiques : Études mérovingiennes" Ferdinand Lot apporte de précieux renseignements concernant "un grand domaine à l'époque franque : Ardin en Poitou".

Se référant à des documents officiels d'époque : "actus", "diplômes", "cautiones", il nous donne une idée aussi exacte que possible du domaine d'Ardin : on dit "la curtis d'Ardin". Au temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, Ardin est aussi qualifié de "pagus" ce qui veut dire canton ou circonscirption.

Grâce à ces différentes pièces officielles, nous apprenons tout ce qui fait l'importance du "pagus" d'Ardin : sa superficie, sa population, sa richesse.

Traduite en unité de surface agraire de notre système métrique, sa superficie était de 3000 hectares.

La superficie actuelle de la commune d'Ardin étant de 2959 hectares, nous remarquons qu'au temps des Mérovingiens elle était sensiblement du même ordre qu'aujourd'hui, ou légèrement plus étendue et il est probable que ses limites étaient à peu de choses près ce qu'elles sont de nos jours, la Grande Eglise située actuellement à quelques mètres de la délimitation entre les communes de Coulonges et d'Ardin y étant alors incluse.

La population du "pagus" d'Ardin était d'environ mille habitants, renseignement très rare pour l'époque. Les textes disent "mille manentes" (Manentes qui signifie habitants est un ancien terme gaulois, employé également plus tard par l'historien Grégoire de Tours).

Quant à la richesse d'Ardin, on la devine d'après le montant de l'impôt royal que le fisc tirait du domaine.

"L'inferenda", ou impôt se payait en nature ou en espèces monétaires. Il pouvait être transformé en espèces monétaires à la demande du contribuable ou sur l'injonction du Pouvoir.

En nature, il consistait en un tribut de bétail. Quant à sa valeur en espèces monétaires, elle était déterminée d'après un tarif officiel fixant la valeur du bétail, plus précisément d'une vache, c'était "la vache

d'inferenda". Au temps de Charlemagne, la vache d'inferenda était cotée deux sous d'or.

L'inferenda dû par le pagus d'Ardin était quatre cents sous d'or, soit la valeur de 200 vaches !

Aussi, lorsque par deux préceptes adressés à Didol, évêque de Poitiers, le premier datant du 1er mars 667 et l'autre du 17 octobre 671, Childéric II, roi d'Austrasie, fait abandon en faveur de l'église Saint-Gervais du Mans, pour l'entretien de son luminaire des 400 sous d'or que le trésor royal retire d'Ardin, il fait à l'évêque du Mans un don fort appréciable. Ce don est pourtant confirmé par d'autres préceptes donnés successivement par Dagobert III le 10 mars 713 ; par Thierry IV le 5 mars 722 ; par Childéric III le 2 mars 743 ; enfin par Charlemagne en 802 et par Louis le Débonnaire en 832. Par ces titres il est fait injonction et défense au juge royal de ne rien exiger dorénavant d'Ardin.

En réalité notre curtis ou pagus ne s'appelait pas encore Ardin. Toutefois ce n'était plus exactement Ardunum, ainsi que nous verrons dans les chapîtres suivants.

TROIS ATELIERS MONÉTAIRES

Sur le tènement du Margat, ont été découvertes des feuilles ou des lames d'or dans lesquelles l'érudit Joseph Berthelé a cru reconnaître des lingots ou des flans destinés aux ateliers monétaires d'Ardin.

Dès le début de l'époque mérovingienne en effet, et jusqu'au milieu du huitième siècle, les ateliers de Fandelenus, Magnoaldo, Teodulfus frappaient monnaie en notre ville. Sortaient de ces ateliers des pièces d'or appelées triens, c'est-à-dire que leur valeur était le tiers de l'unité principale : le sol (ou sou) d'or mérovingien. Pour préciser davantage cette valeur, reportons-nous au chapître précédent : nous remarquons que six triens d'or de l'un des ateliers monétaires d'Ardin représentait une "vache d'inferenda"

Diverses collections numismatiques (collection nationale, collection régionale, ainsi que des collections appartenant à des particuliers) possèdent des exemplaires de ces triens.

C'est dans la collection nationale que l'on peut voir un triens de Teodulfus et dans la collection régionale un triens de Fandelenus. Ce dernier qui provient de la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt porte la date 560 et représente un buste dont la tête regarde à gauche, avec l'inscription

ARE - DUNO VICO

et au revers, entre deux palmes et l'inscription Fandelenus, un ornement qui paraît une enseigne militaire.

La collection de B. Fillon compte plusieurs triens dont l'un représente une tête ornée de bandelettes et de pendants d'oreille avec l'inscription

ARDUNO VICO FITUR

et au revers une enseigne militaire entourée d'une couronne de laurier ;

Un autre porte à l'effigie un buste à droite et l'inscription :

AREDUNO VII

et au revers une croix pattée, flanquée aux angles de quatre étoiles ;

Un troisième modèle porte également un buste à droite avec l'inscription

AREDUNO

et au revers une croix à branches égales.

Paul Villain, qui fut Ardinois avant de s'établir pharmacien à Celles-sur-Belle et qui est membre correspondant de la société numismatique de Paris au Cabinet des Médailles, possède pour sa part — précieux souvenir de sa commune natale — un triens de l'atelier de Magnoaldo avec buste, et croix pattée au revers.

Vous avez remarqué que dès le sixième siècle, Ardunum était devenue Arduno, et que Fandelenus l'écrivait Areduno. Puis, en 965, quand la viguerie s'étendait jusqu'à Oulmes, on alla jusqu'à dire : Arduacinsi ! (Ardu... acinsi ?). En réalité, ces noms dont la consonance rappelle le latin ne doivent pas nous étonner, car il ne faut pas oublier que la littérature en langue latine s'est poursuivie pendant des centaines et des centaines d'années, jusqu'à Descartes et au-delà, que l'avance du français ne se fit que par vagues successives, à partir de 1450 et que ce n'est qu'au mois d'août 1539 que François Ier, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, prescrivit d'employer désormais dans tous les actes judiciaires, non plus le latin ni les parlers locaux, mais exclusivement le français.

Il n'empêche qu'en 1626 on disait encore Ardini, alors que les Rataut, enfin, allaient donner leur nom au château de Bois... d'Ardin.

LE CIMETIÈRE AUX CHIENS

Trois siècles se sont écoulés depuis les dernières invasions venues du Nord.

En l'année 732, un nouveau danger menace notre région venant cette fois du Sud. Les Arabes (on dit aussi les Sarrazins, ou encore les Maures) ayant envahi l'Afrique du Nord, puis l'Espagne, avaient franchi les Pyrénées. Ils avaient déjà occupé le Languedoc et le sud de l'Aquitaine. Leur chef, l'émir Abd-er-Rahman, victorieux à Bordeaux du roi aquitain Eudes, se rue maintenant vers le Poitou à la tête de sa cavalerie.

Sans s'attarder à Poitiers, protégé par sa puissante enceinte romaine, épaisse de six mètres et de 2,600 km de pourtour, et bien loin de se douter que dans un avenir proche, Charles Martel et ses rudes guerriers allaient mettre un point final à leur folle chevauchée, la multitude des infidèles se répand dans les plaines poitevines, en quête de riches domaines à piller, avec le dessein d'atteindre ensuite la Touraine.

Or n'oublions pas qu'à cette époque, Ardin est un domaine riche, si riche que sa richesse est protégée par les rois mérovingiens pour les importants revenus qu'il procure au fisc, et n'oublions pas d'autre part qu'on y transforme encore en pièces de monnaie... des lingots d'or !

De ce fait, Ardin ne pouvait manquer d'être l'un des objectifs les plus convoités par les Maures déchaînés. Il faut croire alors qu'une troupe de ces pillards arriva sur son territoire ; il faut croire aussi que cette troupe se trouva soudain face à une petite armée de guerriers francs et qu'un combat sanglant s'engagea à l'issue duquel les survivants arabes se dispersèrent précipitamment abandonnant leurs morts sur le terrain.

C'était au Nord-Est de Fontbriand.

Les cadavres des envahisseurs ont été aussitôt enterrés sommairement sur place et les fossoyeurs d'un jour, leur funèbre besogne terminée ont pu dire : Voici le cimetière aux Chiens.

Car les Arabes étaient de religion musulmane et seuls, des chrétiens pouvaient recevoir les honneurs d'une vraie sépulture. Quant à ceux qui n'étaient pas chrétiens, tous les "infidèles" étaient des "chiens" disait-on souvent en terme de mépris.

Telle est la signification que nous pouvons donner de cette appellation de "Cimetière aux Chiens"

Alors : légende ou réalité ?

Nous pensons qu'un tel nom de lieu n'est pas pure invention de l'esprit et nous n'imaginons pas qu'on ait aménagé là, dans le passé, un arpent de notre territoire pour y enterrer les chiens à quatre pattes.

De plus, les historiens nous ont appris que les Maures contournant Poitiers ont envahi nos plaines avant la bataille de 732. Enfin, nous savons que de tout temps, plus une localité est riche, plus elle attire les envahisseurs.

Ce sont là nos seules preuves, mais nous avons beau chercher une autre explication, la seule hypothèse qui nous paraisse crédible est qu'il s'agit bien, tout bonnement, de la mémoire collective d'un petit coin du Poitou, qui, de génération en génération, siècle après siècle, pendant plus de douze cents ans nous a transmise intacte la tragique réalité.

" Le Cimentère aux Cheins ", comme disaient nos grands-pères.

*
* *

Faut-il se tenir en éveil comme le suggère Guy Pillard dans sa "Mythologie des Deux-Sèvres" devant les noms de lieux pouvant rappeler le passage des Maures ?

Dans notre commune, la Croix-Maran serait un de ces noms, mais il est d'autre part une bien curieuse coïncidence :

Le Cimetière aux Chiens est situé sur un coteau au pied duquel coule un affluent de l'Autize et la configuration des lieux est telle que dans le sauve-qui-peut qui a dû suivre le combat meurtrier, les rescapés de cette troupe de Maures n'avaient d'autre chance de salut que de fuir éperdument en dévalant la pente du coteau puis de tenter un saut désespéré par delà le cours d'eau pour disparaître dans les bois. Cet affluent de l'Autize théâtre ce jour-là de ce saut suprême des Maures se nomme... le Saumore !

*
* *

Les noms propres n'ont pas d'orthographe, dit-on, parfois.

Il est un fait que beaucoup de noms propres ont subi plusieurs écritures différentes. Ardin fut dans le passé Ardain et Ardun. La plupart du temps ces altérations ne changent en rien l'idée que l'on se fait de la personne ou de la chose (Dupuy ou Dupuis - St Gouard ou St Goard).

Par contre on se trouve parfois en présence d'une modification choquante. Ainsi en est-il pour le Saumore. Depuis que cet affluent de l'Autize, (autrefois " Le ruisseau de Fenioux ") a pris le nom actuel, il portait toujours la terminaison " ore ". Ainsi dans la très ancienne " Géographie communale

du département des Deux-Sèvres " où il est cité trois fois (pages 25-153-154) il a trois fois la terminaison " ore ". Dans une publication beaucoup plus récente : le " Guide de l'art et de la nature - Deux-Sèvres ", paru chez Berger-Levrault en 1979, ouvrage " élaboré avec le concours des municipalités, des érudits locaux et à partir d'enquêtes menées sur le terrain ", on trouve la forme Saumore.

Mais voici que sur une carte routière on voit : le " Saumort ".

Pourtant, fort heureusement, ce charmant petit cours d'eau n'est ni mort, ni Saumort ; nous ne voulons le connaître que sous son ancien nom d'origine : le Saumore.

CAPITALE CIVILE ET RELIGIEUSE

Dans la "Géographie communale du département des Deux-Sèvres" par L. Buffières, ouvrage paru vers 1875, on peut lire dans la notice consacrée à la commune d'Ardin : "Cette localité a été autrefois la capitale civile et religieuse d'une partie du Bas-Poitou."

Capitale civile en effet : Ardin était le siège d'une viguerie dès le dixième siècle.

Capitale religieuse, plus ancienne encore. D'après Buffières, un archiprêtré y fut établi "lors de l'introduction du christianisme dans les Gaules."

Mais voyons cela plus en détail.

En 778, Charlemagne pour maintenir attachées à son vaste empire les provinces qui s'étendaient de la Loire aux Pyrénées établit à Toulouse un duc d'Aquitaine et dans chaque subdivision territoriale il plaça un comte. Au dixième siècle, le titre de duc d'Aquitaine passe aux comtes de Poitiers, descendants de Renoul II, pourfendeur de Normands, ce fut la grande dynastie des "Guilhem" (ou Guillaume), comme ils se sont appelés de père en fils.

Les comtes furent chargés de rendre la justice dans le pays qui leur était confié, d'y commander les troupes et d'y exercer toutes les fonctions administratives que pouvaient nécessiter les besoins du temps ; ils réunirent tous les pouvoirs : administratif, judiciaire, militaire et financier. La variété et l'étendue de ces attributions ne permettaient pas évidemment aux comtes de les exercer eux-mêmes sur tous les points de leur province, aussi ils furent autorisés à commettre des officiers pour les suppléer. Ces officiers furent appeler viguiers (c'est-à-dire : délégués du comte), ils résidèrent dans les lieux les plus considérables du territoire sur lequel s'étendait leur juridiction, et ce territoire prit le nom de viguerie (vicariâ).

Ardin devint le siège d'une viguerie et, dans un titre datant de 965, au temps de Guillaume V "Fier-à-bras", Oulmes est spécialement désignée comme dépendant de la viguerie d'Ardin : *"Ulmus in vicariâ Arduacinsi."*

De son côté, le gouvernement ecclésiastique a toujours placé, par gradation, les dignitaires de l'Eglise dans les localités les plus importantes. C'est conformément à cette politique qu'un archiprêtré fut établi à Ardin.

Rappelons qu'Ardin comptait trois édifices religieux :

Sur la rive droite de l'Autize, "Le Prieuré" abritait la plus importante des trois communautés : là se trouvait le siège de l'archiprêtré. Fondé vraisemblablement vers la fin du troisième siècle, l'Archiprêtré d'Ardin appartenait au diocèse de Poitiers. Il ne cessa de prendre de l'importance jusqu'au neuvième siècle. A cette époque, 78 paroisses dépendaient de notre archiprêtré, entre autres (citées dans l'ordre où elles figurent au pouillé du diocèse) : Xaintray, Sainte-Ouenne, Faye-sur-Ardin, Secondigny, Chassenon, Puy-de-Serre, Pamplie, Surin, Benet, Villiers-en-Plaine, Sainte-Christine, Saint-Sigismond, Coulonges-les-Royaux, la Chapelle-Thireuil, Saint-Pompain, Bouillé, Le Busseau, Vernoux-en Gâtine, Scillé, Faymoreau, Saint-Rémy, Béceleuf, Saint-Maxire, Oulmes, Fontaine, Velluire, Saint-Michel-le-Cloucq, Maillé, Le Beugnon, Fenioux, Saint-Hilaire-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-de-Voust, Chaillé-les-Marais, Payré-sur-Vendée, Saint-Pierre-le-Vieux, Beugné, Courdault, Damvix, La Chapelle-Seguin, Champagné-les-Marais. Nieul-sur-l'Autise, Xanton, Vix, Saint-Laurs et Marillet.

Il était le chef-lieu religieux des populations qui habitaient depuis les rives de la Vendée jusqu'à celles de la Sèvre Niortaise.

On devine que l'immeuble qui abritait la communauté religieuse du Prieuré devait être en rapport avec une telle audience, Les vestiges retrouvés de l'édifice disparu nous en apportent la certitude. Dans le remblai de la route, entre la Vallée et Grignon, lors de la construction d'un mur de soutènement on a mis à jour un meuble, sculpté dans un seul bloc de pierre, orné à l'avant d'une croix en relief. Une ouverture à la base communique par un conduit intérieur avec une autre ouverture de forme carrée qui affleure le dessus plat de ce meuble.



Etait-ce le potager de l'archiprêtre ?
Cliché : Michel Servant

Ce devait être un potager sur lequel les moines pouvaient faire mijoter leurs petits plats. Par ailleurs, dans ce qui devait être l'aile nord de l'établissement, lors de travaux récents nécessaires à la construction d'une rampe d'accès faisant communiquer le nouveau parc de stationnement et la place Louis Dutaud, Madame Fourteau de la Direction Régionale des Antiquités a découvert en sous-sol entre le presbytère et le bureau de poste, un four d'hypocauste, système ancien de chauffage central destiné à chauffer les appartements ou les bains. L'existence des religieux du Prieuré n'était donc pas dépourvue de confort, sinon de luxe. Mais on y travaillait également ainsi que l'attestent deux emplacements destinés au moulage de cloches, situés à peu de distance du four d'hypocauste.

L'archiprêtré d'Ardin resta dans le diocèse de Poitiers jusqu'en 1317. Dans la bulle du 13 août 1317, par laquelle le pape Jean XXII a fondé les évêchés de Luçon et de Maillezais, Ardin est désigné comme le seul archiprêtré qui fût incorporé dans le diocèse de Maillezais ; les autres parties du diocèse n'avaient que le titre de doyenné. On lit dans le "Pouillé des bénéfices de la France" donné par Alliot en 1626, évêché de Maillezais, ces mots : *Sequuntur beneficia in archiepiscopatu Ardini existentia.*

Les deux autres édifices religieux : le couvent du Signe et l'Abbaye de Chambron étaient situés sur la rive gauche de l'Autize.



Tour d'angle au Signe
Cliché : Armand Barlet

Au nord-est du village du Chambron, tout le pâté de maisons que l'on appelle " L'Abbaye " (" L'Abboïlle " disent toujours les gens du voisinage)

était selon le curé Gachignard, une abbaye de femmes. Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable que les parents Gachignard qui avaient leur résidence à l'intérieur du périmètre de l'Abbaye ont trouvé dans leur jardin un anneau portant un large chaton avec l'inscription suivante : " Jésus sauveur des hommes par sa croix - I.H.S. ". Or, une abbaye de femmes était gouvernée par une Supérieure appelée Abbesse et l'anneau était, avec la croix abbatiale et la crosse, l'un des trois insignes d'une abbesse.

Depuis qu'à L'Abboïlle, la dernière masure : une vieille maison dont la porte romane et la fenêtre très étroite attiraient l'attention, s'est écroulée, seul le nom de lieu du pâté de maisons perpétue le souvenir de cette communauté.

Le couvent du Signe fut restauré à deux reprises. Nous pouvons encore, de nos jours, en admirer de beaux restes. L'édifice fut fortifié. Une imposante tour d'angle, encore en très bon état, dont la base descend jusqu'au sol sur un précipice, conserve, intactes, ses meurtrières. Les autres parties de la construction ont été par la suite profondément modifiées, subissant comme nos châteaux féodaux l'influence de la Renaissance. Une nouvelle tour fut construite, dans laquelle un escalier tournant, en pierre, conduit à l'étage où l'on peut voir une cheminée monumentale ouvragée portant un écusson. La porte de cette nouvelle tour est surmontée d'un beau fronton, avec également un écusson. (Le nom gravé sur cet écusson, de même que la date à la base du fronton n'ont rien à voir avec l'ancienneté de la porte : c'est un maçon — inconscient — qui fut au siècle dernier l'auteur de cette regrettable déprédation).



Autre tour du Signe
Cliché : Armand Barlet

Au Prieuré, lorsqu'en 1789 Ardin cessa d'être la capitale d'une circonscription ecclésiastique, l'établissement de l'archiprêtré devait alors être vieux d'environ quinze siècles. En raison de l'inexplicable insouciance des archiprêtres qui s'y sont succédé à partir du neuvième siècle, la construction, contrairement au Signe, n'ayant pas fait l'objet en temps voulu des indispensables consolidations ou restaurations ne pouvait qu'être dans un état de vétusté avancée.

Ajoutons à cela qu'à partir du quatorzième siècle lorsqu'elle fut incorporée dans le nouveau diocèse de Maillezais, la communauté religieuse commença à décliner, que ce déclin ne cessa de s'accentuer, si bien que quatre siècles plus tard, au moment de la Révolution, ayant perdu son ancienne importance et son lustre passé, l'antique établissement n'abritait plus que le vicaire Lambert et le curé Clémençon.

Toute une partie de l'ancien immeuble désormais inoccupée était maintenant inutile et la construction tout entière menaçait ruine.

Plutôt que de laisser l'édifice s'effondrer de lui-même, mieux valait l'y aider et reconstruire une nouvelle demeure dont l'étendue serait en rapport avec des besoins aussi considérablement réduits. C'est apparemment la solution qui fut retenue : toute la partie sud du Prieuré fut sacrifiée et à l'extrémité nord on bâtit un vaste presbytère avec toutes les dépendances et les commodités possibles en bordure d'un jardin potager. Un vaste presbytère qui a sa propre histoire que nous relaterons dans un chapitre spécial.

Toute une étendue du Prieuré avait donc été abandonnée. Une partie des matériaux avait sans doute été réutilisée, pendant que la terre et les déblais de toute sorte durent être entassés sur la place de l'église. Nous savons en effet qu'au début du dix-neuvième siècle (années 1801 et suivantes) "la place du plan de l'église était encombrée de tas de terre." Ces "tas de terre" furent ensuite enlevés "pour aider à combler la vallée de Grignon", ceci nécessairement avant la construction en 1843 du ponceau sur le Doré. Rappelons que c'est justement près de ce ponceau, au cours d'un terrassement récent, qu'on a retrouvé le curieux meuble en pierre avec une croix en relief.

Pendant la longue période que nous venons d'évoquer, peu à peu, la ville faisant écarteler le cimetière, reprenait possession de son emplacement initial. Ce fut d'abord l'église dont la construction fut commencée au onzième siècle, puis, une à une, au nord de l'église les maisons s'édifièrent de nouveau. Il y eut alors deux cimetières : l'un qui subsistait au sud de l'église, c'était le cimetière de St Guinefort, appelé parfois "le bas cimetière" dont on retrouve des pierres tombales dans diverses construc-

tions ; ainsi dans les dépendances de La Vallée, on peut voir sur le bord de la route le côté d'une lucarne portant une inscription funéraire datant de 1574 ; une autre pierre tombale a servi à faire le dessus de la fontaine de Grignon : l'inscription qui se reflète dans l'eau est de 1767. Le deuxième cimetière fut probablement celui qui existe aujourd'hui, on l'appelait alors "le haut cimetière" ou encore parfois "le cimetière du haut". (Chacun sait que chez nous on désigne souvent le nord par "le haut" et le sud par "le bas")

LE TIR AUX MOINES

Nous avons vu dans un précédent chapitre qu'en l'année 732, Charles Martel délivra la Gaule des Arabes, les Maures, ces " chiens ".

Moins d'un siècle plus tard, un nouveau péril arrivant cette fois de l'océan menaçait notre région. Venant de Norvège et du Danemark, en bandes montées sur de grandes barques, les " drakkars " dont la partie avant, la poupe, était sculptée en forme de dragon, les Normands remontant les principaux fleuves de la Gaule pillaient et incendiaient les villes, s'acharnant principalement sur les établissement monastiques.

Les Normands occupèrent le littoral du Poitou pendant 110 ans, de 820 à 930.

En moins de sept années, de 846 à 853, le Bas-Poitou fut livré au pillage et le monastère de Luçon fut saccagé deux fois.

Remontant à plusieurs reprises la Sèvre Niortaise, après avoir mis Marans à feu et à sang, les pirates décimèrent à Coulon les " Colliberts " ces habitants mystérieux qui ont précédé les " Huttiers ", puis ils dévastèrent tour à tour Niort et Saint-Maixent.

Pour Ardin, la menace se fit plus précise lorsque en 881, remontant maintenant le cours de l'Autize, les Normands débarquèrent sur l'île de Maillezais qu'ils ravagèrent.

Il devenait urgent pour les moines d'Ardin de songer à organiser leur défense, tant le péril, désormais, paraissait imminent.

Le danger viendrait évidemment de l'Autize : c'est de ce côté qu'il fallait se garder.

*
* *

Marcel Audurier pour qui les abords de l'Autize n'ont pas de secret a remarqué en amont d'Uzelet, au lieu-dit "Les Roches", à la base d'un coteau abrupt l'entrée d'un souterrain. Cette entrée demeure visible, mais après quelques mètres de pénétration, la voûte ayant cédé, le passage a été obstrué par les éboulements. On ne sait pas avec précision où aboutissait ce souterrain, mais les anciens Ardinois qui tiennent leurs renseignements

d'Ardinois plus anciens, qui eux-mêmes les tenaient d'Ardinois plus anciens encore prétendent qu'il conduisait au Prieuré.

Le Prieuré avait, d'autre part, face à l'Autize une situation défensive particulièrement sécurisante. Voici ce qu'en dit Marcel Audurier : " Un parcours attentif du versant sud du bourg révèle une longue suite de murs plus ou moins élevés, quasi rectilignes, et surplombant la vallée de l'Autize. Depuis le chemin de Barredé, derrière le Prieuré, ces murailles —parfois fort hautes— se terminent au niveau du jardin de l'école des filles.

Curieusement, elles paraissent avoir été bordées d'un chemin dont certains segments ne sont plus en voirie. Ces murailles évoquent-elles un système de protection, longé par un chemin de ronde ? L'ensemble, en tout cas, pose le problème de son rôle passé exact. "

Au Signe, pas de chemin de ronde, mais, face à l'Autize cette tour solide que nous avons déjà signalée, Des ouvertures en forme de fente verticale, étroites à l'extérieur, larges à l'intérieur avaient été ménagées dans



Fortifications du couvent du Signe
Cliché : Armand Barlet

l'épaisseur du mur. A l'évidence, ces meurtrières devaient permettre de lancer des flèches sur d'éventuels assaillants.

Depuis le chemin de ronde, derrière les meurtrières, même à la sortie du souterrain, les archers pouvaient se tenir en alerte.

Mais on ne devient pas un archer efficace sans une pratique régulière du tir. Un entraînement intensif est nécessaire pour former des tireurs d'élite capables de repousser l'ennemi.

Or, en amont d'Uzelet, sur la rive droite de la rivière, à un demi-quart de lieue du Prieuré ou du Signe et face à l'ouverture du souterrain, un pré figurant sur l'ancien plan cadastral en section F, parcelle n° 479, est inscrit sous le nom de " Le Tir aux Moines ". Était-ce le terrain d'entraînement des moines au tir à l'arc ? Tant d'observations concordantes ne peuvent que nous le laisser croire.

Les Normands ne vinrent pas jusqu'à Ardin, mais nos moines eussent été prêts à les recevoir, arcs bandés, par une grêle de flèches.

EN DES SIÈCLES TOURMENTÉS

A la fin du premier millénaire, le peuplement en Poitou n'est plus ce qu'il était au temps des Gallo-Romains. De simples bourgades, favorisées par leur situation sur les principales voies fluviales ou terrestres ont vu leur population s'accroître sensiblement ; c'est ainsi que Niort et Saint-Maixent sur la Sèvre Niortaise, Parthenay et Thouars sur le Thouet, d'autre part Bressuire et Melle sont devenues les localités les plus peuplées dans la partie du Poitou qui a formé depuis, le département des Deux-Sèvres.

Dire que ces villes comptaient sans doute alors plusieurs milliers d'habitants (donc plusieurs fois la population d'Ardin) est la seule précision que l'on puisse donner. A la différence d'Ardin dont la population "mille manentes", au neuvième siècle, est connue grâce à un document d'une rareté exceptionnelle, il faut attendre quelque huit cents ans, pour que des archives du dix-septième siècle permettent d'évaluer approximativement la population de certaines localités : 9 000 habitants à Niort, 4 000 à Parthenay, 6 000 à Saint Maixent, 5 000 à Thouars.

Quoi qu'il en soit, Ardin, quant au nombre d'habitants est devenu alors un centre d'importance secondaire. Une telle situation, loin d'être un désavantage en des siècles tourmentés, permet souvent d'échapper aux pillages et aux destructions qui sont le lot habituel des centres les plus peuplés lors des invasions ou des guerres.

Ainsi lorsque de 848 à 856, les Normands pillent Niort et Saint Maixent, et incendient Melle, Ardin est épargné.

Ainsi lorsque le Poitou, ballotté entre Plantagenêts et Capétiens change plusieurs fois de maîtres au cours d'incessants combats dont l'issue fut longtemps incertaine, Ardin demeure étranger à la rébellion.

Pendant la guerre de Cent ans, Niort, Parthenay, Thouars, St Maixent, Melle passent alternativement sous la domination anglaise ou française, livrées chaque fois au pillage et au massacre, Ardin, fort heureusement, n'intéresse pas les armées rivales.

C'est au cours des guerres de religion pendant lesquelles catholiques et protestants rivalisent de fureur en une lutte atroce et impitoyable que notre région connaît la plus grande misère, l'alerte incessante entraînant

avec elle de village en village son cortège d'horreurs. Ardin, cette fois, ne peut éviter l'inévitable : lorsque, en 1568, les protestants s'étant rendus maîtres de Parthenay et de Niort, font un monceau de ruines de Saint Maixent, lorsque en passant chez nos voisins de Saint-Laurs, ils martyrisent le curé Sabouraud, après l'avoir enterré vivant, puis déterré, un gigantesque incendie fait s'écrouler les voûtes de notre église.

Maintenant, l'histoire d'Ardin, sortie du Moyen-Age est entrée dans l'époque dite des Temps Modernes. Il reste que nous avons à peine évoqué notre église et que nous n'avons encore rien dit de nos châteaux.

Avant de combler cette lacune, il nous faut ouvrir une parenthèse.

Parlons un peu légende.

LA QUEUE-MADAME

Il nous semble qu'il manquerait quelque chose au récit de notre captivant passé si nous renoncions à publier ici une information jusque là inédite :

La dernière œuvre de la fée Mélusine est située sur le territoire de la commune d'Ardin.

L'explication en est toute simple ; elle découle de la légende.

Ne vous êtes-vous jamais demandé comment il se fait que Mélusine, la fée-bâtisseuse qui a construit dans notre Poitou tant d'édifices, depuis le château de Lusignan jusqu'à la forteresse de Pouzauges, a, depuis plusieurs siècles, cessé, tout d'un coup, de bâtir ?

Car elle a cessé de bâtir tout d'un coup, un samedi, jour de la semaine où son époux Raimondin avait promis de ne jamais chercher à la voir. Manquant à sa promesse, Raimondin, ce jour-là, força la porte de la chambre où elle s'était retirée.

La fée était en train de se baigner, elle peignait ses longs cheveux d'or et, comme chaque semaine le même jour, elle était changée en femme-serpent. Alors, voyant son terrible secret découvert, la belle Mélusine se transforma tout entière en un serpent gigantesque et, s'échappant par la fenêtre elle disparut dans les airs après avoir fait trois fois le tour de la ville en hurlant. C'était à Lusignan.

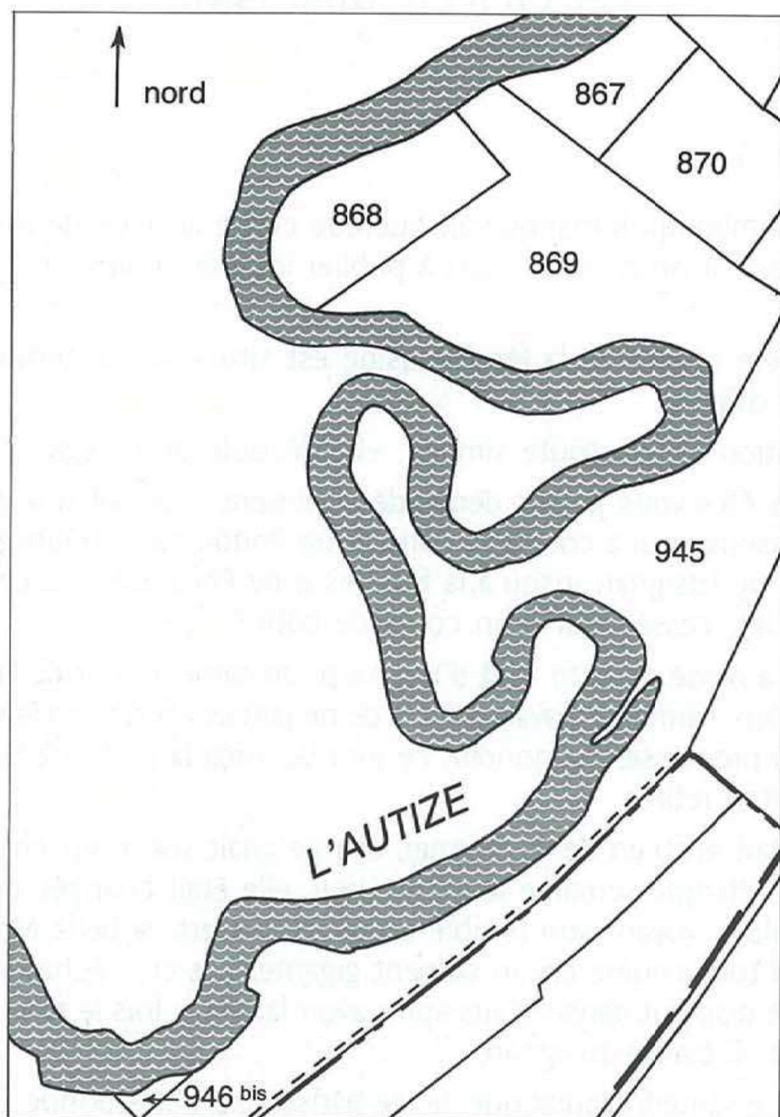
Depuis ce samedi dramatique, la fée-bâtisseuse, cette bonne Dame qui, la nuit, transportait les pierres dans son devanteau de mousseline, n'a plus jamais édifié ni château, ni chapelle, ni forteresse, ni église.

Mais elle voulut sans doute laisser un dernier symbole de son pouvoir magique.

Or, quoi de plus facile pour Celle qui avait fait en trois nuits le Château Salbart ou la flèche de Notre Dame de Niort, de simplement graver en un point de la terre poitevine sa dernière image de serpent gigantesque ?

Dans sa remarquable "Mythologie des Deux-Sèvres" que nous avons déjà citée, Guy Pillard nous entraîne sur les traces de Mélusine à Vouillé au "chemin de la Dame", à Saint-Rémy au "Buisson de la Dame", à Faye-l'Abbesse au "Bois de la Dame" puis sur le Thouaret au "Moulin de la Dame".

Examinons maintenant sur le plan cadastral d'Ardin le tracé sinueux de l'Autize au lieu-dit "Les Ramigères".



Extrait du plan cadastral

La rivière à cet endroit représente avec une étonnante vérité l'image d'une gigantesque queue de serpent, semblable à celle qui disparut pour toujours, un samedi, dans le ciel de Lusignan et, en ce lieu, reproduction fidèle de la métamorphose de la fée-bâtisseuse, la prairie, telle une attestation, a pour nom..."La Queue Madame" !

Dès lors, ne soyons pas étonnés si, depuis que le vieux château de Béceleuf, l'une des anciennes résidences de la fée, est en ruines, Mélusine s'est réfugiée près de l'Autize, tout en haut du Roc Cervelle, car de ce refuge où personne de l'a jamais vue, mais où on peut l'entendre chaque nuit pousser des cris lugubres et effrayants, elle peut veiller jusqu'à la fin des siècles sur son empreinte à tout jamais gravée dans le lit de notre paisible rivière.



Tout là-haut, sous la voûte du Roc Cervelle : le refuge de Mélusine
Cliché : Armand Barlet

L'Autize

Je suis la petite rivière
qui jaillit du sol de Gâtine
de ses coteaux, de ses collines
où rit mon minois de lumière

Je suis l'Autize avec des ailes
qui parfois jette en les matins
bonnet par dessus les moulins
en chantonnant mes pastourelles.

Je suis l'Autize avec des ailes
comme au temps des sabots de bois,
humble bergère d'autrefois
volent rubans et ritournelles !

Je suis belle dans mon décor
d'humbles prés verts et de feuillages,
toute simple en mes babillages
libre d'errer sans passeport.

Pierre Autize

NOTRE-DAME DU SAINCT-ROZAIRE

"Le vingt-deuxième jour d'aoust mil six cens quarante neuf" fut érigée en l'église d'Ardin la confrérie de Notre-dame du sainct-Rozaire dont le protecteur fut "Messire Gaspard de Chasteauneuf, chevallier, seigneur de Dilay et Ardin".

Notre église, dans sa forme primitive fut construite sur une crypte, c'est-à-dire sur un cimetière souterrain.

Les premières cryptes apparaissent au début du christianisme. En ce qui concerne Ardin, tout élément faisant défaut, nous ne pouvons, une nouvelle fois, que chercher à comprendre ce qui a pu se passer.

Pour cela, il nous faut remonter à la fin du troisième siècle.

Les missionnaires chrétiens arrivant à Ardunum avaient alors trouvé une ville complètement anéantie.

Après avoir fait déblayer le vaste champ de ruines et fait renaître la nouvelle ville de part et d'autre de la vallée de l'Autize où ils s'étaient eux-mêmes établis, ils avaient destiné l'espace situé au sud-ouest de la Grande Eglise et les abords de la Grande Eglise elle-même à être cultivé ou pacagé. Quant à l'emplacement actuel du bourg "sur la colline" il était réservé pour le futur cimetière. Le plus important des trois établissements religieux, siège de l'archiprêtré s'élevait au Prieuré, jouxtant ce cimetière.

Quoi de plus naturel que la "vénérable et discrète personne, monseigneur, " larcheprebtre " et son aréopage de cénobites se soient réservé une parcelle en bordure de leur Maison pour leurs propres sépultures ? Puis par la suite que cette parcelle ait été aménagée en un souterrain spacieux et voûté ?

Et voilà sans doute comment il se fait que sous le chœur et sous la grande nef de notre église il se trouve une crypte.

Le plus ancien document écrit authentifiant l'existence de cette crypte a plus d'un demi-millénaire : il date de l'année 1475 et provient des archives de la Gâconnière. C'est le testament de Guillaume de Veluyre dont l'une des dernières volontés est d'être enterré "en l'église de Notre-dame d'Ardun". Nous reparlerons plus loin de ce curieux testament.

Après ce premier document, les preuves abondent, elles sont contenues dans les "registres des baptesmes, mariages et sépultures pour servir à la parroisse de Ardin" registres conservés aux archives communales et dont l'acte le plus ancien date de 1590.

Ces registres nous apprennent qu'après Guillaume de Veluyre et jusqu'à la Révolution, l'église a été le lieu de sépulture du clergé et de la noblesse d'Ardin. Cette coutume était d'ailleurs l'occasion pour le clergé d'augmenter ses revenus car les seigneurs achetaient le droit de sépulture.

Ainsi la plupart des membres des familles de Chasteauneuf, Cochon, Potier y reposent auprès de Mathurin prêtre-vicaire d'Ardin ou de Messire Pierre Blouin curé d'Ardin.

Voici, à titre d'exemple, l'acte officiel attestant l'enterrement le 17 décembre 1677, de la femme de Pierre Cochon seigneur de la Combe :

Le dix septiesme jour de decembre 1677 a esté inhumé
dans cette eglise d'ardin le corps de dame
Guillemette Legoult, vivante femme de noble Pierre
Cochon Sr de la Combe, en presence dudit Cochon son
mary, noble Philippe Cochon son fils, dame
Marie Cochon sa fille et plusieurs autres
P. Blouin Curé d'Ard.

Le 1er mai 1670, la petite Anne, âgée de sept ans, fille de Messire Léonor de Gouse et de dame Marguerite de Chasteauneuf "a été enterrée dans le chœur de l'église d'Ardin" et le 21 juillet 1682 "Messire Gaspard de Chasteauneuf, escuier, seigneur de Dilay, Ardin et autres lieux" était inhumé aux côtés de la petite Anne.

C'est au début du onzième siècle, vraisemblablement à l'initiative de l'archiprêtre (ou du prieur) d'Ardin que la construction d'une église est décidée. Attenante au prieuré, elle sera édifiée, selon la coutume chrétienne de l'époque, au-dessus de la crypte au milieu de ce qui n'est toujours, depuis la terrible invasion de l'an 276, qu'un cimetière.

De cette construction primitive, le mur de la grande nef, côté sud, avec ses épais contreforts et ses étroites fenêtres est à peu près tout ce qui subsiste.

Elle fut bâtie sur le modèle d'une basilique romaine, laquelle en ce début de onzième siècle n'avait pas encore adopté sa forme classique. Ainsi le transept, cette galerie transversale qui sépare le chœur de la nef proprement dite ne dépassait pas les murs latéraux comme les bras d'une croix. L'ensemble avait simplement l'aspect d'une grande salle rectangulaire.

Au-delà du transept, l'abside se termine en hémicycle par le mur du chevet qui était alors percé d'une grande baie vitrée face au soleil du matin.

A l'extérieur, le flanc sud présente à hauteur du transept l'encadrement de deux portes maintenant murées, dont la trace apparaît parfaitement à l'endroit où la toiture était reliée au mur de l'église. Ces portes servaient évidemment à faire communiquer la nef et une (ou peut-être deux) salles annexes.

Pourquoi ces salles annexes qui n'ont pas été conservées ? Probablement elles protégeaient le couloir souterrain qu'il avait fallu construire en dehors de l'église pour permettre d'accéder de nouveau à la crypte. Lorsque la crypte n'a plus été utilisée, l'entrée du souterrain qui se trouve maintenant à l'intérieur d'une maison voisine, a été murée. Dès lors il n'y avait plus lieu de conserver ces salles adjacentes devenues inutiles.

Dans la primitive architecture chrétienne, une sorte de portique ou vestibule appelé narthex précédait la nef ; c'est là que se tenaient les catéchumènes, c'est-à-dire les nouveaux convertis à la foi que l'on instruisait pour les préparer au baptême. Rien ne permet d'affirmer que la construction ardinoise du onzième siècle comprenait un narthex. Par contre, des restes de sculptures ayant échappé à une totale destruction nous fournissent la preuve de l'existence d'une façade richement ornée. On y voyait notamment une arcature dont la voussure unique était décorée de feuilles d'acanthe groupées et adossées deux à deux sous un bandeau gaufré et dont les restes apparaissent à droite du clocher actuel. Un peu plus haut on distingue la croupe d'un cheval. Il y avait évidemment au-dessus de l'arcature un de ces cavaliers comme on en voyait autrefois en maintes églises de notre région. On pense que ce cavalier représentait Constantin, l'empereur romain dont le nom est synonyme de protecteur de la religion chrétienne. Nulle autre trace visible ne nous permet une description plus complète mais nous savons cependant que les deux groupes sculptés qui sont enchâssés avec leur support dans le mur du clocher et dont le style archaïque est caractéristique de la sculpture romane ornaient le niveau supérieur de la façade et ajoutaient à son éclat.

Enfin des voûtes supportées par des piliers à nervures et des arcs formerets coiffaient cette première église de pur style roman.

Onzième siècle. Douzième siècle. Elle devait être belle dans sa prime jeunesse notre église romane avec ses voûtes en plein cintre, sa vaste baie vitrée et sa grande façade au cavalier mystique.

Sans doute. Mais peu à peu, et de plus en plus elle se révélait insuffisante. Doublement insuffisante.

D'une part, à cette époque où la foi chrétienne était très vive, les offices religieux étaient massivement suivis et l'église s'avérait souvent trop exiguë. D'autre part, il n'existait rien pour annoncer les rassemblements, pas une cloche pour sonner le rappel !

Agrandir l'église et construire un clocher furent des travaux d'une telle ampleur que ce vénérable bijou de l'architecture romane en fut complètement défiguré.

L'édifice eut alors à peu près l'aspect qu'il a de nos jours.



L'Église d'Ardin, côté petite nef
Cliché : Armand Barlet

Les trois grandes fenêtres de style ogival sont celles de la petite nef greffée au flanc nord de la nef primitive. De même que les sculptures en ronde bosse couronnant la construction nouvelle, elles appartiennent à l'art gothique dans sa période précédant ce qu'on a appelé le gothique flamboyant, ce qui indique que ces travaux furent effectués entre le milieu du treizième siècle et la fin du quatorzième. Sous la corniche du mur gothique, quarante quatre figures différentes sculptées tenaient lieu de modillons.

Le clocher fut construit devant l'entrée de l'église.

C'est ainsi qu'est disparue la belle façade, car il a fallu découper puis enlever toute la partie recouverte par la largeur du clocher, un clocher carré.

L'arcature, de même que le cavalier étaient irrécupérables. Heureusement les deux groupes sculptés de deux personnages chacun, représentant deux scènes de la vie du Christ furent, au prix d'une inévitable dégradation, préservés et replacés dans le nouveau mur ; ils apparaissent à une assez grande hauteur à droite et à gauche du porche d'entrée.



L'annonciation



La Visitation

Les deux scènes représentées sont celles de l'Annonciation et de la Visitation. Les personnages féminins portent le bliaud à manches larges avec des plis concentriques aux seins et aux genoux, parallèles et rigides dans les chutes avec des retroussis dans le bas.

Dans le groupe de l'Annonciation, l'archange Gabriel s'avance vers la Vierge pour lui "annoncer" le mystère de l'Incarnation. Dans le groupe de la Visitation, la Vierge Marie rend "visite" à sa cousine Elisabeth pour la féliciter de sa maternité prochaine.

Au sommet des murs du clocher on retrouve la même décoration que sous la corniche du mur de la petite nef ; on y compte douze figures sculptées sur chaque face. Ces sculptures n'ont pas toutes résisté à l'usure des siècles. Certaines ont été remplacées par de simples pierres taillées faisant saillie sous la corniche ; d'autres, par contre, sont encore bien conservées et montrent des physionomies aussi expressives que variées.

Enfin, l'escalier intérieur du clocher permettant d'y accéder, une tribune fut aménagée à l'arrière de la grande nef; on peut penser qu'elle était réservée aux personnes privilégiées.

Seizième siècle. Les guerres de religion n'ont pas épargné Ardin. En 1568, les huguenots mettent le feu à l'église. L'incendie est d'une telle violence que les voûtes s'écroulent. Dans le même temps, il apparaît invraisemblable que les vitres (ou les vitraux) de la grande baie percée dans le mur au fond du chevet aient pu résister à la funeste morsure des flammes.

Malheureuse église d'Ardin : deux siècles plus tôt elle avait dû sacrifier sa belle façade, et voici que ses voûtes en maçonnerie et sa grande baie vitrée sont à leur tour anéanties !

Horriblement mutilé, avec dans le mur du chevet comme un grand œil crevé, l'édifice demeura ainsi pendant plus de trente ans.

A ciel ouvert !

Béant !!

Ses hautes murailles, d'abord noircies à l'intérieur par la fumée, se couvrirent peu à peu, sous l'effet des intempéries de ces taches verdâtres que nous remarquons aujourd'hui. C'est seulement lorsque fut rétablie la paix religieuse, après la signature de l'Edit de Nantes en 1598 qu'on entreprit de murer l'ancienne baie vitrée et de remplacer les voûtes détruites par un plafond en bois. Ce fut donc plutôt un replâtrage qu'une véritable réparation, mais, au moins, cette rénovation partielle, qui est restée en l'état jusqu'à nos jours, permit de sauvegarder ce qui subsistait de la construction et d'enrayer la dégradation avant l'irréparable.

A présent, toujours imposante bien que fatiguée, défraîchie, l'air vieillot — rançon des dommages et avatars de neuf siècles passés — notre vénérable église, récemment classée monument historique, continue imperturbablement, malgré le déclin des pratiques religieuses, de faire entendre aux Ardinois les sonneries familières de ses trois cloches d'airain.

*
* *

Jusqu'au début du vingtième siècle l'église d'Ardin sonna les glas. La grosse cloche bourdon faisait entendre son tintement grave par trois coups espacés pouvant être répétés deux, ou trois fois :

dong-dong-dong---dong-dong-dong---dong-dong-dong : trois fois trois tintements, c'était un homme qui venait de trépasser.

Deux fois trois tintements, ç'aurait été une femme.
Pour un enfant : trois tintements seulement.

CHÂTEAUX, GENTILHOMMIÈRES ET LOGIS

Certes, nos châteaux n'ont ni la dimension, ni la magnificence de Chambord ou de Fontainebleau. Ils sont, à Chambord et à Fontainebleau, ce que l'Autize et le Doré sont à la Loire et à la Seine. Mais s'ils n'ont pas la majesté des résidences royales ou princières, ils ont le charme rustique des petits châteaux de province.

Combien notre commune comptait-elle de châteaux à l'époque féodale ? Un à la Gaconnière, un à Dilay, un à La Fosse, un à Bloué, un à Saint-Goard, un à Bois-Rateau : en voilà six, à coup sûr.

De ces six châteaux-forts il reste bien peu de traces. En deux siècles, à partir du début de la Renaissance, ils ont presque complètement disparu pour faire place à des demeures plus confortables, mieux adaptées à une vie de luxe et de plaisir.

A la place de trois d'entre eux furent édifiées d'agréables habitations que l'on a coutume de nommer des logis : le logis de La Gaconnière, le logis de La Fosse, le logis de Bloué.

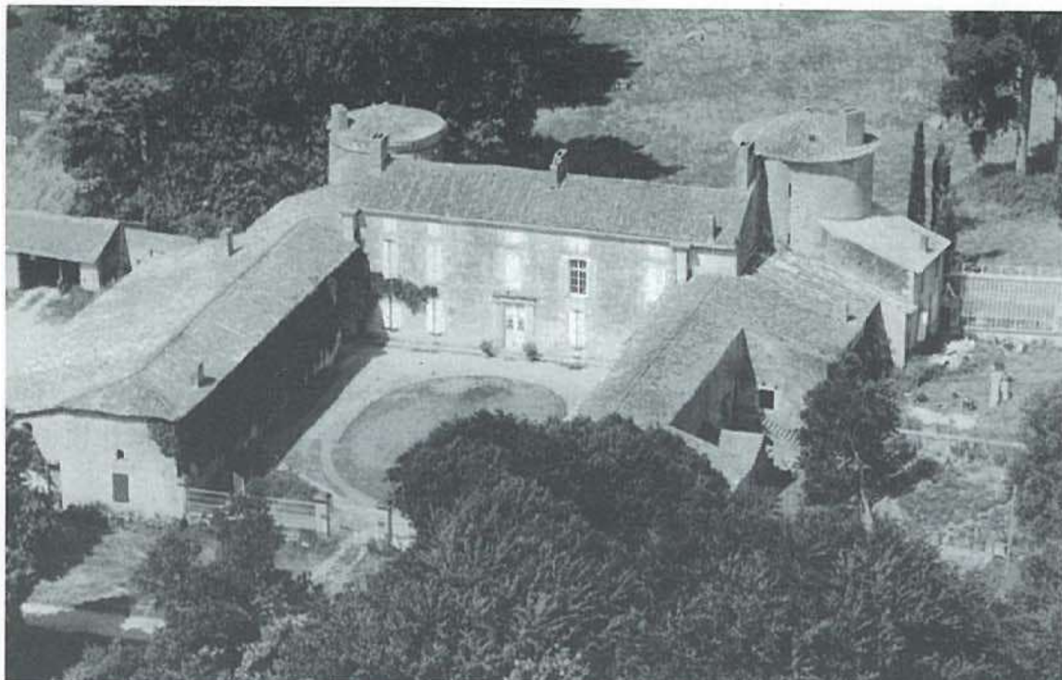
Les châteaux de Saint-Goard et de Dilay ont été entièrement reconstruits. Seul, le château de Bois-Rateau a conservé des traces de l'époque féodale.

Mais nous voyons encore d'autres vieilles maisons nobles au Puy et à L'Apparent. Enfin d'anciennes demeures de petits seigneurs campagnards dont il ne reste plus rien existaient également, notamment à La Combe, au Vivier, à Epannes et à Beauchêne.

*
* *

Au treizième siècle, Aimeri de Arduno était seigneur d'Ardin et sa demeure était le château de Bois-d'Ardin. Ce sont les Ratault (ou Rataut) seigneurs d'Ardin du quatorzième au seizième siècles qui ont donné leur nom au château (aujourd'hui Bois-Rateau); ils portaient blason burelé d'argent et d'azur au bâton engrêlé de gueules.

En 1790, le château de Bois-Rateau appartenait à Louis Quantin Desprez d'Ambreuil de Montpezat qui devint alors maire d'Ardin. Desprez d'Ambreuil ayant émigré le 4 septembre 1792, la propriété déclarée « bien national » fut



Le château de Bois-Rateau (vue aérienne)
offert par Maître Jean-Jacques de Cabrol.

acquise peu après par Chauvin-Hersant. Elle est habitée aujourd'hui par Jean-François de Cabrol, arrière-petit-fils d'Ernest Tonnet qui était lui-même l'arrière-petit-fils de Chauvin-Hersant.

De l'ancien château-fort il subsiste deux tours d'angle. Imposantes tours massives, elles rappellent l'époque féodale, en particulier celle située du côté du levant qui paraît avoir été découronnée et qui comportait sans doute à l'origine un chemin de ronde avec créneaux ou mâchicoulis.

Au début de ce siècle un vaste domaine entourait le château. Outre l'habitation principale, ses dépendances et le bois, ce domaine comprenait encore quatre fermes, le tout couvrant une superficie de plus de quatre-vingt-huit hectares presque d'un seul tenant.

En arrivant par l'un ou l'autre des deux chemins communaux qui vont de la Gâteaudière au Vivier, on accède au château par une longue allée rectiligne. Parfaitement entretenue jusqu'à la guerre de 1914, cette allée était bordée d'arbres centenaires. D'ouest en est, c'étaient d'abord des ormes, puis des chênes. Après un bouquet de résineux vis-à-vis des dépendances de la ferme attenante, des tilleuls encadraient une large pelouse face à la cour d'honneur. C'était ensuite, en bordure du bois, un magnifique alignement de sapins. L'allée se prolongeait encore, de l'autre côté du chemin communal par une double rangée de chênes jusqu'à une terrasse bordée d'un mur demi-circulaire dans lequel on avait ménagé, à droite et à gauche deux bancs de pierre. De cette terrasse qui surplombe un

coteau fermé en bas par une imposante haie de buis, on domine la vallée de l'Autize depuis Pychoreau jusqu'à Beaulieu et la vue s'étend au-delà sur la plaine de Bloué.

Au nord du château, partant du chemin communal, face au champ du Perchis, une deuxième allée bordée de chênes magnifiques conduisait au parc où de grands arbres parmi lesquels dominaient les conifères, entouraient une vaste pelouse circulaire. A l'ouest du parc, derrière un épais massif de bambous, se cachait, près du jardin potager, le bassin aux poissons rouges. L'eau de ce bassin, comme celle du château lui-même et de la ferme contiguë, provenait d'une source située près de l'Autize, dans le coteau de l'Etang, d'où un bélier hydraulique la refoulait jusqu'à Bois-Rateau par une canalisation de plusieurs centaines de mètres.

Un petit jardin à la française, avec des parterres fleuris encadrés de fusains à bordure impeccablement taillés mettait une note gaie du côté du levant, entre la basse-cour et la serre. La serre était assez spacieuse pour abriter pendant la saison froide les orangers et les citronniers qui faisaient la parure estivale de la petite esplanade sablée qui s'étendait entre les deux tours, devant la façade nord, face au parc.

Tout celà nécessitait l'emploi en permanence de deux jardiniers qui assuraient, outre l'approvisionnement en légumes, le décor extérieur, tandis que deux servantes avaient en charge la cuisine et les travaux ménagers.

Hélas ! après des drames familiaux, des revers de fortune, les partages entre héritiers ont, depuis, largement entamé ce patrimoine qui a perdu trois des quatre fermes. Il a fallu, peu à peu, réduire le personnel domestique; le réduire d'abord, à la fin s'en passer tout à fait et dire adieu à la splendeur passée.

Toutefois, si, faute de moyens, les alentours du château souffrent maintenant d'un grand défaut d'entretien, les descendants de Chauvin Hersant, après sept générations, désireux, semble-t-il, de sauvegarder avant tout l'essentiel, apportent tous leurs soins à protéger l'édifice, au prix sans doute, de sacrifices insoupçonnés.

Aussi, comme un défi à l'adversité, la fière et vénérable bâtisse paraît toujours intacte dans son ancestrale beauté.

*
* *

Près de la chapelle de Saint-Goar, qui subsistait encore vers l'an 1200, la famille de Montendre possédait déjà au début du quatorzième siècle un château féodal dont on a retrouvé la trace des fondations dans les clos situés à l'est des Abertelleries et de L'Apparent. C'est Jeanne de Montendre et son époux Hugues de Vivonne qui firent construire le château actuel au quinzième siècle.

Après les De Vivonne, Saint-Goard (autrefois Saint-Goar, puis Saint-Gouard) est passé vers l'an 1600, aux Jaumier, puis plus tard aux Molé. C'est du temps des Molé que fut gravée sur la façade postérieure du château l'inscription suivante :

ISTA - MIHI - MOLE - IVSSI - NOVA - MŒNIA
CONTI HÆC - PIE - FVTVROS - FATA - TENERE
SINANT ANNO - DOMINI - 1754

ce qui peut se traduire à peu près par :

J'ai fait construire ces nouvelles murailles pour mois Molé. Que le Destin laisse mes successeurs en jouir honnêtement. L'an du Seigneur 1754.

Y demeurèrent ensuite : Hugueteau qui fut maire d'Ardin de 1808 à 1815, puis Rouget-Lafosse qui, inlassablement chercha à découvrir les secrets cachés du château et de ses environs immédiats.

Vint un moment où ce joyau de l'architecture locale, à demi délaissé pendant plusieurs décennies, semblait voué à une lente mais inéluctable déchéance.

Mis en vente, il est devenu la propriété de Claude Barrault qui, en quelques années a porté remède à l'édifice, lui redonnant toute son élégante beauté.

Blotti à l'angle de deux coteaux verdoyants qui le protègent au nord et à l'ouest des vents de bise et de galerne, l'ancien castel des Vivonne a son entrée principale sur le vieux chemin qui longe la vallée du Doré. Du côté opposé, une charmille amorce l'accès à une deuxième entrée, au sud de la propriété, sur le chemin arrivant de Bois-Bruneau, par la fontaine de L'Apparent. Ce parcours ombragé emprunte la partie basse d'un coteau couramment appelé dans le voisinage « Sur les Rouget » (du nom des Rouget-Lafosse), coteau entièrement planté d'arbres d'essences variées que domine par endroits la cime vert-sombre des résineux.

Face au château, une fontaine se déverse dans le vieux lavoir à la suite duquel on remarque un petit bassin rectangulaire. A sa sortie du bassin, l'eau alimente un canal qui borde les jardins au midi et au levant, et, complaisamment, juste à l'endroit voulu, le Doré avance une courbe gracieuse pour s'approcher à quelques pas afin d'en recueillir le trop plein.

Jusqu'en 1972, dans une niche au-dessus de la fontaine une statue en pierre était scellée au mur. On pense qu'elle y avait été placée par Léon de Vivonne. Malgré son poids, cette statue mesurant près de 1,50 m fut enlevée une nuit par des inconnus. Abandonnée près d'un fossé entre



Vieille statue à Saint-Goard.
(Jusqu'en 1972, cette statue était scellée au mur au-dessus de la fontaine) *Extrait : 1ère édition*

Béceleuf et Fenioux, elle fut retrouvée quelques jours après mais elle n'à pas, depuis, regagné dans la niche de pierre, son piédestal séculaire.

Quel personnage représentait cette statue ? Très mutilée par le temps passé, certains admirateurs pensent qu'elle avait séjourné longtemps dans la terre.

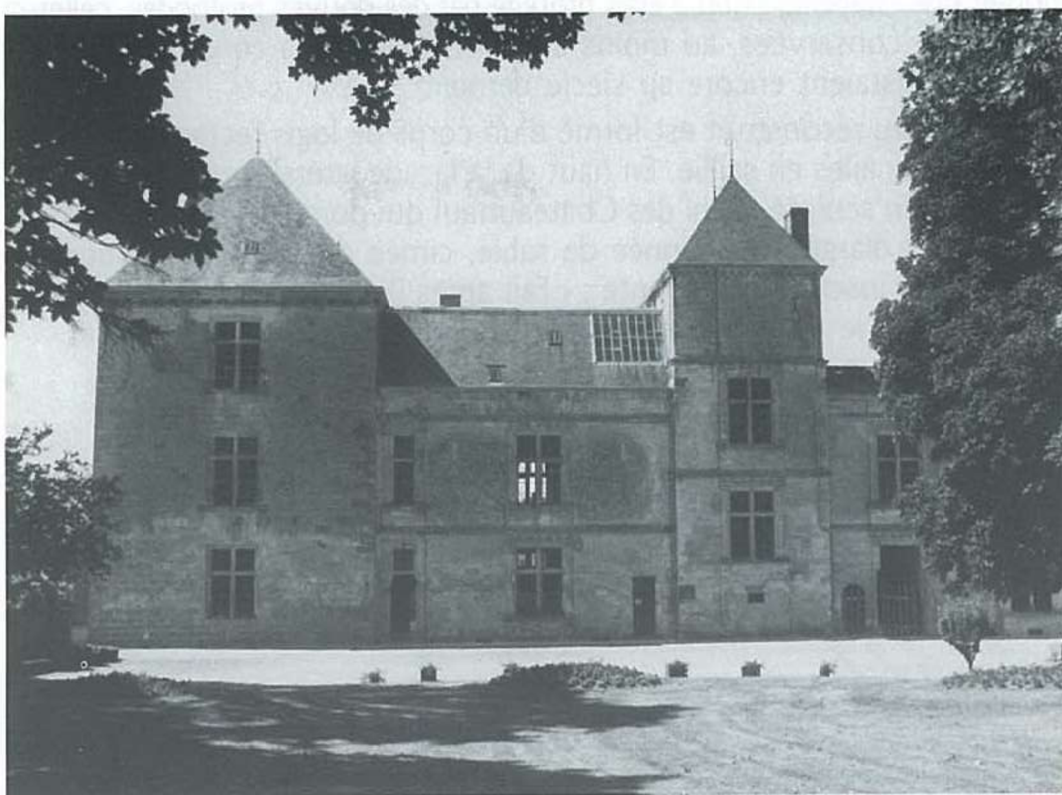
Alors, saint-Goar ? ou bien simplement, vestige supplémentaire d'une importante cité gallo-romaine ?

Le château de Saint-Goard reçut à l'automne de 1569 la visite du roi de France. Ce fut après la bataille de Moncontour au cours de laquelle, le 2 octobre, Jean de Vivonne, le fils de son chambellan fut blessé, que Charles IX manifesta le désir de se rendre en Bas-Poitou pour s'y livrer pendant quelque temps au plaisir de la chasse. Il rendit donc visite à Léon de Vivonne qui lui avait signalé, à une demi-lieue de Saint-Goard, un château construit quelques années auparavant et qui était le plus vaste et le plus beau



Porte au château de Saint-Goard.
Cliché : Armand Barlet

des environs. C'est ainsi que le marquis de Saint-Goar s'entremit pour procurer au roi un lieu de séjour agréable au château de Coulonges-les-Royaux, propriété des d'Estissac. Charles IX séjourna au château de Coulonges du mois d'octobre jusqu'aux fêtes de Noël. Les relations fréquentes qu'il dut avoir pendant ces quelques semaines, avec les seigneurs de Saint-Goard firent-elles pressentir au monarque les futures qualités diplomatiques de Jean de Vivonne ? On a tout lieu de le penser car, ainsi que nous le relatons plus loin, moins de deux ans plus tard, en 1571, le jeune marquis est chargé par le roi d'une mission délicate, et, qu'après une réussite complète en cette affaire, il devient l'année suivante ambassadeur de France auprès du roi d'Espagne.



Coulonges-sur-l'Autize : le château des d'Estissac (façade côté parc)
Cliché : Michel Servant

A la fin du Moyen-Age et au début des Temps Modernes, Dilay avait son château féodal. Un souterrain en partait, se dirigeant vers la Gaconnière.

Ce château-fort était entré par alliance dans la famille de Châteauneuf vers 1560.

Vers l'année 1700, ce premier château devait être ravagé par un incendie, et c'est Marguerite de Châteauneuf, devenue veuve le 14 février 1680 qui, sur le même emplacement fit construire le château actuel, au début du dix-huitième siècle.

En dehors des appartements seigneuriaux, l'ancien château féodal com-

portait une chapelle. Enfin il était protégé par des douves profondes, celles-ci qui furent conservées, au moins en partie, lors de la construction nouvelle, subsistaient encore au siècle dernier.

Le château reconstruit est formé d'un corps de logis rectangulaire flanqué de deux ailes en saillie. En haut de la façade latérale, côté sud-ouest : un écu plein sculpté, celui des Châteauneuf qui portaient blason « d'azur, à une tour d'argent maçonnée de sable, cimée de trois autres tours de même » et l'inscription suivante : « Fait après l'incandie par Marguerite de Châteauneuf le 4 septembre 1705 ».



Sur la façade latérale du château de Dilay.
Extrait : 1ère édition.

Devant la façade, une vaste pelouse bordée de cèdres centenaires s'avance en forme de terrasse dominant la vallée et la fontaine de Sainte-Anne.

Au moment de la Révolution, le château appartenait à Armand Henri Hercule de Caumont proche parent de la Rochejaquelein le jeune et héroïque chef des Chouans. De Caumont fut guillotiné après le soulèvement de la Vendée.

Le château de Dilay fut la demeure d'Alphonse Lavois de 1889 à 1938.

*
* *

La Gaconnière (autrefois La Gasconnière, puis La Gascougnière) appartint longtemps à la famille de Granges, puis au dix-septième siècle à la famille Geay.

Sous l'ancien régime, un titre accordant un privilège ou une liberté particulière s'appelait une charte (ou chartre) et un recueil de chartes était

un chartrier. Le chartrier de La Gâconnière, déposé par Léo Desaivre aux archives départementales est parmi les plus importants du Poitou; on peut en juger si l'on considère qu'il ne contient pas moins de trente-six chartes



Porte à La Gâconnière.
Extrait : 1ère édition.

du quinzième siècle et qu'il en compte même quatre du quatorzième, parmi lesquelles un document du 29 septembre 1369, c'est-à-dire datant du début du règne de Charles V, pendant la guerre de cent ans.

La modeste gentilhommière que nous voyons aujourd'hui fut construite au quinzième siècle, peu de temps après l'expulsion des Anglais. Elle offrait dans ses bâtiments contigus et groupés autour des cours intérieures, la disposition des manoirs ruraux élevés en Poitou à cette époque.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, elle possédait encore une chapelle en ruine, un porche couvert, un colombier, un vaste chai voûté, une

grange aux dîmes. Un gracieux cloître de la Renaissance séparait les deux cours et donnait accès au principal corps de logis, par une porte percée dans la tour de l'escalier, qui montrait les armes des De Granges « fretté de vair de six pièces au lambel à trois pendants ». Un autre blason, chargé d'une croix de Bourgogne et d'un lambel à cinq divisions avec un ange



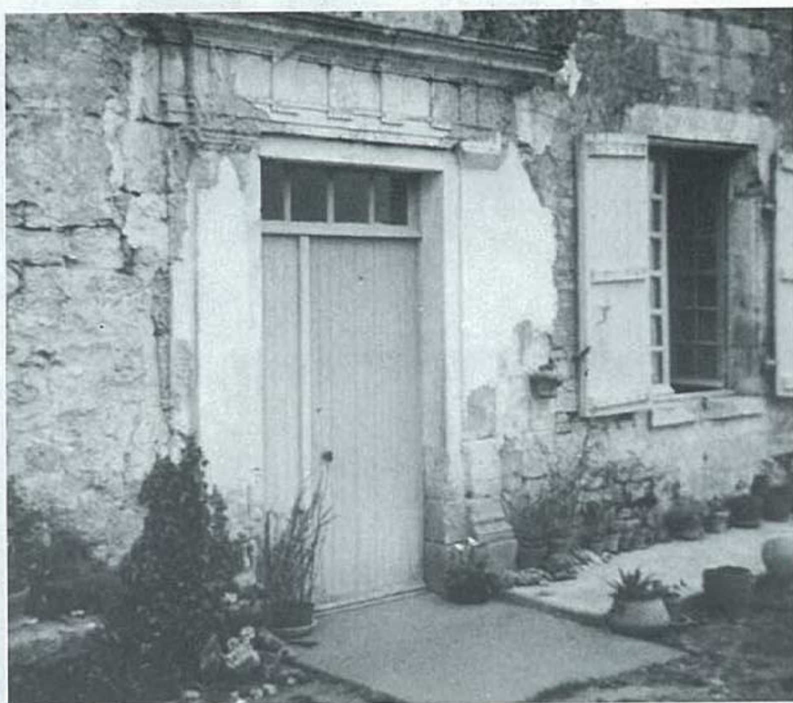
Fenêtre à la Gâconnière.
Extrait : 1ère édition.

unique pour tenant, orne l'un des angles inférieurs d'une fenêtre du premier ouverte sur la seconde cour.

Quelques-unes de ces jolies sculptures ont été préservées, notamment une fenêtre remarquable; elles datent du commencement du dix-septième siècle.

*
* *

Au dix-neuvième siècle, à l'extrême sud du village de Chambron, tout en haut de la côte, quatre tours de l'ancien château féodal de La Fosse dominaient encore le pays environnant. Livrées l'une après l'autre au pic des démolisseurs, la dernière, située près de l'entrée, en bordure de la route qui conduit à Epannes, a fourni des pierres pour la construction de la laiterie d'Uzelet. Un souterrain dont l'entrée, dans l'une des salles de l'actuel logis est maintenant murée, conduisait au château-fort de Bloué. Ce souterrain repartait ensuite, en direction opposée et reliait, croit-on, La Fosse à Pouzay, commune de Béceleuf.



Porte au logis de La Fosse.
Extrait : 1ère édition.

Comme dans tous nos logis de cette époque, les appartements du seigneur s'ornaient de cheminées monumentales, d'autre part un large escalier en pierre menait du rez-de-chaussée aux étages. A La Fosse, on voit encore six cheminées d'origine, quatre en bas et deux en haut. Quant à l'escalier de pierre, semblable à celui de La Gaconnière, c'est un escalier en limaçon appelé encore escalier à vis, parce que les marches tournent autour d'une colonne centrale comme les pas d'une vis.

La Fosse appartenait aux Desprez, grande famille qu'on rencontre à Ardin pendant deux siècles et dont la parenté étendait ses ramifications dans trois autres de nos demeures seigneuriales avec notamment : au Bois-Rateau, Quantin Desprez; à Bloué, Charles Desprez; au Vivier : Josué Desprez.

*
* *

C'est vers la fin du règne de Louis XIII que Charles Desprez et sa première épouse Anne Dabillon ont fait construire Bloué près de l'emplacement de l'ancien château-fort. On peut voir encore derrière le logis le départ du souterrain qui aboutissait chez les seigneurs de La Fosse.

L'entrée de cette vieille demeure est située à l'intérieur d'une vaste cour ceinturée d'épaisses et hautes murailles. Les parties les plus remarquables sont des portes monumentales. La porte principale du logis, ainsi que l'entrée de la cour face au midi sont surmontées de frontons où des inscriptions perpétuent le souvenir du seigneur Desprez et de sa dame, ou encore



Porte au logis de Bloué.
Cliché : Armand Barlet.

rappellent l'attachement du maître des lieux à la religion nouvelle. On y voit également le blason sculpté : l'écu est surmonté d'une couronne de Comte, il a comme supports à dextre un griffon et à senestre un lion. Le premier de l'écu est aux armes des Desprez : d'or à trois bandes de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; le deux est fruste, il devait être aux armes des Dabillon qui portaient d'azur à trois papillons d'argent.

Après trois siècles et demi, la rare beauté de ces sculptures commence à souffrir de l'épreuve du temps. Elles mériteraient sans nul doute éveiller avant qu'il ne soit trop tard la vigilante attention des responsables du Patrimoine Historique.



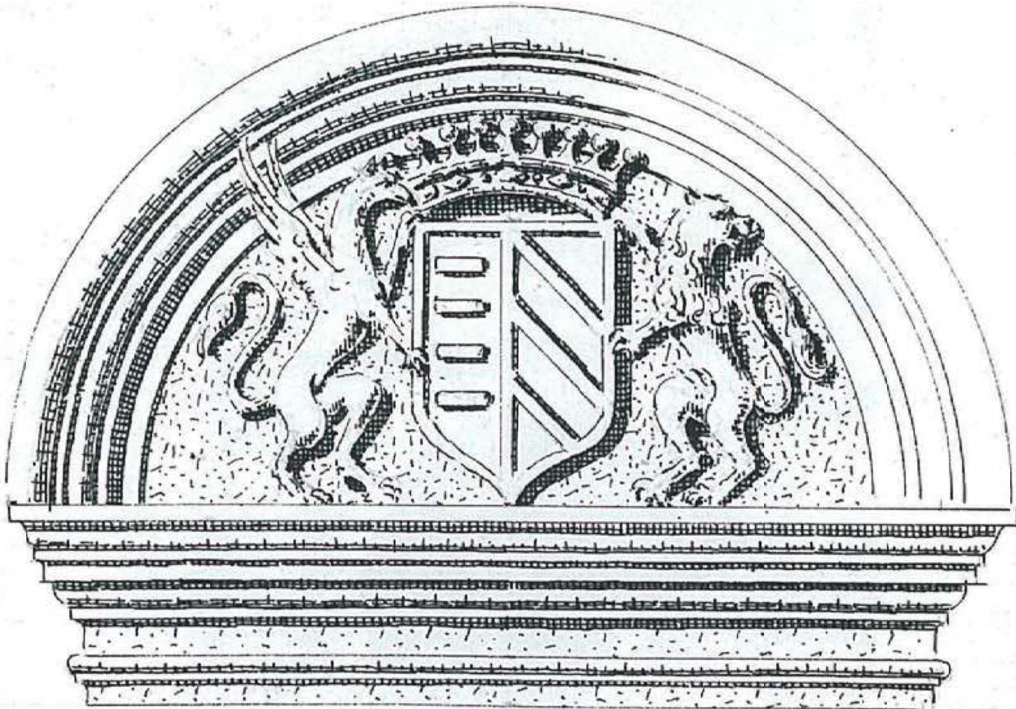
Entrée de la cour du logis de Bloué.
Extrait : 1ère édition.

La gentilhommière de L'Apparent, dans laquelle de nos jours, trois logements indépendants ont été aménagés, a l'aspect d'un long bâtiment rectangulaire dont la façade principale est tournée vers le levant. Elle est juchée au sommet d'un coteau d'où son nom : L'Apparent, et surplombe à l'est et au sud les vallées du Doré et de son petit affluent sorti de la Grand'Fontaine.

Ce fut le berceau de la famille Cochon ainsi que nous le développons plus loin; ce fut également la résidence de la branche aînée de cette famille.

*
* *

Un nom de lieu fréquent dans notre région c'est le Puy ou le Peu. Ce nom servait à désigner un endroit élevé.



Porte au logis de Bloué.
Extrait : 1ère édition.
Cette porte aux sculptures si remarquables est en péril. Retiendra-t-elle, avant qu'il soit trop tard l'attention de quelque responsable de la sauvegarde des monuments historiques ?

C'est en effet sur la hauteur qui domine au nord le château de Saint-Goard que se trouve Le Puy d'Ardin; les gens du voisinage disent toujours le Peu.

Ici se trouvait la résidence de la branche cadette de la famille Cochon : les Cochon du Puy.

De cette vieille demeure, le deuxième étage a été démoli, mais le rez-de-chaussée et le premier étage montrent encore de beaux restes, notamment quatre cheminées : trois en bas, une en haut. Sur la cheminée de la salle de droite quand on entre face à l'escalier de pierre, on voit toujours la pointe et l'on devine l'ensemble de l'écusson de Philippe Cochon

Du Puy né le 1er avril 1645, écusson que l'on retrouve au-dessus de la porte d'entrée mais où l'on ne distingue malheureusement plus les armoiries.

On remarque également, à gauche de l'entrée de la cour, le colombier trois fois centenaire.

*
* *

Ce chapitre serait incomplet si nous ne faisions mention du dernier en date de nos logis : le logis de La Vallée.

Bâti vers l'année 1790 sur les lieux mêmes de l'ancien cimetière de Saint-Guinefort, pour Potier, il devint ensuite la résidence d'Antoine de Jouslard, gendre de Potier. Antoine de Jouslard, ancien maire d'Ardin eut trois enfants. Les deux fils se consacrèrent à la carrière militaire : l'aîné fut officier de marine; Hubert, de deux ans son cadet, fut officier du génie; nous relaterons plus loin sa vie et sa mort héroïques.

D'architecture très sobre : un simple parallélépipède coiffé d'une toiture en tuiles du pays, sans ornements extérieurs si ce n'est, entrelacées au-dessus de la porte d'entrée, les lettres P.H. initiales de Potier et son épouse née Hugueteau, cette bâtisse admirablement située entre nos deux vallées de l'Autize et du Doré, agrémentée d'un parterre avec une pelouse plantée de beaux arbres d'ornement variés, campée seule sur son plateau, ne manque pas d'un certain air de grandeur.

*
* *

Nous venons, dans les pages qui précèdent, de dévoiler en partie la richesse des anciens seigneurs d'Ardin. Nous montrerons plus loin, combien, dans le même temps, était grande la misère de son petit peuple.

NOBLES SEIGNEURS ET GENTES DAMES

Les cent messes de Guillaume de Veluyre

Lorsque Guillaume de Veluyre se sentit vieillir il fit son testament. Le document qui figure dans les archives de la Gâconnière date du 1er septembre 1475.

Ce manuscrit fait connaître avec précision et force détails les dernières volontés du vieux seigneur.

« Comme il ne scoit chouse plus certainne que la mort, ne plus incertaine que leure d'icelle, et pour ce, je Guillaume de Veluyre sain en pancée, non voulant décèder sans faire ordonnance des biens et chouses que Dieu m'a donnée en cest monde, ordonne et institue mon testament ou dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit :je recommande mon âme à Dieu mon créateur et à la benoiste Vierge et pucelle Marie sa très douce Mère. »

Pour son corps, il « élit sépulture en l'église de Notre-Dame d'Ardun » devant le grand autel, du côté de la crédence, le plus près du mur que faire se pourra, sous les sièges du banc qu'il a occupé pendant sa vie.

A son enterrement, à son service et à son « annuel », cent messes seront dites dans l'église d'Ardin, et, au cas où on ne pourrait réunir cent chapelains, le reste des cent messes sera attribué aux Cordeliers de Niort.

Le prix de la messe est fixée à deux sols six deniers.

Chaque pauvre présent aux obsèques devra recevoir un pain de deux deniers, ou deux deniers si le pain vient à manquer.

Au service et à l'annuel, les autels de l'église d'Ardin seront parés de draps aux armes du défunt, et ces armes seront reproduites sur la « présentation » dont les exécuteurs testamentaires devront orner la sépulture.

(La famille de Veluyre portait : burelé d'or et de gueules de dix pièces).

Guillaume de Veluyre est mort neuf ans plus tard : en 1484.

On se demande, même si on avait trouvé cent prêtres comment il eût été possible de faire dire un pareil nombre de messes en un seul jour dans l'église d'Ardin. Le recours aux « cordeliers en leur couvent de Nyort » était sans doute indispensable !

Le fils du Chambellan

Jean de Vivonne de Saint-Goar fut un des diplomates les plus éminents de la fin du seizième siècle.

Il était le fils de Léon de Vivonne de Saint-Goar qui fut chambellan de Charles IX.

Né en 1530, Jean de Vivonne servit en Italie, en Toscane et en Piémont. Il assista en 1562 à la bataille de Dreux. Pendant les guerres de religion, il combattit en France pour le roi à Saint-Denis, à Jarnac et à Moncontour où il fut blessé.

En 1571, il fut chargé par Charles IX d'obtenir à tout prix la mise en liberté du Comte de Gajazzo, favori du roi, qui avait été arrêté dans les États du pape et qui n'en fut sauvé que par l'énergie et l'habileté du négociateur français.

En 1572, il alla en Espagne comme ambassadeur ordinaire du roi Charles IX et fut continué dans ces fonctions par Henri III. Il resta onze ans près de Philippe II, roi d'Espagne, et dévoila plus d'une fois à la France les intrigues de la cour d'Espagne, notamment pendant la Ligue.

Envoyé en 1583 en ambassade à Rome, c'est de ce poste qu'il adressa un jour au roi Henri III une lettre pour lui faire part des conseils du pape Sixte V. Le pape disait au marquis de Saint-Goar que " Le roi devrait faire châtier exemplairement les ligueurs et les mettre entre les mains de ses parlements ; que, pour lui, il avait envoyé aux galères des moines qui osaient parler insolemment et se mêler de ses affaires. "

Il dut quitter Rome lorsque Sixte V se brouilla avec le roi de France ; mais le diplomate réconcilia les deux princes et s'acquit l'estime du pontife sans jamais abandonner les droits de la France, ce qu'il montra dans les questions d'étiquette avec la cour d'Espagne, sur laquelle il conserva toujours le pas.

Il revenait en France avec l'Evêque du Mans, lorsque leur navire fut pris par Barberoussette, fameux corsaire d'alors. Renfermé dans une caverne par ce corsaire et gardé à vue, il n'hésita point à tenter la voie de la délivrance ; seul, il tua les gardes qui le surveillaient, alla chercher du renfort, prit et enchaîna le corsaire lui-même et le conduisit en France. Ce trait d'audace était digne de Henri de Navarre près duquel il se rangea après la mort de Henri III.

Il assista aux batailles d'Arques et d'Ivry, puis au siège de Paris. Pendant le siège de Paris il fut chargé de porter au pape clément VIII des instructions secrètes, écrites de la propre main du futur Henri IV. Mais Clément VIII, circonvenu par les Espagnols et les ligueurs lui fit défense de mettre le pied dans les états du Saint-Siège.

Après l'abjuration du roi, il fut nommé conseiller d'Etat et fut choisi en 1595 pour gouverneur du prince de Condé (père du grand Condé) qui était alors le plus proche héritier du trône.

Jean de Vivonne de Saint-Goar mourut le 7 octobre 1599.

*
* *

Le salon bleu d'Arthénice

Catherine de Vivonne, fille du marquis Jean de Vivonne de Saint-Goar, épousa Charles d'Angennes marquis de Rambouillet.

Le château de Rambouillet, qui est, depuis Félix Faure, résidence des Présidents de la République, pour lesquels des " tirés " sont réservés dans le Grand Parc, qui a reçu autrefois presque tous les rois de France et qui reçoit encore maints hôtes illustres et chefs d'Etats, appartenait à la famille d'Angennes depuis 1384.

" Sa beauté, sa culture, son esprit, sa vertu " placèrent Catherine de Vivonne à la tête de la société choisie de son temps. En 1615, elle fit construire à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'hôtel de Rambouillet, d'après un plan qu'elle avait établi elle-même et qui innovait sur certains points : portes et fenêtres hautes et larges, petites pièces destinées à la conversation, en plus des grands salons pour les réceptions.

Détruit de nos jours, l'hôtel de Rambouillet dont Catherine de Vivonne était l'âme, jouait le rôle d'une véritable académie.

Par une longue enfilade de pièces, on accédait à la célèbre " Chambre bleue " ou "Salon d'Arthénice ". (On avait donné à la marquise le surnom poétique d'Arthénice, anagramme de Catherine, dû à Malherbe).

Dans son " Salon bleu d'Arthénice ", la fille du marquis de Saint-Goar réunissait une brillante société groupant de grandes dames et de grands seigneurs, avec les gens de lettres et les hommes les plus distingués. Au cours de ces réunions on lisait des sonnets, des pièces comme Polyeucte de Corneille, on prenait parti dans les querelles littéraires, mais l'occupation la plus fréquente était la conversation. Le salon de la marquise tentait de réagir contre la liberté du langage et la grossièreté des manières qui régnaient alors.

Parmi les hôtes de ce salon on relève : Madame de Sévigné, le duc de La Rochefoucault, le prince de Condé, le duc d'Enghien, le duc de Montausier, Richelieu, Bossuet, Malherbe, Conrart, Vaugelas, Scarron, Corneille.

Par ailleurs, au château, secondée par ses cinq filles, la marquise donnait des fêtes d'art et de poésie.

*
* *

La Guirlande de Julie

La belle Julie d'Angennes, née en 1607 est la petite fille de Jean de Vivonne de Saint-Goar.

C'est en son honneur que les poètes de l'hôtel de Rambouillet, composèrent " La Guirlande de Julie ", nom donné à l'offrande poétique que lui fit son fiancé le duc de Montausier. C'est un recueil de soixante-et-une pièces de vers, madrigaux ou sonnets, signés des familiers de l'hôtel de Rambouillet, et illustrés de vingt-neuf fleurs peintes.

*
* *

« Le coup passa si près que le chapeau tomba »

Non, il ne s'agit pas du père de Victor Hugo, ce « héros au sourire si doux » qu'un Espagnol blessé, d'une armée en déroute, visa au front en criant : Caramba !

Il s'agit de Rouget-Lafosse; pas de Henri mais de Charles. Henri, ainsi que nous l'avons vu est venu habiter le château de Saint-Goard devenu sa propriété, vers 1870. Charles naquit à Niort en 1738.

L'anedocte du chapeau est bien antérieure à la campagne d'Espagne sous Napoléon Ier; elle se situe sous Louis XV pendant la guerre de sept ans.

Charles Rouget-Lafosse qui avait embrassé la carrière des armes se distingua par une extrême bravoure.

C'est en 1758, à la bataille de Crevelt qu'un boulet de canon emporta son chapeau et tua derrière lui un grenadier !

C'est encore pendant la guerre de sept ans, le 1er août 1759 à Minden, en Westphalie qu'il reçut plusieurs blessures. Il se signala encore dans d'autres batailles et fut nommé capitaine.

En 1792, il organisa le 1er bataillon des Deux-Sèvres et combattit « à Jemmapes où il trouva la mort d'un brave ».

Nos recherches (les recherches sont toujours inachevées) ne nous ont pas permis de vérifier l'authenticité d'un court passage de document d'archives selon lequel les Rouget-Lafosse seraient les représentants d'une branche de la famille Rouget; l'autre branche étant celle des Rouget-de-Lisle de l'auteur de notre hymne national.

Le triste sort d'un chevalier

Armand Henri Hercule de Caumont, seigneur d'Ardin et de Dilay, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fut arrêté comme suspect, le 14 germinal an II de la République, parce qu'il était proche parent de Henri de la Rochejacquelein, chef des chouans de Vendée. Conduit au couvent des Carmes, il y subit le sort de ses infortunés compagnons.

Une légende courut au sujet de sa mort ; elle racontait que Monsieur de Caumont se trouvant un jour sur le passage de la fatale charrette chargée de victimes que l'on conduisait à l'échafaud, un des condamnés parvint à s'échapper et se perdit dans la foule. un des gendarmes de l'escorte saisit Monsieur de Caumont qui montra sa carte. " Ah ! tu es noble ", dit le gendarme ; " eh bien, tu seras guillotiné pour l'autre " ; ce qui aurait eu lieu sans plus de formalités.

DE LEUR BON GRÉ ET FRANCHE VOLONTÉ

Le Poitou a été, en France, le berceau du calvinisme. Calvin, fondateur de la Réforme religieuse vint à Poitiers dès 1534. C'est là qu'il recruta quelques-uns de ses plus ardents apôtres. Ce fut l'un d'eux, le procureur Véron qui parcourut notre région pour propager la doctrine : on le surnomma "le Ramasseur" parce qu'il "ne laissa coin du Poitou, Saintonge et Angoumois où il n'allait sonder pour ramasser des âmes à sa foi". Cinquante ans après la venue de Calvin à Poitiers, le tiers de la population de la province était passé au protestantisme et, dès ce moment en Bas-Poitou c'était le calvinisme qui dominait.

Cette Réforme eut pour conséquence les guerres de religion. Ainsi commença une affreuse guerre civile marquée par d'horribles cruautés et un tel cortège de ruines que l'église d'Ardin elle-même, ainsi que nous l'avons signalé, en conserve encore un triste et ineffaçable souvenir. C'est en 1598 que la signature de l'Édit de Nantes mit fin à ces combats fratricides et sanglants, commencés en 1562 et qui n'avaient pas réussi, semble-t-il, à faire reculer le protestantisme.

Les protestants (les huguenots comme disaient les catholiques) eurent sans doute encore de nombreux adeptes à Ardin pendant trois quarts de siècle. Nous trouvons principalement des exemples parmi la noblesse locale.

C'est à la maison noble de Bloué que l'on peut voir, gravées dans la pierre, des inscriptions attestant de la fidélité à la doctrine de Calvin. Ainsi sur le fronton triangulaire qui orne le portail d'entrée, cette inscription datant de l'année 1641 :

"Quiconque a en Dieu espéranse jamais ne périra"

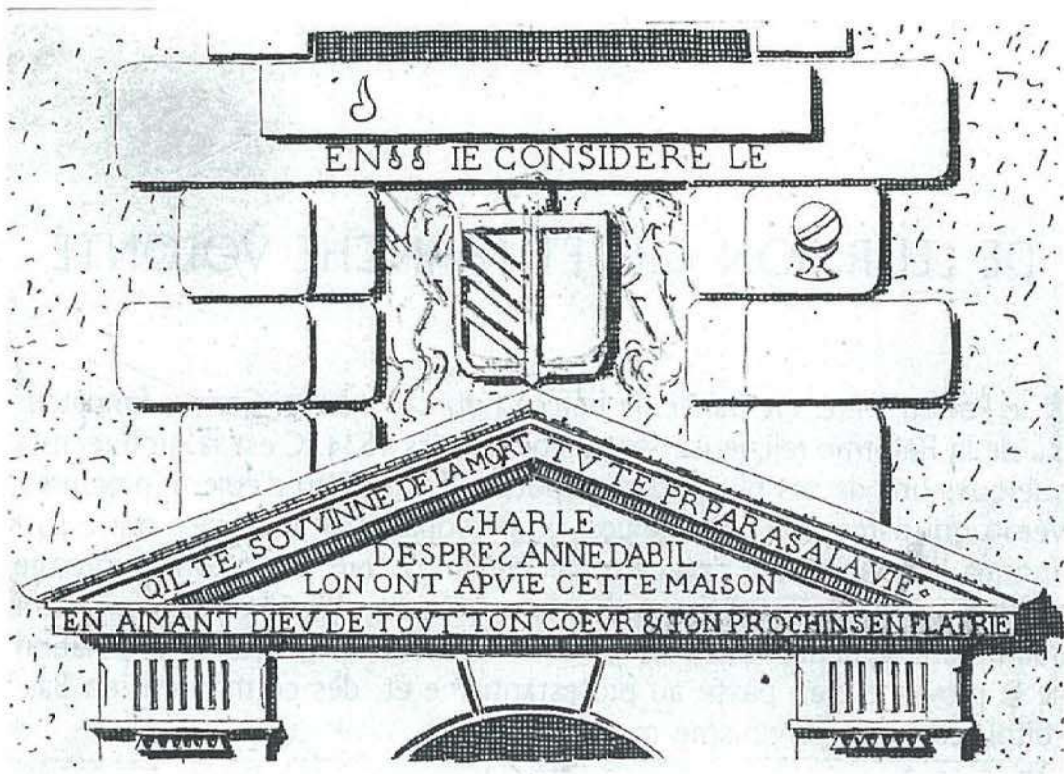
Au-dessus d'une autre porte :

"Qil te souvinne de la mort tu te prparas à la vie".

et encore :

"En aimant Dieu de tout ton cœur et ton prochain sen flatrie."

Ces maximes sont dues à Charles Desprez dont la famille avait des ramifications au Vivier avec Josué Desprez, au Bois-Rateau avec Catherine Desprez et à la Fosse dont Daniel Desprez était le seigneur en 1631. A Chambron, donc à faible distance du logis de La Fosse, une pierre gravée, trouvée dans l'angle d'un hangar portait l'inscription :



Inscription huguenote à Bloué
Extrait 1re édition

"Souviens-toy de mourir et saches que telle sera ta vie telle sera ta fin"

Cette pierre a été transportée depuis au musée lapidaire de Niort.

D'autre part, au château de Dilay, la famille de Chasteauneuf et toute la parenté étaient demeurées dans la religion protestante.

Si nous avons des données précises quant à l'adhésion de la noblesse d'Ardin à la religion réformée, il n'en est pas de même en ce qui concerne le reste de la population. La seule donnée dont nous puissions faire état est extraite d'un rapport établi en 1674 à la suite de la visite des paroisses du diocèse de La Rochelle. D'après ce rapport, la paroisse de Coulonges limitrophe de celle d'Ardin et d'un nombre d'habitants comparable, compte environ 300 protestants.

Peu à peu, après la signature de l'Édit de Nantes, l'autorité royale s'appliqua à supprimer l'un après l'autre les avantages accordés aux huguenots dans le but d'amener la plupart d'entre eux à se convertir à la religion catholique. D'autres moyens furent utilisés mais ce but ne fut atteint qu'en partie.

Du côté de la noblesse d'Ardin, cela se passa pourtant sans grande difficulté. Le 31 juillet 1662, Marie-Anne-Hippolyte de Chasteauneuf devint l'épouse de Philippe de Valois, marquis de Villette - Mursay. Yvon Pierron qui relate également cette union dans son histoire de Coulonges-Sur-

L'Autize ne manque pas de faire remarquer que Philippe de Valois est le cousin de Françoise d'Aubigné qui, dans son enfance à Mursay, près de Sciecq, jouait à la bergère en gardant les dindons. Ainsi, par son mariage, notre demoiselle du château de Dilay était devenue la cousine de Françoise d'Aubigné, la future Madame de Maintenon.

Or, Madame de Maintenon qui est très influente à la Cour de Louis XIV s'efforce de convaincre toute sa parenté à se convertir ; elle y parvient parfois plus facilement par d'alléchantes promesses.

Bientôt au château de Dilay il n'y a plus que des catholiques, un exemple suivi peu après par les seigneurs de Bloué.

De tels arguments ne pouvaient être employés avec les gens du peuple. C'est alors que l'intendant de Poitiers, Marillac inventa les dragonnades et organisa des missions.

Les protestants, tout d'abord résistèrent sans faiblir et, pour tourner en dérision les cérémonies des catholiques, il s'en trouva même pour composer alors, et répandre une des chansons les plus populaires du vieux Poitou. Il est probable qu'à Ardin, comme dans toute la province, on fredonnait parfois, d'un air innocent, à la barbe des dragons :

I li f'rons fouère ine pouère de yétres
I li f'rons fouère ine pouère de yétres
Et pi un p'tit caniçon
La pibole !

Et pi un p'tit caniçon
Pibolon !

I l'envouérons dans thiès campagnes
I l'envouèrons dans thiès campagnes
Peure y précha la mission
La pibole !

Peure y précha la mission
Pibolon !

Mais les persécutions redoublèrent : on ordonna la fermeture des temples, on enleva les enfants aux huguenots obstinés, on tripla l'impôt sur les calvinistes, les soldats se livrèrent aux pires brutalités. Les excès furent tels que Louvois lui-même dut désavouer l'inventeur des missions bottées. Pour ne plus subir de semblables violences, des protestants de plus en plus nombreux se résignèrent finalement à se convertir.

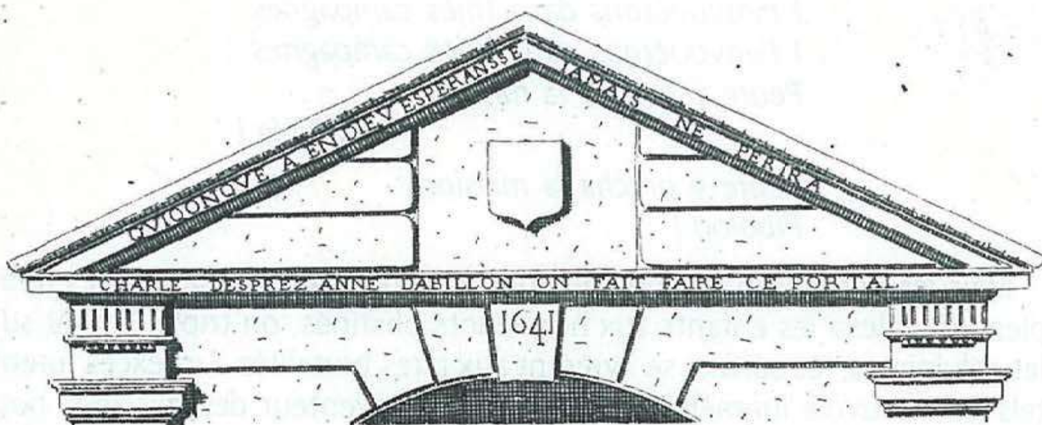
Nous avons relevé à Ardin une conversion dès le 2 novembre 1669, toutefois pendant quelques années encore les nouveaux convertis sont très peu nombreux.

Sans doute les missionnaires et les dragons ne pouvaient pas être partout à la fois et les conversions étaient-elles plus fréquentes quand les persécutions réapparaissaient. Ainsi en 1680 et 1681 n'y a-t-il pas moins de dix-sept conversions en l'église d'Ardin.

Voici un exemple de ces conversions, toutes rédigées sur formule à peu près semblable :

"Le vingt-cinquième jour de may 1681, Anne Boismoreau âgée de viron quatorze ans, fille de feu François Boismoreau et de Hélaine Guibordeau de la parroisse de nostre dame d'Ardin en Poictou a de son bon gré et franche volonté fait abjuration de l'hérésie de Calvin où elle estoit née et avoit toujours vescu jusqu'à présent et en a reçu l'absolution suivant l'ordre de Monseigneur l'Évesque de La Rochelle à nous accordée, en présence de Hélaine Guibordeau sa mère, Charlotte Boismoreau sa tante, MM. Gille Eulin, prêtre, Louis La Rande, Auguste Mention, Noël Goguet et autres soussignés. Ladite Anne Boismoreau, sa mère et sa tante ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance."

Après une période relativement tranquille, les conversions reprennent l'année de la révocation de l'Édit de Nantes, certaines se déroulent alors dans la chapelle du château de Dilay, d'autres en la maison noble du seigneur de Bloué. Nous en relevons encore onze en 1685.



Autre inscription huguenote à Bloué.
Extrait 1re édition

Finalement sur les six mille à sept mille calvinistes du Poitou qui allèrent porter à l'Angleterre, à la Hollande, à la Prusse, à la Suisse, leurs capitaux, leur intelligence, leurs talents, nous ignorons combien d'Ardinois ont dû, pour pouvoir conserver leurs croyances, abandonner leur terre natale et se réfugier à l'étranger... de leur bon gré... et franche volonté !

L'APPARENT, BERCEAU DE LA FAMILLE COCHON

Au seizième siècle, François Cochon était, à La Rochelle un personnage connu. Comme la plupart des Rochelais de cette époque il était protestant.

C'est vers 1580, au cours des guerres de religion que "pour éviter le danger des nouvelles opinions", son fils Guillaume quitta La Rochelle et se retrouva peu après marchand à Coulonges-Les-Royaux.

Isaac, fils de Guillaume Cochon devint fermier général de la seigneurie de Bois-Rateau. Il était : "honorable homme Isaac Cochon, demeurant en la maison noble de Bois-Rateau."

La fonction de fermier général consistait à percevoir les diverses redevances dues au seigneur, fonction sans doute bien rémunérée, car, quelques années plus tard, au début du dix-septième siècle, Isaac avait amassé une



Le logis de l'Apparent (Bien "apparent" par delà la vallée de la Grand'Fontaine)
cliché : Michel Servant

somme suffisante pour acheter toute la partie de la paroisse d'Ardin qui s'étendait entre les domaines de Saint-Goard et de Bois-Rateau, notamment le Puy, le Fief-Bourreau, La Combe, Le Vivier, puis en 1617 le logis de l'Apparent qui va donner son nom à la branche aînée de la famille.

Dès lors, Isaac Cochon, bien que ne pouvant se prévaloir d'aucune ascendance noble se fit sans complexe appeler "seigneur de l'Apparent", et parmi ses six enfants, il décida que l'aîné Isaac II serait également seigneur de l'Apparent. Pierre, seigneur de La Combe et Jacques, seigneur du Vivier.

Par la suite, Pierre eut pour fils Philippe, seigneur du Puy.

On distingue alors, dans la famille Cochon, la branche de l'Apparent, la branche du Puy et la branche du Vivier.

Toutefois il semble que jusqu'à ce que Charles Cochon de l'Apparent soit fait Comte par Napoléon Ier, les Cochon cessèrent peu à peu de faire état de leur titre de seigneur malgré que Jean Cochon du Puy ait été anobli par Louis XV en 1753.

De Isaac à Charles, pendant près de deux siècles, l'Apparent fut la résidence principale de six générations de la famille Cochon.

Vers l'année 1700, pour accroître sans doute leurs revenus, les Cochon de l'Apparent entrent comme sénéchaux dans l'administration royale.

Avant la Révolution, le sénéchal était un magistrat qui avait la charge, au nom du roi, de rendre la justice. On devenait sénéchal en achetant cette charge.

C'est à cette époque que Laurent Cochon fut sénéchal de Coulonges-les-Royaux ; son fils Charles devint à son tour, en 1743, sénéchal de Champdeniers ; puis en 1773, le fils de Charles, prénommé également Charles devint sénéchal de Fontenay-le-Comte.

Né à Champdeniers le 24 juillet 1750, le sénéchal de Fontenay-le-Comte est le dernier de la famille Cochon ayant habité l'Apparent.

Le logis de l'Apparent, grande bâtisse d'une douzaine de pièces plaisait à Charles Cochon. Il y avait sa meute, car c'était un grand chasseur ; il allait souvent chasser sur le domaine de Chassenon, à l'invitation de son ami le comte Walsh.

C'était une toute autre ambiance lorsque les charges de sa profession l'appelaient à Fontenay. Il retrouvait alors de nombreux parents et amis appartenant presque tous à la bourgeoisie judiciaire. Il y avait là son oncle Léon Pervinquière, brillant avocat, son cousin Séverin Pervinquière, futur député, le fils du procureur Belliard, futur général, toute une classe d'hommes remarquablement instruits, lisant les philosophes avec passion, aspirant à supplanter la noblesse et manifestant en toute occasion leur ardeur pour les idées nouvelles.

Ainsi, c'est tout naturellement, qu'en 1788, lorsque Louis XVI décide la convocation des États Généraux, Charles Cochon de l'Apparent rédige et fait adopter un mémoire concernant la création des États provinciaux du Poitou.

Comme député d'Ardin à l'assemblée préliminaire de la sénéchaussée de Niort, il fait partie des commissaires chargés de réunir en un seul les différents cahiers de doléances du Tiers-État.

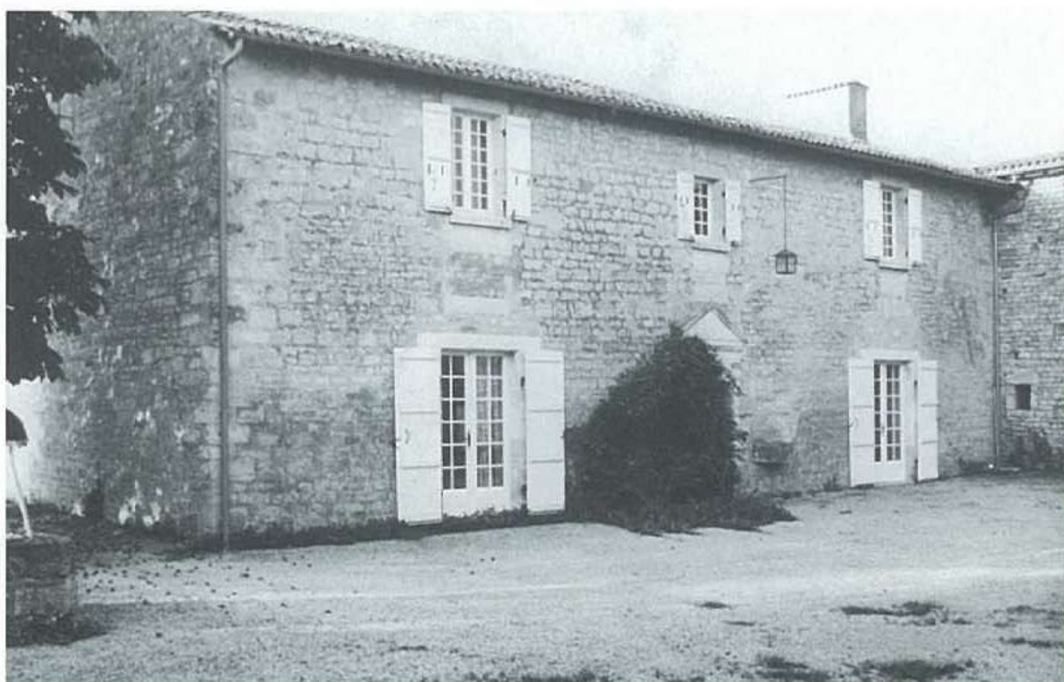
Le 27 mars 1789 a lieu l'élection des députés du Poitou aux États-Généraux. Cochon de l'Apparent avait été le champion le plus zélé des motions révolutionnaires, il s'était, de la sorte, créé des ennemis politiques, aussi n'est-il élu que premier député suppléant.

Cependant, son enthousiasme et son ardeur demeurent intacts, au moment où se profile à l'horizon le grand drame de la Révolution qui va bouleverser l'ordre établi.

Toutes les conditions sont dorénavant réunies pour l'éclosion d'un destin exceptionnel.

PRÉCURSEURS DE LA MÉDECINE MODERNE

Lorsqu'au début du 18e siècle les Cochon de l'Apparent entrent dans la magistrature, les Cochon du Puy et les Cochon du Vivier se consacrent à l'exercice de la médecine.



Le logis du Puy
cliché : Armand Barlet

C'est à cette époque que la ville de Rochefort fondée par Colbert prend de l'importance avec l'extension de son port de commerce et le transfert de l'Hôpital de la Marine précédemment établi à Tonnay-Charente. Un hôpital moderne et hygiénique est créé de toutes pièces cependant qu'est également créée une école de médecine. Il fallait alors attirer à Rochefort des médecins de grande réputation.

Fils de Philippe, Jean Cochon du Puy né le 11 avril 1674, nommé médecin du roi en Aunis le 20 août 1698 exerçait alors à La Rochelle. Il fut appelé à Rochefort en 1704 et devint premier médecin de l'Hôpital en 1712.

Jean Cochon du Puy (ou Dupuy ou encore Dupuis) et son fils Gaspard

dirigèrent les hôpitaux de la Marine pendant les trois quarts du 18e siècle (de 1712 à 1788). Ils eurent à lutter plusieurs fois contre le scorbut qui frappa notamment l'escadre de Provence faisant escale à Rochefort.



Jean Cochon du Puy
(Rochefort : trois siècles en images)

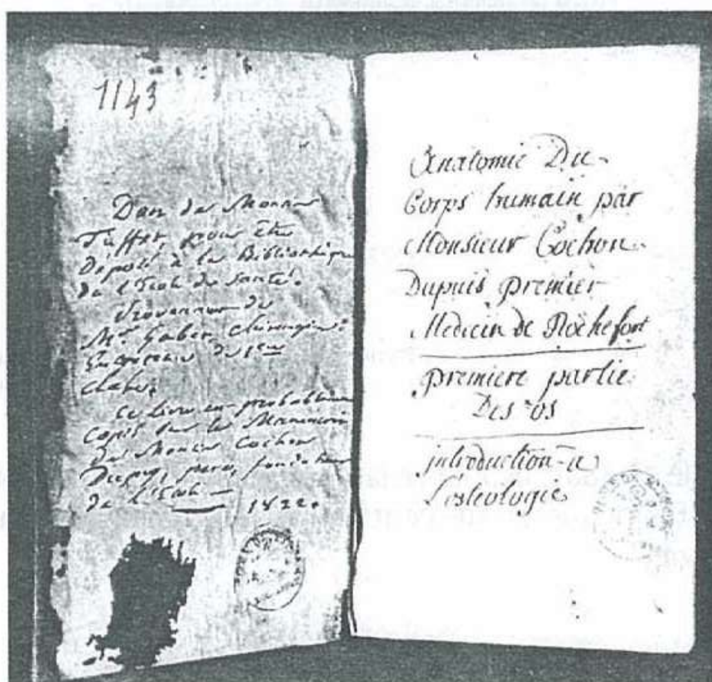
Après plusieurs demandes auprès du Ministre de la Marine, Jean Cochon Dupuy fut autorisé à fonder une école de chirurgiens dont l'inauguration eut lieu le 5 février 1722. Les succès de ce nouvel établissement furent tels que son fondateur obtint en 1725 la création de leçons publiques d'anatomie. Le bagne fournissant les cadavres pour les travaux anatomiques on construisit un amphithéâtre pour les exercices de dissections ; puis Gaspard Cochon Dupuy, sur les instances de son père, créa le premier jardin botanique qui allait permettre les leçons sur les drogues végétales.

Ce jardin, aujourd'hui disparu, devint célèbre pour les espèces rares qu'il contenait ; il fut vite trop petit. On lui annexa un jardin anglais où 4 000 espèces de pleine terre croissaient dans les massifs, cependant que 2 000 espèces étaient cultivées dans les serres.

En 1788, à la mort de Gaspard, son cousin Pierre Jacques Thomas Cochon Duvivier, né en 1731, prit la direction de l'Hôpital de la Marine ainsi que de l'école de Médecine et devint chirurgien en chef de la Marine au port de Rochefort.

Le souvenir de ces précurseurs de la médecine moderne demeure vivace à Rochefort-sur-Mer.

La bibliothèque de l'hôpital de la Marine conserve précieusement le "Traité d'Anatomie du corps humain" écrit par Jean Cochon Dupuy et recopié



Traité d'anatomie par Jean Cochon Dupuy
(Rochefort : trois siècles en images)

par les élèves de l'École de Chirurgie sur le manuscrit même de l'auteur. Près de l'hôpital maritime, un petit square est dénommé Place Cochon Dupuy et en hommage à son fils Gaspard, c'est devant la gendarmerie maritime actuelle que se situe la Place Dupuy.

P. J. Th. Cochon Duvivier dont le portrait est conservé au Musée Muni-



Pierre Jacques Thomas Cochon Duvivier
(Rochefort : Trois siècles en images)

cipal fut nommé en 1801, député de la Charente-inférieure au Corps Législatif du Consulat. Enfin une artère centrale de la ville porte le nom de Rue Cochon Duvivier.

SAINT COCHON DE LA HAUTE COUR

Elu premier suppléant, Cochon de l'Apparent accompagnait à Versailles les députés en titre, mais il ne devait être admis à l'Assemblée qu'à la première vacance d'un siège poitevin.

Cette situation d'attente dure six mois ; le 3 novembre 1789, le député d'Abbaye, malade, ayant donné sa démission, Cochon le remplace.



Charles Cochon de l'Apparent, député du Poitou à l'Assemblée Constituante
Extrait : 1re édition

A la suite de troubles graves qu'on avait appelé "La Grande Peur", deux comités avaient été créés : le Comité des Rapports chargé d'examiner les plaintes et le Comité des Recherches, de beaucoup le plus important, qui devait rechercher les complots contre le nouvel état de choses, qui surveillait les autorités constituées, parfois même les ministres, pouvait ordon-

ner des arrestations et dicter aux tribunaux la conduite à suivre.

Très vite, Charles Cochon arrive à occuper une place de premier plan dans ces comités : dès le 29 janvier 1790 il fait partie du Comité des Rapports et le 24 avril il est élu membre du Comité des Recherches dont il deviendra secrétaire.

La Droite contre-révolutionnaire se sentant particulièrement visée critique violemment le Comité des Recherches, et son secrétaire est alors l'objet d'attaques incessantes.

Un chansonnier imaginant que Saint Antoine a perdu son animal, fait dire à un quidam :

"Prends courage et si bien tu cherches
Dans le Comité des Recherches
Tu trouveras ton Cochon."

et l'almanach des Aristocrates, qui s'amuse à donner des noms de saints plus ou moins fantaisistes à ses ennemis politiques, porte sur son calendrier :

"Saint Cochon de la Haute Cour, apôtre."

Le Comité des Recherches connut une fois un grave échec :

Il fut avisé, le 16 juin 1791 qu'une évasion imminente du roi se préparait.

Le 20 juin, à 10 heures du soir, Bailly et Cochon se trouvaient à l'Hôtel de Ville de Paris où La Fayette chargé de la garde du château des Tuileries vint les rejoindre.

Après avoir échangé les informations qu'ils avaient pu recueillir, La Fayette décida de se rendre aux Tuileries pour vérifier lui-même s'il n'y avait rien d'anormal au Château. il revint à l'Hôtel de Ville un peu après minuit déclarant que toutes les grilles étaient fermées, "qu'une souris ne passerait pas".

Sur cette bonne parole chacun alla se coucher.

Le lendemain matin, le roi avait disparu ! C'est que la sortie des Tuileries avait été organisée avec une habileté remarquable par Marie-Antoinette : en utilisant deux portes secrètes de l'appartement de Madame Élisabeth, en traversant ensuite un autre appartement qu'on avait su rendre inoccupé, puis en suivant un long corridor obscur, la famille royale était arrivée à déboucher, à l'extrémité du Château, dans une certaine "Cour des Princes" où on ne l'aurait jamais attendu et où elle était passée inaperçue.

La Fayette, Bailly et Cochon ne purent éviter des rumeurs de trahison. Naturellement elles n'étaient pas fondées.

Et le Comité des Recherches, empiétant de plus en plus sur l'Exécutif ne disparut qu'avec la séparation de l'Assemblée Constituante le 30 septembre 1791.

Pendant tout ce temps, à Ardin, Desprez d'Ambreuil avait fait procéder à l'installation du Conseil Général de la commune, notre première véritable municipalité.

Puis le 14 juillet 1790, on avait fêté l'anniversaire de la prise de la Bastille.

ELECTION DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ D'ARDIN

En application des décrets des 12 novembre et 14 décembre 1789, la commune d'Ardin devait être administrée par une assemblée appelée Conseil général de la commune. Cette assemblée devait être présidée par un Maire, assisté d'un Procureur de la Commune et devait comprendre en outre 5 officiers municipaux et 12 notables. Tous ces administrateurs devaient être désignés par les électeurs.

Pour bien comprendre ce qui suit, sachez que :

pour être électeur, il fallait être « citoyen actif », c'est-à-dire être âgé d'au moins 25 ans et payer des impôts directs ;

les lettres patentes, c'est-à-dire les lettres du roi, étaient en quelque sorte les arrêtés royaux ;

le Syndic était, sous l'ancien régime, celui qui devait prendre soin des intérêts d'une communauté rurale n'ayant ni maire, ni municipalité ;

on ne connaissait pas l'urne, mais « le vase » ; on ne disait pas le vote, mais « le tirage » ;

on disait : deux heures « de relevée » pour : deux heures de l'après-midi ;

le secrétaire de mairie était appelé secrétaire-greffier.

Les opérations électorales se déroulaient sur « le plan de l'église ». Le Président faisait l'appel nominal de tous les citoyens actifs présents, lesquels chacun à leur tour, mettaient leur bulletin « dans le vase à ce destiné ». Ensuite les bulletins étaient aussitôt comptés et dépouillés.

Voici, extrait des archives communales, le procès-verbal de cette élection.

Séance du Matin

Procès-verbal de l'assemblée tenue à Ardin le trente-et-un janvier mil sept cent quatre vingt dix, d'après l'instruction et les lettres patentes qui ont été envoyées à ladite communauté et qui y ont été publiées et affichées dimanche dernier, vingt-quatre du présent mois, à la porte principale de l'église. La population de ladite paroisse se monte environ à seize cents âmes, dont trois cent soixante citoyens actifs et environ deux cent cinquante présents à ladite délibération.

L'assemblée a été ouverte à onze heures du matin, à l'issue de la grande messe célébrée par M. Lambert, vicaire de cette paroisse.

Monsieur d'Ambreuil chargé par l'ancienne municipalité d'instruire l'assemblée de l'objet de sa convocation a dit :

Messieurs,

«Chargé par notre Estimable Syndic de vous instruire du motif qui nous rassemble aujourd'huy, j'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément au décret de l'Assemblée Nationale en date du 12 novembre dernier nous allons procéder à l'élection de tous nos officiers municipaux et notables, d'après les instructions qui nous ont été envoyées à ce sujet. Notre ancien corps municipal s'est déjà conformé à ces instructions en convoquant la présente assemblée et faisant afficher, huit jours d'avance le décret qui doit être la base de notre travail. Je vais de mon côté, Messieurs, faire en sorte de faciliter notre opération et la mettre le plus qu'il me sera possible à la portée de tous nos citoyens, en séparant du décret les articles étrangers à notre communauté, ou qui ne lui sont pas utiles dans ce moment-cy.»

Après une instruction abrégée et locale, sur les conditions qui pourraient rendre électeur ou éligible, sur le nombre des membres qui devraient composer le conseil général de la commune d'Ardin, et sur la manière de faire les différents tirages, on a procédé à l'élection d'un Président et d'un Secrétaire greffier à la simple pluralité relative des suffrages et par un seul scrutin qui, dépouillé par les trois plus anciens d'âge a produit les deux nominations suivantes :

Messieurs Desprez d'Ambreuil, Président ;
Richard Secrétaire greffier.

On a tiré ensuite un autre scrutin de liste qui ayant encore été dépouillé par les trois plus anciens d'âge, a donné les trois scrutateurs suivants :

Messieurs Clémençon, curé, 1er scrutateur ;
Frère de La Pommeray, 2e scrutateur ;
Guillon, 3e scrutateur.

On a ensuite procédé au scrutin individuel pour l'élection d'un Maire ; la majorité absolue s'étant trouvée réunie dès le premier tirage, Monsieur Frère de La Pommeray ancien syndic a proclamé

Monsieur Desprez d'Ambreuil, Maire

Ce premier scrutin fini et l'heure de midi et demie étant venue, M. le Président a levé la séance et l'a annoncée pour deux heures et demie à la sortie de vespres.

Séance du soir

La séance a été ouverte à deux heures et demie de relevée. M. le Président

ayant indiqué l'ordre et le mode pour le tirage des scrutins subséquents, il en est résulté la nomination des membres cy-dessous dénommés.

Savoir

au scrutin de liste double
avec majorité des suffrages

Messieurs Clémençon, curé	1er	officier municipal
Lambert, vicaire	2e	-
Frère de La Pommeray	3e	-
Jariau	4e	-
Potier	5e	-

Au scrutin individuel
avec majorité des suffrages

M. Jean Guillon, Procureur de la commune

Au scrutin de liste avec la simple pluralité relative

Messieurs Charles Durand	1er	notable
Louis Fauger	2e	-
Pierre Braud	3e	-
Victor Bonnaud	4e	-
Jacques Rousseau	5e	-
Louis Bonnaud, de Mortay	6e	-
François Mudet	7e	-
Jean Boisselier, du Chiron	8e	-
Louis Audurier	9e	-
Jacques Guitton	10e	-
Jean Godelin	11e	-
Pierre Richard	12e	-

Monsieur Richard nommé provisoirement secrétaire greffier par l'assemblée a été réélu à la majorité des voix par le Conseil général de la commune.

Toutes les nominations étant faites, les membres du Conseil général de la commune ont presté en présence de ladite commune le serment prescrit par l'instruction, après quoi M. le Président a dit :

« La commune d'Ardin s'étant conformée exactement aux ordres qui lui ont été envoyés par l'Assemblée Nationale, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il ne nous reste plus rien à faire concernant les élections, qu'en conséquence, l'assemblée convoquée à ce sujet est finie et la séance est levée.

LE 14 JUILLET 1790 A ARDIN

A Paris c'est la Fête de la Fédération.

Dans toute la France on célèbre ce premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Extrait des archives communales, voici le récit de la journée du 14 juillet 1790 à Ardin.

"Aujourd'huy quatorze juillet mil sept cent quatre vingt dix, les quarante hommes désignés pour former la compagnie nationale d'Ardin se sont rendus au lieu indiqué. M. D'Ambreuil, après leur avoir distribué des cocardes, des poufs et des cartouches, les a exercés aux différentes petites évolutions et temps d'exercice nécessaires à la cérémonie. Sur les neuf heures, la presque totalité de la paroisse s'est rendue pour entendre la messe du Saint-Esprit célébrée par M. Lambert vicaire. L'élévation, le commencement et la fin de la messe, et le Te Deum chanté à la suite ont été annoncés par le bruit du tambour et par autant de décharges de mousqueterie. Au sortir de la messe, la compagnie s'est formée en deux files pour recevoir et escorter la municipalité ornée de ses écharpes. Deux porte-hache fermaient la marche et contenaient la foule. On s'est rendu dans cet ordre à un endroit spacieux situé hors du bourg où était dressé un feu de joye. Étant arrivé sur ce petit Champ de Mars la municipalité y a pris place et la compagnie s'est mise en bataille à sa droite.

Au même instant, midi ayant sonné, le bruit du tambour et une décharge de feu de peloton ont annoncé que le moment était venu de prêter le serment civique. Alors M. D'Ambreuil comme maire provisoire et commandant, est monté sur une éminence d'où, s'adressant à toute la commune il a prononcé un discours analogue aux circonstances, à la fin duquel, invitant tous les citoyens à lever la main il a prêté au nom de tous, le serment prescrit. Aussitôt, une décharge de feu de peloton et un cri général de Vive la Nation, la Loi et le Roi ont donné le signal de la gayeté. MM. les officiers municipaux ayant pris des flambeaux en ont offert aux Dames qui se trouvaient à la cérémonie et les ont invitées à vouloir bien allumer le feu avec eux, ce qui a été exécuté au bruit des feux de rempart, du tambour, des cris d'allégresse, des danses, enfin au milieu des signes de la joye la plus naïve et la mieux sentie. Il était environ trois heures lorsque tout étant



Ce " petit Champ de Mars : un endroit spacieux situé hors du bourg ". Il s'agit sans nul doute du lieu-dit " le pré de Dilay " (photo ci-dessus). On y tirait encore au début de ce siècle le feu d'artifice du 14 juillet.

Cliché : Armand Barlet

fini M. D'Ambreuil a invité ses chers soldats patriotes à aller se reposer et à accepter un repas frugal qu'il leur avait fait préparer dans une maison du bourg. Là s'est achevée cette journée à la satisfaction de tous les bons citoyens. Nos paisibles convives en portant les différentes santés n'ont fait que témoigner leur respect pour les décrets de l'Assemblée Nationale, pour la loi et le roy et pour toute la famille royale. Enfin l'on n'entendait de toutes parts que les mots d'Union, de Patriotisme et de Confraternité. La nuit étant survenue, chacun s'est retiré avec la tranquillité la plus exemplaire. C'est pour conserver à jamais la mémoire de cet heureux jour que nous en avons transcrit le récit."

FACE A LOUIS CAPET

Avant de se séparer, l'Assemblée Constituante avait décrété, sur la proposition de Robespierre, que ses membres ne pourraient pas faire partie de l'Assemblée Législative qui allait s'ouvrir.

Charles Cochon retourne donc à l'Apparent.

Il est alors élu Président du Tribunal Criminel des Deux-Sèvres.

Il fréquente régulièrement la Société populaire de Niort dite "Les Amis de la Constitution", tout en restant en contact avec ses amis parisiens qui le tiennent au courant des nouvelles.

Il reçoit en juin 1792 la visite de son ami Bailly, l'ancien Maire de Paris.

Cependant, l'Assemblée Législative ne dure qu'un an, et le 2 septembre 1792, Charles Cochon de l'Apparent est élu député des Deux-Sèvres à la Convention Nationale.

La Convention Nationale se réunit le 21 septembre 1792 et, le même jour, décrète à l'unanimité l'abolition de la royauté en France, puis dès octobre elle organise les Comités.

Cochon redevient alors à la Convention, l'homme des Comités comme il l'avait été à la Constituante. Bientôt membre du Comité de Législation civile qui étudie la procédure à suivre pour juger Louis XVI, il fait ensuite partie de la Commission des vingt-et-un formée pour instruire le procès du roi.

Enfin le 15 décembre, il est parmi les quatre conventionnels délégués par la Commission des vingt-et-un pour aller à la prison du Temple présenter au roi les pièces de son procès. Il est l'un des acteurs de "cette scène fameuse où, pendant toute une longue soirée, les Conventionnels lisaient au roi les 54 pièces qui avaient été trouvées dans l'armoire de fer des Tuileries, lui demandant chaque fois s'il reconnaissait la pièce et notant sa réponse :

A répondu la reconnaître...
Ledit Capet a dit ne pas la reconnaître...

Je n'ai pas idée de l'avoir vue...
J'en ai connaissance..."

Le procès a lieu le 16 janvier 1793. Cochon de l'Apparent est l'un des 374 qui votent la mort de Louis XVI.

Le lendemain de l'exécution, il écrit à ses amis de la Société Populaire de Niort : "La Convention Nationale vient de prendre une grande mesure et de faire dans la personne de Louis un grand acte de justice qu'elle a cru nécessaire au salut public. Le décret de la Convention a été exécuté et Louis a subi hier, à 11 heures du matin la peine qu'il avait encourue par sa perfidie et ses trahisons...".

SALER COCHON DANS UN SALOIR

Au printemps 1793, l'armée française, ébranlée par la trahison de Dumouriez bat en retraite et l'ennemi vient assiéger la place forte de Valenciennes le 24 mai. Briez qui était du Nord, et Cochon furent désignés pour s'enfermer dans la ville en compagnie du Général Ferrand gouverneur de la Place.

Le 30 mai, 7ᵉ jour du siège, au cours d'une grande cérémonie civile et militaire, toutes les autorités prêtèrent le serment solennel de "s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de l'abandonner aux ennemis de la Patrie".

Le 14 juin, 22ᵉ jour du siège, à 4 heures du soir, un trompette apportait deux lettres faisant sommation d'avoir à rendre la Place sous peine des plus grands malheurs. Cochon ayant écarté toute éventualité de reddition, le bombardement de la ville commença le même jour à 7 heures du soir.

Le 18 juin, 5ᵉ jour du bombardement, la colère commença à gronder dans la population civile. La garnison tint pourtant jusqu'au 25 juillet espérant du secours. Le 25 juillet à 9 heures du soir une triple explosion causa trois brèches dans les remparts et le 26 juillet au matin une nouvelle sommation prévint les assiégés que si la capitulation n'avait pas lieu le soir même, "la ville serait pillée, bourgeois et soldats risquaient d'être massacrés par les vainqueurs,"

Ce fut le signal de l'insurrection : des hommes armés de sabres et de fusils exigeaient la reddition immédiate.

On entendait crier sur la Place :

"Apportez de la paille pour griller Cochon".

Des officiers du 73ᵉ de ligne criaient qu'il fallait "saler Cochon dans un saloir".

Il n'y avait plus d'autre ressource que d'entrer en pourparler.

Pendant 41 jours de bombardement, Valenciennes avait reçu 84 000 boulets, 48 000 bombes et 20 000 obus !

La capitulation fut conclue le 28 juillet : la garnison sortirait de la ville le 1ᵉʳ août avec les honneurs de la guerre.

Le jour du départ, Cochon et Briez durent se mettre en uniforme militaire. Les Autrichiens avaient organisé une grande parade : leurs troupes, en tenue impeccable formaient une double haie devant laquelle défilait la pauvre garnison, les soldats en guenilles, mais les drapeaux flottant au vent et la musique jouant imperturbablement.

Le général Von Unterberger nous en a laissé l'image suivante :

"Mons. Cochon, erster National-Commissär in Valenciennes, ein höchst erhizter Republikaner, marschirte in einem braunen Kaputrock trotzig und ohne einen Menschen anzuschen an der spitse eines Bataillons".

"A la tête d'un bataillon, vêtu d'une capote brune, Monsieur Cochon, premier commissaire national de Valenciennes et très ardent républicain, marchait avec un air de défi, sans regarder personne."

La Patrie était en danger. Pour la première fois les jeunes gens d'Ardin, comme ceux de tout le pays, furent appelés pour la défendre.

LES JEUNES GENS IRONT AU COMBAT

Après l'exécution de Louis XVI, la plupart des pays d'Europe se soulevèrent contre la France. Ce fut la première coalition. Pour faire face au danger, la Convention décida la levée de 300 000 hommes, puis elle prit des mesures exceptionnelles : création du Comité de Salut Public pour organiser la défense nationale ; création des Comités de surveillance, dans les communes, pour rechercher les « suspects » ; et un emprunt forcé d'un milliard fut levé sur les riches.

Après le soulèvement de la Vendée, on eut besoin d'un million de soldats et, le 25 août 1793 parut le fameux décret de la levée en masse : « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées ; les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances... Les propriétaires, fermiers et possesseurs de grains seront requis de payer les deux tiers de leurs contributions en nature pour assurer la subsistance des armées. Des Représentants du Peuple seront envoyés dans les départements pour accélérer, de concert avec les délégués des assemblées primaires, le recensement des armes et la levée des hommes. La levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'ordre du départ... »

C'est le 6 septembre 1793 que le Représentant du Peuple envoyé par la Convention nationale arrive dans les Deux-Sèvres et prend l'arrêté de « levée en masse », transmis dans chaque commune.

Cet arrêté parvient à Ardin le 8 septembre à 8 heures du soir. Le 9 septembre les membres de la municipalité d'Ardin décident que les citoyens désignés par « ledit arrêté » partiront le lendemain 10 septembre à 8 heures du matin pour se rendre à Niort. « Pour prévenir l'heure du rassemblement, le tocsin commencera à sonner à quatre heures du matin, et ce jourd'huy, à cause de l'éloignement des villages, l'arrêté du Représentant du Peuple ainsi que le présent, sera publié au son de la caisse dans tous les villages afin que tous les citoyens en soient instruits. »

De plus, pour se conformer à l'article sept de l'arrêté du Représentant du Peuple, il a été pris chez Jean Auditeau de Mortay, qui avait de ferme des biens nationaux : trente boisseaux de froment et trente de baillarge ; chez les Rousseau du Vivier qui avaient aussi des biens nationaux de ferme : cent cinquante boisseaux de froment et trente de baillarge et chez le citoyen Bonneaud de Guilbeau : cent treize boisseaux de froment et trente-sept de baillarge, le tout , mesure rase de Niort. La part prise chez Rousseau du Vivier et Bonneaud de Guilbeau appartenait au ci-devant seigneur d'Ambreuil, émigré.

Tous ces blés ont été employés à faire du pain pour les citoyens de la commune d'Ardin qui ont été « levés en masse ».

Le 18 frimaire an II, il est procédé au choix des commissaires et vérificateurs des déclarations de ceux qui seront sujet à l'emprunt forcé, « tel que la loi les oblige. » Les commissaires choisis sont : Louis Richard, cultivateur ; Pierre Cathelineau, cultivateur ; Joseph Savariau, maréchal ; Louis Goichon, boulanger ; Charles Durand, cultivateur et François Largeaud, cultivateur.

Il faut du bronze pour fabriquer des canons ? — Le 21 frimaire an II, les officiers municipaux font transporter au district de Niort une des cloches de l'église.

Cependant, on s'en doute, l'enthousiasme n'était pas général, les populations étant, pour la première fois, assujetties au service militaire obligatoire. Cela avait été une des causes principales du soulèvement des chouans. A Ardin il n'y eut point de soulèvement ; mais, comme dans de nombreuses localités du Poitou on ne put éviter que quelques appelés essaient de se soustraire à la « réquisition ».

Pour y parer, on nomma le 5 Pluviose une commission de deux membres : Louis Richard et François Largeaud, cultivateurs, furent chargés de « se transporter chez tous les citoyens de la réquisition afin d'ordonner à ceux qui y seraient rentrés de rejoindre sur le champ leur bataillon.»

Ardin eut aussi, à cette époque héroïque, son Comité de Surveillance, chargé de traquer et d'arrêter les adversaires du régime. Il fut composé de douze membres « trouvés dignes de remplir en vrais républicains chacun leurs fonctions » : Jean Breaud, du bourg ; Augustin Frère ; Louis Bourdin, de la Montagne ; Jacques Douit ; René Grousset ; Louis Goichon ; Pierre Rousseau, de la Croix du Vivier ; Pierre Guillon, l'aîné ; François Macouin, de la Gâconnière ; Jean Jarousseau ; François Barbotin et Jacques Hervé, du bourg.

Puis la Convention prit un arrêté concernant l'enlèvement de tous les objets en fer existant en les domaines des émigrés.

Conformément à cet arrêté, les officiers municipaux « se sont transpor-

tés » le 4 Floréal an II, en la maison du Bois-Rateau. Ils ont fait enlever : « la rampe de l'escalier ; la garniture du puits qui était toute en fer ; trois barrières de fer qui étaient à trois fenêtres du côté d'un petit jardin au levant de la maison ; une barre de fer qui était dans la cheminée de la cuisine ; deux autres petites bandes dans la cheminée de la salle et enfin deux petits fers pour tenir les fusils à la cheminée. » Pour enlever tous ces fers, les citoyens Jean Rousseau, maçon et Joseph Savariau, maréchal ont employé chacun deux journées.



Le Château de Bois-Rateau, côté parc.
Extrait : 1re Édition

Joseph Bourdeau, de Saint-Goard et Bobin des Abertelleries, furent chargés de transporter avec leur charrette, les fers ainsi récupérés, à l'arsenal de Niort, le 14 Floréal.

Le 22 Floréal an II, quelques-uns des citoyens appelés étaient encore demeurés dans la commune : ils furent sommés de partir dans les vingt-quatre heures. Le 28 Floréal, il n'en restait plus que six : trois de la levée des trois cent mille hommes et trois de la levée des citoyens de dix-huit à vingt-cinq ans. Il fallut faire appel aux gendarmes qui les conduisirent à l'administration du district.

Par contre, cinq meuniers avaient été renvoyés chez eux pour travailler aux farines.

Nous ignorons combien de soldats de l'an II, d'Ardin, sont restés sur les champs de bataille.

Mais quand vint l'empire, les extraits mortuaires furent transmis aux Mairies en vertu de l'article 80 du Code Napoléon et c'est ainsi que nous avons pu retrouver des noms de Grognards, et de ceux, si jeunes, surnommés les Marie-Louise, qui ont versé leur sang aux quatre coins de l'Europe.

Ainsi Louis Rousseau fut tué en Autriche «d'une balle qu'il reçut dans le corps, le 20 brumaire, an 14. » C'est également en Autriche qu'est mort Louis Augain.

Pierre Mudet, Jean Chabot, François Gellé, Antoine Gaudelin, Jean Gelot, sont restés en Italie.

Pierre Braud et Gilles Logeaiŝ sont morts dans le pays qui se nomme aujourd'hui la Yougoslavie.

En Allemagne, en Saxe, en Prusse Orientale, ce sont : François Renoux, Pierre Renaudet, Augustin Largeteau 20 ans, Jacques Guillon, 21 ans, Pierre Gellé, grognard de 26 ans et François Goichon, petit Marie-Louise de 18 ans.

D'autres ont versé leur sang sur le sol de la patrie : Jean Baraud, Jacques Silot, Charles Bonneau, François Bonnin, Pierre Hervé.

Cependant, au moment de la grande débâcle que fut la retraite de Russie, les extraits mortuaires n'ont probablement pas pu être envoyés, car notre Mairie n'en a pas reçu pour cette campagne de 1812 qui fut pourtant la plus meurtrière des guerres de Napoléon Ier. Nous ne saurons jamais combien de petits gars d'Ardin, avant, pendant ou après le passage de la Bérésina,

"laissant derrière eux, brûler Moscou fumant"

sont disparus, pauvres morts anonymes, dans l'immensité blanche des neiges de la Russie...

HOLLANDE ET VENDÉE

Le 27 août 1793, Cochon de l'Apparent est nommé membre du Comité de la Guerre. Il sera un des meilleurs collaborateurs de Carnot : "l'organisateur de la Victoire".

Un an plus tard, l'armée du Nord est une armée en pleine offensive, une armée victorieuse qui s'apprête à reprendre les Places du Nord perdues l'année prédédente. Et le 13 fructidor (30 août 1794) la nouvelle de la reprise de Valenciennes est arrivée à Paris.

Le 15 fructidor an II (1er septembre 1794) Charles Cochon devient l'un des neuf membres du Comité de Salut Public. Il y restera trois mois jusqu'au 16 frimaire an III.

Le 27 décembre, l'armée du Nord poursuivant son avance sous le commandement de Pichegru, franchit la Meuse. A la mi-janvier elle traverse le delta du Rhin et le 19 janvier 1795 elle arrive à Utrecht.

La Hollande capitule le 20 janvier.

Le 29 janvier, le Comité de Salut Public décide d'envoyer les deux députés Cochon et Ramel en Hollande avec mission "d'assurer à la République les avantages qu'elle doit attendre de la conquête".

Les négociations en vue du traité de paix sont difficiles, le Comité de Salut Public voulant porter les limites de la France jusqu'aux bouches du Rhin, les Hollandais se refusant à toute cession de territoire.

Cochon revient à Paris le 3 mars présenter son rapport au Comité de Salut Public puis il repart aussitôt pour la Hollande.

Les négociations durèrent sans désemparer jusqu'au dimanche 17 mai, Cochon restant en contact permanent avec le Comité par échange de correspondances, jusqu'à ce que fut enfin conclue une paix de compromis.

Pendant que Charles Cochon de l'Apparent était en Hollande, la situation en Vendée s'était beaucoup aggravée.

Aussi le 4 août 1795, il était de nouveau envoyé en mission, chargé, avec trois autres conventionnels de mettre fin à la guerre désastreuse qui, depuis deux longues années, désolait la Vendée.

Il arrive à Niort le 14 août et repart aussitôt pour Fontenay.

Au lieu de gémir sur les difficultés qu'il rencontre, il propose toute une série de mesures pour faire face à cette situation grave.

Il se rend successivement à Luçon, puis aux Sables où il arrive le 25 août et trouve une ville affamée, bloquée du côté de la mer par la flotte anglaise, bloquée du côté de la terre par les troupes de Charette.

C'est alors qu'il suggère au Comité de Salut Public une solution hardie dans une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

"Il nous faudrait un homme qui fût de guerre et de paix, qui eût la fermeté et la pitié, qui fût indulgent et terrible. Si vous en avez un de cette trempe, expédiez-nous le en poste et donnez-lui la dictature. Car il n'y a pas d'autre moyen de ravir tout l'ouest à la décomposition et à la destruction la plus affreuse."

Et le 31 août 1795, Hoche était nommé commandant de l'armée de l'Ouest.

Voilà deux dates qui méritent qu'on s'y attarde un instant :

25 août 1795 : notre compatriote Cochon de l'Apparent adresse au Comité de Salut Public la lettre ci-dessus.

Bien évidemment cette lettre parvint à destination dans les tout premiers jours qui ont suivi, en tous les cas dans moins de cinq ou six jours, et le 31 août, six jours après intervient la nomination par le Comité de Salut Public de celui que la postérité nommera "Le Pacificateur de la Vendée".

Cependant, avec une forte escorte, Cochon de l'Apparent se rend encore à Saint-Gilles, à Challans, à Machecoul, puis à Nantes et à Angers. Son adresse est alors la suivante :

"Au Représentant du Peuple, Cochon, près les armées de l'Ouest, Côte de Brest et Cherbourg, à Saumur, Fontenay-le-Peuple, ou partout où il sera."

Après les défaites de Charette et l'échec du Comte d'Artois qui rentre en Angleterre sans avoir pu débarquer sur le continent, la Vendée va écouter les paroles conciliantes du général Hoche et ce sera bientôt la pacification définitive.

MINISTRE DE LA POLICE

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) la Convention fait place au Directoire. Charles Cochon de l'Apparent est de nouveau député des Deux-Sèvres, il est désigné pour entrer dans le Conseil des Anciens.

Le 14 germinal, le gouvernement est remanié. Sur l'insistance de Carnot, Charles Cochon devient Ministre de la Police. Il remplace alors Merlin, à une époque difficile où les complots et les intrigues des royalistes se succèdent sans interruption. Mais il se montre à la hauteur de sa tâche : c'est lui qui met au jour la conspiration de Gracchus Babeuf et il le fait arrêter ainsi que ses complices. Il déjoue également la conspiration du Camp de Grenelle et celle de La Villehunois et Duverne de Presle, agents royalistes.

Duverne de Presle fit les révélations les plus complètes sur l'organisation royaliste en France :

- les deux agences couvrant tout le territoire français ;
- les subsides fournis par l'Angleterre ;
- les deux associations qu'on avait créées, l'une pour les royalistes éprouvés, l'autre pour les timides ;
- aux élections prochaines les uns et les autres devaient s'entendre sur un même candidat ;
- Duverne indiqua aussi les principaux agents de province ;
- et il assura qu'on avait remis à Louis XVIII une liste de 184 membres des Conseils du Directoire qui seraient favorables au rétablissement de la monarchie.

Au printemps 1797 eurent lieu les élections qui devaient renouveler un tiers du Corps Législatif. Le Directoire était inquiet car beaucoup d'anciens conventionnels risquaient d'être remplacés par des candidats royalistes. Cette inquiétude était si bien fondée que 11 conventionnels seulement furent réélus sur 216 sortants.

Les royalistes avaient maintenant la majorité au Conseil des Cinq Cents et au Conseil des Anciens. Exploitant habilement la liberté de la Presse, les réactionnaires nouvellement élus poursuivent alors avec acharnement l'administration et la politique du Directoire.

Cochon de L'Apparent qui avait maîtrisé deux insurrections et qui

continue à surveiller les royalistes, les émigrés, tous les terroristes ennemis de la République devient un gêneur. Il est d'autre part en butte aux intrigues incessantes des Jacobins qui le trouvent trop modéré. Violemment attaqué à droite et à gauche il doit abandonner son portefeuille le 26 messidor an V (14 juillet 1797).

Pour devenir Ministre, il avait dû renoncer à son mandat de député, il redevient donc simple citoyen. Il se retire alors dans sa résidence parisienne faubourg Saint-Honoré.

DANS UN PANIER A VIN

Deux autres ministres : Bénézech et Petiet avaient connu la disgrâce en même temps que Cochon.

Le 3 thermidor, plusieurs députés exprimèrent à la tribune des Cinq Cents, des regrets très vifs, affirmant que ces trois ministres méritaient la confiance nationale et faisant ressortir la gravité des circonstances : les attaques violentes des journaux officiels contre le Conseil des Cinq Cents, la marche des troupes vers Paris à l'insu d'une partie des membres du Directoire.

Boissy d'Anglas surtout, exprima l'inquiétude qu'il éprouvait en voyant révoquer le ministre de la Police qui était au courant de tous les complots.

"L'orage que tout le monde pressentait éclata dans la nuit du 18 fructidor". A trois heures du matin le général Augereau faisait arrêter les députés et une loi improvisée cassait les élections dans 53 départements, condamnait à la déportation en Guyane 40 députés des Cinq Cents, 13 du Conseil des Anciens, deux directeurs : Carnot et Barthélémy ainsi que diverses personnalités dont l'ancien ministre Cochon de L'Apparent.

"La Guyane et la mort sont à peu près la même chose" disait un condamné.

Lorsque les policiers arrivèrent au domicile de Charles Cochon pour l'arrêter, ils ne purent que constater sa disparition. On le chercha activement pendant plusieurs mois ; mais en dépit de toutes les perquisitions il demeura introuvable.

Il était passé pourtant à la barbe des policiers, sur une voiture, mais dans une malle percée de quelques trous afin qu'il pût respirer pendant le trajet. Ses amis le transportèrent ainsi jusqu'aux environs de la Place des Vosges chez un négociant en vins qui acceptait de le cacher au péril de sa vie.

Comme les perquisitions étaient fréquentes à cette époque, on avait aménagé en cachettes un tonneau à la cave et un panier à vin au grenier. A l'arrivée des policiers, Cochon de L'Apparent devait, suivant les circonstances entrer dans le tonneau ou se cacher dans le panier à vin.

Cette situation se prolongea pendant seize mois. Cependant les décrets du Directoire ordonnaient de mettre sous séquestre tous les biens,

mobiliers et immobiliers, des condamnés de fructidor qui s'étaient soustraits à la déportation.

L'ordre de poser les scellés sur tous les meubles et effets à L'Apparent fut transmis par Guiotton dans les termes suivants :

Coulonges, le 5ᵉ complémentaire an V de la République Française.

La Commission du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Coulonges, au citoyen Juge de Paix du même canton.

Je vous transmets, citoyen, copie de l'arrêté du département des Deux-Sèvres, en date du troisième jour complémentaire qui m'enjoint de vous requérir d'apposer les scellés et faire la description de tous les meubles et effets qui peuvent exister dans la maison de "la Parent" située commune d'Ardin, appartenant à l'ex-ministre Cochon. Je vous invite donc, citoyen, à vous conformer ponctuellement à l'arrêté cy-dessus relaté et à remettre expédition du procès-verbal que vous dresserez à ce sujet.

Salut et fraternité
Guiotton"



L'Apparent, berceau de la famille Cochon
cliché : Michel Servant

En nivôse an VII, le Directoire relâchant quelque peu de sa rigueur à l'égard des proscrits leur fixait comme résidence l'île d'Oléron. Charles Cochon arriva au Château d'Oléron vers le 15 ventôse (mars 1799), en compagnie de treize autres proscrits. C'est là que les déportés apprirent le coup d'état du 18 brumaire qui leur laissait entrevoir l'espérance de la libération. Libération qui arriva pour notre ancien ministre le 5 nivôse an VIII. Son séjour à l'île d'Oléron avait duré neuf mois et demi.

MONSIEUR LE COMTE DE L'APPARENT

Le Directoire a fait place au Consulat. Bonaparte, Premier Consul, réorganise les institutions de l'État. A la tête de chaque département il place un Préfet.

Il destinait Cochon à une préfecture. Le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, comptait le proposer pour celle des Deux-Sèvres. Mais le premier Consul ayant décidé de ne pas nommer comme Préfet, un personnage originaire du département intéressé, Cochon fut désigné pour la Vienne. (Le premier Préfet des Deux-Sèvres fut Dupin.)

Comme premier Préfet de la Vienne, Cochon de L'Apparent se révèle excellent administrateur et le 14 juin 1804 il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette Préfecture de la Vienne qui a duré de 1800 à 1805 a été un moment heureux dans la vie de Cochon de L'Apparent. Il se sentait dans son pays, il était à proximité de ses propriétés où il allait encore chasser de temps à autre.

Aussi est-ce avec consternation qu'en 1805 il apprend sa nomination à la Préfecture des Deux-Nèthes

Les conquêtes des armées de la République avaient porté les frontières de la France jusqu'à la rive gauche du Rhin et les territoires ainsi annexés avaient été divisés en départements comme le reste du Pays. Le département des Deux-Nèthes chef-lieu Anvers devait son nom aux deux rivières : la Grande Nèthe et la Petite Nèthe.

Charles Cochon allait donc devoir s'éloigner de ses propriétés et de sa famille (il avait en effet marié trois de ses enfants à Poitiers).

Mais l'Empereur, avait déclaré qu'il était vraiment digne qu'on lui confiât la Préfecture d'Anvers, une des plus importantes de l'Empire, "une des clefs de la France".

Cochon de L'Apparent arrive à Anvers le 5 septembre 1805.

Comme à Poitiers, il sera un administrateur remarquable; de plus il avait pour principe de ne rien épargner pour donner à ses hautes fonctions le prestige qui convenait au Représentant de la France dans une ville comme Anvers.

Le 16 août 1807, dans une réception donnée à la Préfecture à l'occasion des fêtes de la Saint-Napoléon, le Préfet reçut quatre-vingts invités en deux tables de quarante couverts, chacune portant le buste de l'Empereur.

"Au-dessus de la première table, on voyait la couronne du Roi d'Italie ; au-dessus de la deuxième, la couronne d'or de l'Empereur des Français, entièrement semblable, sauf la matière, à celle du sacre ; dans l'intervalle, les couronnes du roi de Naples, du roi de Hollande et du roi de Westphalie avec des feuilles et des fleurs des pays respectifs.



Cochon de L'Apparent, Préfet d'Anvers
(dans Paul Boucher - Editions Picard)

Les douze panneaux des deux salons étaient ornés de tableaux allégoriques ; on voyait par exemple l'aigle impérial fondre sur le léopard britannique, qui tremblait de rage."

Cochon de l'Apparent fut Préfet des Deux-Nèthes de 1805 à 1809.

En mars 1809, le Préfet Cochon est mandé à Paris :
"N'avez-vous pas un autre nom ?" lui demande l'Empereur.
- *"Avant la Révolution, Sire, j'étais plus généralement appelé Monsieur de L'Apparent."*
- *"Eh bien ! reprend Napoléon, vous vous nommerez désormais le Comte de L'Apparent."*

Le 28 mars, présenté par Sa Majesté l'Empereur comme candidat aux élections sénatoriales de la Vienne, il est élu sénateur par 82 voix sur 84 et, par lettres patentes du 28 mai il est fait Comte de L'Apparent.

Officier de la Légion d'Honneur le 30 juin 1811, il devient le 28 décembre suivant, membre du Grand Conseil d'Administration du Sénat.

Il est exclu de cette haute assemblée au début de la première Restauration par ordonnance royale du 4 juin 1814.

Ayant servi l'Empire pendant les Cent Jours, il est porté lors de la deuxième Restauration sur la liste de bannissement et exilé comme régicide en vertu de la loi du 12 janvier 1816.

Il se retire alors en Belgique, d'abord à Liège chez un ami, puis, invité à s'éloigner davantage de la frontière française, il s'établit en décembre de la même année à Louvain. Il y reste jusqu'en juillet 1819 après qu'une ordonnance royale l'ait autorisé à rentrer en France.

Toutefois, la loi du 12 janvier 1816 qui avait fait du Comte de L'Apparent un exilé précisait en outre, dans son article 7 que "les conventionnels régicides" n'avaient plus le droit de possséder en France des biens immobiliers.

Aussi, après avoir liquidé son hôtel parisien, Charles Cochon, la mort dans l'âme, dut se résoudre à vendre précipitamment le logis de L'Apparent et les propriétés qu'il possédait à Ardin.

Désormais sans patrimoine, il vient se fixer chez ses enfants de Poitiers où il va passer ses dernières années au milieu de sa famille, dans cette ville oú il a laissé le souvenir d'une éclatante réussite à la tête de l'Administration départementale.

Pourtant, bien que se tenant soigneusement à l'écart des affaires politiques, il est, à partir de 1821 et jusqu'à sa mort, le 17 juillet 1825, en butte aux vexations du procureur général de Poitiers et du Préfet de la Vienne, tous deux ultra-royalistes fanatiques, ce qui détermine son petit-fils

Charles de l'Apparent, alors élève de l'Ecole de Droit à dédier, en 1823, pour le 73ᵉ anniversaire de ce grand-père en disgrâce les vers suivants :

Te souviens-tu de ces beaux jours de France
Où le Français, ivre de liberté,
D'un trône impur renversant la puissance
Brisait les fers qui chargeaient sa fierté ?
Dans les horreurs qu'enfantait la tempête,
Le peuple encore honorait la vertu ;
Des dignités l'éclat ornait ta tête.
O grand père, t'en souviens-tu ?

Te souviens-tu qu'alors ta bienfaisance
A maints Français prodigua des honneurs ?
Las ! Plus d'autels pour la reconnaissance.
Tout a changé, ta fortune et leurs cœurs .
Te souviens-tu que d'un servile hommage
De vils flatteurs fatiguaient ta vertu,
Dont maintenant le vain orgueil t'outrage,
O grand père, t'en souviens-tu ?

Te souviens-tu de ces aimables fêtes
Qu'avec splendeur célébrait notre amour ?
Te souviens-tu combien d'illustres têtes
De leur présence embellissaient ta cour ?
Pure et sans fard, aujourd'hui la tendresse
T'offre humblement un léger impromptu.
Mais autrefois, quel éclat, quelle ivresse,
O grand père, t'en souviens-tu ?

MAIS QUEL FACHEUX PATRONYME !

Nous avons vu que la famille Cochon était originaire de La Rochelle. Dans les provinces de l'ouest, au quinzième siècle, le nom de Cochon était très répandu et c'était à cette époque "un nom honorifique entre tous".

Trois siècles plus tard, les Cochon de l'Apparent et du Puy arboraient encore fièrement comme meubles de leur écu armorial, trois têtes de cochons sauvages.

Certes, sous la Convention, les visiteurs qui se rendaient chez Charles Cochon, après l'avoir salué : "Bonjour, citoyen Cochon", s'inclinaient devant sa femme en disant : "Bonjour, madame de l'Apparent."



— Les Cochon, seigneurs du Puy, portaient blason d'azur au chevron d'argent accompagné de trois hures d'or.
— Les Cochon, seigneurs de L'Apparent, portaient blason d'or au chevron de gueules accompagné de trois hures de sable.

A partir de la fin du 18e siècle, les nombreux adversaires politiques de Cochon de l'Apparent, à l'instar des chansonniers de l'époque, ne voulant retenir d'un tel patronyme que le côté péjoratif, tentèrent sans répit de

tourner en dérision celui qu'ils voulaient abattre, qu'il soit secrétaire du Comité des Recherches ou Ministre de la Police.

On peut voir au Cabinet des Estampes, à Paris, une gravure à l'eau forte de Lemonnier ; cette caricature déposée le 1er août 1797, intitulée : "La chasse au Cochon ou la pelle au cul" porte notamment sur une des banderilles "récompenses accordées aux gorets".



La chasse au Cochon ou la pelle au cul. Caricature de Lemonnier au Cabinet des Estampes *(dans Paul Boucher - Edition Picard)*

Cochon accueillait toutes ces plaisanteries "avec une philosophie souriante", mais sans doute faut-il voir là l'explication de l'abandon progressif du patronyme original, cependant qu'allait disparaître officiellement l'apostrophe de l'Apparent. (La graphie "Lapparent" a été fixée définitivement par un jugement du 26 août 1861)

Parallèlement, pendant que Cochon de l'Apparent devenait Cochon de Lapparent, puis De Lapparent, Cochon du Vivier était devenu Cochon Duvivier, puis Duvivier et Cochon du Puy se transformait en Cochon Dupuy ou en Cochon Dupuis, enfin en Dupuy ou Dupuis.

De cela, oserait-on les blâmer ?

Quand on sait que Vous, précurseur de la médecine moderne, qui avez créé, à l'époque des chirurgiens-barbiers, l'école de chirurgie de l'Hôpital maritime de Rochefort, Vous, montagnard de la Convention, qui avez négocié au nom de la République le traité de paix avec la Hollande, Vous l'énergique Ministre de la Police, Vous qui avez été pendant neuf ans un des plus brillants Préfets du premier Empire, Vous qu'on a vu ainsi, tour à

tour, à Versailles puis à Paris, à Valenciennes puis à Amsterdam et à La Haye, aux Sables d'Olonne puis à Nantes et à Angers, à Poitiers puis à Anvers, à Périgueux (commissaire extraordinaire de la 20e Division militaire en 1813) et à Rouen (Préfet de la Seine-Inférieure pendant les Cent Jours), partout et toujours au service de votre Patrie, le département qui vous a vu naître n'a même pas retenu votre nom !

Ou si peu !

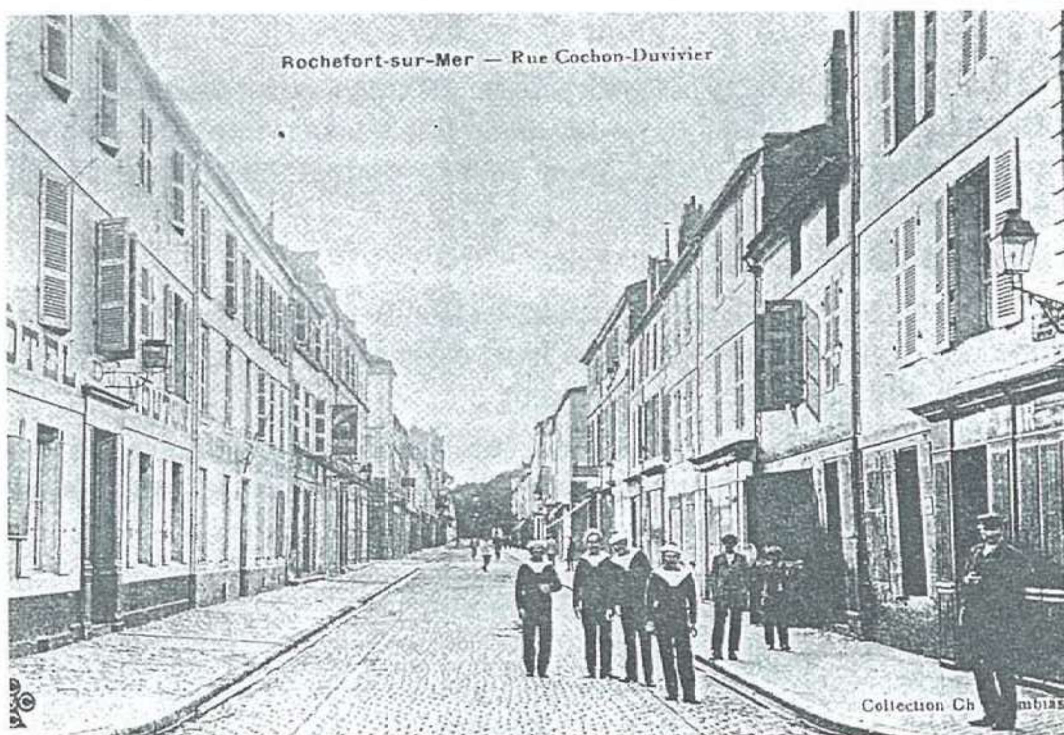
Dans nombre d'ouvrages remarquables consacrés à l'histoire des Deux-Sèvres il est à peine mentionné, sinon totalement inconnu !

Cochon ! Voilà sans doute un nom que les gens bien élevés ne prononcent que du bout des lèvres ; peut-être sent-il mauvais ?

Que n'aviez-vous un patronyme respectable comme vos contemporains constituants ou conventionnels : Duchâtel par exemple, ou Jallet ?

Vous avez eu le tort de vous nommer Cochon.

Comme pour illustrer le proverbe : "Nul n'est prophète en son pays", c'est un Calvadosien, l'académicien Albert Sorel, né à Honfleur, qui, dans son ouvrage "L'Europe et la Révolution française paru en 1904, cite Charles



Rue Cochon Duvivier
(Rochefort : trois siècles en images)

Cochon parmi *"ces hommes d'action dont l'énergie indomptable, l'invention et l'industrie, transformeront en ordres efficaces et réaliseront en soldats armés, en canons, en munitions, en vivres, les injonctions exaltées*

d'un Danton, les abstractions déclamatoires d'un Robespierre et les décrets tumultuaires de la Convention".

Donc, plus de Cochon.

Si !

Un vieil original sans doute qui voulait en hommage à ses ancêtres demeurer Cochon : Albert Auguste Cochon de Lapparent, né à Bourges en 1839, mort à Paris en 1908, géologue, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

C'est le seul.

Ni Emmanuel de Lapparent qui fut sous-Préfet d'Issoudun,

Ni Charles de Lapparent, sorti de l'Ecole de Droit, petit-fils du conventionnel,

Ni le comte Lucien de Lapparent,

Ni le comte Silas de Lapparent,

Ni Hubert de Lapparent, que nous pouvons apercevoir parfois sur le "petit écran" comme acteur dans telle ou telle pièce de l'émission "Au théâtre ce soir", n'ont accepté de revendiquer un patronyme décidément trop sale !

Mais il reste que dans la lignée d'Isaac Ier Cochon, les nombreux descendants des trois branches de la famille ont répandu loin, loin de chez nous, à travers notre pays des noms de lieux dont la résonance est familière aux oreilles des Ardinois.

De l'Apparent, du Puy, du Vivier.

Certes, tous les Duvivier, et surtout les Dupuy et les Dupuis de "l'hexagone" ne sont pas tous, loin s'en faut, d'ascendance Cochon ; il en va peut-être autrement des De Lapparent.

Le Vivier, le Puy, L'Apparent, vous n'êtes plus seulement humble hameau ou vieux logis de la commune d'Ardin : le vent de l'Histoire a semé votre nom sur la terre de France !

CHAUVIN HERSANT

Octobre 1795. Charles Cochon de l'Apparent vient d'être élu de nouveau député des Deux-Sèvres, maintenant au Directoire.

Chaque fois qu'un temps de loisir suffisant le lui permet, il regagne son vieux logis d'Ardin.

Étant alors monté à l'étage et se penchant à une fenêtre face au pontreau de Bois-Bruneau, il lui suffit de tourner le regard à droite, du côté du midi, pour entrevoir, à moins d'un quart de lieue, par delà la pittoresque vallée de la Grand'Fontaine, à travers les arbres d'un parc, le château où Isaac Ier, son ancêtre, fut jadis simple fermier général "honorable homme en la maison noble de Bois-Rateau".

Desprez d'Ambreuil ayant émigré, le château de Bois-Rateau venait d'être mis en vente comme bien national ; il était devenu, le 14 août 1795, la propriété de Chauvin-Hersant.

Comme Charles Cochon, Chauvin-Hersant avait été député à la Convention où il siégeait sur les bancs des Montagnards comme Charles Cochon. Comme Charles Cochon il venait d'être élu député des Deux-Sèvres, maintenant au Directoire. Ainsi le Parlement de la République Française compte alors parmi ses membres, en même temps, deux députés venant directement d'Ardin.

François Augustin Chauvin-Hersant est né à Niort le 11 août 1756.

Après de solides études au Collège de l'Oratoire de Niort, puis à la faculté de Droit de Poitiers il est, à 20 ans, licencié en Droit et reçoit du Comte d'Artois le titre d'avocat au siège royal de Niort.

Lorsque la Révolution de 1789 éclate, il en adopte les idées avec enthousiasme et il est admis le 13 novembre 1790 au sein de la Société des Amis de la Constitution de la ville de Niort dont le but est de propager dans le peuple les principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, société qui prend le titre de Société Populaire de Niort après la chute de la royauté le 10 août 1792 et la proclamation de la République le 21 septembre suivant.

Le 2 septembre 1792, Chauvin-Hersant est élu premier député suppléant des Deux-Sèvres à la Convention Nationale.

En 1793, après l'exécution de Marie-Antoinette, 21 députés girondins sont mis en accusation et condamnés à la guillotine. Parmi eux, se trouve Duchâtel, député des Deux-Sèvres qui réussit d'abord à s'enfuir mais qui est finalement arrêté et guillotiné. Chauvin-Hersant est alors appelé à remplacer Duchâtel et siège à la convention à partir du 11 juillet 1793. Cependant il reste en contact avec la Société Populaire de Niort qui entretient des rapports étroits avec les Représentants en mission et soutient leur



Chauvin-Hersant, de Bois-Rateau, député des Deux-Sèvres
extrait : 1re édition

action pour la défense des libertés menacées, particulièrement lors du conflit vendéen. D'ailleurs il est lui-même nommé le 9 fructidor an II (26 août 1794) Représentant en mission dans le Centre-Ouest, pour atténuer les effets de la Terreur qui avait sévi avec violence dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Il fait alors libérer 3 000 détenus.

C'est le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) qu'il est élu en même temps que Cochon de l'Apparent député des Deux-Sèvres au Directoire. Toutefois, alors que Charles Cochon est désigné pour siéger au Conseil des Anciens, Chauvin-Hersant l'est pour le Conseil des Cinq Cents dont il reste membre jusqu'au 20 juin 1797.

Lorsque Bonaparte, premier Consul, met en place l'organisation préfectorale, c'est Claude Dupin qui est nommé Préfet des Deux-Sèvres. Claude Dupin arrive à Niort le 18 mars 1800 et le 9 mai suivant Chauvin-Hersant devient Secrétaire général de la Préfecture.

Il assiste à Paris en 1804, aux cérémonies du sacre de Napoléon Ier.

Révoqué lorsque Louis XVIII rentre en France, il est réintégré dans ses fonctions par décret du 30 mars 1815 pendant les Cent Jours.

Le 10 mai il est élu député des Deux-Sèvres à la Chambre des Représentants, mais après la défaite de Waterloo, Napoléon abdique une deuxième fois le 22 juin. La carrière de parlementaire de Chauvin-hersant est terminée.

Toutefois le 2 septembre 1830, il devient conseiller municipal d'Ardin. Il y reste jusqu'aux élections de 1832, où, en raison de son grand âge il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Il meurt à Bois-Rateau le 25 septembre 1836 au milieu des siens : sa fille unique, son gendre Jean-Joseph Tonnet et trois petits-fils.

L'historien local L. Favre a laissé, sur le rôle de Chauvin-Hersant, le témoignage suivant cité par Michel Montoux :

"Peu d'hommes ont eu une existence si dignement remplie, Il a été fidèle à tout ce qui est grand et beau, et a eu le mérite, au milieu des crimes de la Révolution, de traverser cette époque en faisant le bien et en sauvant la vie à une foule de victimes vouées à la mort par les terroristes."

VIVE L'EMPEREUR

Depuis le début de la Révolution jusqu'au 18 brumaire, les fonctionnaires des départements étaient généralement élus par les citoyens : aussi n'obéissaient-ils pas toujours au gouvernement central. Napoléon créa les préfets et les sous-préfets et, depuis les préfets jusqu'aux maires des communes, tous furent nommés par le gouvernement et tous lui obéirent. Par son administration centralisée, l'Empereur devint un souverain absolu.

Quand naquit le fils de Napoléon Ier, Hugueteau-Bourgneuf était maire d'Ardin par la grâce de l'Empereur. S'il avait paru manquer de zèle à l'égard du régime il aurait pu être remplacé de même manière. Aussi les manifestations que nous allons relater n'ont-elles pas eu un caractère tout à fait spontané, et la population n'y a pas apporté autant d'empressement et d'enthousiasme que les récits officiels pourraient nous laisser supposer.

Le 9 juin 1811, le Maire et les conseillers municipaux ont convié la population de la commune à une fête civique pour célébrer la naissance de l'héritier du trône : ... "*nous sommes transportés au lieu désigné sur lequel avait été dressé un temple agreste dans lequel fut placé l'emblème du berceau du Roi de Rome auquel nous fûmes rendre hommage avec presque la totalité des habitants qui firent éclater leur joye par des cris de vive l'Empereur, vive l'Impératrice, vive le Roi de Rome. A deux heures le bureau de bienfaisance a distribué cinquante livres de pain aux indigents de la commune. Ensuite, la jeunesse provoquée par des instruments champêtres et un violon commença les danses ; une barrique de vin servit à rafraîchir les acteurs et spectateurs. Le tout fut terminé demi-heure après soleil couché par un feu de joye après lequel chacun, content de la soirée se retira chez lui en réitérant les cris de vive l'Empereur, vive le Roi de Rome.*"

Le 20 décembre 1811, sur la place publique, "accompagnés de Pierre Guitton soldat du soixantième régiment, Pierre Rainard soldat dudit soixantième, de Jacques Pigeaud soldat du centième régiment de ligne, et Pierre Texier soldat du soixante-et-unième régiment, tous les quatre retirés avec pension",

les membres du conseil municipal ont planté "sur un carré de cinq mètres, quatre ormeaux en l'honneur de la naissance de Sa majesté le Roi de Rome."

Le 15 août 1812, fut célébrée sur la prairie du Pont, la Fête Napoléon : encore barrique de vin, danses et feu de joie !

Cependant les marques de la soumission la plus complète, la plus inconditionnelle, allaient nous être fournies avec l'autre Napoléon.

Certes, entre les deux Empires, et après la fuite du dernier roi on avait aussi crié : Vive la République ! C'était le 19 novembre 1848. Il s'agissait de promulguer la Constitution de la République dans les formes indiquées par le décret du 6 novembre précédent et en se conformant aux instructions du "citoyen préfet".

Deux jours à l'avance, le Maire avait fait annoncer à son de caisse à tous les habitants de la commune l'invitation de se rendre à midi sur la place publique pour assister à la promulgation de la constitution. Pour plus de publicité, pareil avis avait été renouvelé à neuf heures du matin. La garde nationale avait été convoquée ainsi que les membres du Conseil municipal et tous les fonctionnaires habitant la commune.

Et voici maintenant le compte-rendu de cette manifestation :

"Aujourd'hui 19 novembre, à midi précis, Nous Maire de la commune d'Ardin, revêtu de l'écharpe aux couleurs nationales, accompagné des membres du conseil municipal et des principaux fonctionnaires résidant dans la commune et escorté de la garde nationale réunie à cet effet, Nous sommes transporté sur la place publique où nous avons trouvé toute la population assemblée pour entendre la lecture de la Constitution. Après avoir fait exécuter un roulement de tambour afin de commander le silence, Nous sommes monté sur une estrade disposée à cet effet et Nous avons lu à haute et intelligible voix au milieu de l'assemblée cet acte commençant par ces mots :

République Française. Liberté. Egalité, Fraternité.

Après cette lecture, Nous avons crié et toute l'assemblée a crié après Nous : Vive la République !"

Mais dès le début de l'année 1852, à l'exemple du maire Martial Ardouin, un certain nombre de citoyens sans doute aussi bonapartistes que peut l'être le Prince-Président lui-même, souhaitent déjà le rétablissement de l'Empire. Et bientôt, alors qu'officiellement la France est toujours en République, le maire d'Ardin encourage vivement et ouvertement ses administrés à crier Vive l'Empereur : c'est à l'occasion du passage dans notre département de Louis Napoléon Bonaparte, Président de la République.

Voici les dispositions arrêtées par le conseil municipal, le 3 octobre 1852, pour la réception de celui qu'il appelle déjà Son Altesse Impériale :

Article premier : Les habitants de la commune d'Ardin, hommes, femmes et enfants, devront se trouver réunis le jeudi 14 octobre courant, à six heures du matin, à la barrière de la route de Fontenay, à Niort.

Art. 2 - A six heures et demie précises, les habitants, musique ou tambour et bannière en tête, accompagnés de leurs magistrats se mettront en marche pour se rendre sur la place de la Brèche au lieu qui sera réservé à chaque canton et à chaque commune.

Art. 3 - Une députation de jeunes filles sera organisée pour offrir des fleurs à Son Altesse.

Art. 4 - Les anciens militaires de l'Empire, revêtus de leurs uniformes s'il est possible, marcheront à la tête du canton, ils inscriront sur leurs casques, schakos ou chapeaux les noms des différents régiments auxquels ils ont appartenu et au-dessous, ces deux inscriptions :

Vive l'Empereur,
Vive Napoléon III.

Art. 5 - Il sera présenté à Son Altesse Impériale, par le maire, au nom du conseil municipal et de la commune une adresse conçue en ces termes :

Prince !

"La commune d'Ardin toute palpitante du bonheur de voir votre Altesse Impériale, vous témoigne sa profonde et respectueuse reconnaissance pour avoir préservé la France de l'anarchie, rétabli l'ordre, ramené la confiance, fait renaître le commerce, facilité le développement de toutes les industries et assuré pour longtemps à la France un avenir de prospérité.

Elle implore le ciel pour la conservation de vos jours si précieux et pour la prompte et éclatante punition des auteurs exécrés de l'horrible attentat de Marseille, elle fait des vœux pour que la France ceigne de la couronne impériale votre auguste front que Dieu à déjà entouré d'une auréole de gloire.

Puisse la Providence qui vous a envoyé parmi nous pour l'accomplissement de ses décrets immuables permettre que vous terminiez l'œuvre glorieuse que vous avez si noblement et si heureusement entreprise d'éteindre les haines des partis et d'établir une ère nouvelle de prospérité dans notre pauvre France que les révolutions et l'instabilité des pouvoirs menaçaient de la ruine la plus complète.

Gloire au Sauveur de la France !
Vive l'Empereur !
Vive Napoléon III !

Peu après, les vœux du maire d'Ardin sont comblés : le 5 décembre 1852, à l'issue de la messe, il se rend sur la place publique avec le conseil municipal et "les autres autorités de la commune" et, revêtu de ses insignes, il lit "publiquement à haute et intelligible voix, devant le peuple assemblé, le décret de la proclamation de l'Empire."

"Aussitot après cette lecture, le maire a crié : vive l'Empereur, vive Napoléon III et toute la population assemblée a reproduit la même acclamation".

Par la suite, chaque étape marquante de la vie privée du nouvel Empereur est l'occasion de proclamer une aveugle fidèlité, de même qu'en devient le prétexte tel succès de nos armes, tel attentat manqué.

C'est tout d'abord le 3 février 1853, après l'annonce des fiançailles de l'Empereur. Le conseil municipal ne croit pas "pouvoir clore plus dignement sa session qu'en manifestant la joie qu'il éprouve du mariage de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III avec Sa Grandeur la Duchesse de Montijo, attendu que dans cette alliance providentielle, le choix de Sa Majesté s'est trouvé, comme toujours, d'accord avec les intérêts de la France."

Une telle flatterie ne porte-elle pas à sourire lorsqu'on sait que la famille de Napoléon III avait tenté de s'opposer à ces fiançailles, de même que les ministres unamimes qui avaient essayé de le détourner "d'une union indigne de sa race, indigne de la France."

La prise de Sébastopol donne lieu elle-même, le 16 septembre 1855, à toute une fête avec jeux, danses et mât de cocagne sur la place publique.

Et voici maintenant un nouvel échantillon du lyrisme de notre premier magistrat au printemps de 1856.

Sire,

Dieu vous a envoyé pour sauver la France de l'anarchie et pour y reconstruire l'édifice social sur les bases établies par Sa Majesté l'Empereur Napoléon Ier, votre oncle de glorieuse mémoire. Vous avez déjà rempli une partie de cette belle et noble tâche ; mais la divine providence qui vous a donné un fils veut continuer par vos mains et celles de vos descendants, l'œuvre des réformes et de la civilisation européenne.

L'Auguste enfant de la France, certain de trouver au besoin, dans le peuple un appui solide, marchera d'un pas sûr dans la voie que vous lui aurez tracée et la gloire de la France brillera au milieu d'une paix générale au-dessus de celle de toutes les autres nations.

Tels sont les vœux, que la commune d'Ardin forme pour l'avenir de la France et de votre dynastie dont les destinées ne peuvent désormais se séparer.

J'ai l'honneur d'être , Sire, avec le plus profond respect,
De votre Majesté,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Le Maire d'Ardin
signé : Ardouin."

L'opinion des citoyens d'Ardin est-elle donc unanime dans ce chœur de louanges ininterrompu ? On aurait tort de le croire. Bien que l'action des opposants soit tenue le plus possible secrète, il est certains faits significatifs qui ne peuvent être passés sous silence. Nous en citerons deux :

Le 5 décembre 1851, Jacques Goichon instituteur communal depuis vingtans, bien qu'il soit irréprochable au point de vue professionnel, est révoqué par arrêté du Recteur. La délibération embarrassée du conseil municipal laisse bien deviner qu'il s'agit d'un délit d'opinion :

Le conseil municipal délibérant sur cette question (le 26 décembre)

*
* *

"Exprime ses regrets de voir révoquer un instituteur sans autres motifs que des renseignements pris par Monsieur le Recteur envers des personnes qui peuvent être plus ou moins dignes de foi et qui peuvent avoir donné des renseignements plus ou moins exacts.

Néanmoins, considérant que Monsieur le Recteur est dans son droit en révoquant un instituteur même sans motif avoué, déclare que le sieur Mitard inscrit le premier sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil académique, est le seul de cette liste qui convienne à la commune tant à cause de sa conduite qui est connue du conseil qu'à cause du local qu'il possède, très convenable pour une maison d'école, et parce que d'ailleurs cet instituteur a, comme l'instituteur révoqué, la confiance générale dans la commune.

En conséquence le conseil municipal nomme le sieur Mitard Michel instituteur communal à Ardin et charge le maire de ladite commune de faire les diligences nécessaires pour le faire accepter par l'administration supérieure."

*
* *

Le deuxième exemple est la lettre adressée au maire d'Ardin par Alcide Tonnet, élu conseiller municipal en 1852 et appelé à prêter le serment de fidélité au Président :

Bois-Rateau, 15 août 1852

Je remercie mes concitoyens de m'avoir honoré de leurs suffrages, et je serais fier de les représenter au conseil municipal, mais le serment que la loi promulguée le 7 juillet 1852 exige à l'entrée du conseil municipal

est, à mes yeux incompatible avec l'indépendance dont un élu du suffrage universel doit se faire un devoir.

Je refuse donc ce serment et je vous prie d'accepter ma démission.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Al. Tonnet."

Enfin il est un document que Martial Ardouin s'est bien gardé de faire insérer aux archives communales : c'est la façon dont s'est déroulé à Ardin le vote sur le plébiscite pour le rétablissement de l'Empire.

" Les électeurs avaient à se prononcer par oui ou par non. C'était le dimanche 21 novembre 1852. Ce jour là, il fit dès le matin un temps épouvantable : le vent du nord soufflait, amenant d'incessantes rafales de pluie. Si d'ordinaire, et surtout le dimanche, on déteste le vilain temps, beaucoup de nos concitoyens ont dû se réjouir tout d'abord de voir la pluie leur fournir une excuse excellente pour rester au coin du feu sans paraître pour autant se désintéresser de Napoléon. Cependant ce manque d'empressement n'était pas du goût de tout le monde et surtout pas du maire d'Ardin à qui les autorités officielles pourraient demander des comptes. D'autre part, Plassiard, maire de Coulonges et conseiller général, redoutant probablement l'indocilité des Ardinois, était lui-même fort inquiet au sujet du vote dans notre commune si bien que, nonobstant le mauvais temps, vers trois heures de l'après-midi, il envoya aux nouvelles le gendarme Marbœuf. "

Mais laissons Van der Cruyssen qui était à cette date, surnuméraire à la perception d'Ardin, nous conter l'événement :

"Le vote avait lieu, non pas à la Mairie, mais dans un assez grand appartement de la maison de Monsieur le Maire, un notaire du nom de Ardouin, un tout petit homme à grosse tête outrageusement dénuée de cheveux, et au ventre de Silène.

C'était là, devant une grande table surmontée d'une boîte en bois blanc toute neuve, que Monsieur le Maire siégeait confortablement en compagnie de ses deux assesseurs.

Ils n'étaient pas très occupés les braves gens et les feuilles d'émargement ne s'emplissaient pas vite.

Je sortais de cette sombre salle, après avoir déposé mon bulletin dans l'urne de bois, lorsque dans la grande rue du bourg retentit le galop d'un cheval... patapan... patapan... et un gendarme vint arrêter sa monture devant la porte.

Il avait l'air d'une naïade sortant de la fontaine, ce brave pandore, il ruisselait ; des deux cornes de son chapeau tombaient deux gouttières sur ses épaules ; de son manteau s'échappaient des rigoles. Il était majestueux comme tous les gendarmes...

— Monsieur le Maire ! clama-t-il, M. Plassiard fait demander combien, à cette heure, il y a de votants dans votre commune ?

Le maire s'avança et, d'un ton mélancolique :

Vingt-neuf, Monsieur Marbœuf, dit-il. Et patapan, patapan... Marbœuf repartit au galop.

Vingt minutes après, toujours galopant, toujours ruisselant, il reparut à nos yeux, et, sans descendre de cheval :

— Monsieur le Maire, Monsieur Plassiard donne l'ordre d'envoyer des émissaires dans tous les villages, dans toutes les métairies, vers tous les écarts, afin de ramasser les électeurs. M. le Préfet veut une imposante majorité dans le département et M. Plassiard dans son canton. Moi je vais à la Villedé. Et patapan, Marbœuf partit pour la Villedé, le village le plus important de la commune d'Ardin.

Immédiatement, les membres du Conseil Municipal s'égaillaient dans toutes les directions faire la chasse aux électeurs.

A trois heures et demie, le paisible bourg s'emplit de rumeurs. Les électeurs arrivaient, mouillés, ratouillés, cela va sans dire, mais anxieux, remplis de crainte. Que leur voulait-on par un temps pareil ?

A la vue de ces émissaires qui arrivaient chez eux, ils avaient eu tellement peur que femmes, enfants, servantes, toute la maisonnée avait suivi le maître mandé en cette hâte pour quelque mystérieuse besogne.

Mais le moment le plus curieux fut celui où arrivèrent les électeurs de la Villedé, racolés par le gendarme Marbœuf. Il n'était resté au village que les vieillards impotents et les petits enfants de trois ans.

On aurait dit que la Cour des Miracles se vidait tout entière au profit du bourg d'Ardin.

Les plus riches arrivaient en carriole, à cheval, voire en charrette, mais la foule était à pied, pataugeant dans la boue. Pour se garantir du véritable ruisseau qui tombait des nuées, ils arrivaient revêtus de costumes invraisemblables : vieux manteaux de l'autre siècle, vieilles capotes militaires du premier Empire, des sacs pliés et formant capuchon, jusqu'à des rideaux de serge verte ou rouge, et toute cette cohue se pressait à la porte.

Qu'est-o qu'o y a ? Monsieur le Maire, Qu'est-o qu'o faut faire ?

Et le Maire harangua la foule.

Mes amis c'est pour voter, c'est pour que Napoléon soit empereur, et, un à un on fit entrer les électeurs. Le garde-champêtre leur remettait un bulletin avec un gros oui, le Maire mettait les bulletins dans la boîte et les assesseurs à grand renfort de besicles émargeaient les noms.

Cela dura jusqu'à six heures du soir. A cette heure fatidique, Monsieur Ardouin proclama le scrutin fermé et on fit le dépouillement des votes.

Ce fut naturellement un défilé ininterrompu de oui.

Tout à coup, le Maire pâlit :

Non, s'exclama-t-il. Un grand silence. Puis une voix cria : ol est Gouéchain ! ol est Gouéchain ! C'est l'instituteur, il n'y a que lui pour faire une chose pareille, c'est un républicain.

On continua : oui, oui, oui.

Non, lut Ardouin.

Nouvelle stupeur.

Ol est l'thiuré . ol est l'thiuré ! un rien du tout qui ne voulait pas d'empereur.

Il y eut 460 oui et 7 non.

Et voilà comment l'Empire fut voté à Ardin."

*
* *

Essayons d'analyser ce scrutin. La commune d'Ardin comptait 579 électeurs dont 14 militaires ou marins qui votaient à leur corps. Reste 565. 98 s'étant abstenus, le nombre des votants était 467. Pas un seul bulletin nul. Mais 438 électeurs avaient voté sous la contrainte, filtrés un à un, ne disposant chacun que du seul bulletin oui que le maire mettait lui-même dans l'urne. 29 seulement avaient pu voter d'une façon régulière et secrète. Quels étaient ces 29 électeurs ? D'abord sans aucun doute, le maire et les 14 conseillers municipaux ayant accepté de prêter le serment de fidélité au Président, soit 15 notabilités qui ne sauraient manquer aucune occasion d'apporter une preuve de leur zèle envers le Pouvoir. Que reste-il alors ? 14 autres votants dont 7 ont voté oui, et 7 non.

Quoi qu'il en soit, moins d'un électeur sur quinze avait pu s'exprimer librement et le scrutin ne pouvait donner de l'opinion des votants qu'une image très éloignée de la réalité.

*
* *

Non ! La population d'Ardin n'était pas tout entière à genoux devant Napoléon-Badinguet !

PANORAMA DE NOTRE COMMUNE AU DÉBUT DU 19e SIÈCLE

A l'époque du premier Empire, l'aspect de notre commune profondément différent de ce qu'il est aujourd'hui est demeuré quasi inchangé depuis les temps lointains du Moyen-Age.

La rivière que l'on passe à gué au Pont Pannetier, à Pont-Neuf et à Bloué peut également être franchie par deux passerelles, l'une à La Bressonnière, l'autre à Pychoreau, ainsi que par trois ponts : le pont d'Ardin à quatre arches en pierre, le vieux pont de Guilbeau à deux arches en pierre, sur lequel passe l'affreux chemin de Niort à Moncoutant, enfin mitoyen avec Saint-Pompain, le pont de Draye, pont de bois soutenu par des piliers de pierre. Au gué de Pont-Neuf passe le chemin d'Epannes à Coulonges par les vignes de Bloué et la Croix du Vivier.

De distance en distance des barrages ont été construits pour régulariser le cours de l'Autize et maintenir en toute saison un niveau d'eau suffisant. Chaque barrage permet en outre, en faisant dévier une partie de l'eau de l'écluse ainsi retenue de mettre en mouvement un moulin à eau. Les moulins à eau de Pouzay, du Zelet, de Barredé, de Bloué et de Guilbeau établis sur la rive droite de la rivière sont situés sur la commune d'Ardin. De plus, Le Doré actionne le moulin à coussottes de Pychoreau.

Les eaux de notre pittoresque rivière sont malheureusement polluées, en fin d'été, par le chanvre qu'on y apporte rouir à tous les endroits où l'accès est assez facile et les eaux peu profondes

La vallée du Doré ne comporte aucun pont : il n'existe à cette époque ni le ponceau de Grignon, ni le ponceau de Pychoreau. Les piétons passent alors sur des "pontreaux" analogues à celui qui existait encore récemment à l'endroit où le ruisseau est traversé par l'ancien chemin de Mortay à Coulonges par La croix de Grignon.

Sur la colline, entre les deux vallées, le bourg aligne ses maisons, tant bien que mal, de chaque côté de la rue principale qui n'a que trois mètres de largeur vis-à-vis les jardins de Lambert et de Chauvin, le percepteur. Cette rue est faite, au milieu, d'une chaussée en pierre cassée, avec de chaque côté un pavé de trois pieds en dalles. La place du "plan de l'église" n'est pas pavée, elle est en outre, encombrée de tas de terre. On compte quelques

maisons bourgeoises : celle du notaire, celle du docteur, celle du percepteur et celle de deux ou trois propriétaires. Les autres habitations sont surtout occupées par des artisans et des commercants parmi lesquels trois lingères, deux huiliers, un sabotier, un voiturier, un roulier. On trouve aussi un boulanger, mais pas de boucher (le seul boucher de la commune habite Mortay), par contre treize familles de cultivateurs dont un métayer et huit bordiers.

La commune ne possède aucune route. Du bourg partent :

- le chemin de Niort, très encaissé jusqu'au pont d'Ardin resserré par les propriétés contiguës et obstrué par les fumiers dans le village de Chambron, se dirigeant de là vers Monzais ;

- le chemin de Fenioux par La Montagne et le pontreau en bois du Saumore, très mauvais,enserré vers La Barre, encaissé à l'entrée de Mortay et à La Bressonnière ;

- le chemin de La Chapelle-Thireuil, traversant le village de La Villedé ;

- le chemin de Coulonges par Grignon, escarpé en sortant du pontreau sur le Doré où il est presque impraticable aux charrettes, très étranglé à plusieurs endroits du village, entamé par les labours des riverains après La Croix de Grignon, avec des sillons qui font "souvent écrouler les charretées de foin et de gerbes" ;

- le chemin de Saint-Pompain par L'Ouche-aux-Neau et Draye, très resserré depuis Saint-Goard jusqu'à La Combe et entamé par les laboureurs ;

- et le chemin dit "de la Prairie" qui conduit du bourg aux moulins de Barredé et de Pychoreau, puis à la rivière à Pont-Neuf.

De tous ces chemins —et des autres (la commune en possède plus de soixante kilomètres) — seuls le chemin de la Prairie et le chemin de Chambron au bourg de Béceleuf peuvent être considérés comme en bon état. pour sa part, le chemin de Niort à Moncoutant qui suit, sauf entre la Moulinotte et le Bois-Sagord, le tracé de l'actuelle route Niort-Mauléon est presque impraticable pendant quatre mois de l'année.

La commune, dans sa moitié nord, comme dans ses vallées, présente, avec dix-neuf bois taillis, l'aspect du bocage. Sauf dans les plaines de Bloué, de la Tanière et des Isabelles, et quelques boisselées environnantes, la plupart des terrains sont clos de haies vives, avec de nombreux arbres, principalement des ormes dont le plus grand nombre est exploité en têtards. Dans les plus grands de ces clos, on voit fréquemment des "chirons" c'est-à-dire des monticules formés par les pierres amassées dans le champ, entassées au milieu de celui-ci, puis finalement envahis par les ronces et les épines.

En dehors des prés et des pâturages, deux cultures principales : le froment, le chanvre. Bien entendu on pratique la jachère. Les machines agricoles sont encore inconnues : araires, herses et rouleaux constituent avec

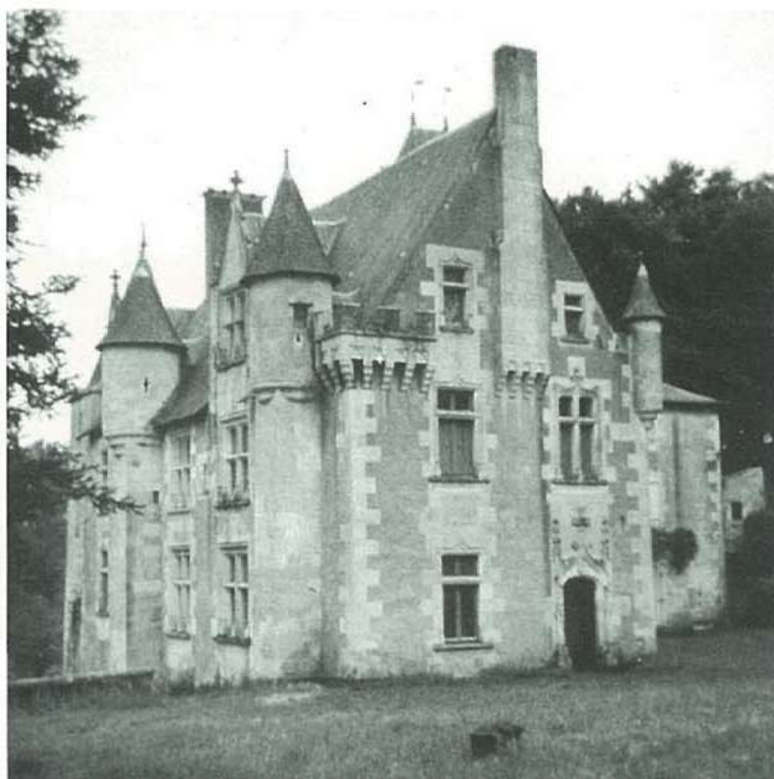
les charrettes et les tombereaux le seul matériel important des cultivateurs. Les mulets et surtout les ânes sont plus nombreux que les chevaux et les bœufs. Environ cent cinquante familles vivent du travail de la terre : petits propriétaires, bordiers et métayers auxquels il faut ajouter plus de cent domestiques de culture.

La culture du chanvre fait éclore un tel nombre de tisserands qu'on en trouve dans presque tous les hameaux de la commune. Au recensement de 1841, on en dénombre encore quarante-huit, répartis en trente-huit familles dont quatre familles au bourg, trois à Chambron, deux à Épannes, deux à Saint-Goard, une à Fief-Bourreau, une à La Combe, une au Vivier, deux à Bois-Bruneau, une à la Gâteaudière, une à La Villedé, une à La Petite Vergne, trois à Dilay, deux à Périgny, une au Chiron, quatre à La Gâconnière, une au Soucier, quatre à La Bressonnière, trois à Mortay et une aux Douves..

En marge de cette activité, deux fois l'an, le 12 mai et le 9 novembre, sur le plan de l'église, se tient la foire d'Ardin.

Cependant la misère est grande et de nombreux mendiants vont de maison en maison pour implorer l'aumône.

Les habitations paysannes sont pour la plupart de pauvres masures ne laissant souvent passer le jour que par une unique et étroite fenêtre. Ici et là , dans un écrin de verdure, au Bois-Rateau et à l'Apparent, à Saint-



Château de Saint-Goard, façade nord
Extrait : 1re édition

Goard et à la Vallée, à Dilay et à la Gâconnière, quelque château coquet, quelque manoir cossu, quelque imposant logis vient jeter au milieu de cette misère une note d'orgueilleuse opulence. Trois fours à chaux ajoutent à l'ensemble leur silhouette massive, et pour couronner ce paysage, les ailes de quatorze moulins tournent à tous les vents.

Nous retrouvons l'emplacement de ces quatorze moulins sur le premier plan cadastral de la commune, lequel fut achevé en 1825 :
— En haut de la côte du Bois-Sagord, dominant la Tanière, c'est le moulin à vent de Bloué ;
— dans l'angle ouest du carrefour formé par le chemin de Chambron à Monzais et le chemin d'Épannes à Coulonges, les deux moulins de Marot ;
— à l'est de La Croix de Grignon, près du chemin de Mortay à Coulonges, les deux moulins de La Caille ;
— entre Mortay et La Bressonnière, le moulin du Pinier ;
— à l'est du chemin de La Chapelle-Thireuil, entre le bourg et La Villedé, le moulin à vent du Zelet ;
— au nord-est du chemin de La Villedé à Puyhardy, les deux moulins de La Règle ;
— entre Touche-Vache et Les Grandes Fougères, les deux moulins de Dilay ;
— enfin, près de l'étang de Baigne-Truie, les trois moulins des Landes.



L'étang de Baigne-Truie
Extrait : 1re édition

Les voix des laboureurs, les cris des animaux domestiques, les chants des oiseaux, le hoquet des charrettes cahotant dans les chemins, parfois la plainte des cailloux sous les roues d'un char-à-bancs sont à peu près

les seuls bruits à frapper l'oreille à cette époque où l'on ne soupçonne pas encore l'invention du moteur.

Pourtant, par une sombre nuit d'hiver, lorsque à veillée faite et la bûche de frêne achevant de se consumer dans l'âtre, Baptiste Bourdin métayer à Fontbriand, allume sa lanterne à bougie pour aller par la cour jeter un dernier coup d'œil dans l'étable, il peut entendre, du côté du Cimetière aux Chiens, le hurlement d'un loup...

FRANÇOIS HUBERT DE JOUSLARD

L'an mil huit cent seize, le quatorze du mois d'août, par devant nous adjoint, officier de l'État-civil de la commune d'Ardin, arrondissement de Niort, département des Deux-Sèvres est comparu Monsieur Antoine Aimable De Jouslard demeurant à La Vallée, commune d'Ardin, lequel nous a déclaré qu'au jour d'huy à sept heures du matin, est né en son susdit domicile un enfant du sexe masculin que nous a présenté de lui déclarant et de mademoiselle Françoise Henriette Potier sa femme, auquel il a déclaré vouloir lui donner le prénom de François Hubert..."

Brillant élève de l'enseignement élémentaire, François Hubert de Jouslard va poursuivre ses études supérieures à Poitiers, puis au collège Louis Le Grand et après avoir remporté un prix au concours général de la Sorbonne il entre à l'école Polytechnique le 22 octobre 1836. Il en sort au bout de deux années, classé dans le génie militaire,

Après deux nouvelles années passées à l'école d'application de Metz, sa première demande est d'aller là où il y a quelques dangers à servir sa patrie. En 1842 il est envoyé, avec le grade de lieutenant, en Algérie à Médéah. D'Alger à Médéah, dans la plaine de la Mitidja, entre Blidah et Bouffarik, la route, coupée par un ravin profond et boisé était le repaire de détrousseurs arabes que Ben Salem jetait en embuscade pour les lancer sur nos correspondances et nos courriers, De Jouslard fut chargé de bâtir sur cette portion de route un village fortifié dans la petite localité de Béni-Méred. C'est ici que le jeune officier s'illustre pour la première fois à la suite d'une action exemplaire que le maréchal Bugeaud glorifie en adressant à l'armée l'ordre du jour suivant :

"Soldats,

J'ai à vous signaler un fait héroïque : vingt-deux hommes, porteurs de correspondances sont assaillis en plaine, entre Bouffarik et Méred par deux ou trois cents cavaliers arabes venant de l'est de la Mitidja. Un combat acharné s'engage, mais bientôt le feu supérieur des Arabes a tué ou mis hors de combat dix-sept de nos braves. Le lieutenant de génie de Jouslard qui exécute des travaux à Méred accourt avec un détachement de trente hommes. La horde de Ben-Salem fuit et laisse sur la place une partie de ses morts. Je témoigne ma satisfaction au lieutenant du génie de Jouslard qui n'a pas craint de venir avec trente hommes partager les dangers de nos vingts-deux héros."

A l'occasion de cet acte courageux, le chef du génie à Alger proposa de Jouslard pour la croix d'honneur. Cependant, comme il était le plus jeune, il fut, selon les usages du génie et malgré son action d'éclat, placé le dernier sur la liste des propositions de son corps. Mais le maréchal Bugeaud s'en étant aperçu, estimant que le jeune lieutenant n'occupe pas la place qu'il mérite, biffe son nom et le porte en tête des propositions de son armée. Et c'est ainsi que le 30 octobre 1842, de Jouslard reçoit des mains de son général la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, signe de la bravoure militaire.

Les travaux terminés à Béni-Méred, de Jouslard est envoyé à Mostaganem où il prend part à plusieurs expéditions mais, à la suite de fatigues multipliées, il finit par tomber malade. Il obtient alors un congé et revient à Ardin pour se rétablir en recevant les soins affectueux de sa famille dans la propriété paternelle de La Vallée. Son congé fini, on le retrouve succes-



Le logis de La Vallée
Cliché : Michel Servant

sivement à Montpellier où il est nommé capitaine le 25 janvier 1844, puis à Toulon où il est employé pendant trois années à d'importants travaux de fortifications notamment au fort de Malbousquet le plus important de l'enceinte. Ces travaux terminés il est désigné pour rejoindre le régiment en garnison à Arras où il se trouve encore lorsque en 1848, à Rome, une révolution chasse le pape Pie IX du vatican. Bien que fortement agitée elle-même par une insurrection révolutionnaire, la France, en "fille aînée

de l'église" décide d'envoyer une armée pour reprendre la ville de Rome et rétablir le Saint-Père sur son trône.

François Hubert de Jouslard fait partie de l'expédition, l'art des sièges est en effet la spécialité des soldats du génie et cette armée doit donc se trouver là en première ligne. Mais les opérations du siège sont périlleuses. L'armée française occupe la rive droite du Tibre, l'ennemi la rive gauche, du côté de la ville. Le capitaine de Jouslard est chargé de construire entre les deux armées, en avant du Ponte-Molle, sur la rive gauche du Tibre, une tête de pont fortifiée pour permettre à nos troupes de déboucher sur cette rive.

Lorsque le travail fut avancé, l'ordre de préparer l'assaut fut donné. Le capitaine de Jouslard se trouvant détaché pour une tâche spéciale ne faisait pas partie des troupes désignées pour l'attaque. C'est alors que, voulant à tout prix partager les dangers de ses soldats, ses frères d'arme, il se présente à son général et le supplie de changer les dispositions qui le tiennent à l'écart, et bientôt il reçoit l'ordre de prendre la direction de l'une des trois colonnes d'attaque.

Les trois colonnes d'attaque s'ébranlent dans la nuit du 21 au 22 juin 1849. Elles gravissent simultanément trois brèches, se cramponnant aux pierres brisées par les boulets, au milieu des décombres qui croulent sous leurs pas.

Le capitaine de Jouslard dirige la première colonne, il devance ses soldats pour leur indiquer la direction à suivre. Après avoir escaladé la brèche il a déjà passé le rempart pour suivre un chemin étroit qui pénètre dans l'intérieur de la place, lorsque, d'une maison d'apparence inoffensive part une terrible fusillade. De Jouslard est atteint de deux balles, l'une à la tête, l'autre au ventre, celle-ci a traversé la moelle épinière. Malgré des souffrances affreuses, de Jouslard refuse de se laisser porter de suite à l'ambulance. "A l'ambulance, pas encore dit-il, attendez que cette maison soit prise." Couché sur un pli de terrain il assiste au combat acharné de ses soldats qui ont bientôt enlevé la maison. C'est seulement alors que, mourant, il accepte d'être porté à l'ambulance.

Ses dernières paroles furent : "Ma pauvre mère ne s'en consolera jamais."

Les honneurs suprêmes lui furent rendus le 22 juin à sept heures du soir. Placé dans un cercueil de chêne il fut enterré dans le jardin d'une villa, au pied d'un oranger.

Quand la ville fut prise, les officiers du génie se réunirent spontanément pour donner aux restes glorieux du capitaine de Jouslard une dernière demeure digne de sa belle mort. Les sapeurs de la compagnie que de Jouslard avait guidés à l'assaut allèrent prendre le corps en dehors des

murs et le transportèrent dans l'enceinte de la ville de Rome au milieu de l'église de Saint-Louis de France.

A Ardin, au logis de La Vallée en deuil, parvint la lettre suivante datée de Rome le 13 octobre 1849. Le lieutenant Guillemet écrivait à madame de Jouslard :

"... *la translation des restes du fils que vous regrettez à tant de titres, devait avoir lieu le 6 novembre. J'ai fait ajourner cette pieuse et triste cérémonie au samedi 10 novembre 1849, à 11 heures du matin. J'ai voulu par là, Madame, que ma lettre vous arrivât avant que nous eussions rendu ici, les derniers devoirs religieux à notre brave et noble ami, et qu'ainsi vous puissiez, vous et votre famille associer à la même heure vos prières à celles du prêtre qui officiera.*"

Si vous passez un jour par Rome, vous pourrez voir au milieu de cette église de Saint-Louis de France une dalle en marbre blanc qui porte comme inscription le nom de François Hubert de Jouslard, son grade, la date de sa mort et la cause qu'elle fit triompher.

JEAN-JOSEPH TONNET

Le 25 septembre 1816, arrive en notre Maison Commune un jeune et brillant capitaine des armées napoléonniennes. il se nomme Jean-Joseph Tonnet.



Jean-Joseph Tonnet "Compagnon de gloire" de Napoléon Ier *Extrait : 1re édition*

Jean-Joseph Tonnet est né à Saint-Loup le 5 octobre 1784. Son père, Jean Tonnet, originaire de Pau a épousé Marie Belliard demeurant à Saint-Loup. Saint-Loup devient alors le domicile des Tonnet.

Au moment de la Révolution, les Tonnet de Saint-Loup sont parmi les plus ardents défenseurs de la République.

A cette époque, certaines localités, surtout celles dont le nom rappelle l'ancien régime, sont rebaptisées ; ainsi Coulonges-les-Royaux devient Coulonges-sur-L'Autize, St Maixent : Vauclair sur Sèvre, La Mothe-Saint-Héray : La Mothe sur Sèvre, Fontenay-le-Comte devient Fontenay-le-Peuple, quant à Saint-Loup il est rebaptisé Voltaire et cela en hommage aux Tonnet. En effet, le véritable nom de Voltaire était François Marie Arouet ; ses grands parents habitaient Saint Loup et Marie Belliard descend à la quatrième génération de Hélène Arouet sœur du grand-père de Voltaire.

Après de solides études — c'était à l'époque où, selon l'expression du poète : "déjà Napoléon perçait sous Bonaparte" — Jean-Joseph Tonnet entre à l'école Polytechnique.

Le 1er octobre 1807, il est élève sous-lieutenant à l'École d'Application de Metz ; puis deux ans plus tard, il devient lieutenant au 1er bataillon de pontonniers. C'est alors, en 1809 et 1810 sa première campagne : la campagne d'Allemagne.

En 1812, il prend part à la campagne de Russie, il est nommé capitaine aux états-majors le 22 juillet. L'année suivante il fait la nouvelle campagne d'Allemagne et devient à Dresde, Inspecteur du Train d'Artillerie, la même année, pour sa belle conduite, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur.

En 1814 et 1815, il fait les campagnes de France, employé en 1814 à la défense de Metz, en 1815 à celle de Strasbourg.

Il avait mis son épée au service de l'empereur ; quand les Bourbons rentrent en France, il est mis sur sa demande en non activité, puis il donne sa démission en 1816.

Tel est celui qui arrive en notre Maison Commune ce jour de septembre 1816. Il est accompagné de son père, juge de Paix du canton de Saint-Loup, et de sa mère domiciliée maintenant au château d'Orfeuille, commune de Gourgé.

Au même moment, venant du château de Bois-Rateau, se présente Mademoiselle Marie Julienne Clémence Chauvin-Hersant, elle-même accompagnée de ses parents : François Augustin Chauvin-Hersant, ancien député des Deux-Sèvres et son épouse Julie Barré.

C'est alors que "chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement", Antoine de Jouslard, Maire d'Ardin a déclaré au nom de la Loi



Clémence Chauvin-Hersant
Extrait : 1er édition

que Jean Joseph Tonnet et Marie Julienne Clémence Chauvin-Hersant sont unis par le mariage. Les témoins étaient d'une part Tonnet de Céguinière, oncle de l'époux et le capitaine Joseph Belliard, Chevalier de la Légion d'Honneur, beau-frère du futur ; et d'autre part Jacques Chauvin, Président du

: demeurant au dit Niort. et Monsieur pierre alexandre Chauvin Lavalerie propriétaire âgé de soixante deux ans oncle de la ditte Epouse demeurant en cette commune Les quels parties et témoins après lecture à eux faite se sont avec Nous soussigné de

Les signatures au bas de l'acte de mariage Tonnet-Hersant
Extrait : 1re édition

tribunal civil de Niort et Pierre Chauvin Lavalerie, propriétaire à Ardin, oncles de l'épouse.

Le jeune ménage vient habiter le château de Bois-Rateau.

Jean-Joseph Tonnet — qui, après son mariage, signe parfois du nom de

Tonnet-Hersant — sait ce qu'il doit à la Révolution Française. Sans elle, n'étant pas né noble il n'aurait jamais pu dépasser le grade de sous-officier. Il est contre le retour de la monarchie absolue : c'est un " libéral " et ses idées ne varieront jamais.

Pendant les premières années de la Restauration, il ne cache pas son hostilité à la politique des différents ministères, aussi en 1828, les électeurs libéraux du 1er arrondissement viennent lui offrir la candidature à la députation au nom de l'opposition ministérielle. Il accepte et il est élu député le 8 avril.



Jean-Joseph Tonnet, de Bois-Rateau, député des Deux-Sèvres.
Extrait : 1re édition

A cette époque, pour être éligible il fallait payer au moins mille francs d'impôts : Jean-Joseph Tonnet en payait mille deux cent soixante francs.

Mais dans le courant de l'année 1829, par suite de revers de fortune, le chiffre de ses impositions tombe au-dessous de mille francs. Cependant, ayant été élu d'une façon régulière, rien ne l'empêche de demeurer député jusqu'à la fin de son mandat. Tonnet-Hersant ne l'entend pas ainsi : il estime n'être plus dans la vérité de la charte et, résolu à en tirer les conséquences, en homme d'honneur, il envoie au Président de la Chambre sa démission de Député, démission qui est acceptée le 20 avril 1829.

Il se consacre alors à sa commune d'adoption. Il est maire d'Ardin de 1830 à 1835, puis conseiller municipal sans interruption jusqu'en 1851 où il se retire volontairement pour que son fils Alcide puisse prendre la relève.

Il passe le reste de sa vie à Bois-Rateau, entouré de l'estime et de la considération de tous. Il meurt le 18 mai 1875.

Jean-Joseph Tonnet était titulaire de la médaille de Sainte-Hélène, médaille portant d'un côté l'éffigie de Napoléon Ier et de l'autre, en relief sur le bronze, la légende :

A ses compagnons de gloire
sa dernière pensée.
Sainte-Hélène : 5 mai 1821.

EN COMMENÇANT PAR UN RÉGENT

Le 25 décembre 1791 : " Monsieur le Maire représente à l'assemblée communale la nécessité d'avoir un régent pour pouvoir procurer l'éducation à un grand nombre d'enfants qui seroient sans ce secours, obligés de croupir dans la plus profonde ignorance, et qu'on lui donneroit pour ses honoraires la somme de cent cinquante livres par année, qu'il ne prendroit que six sols pour les enfants apprenant à lire, dix sols pour ceux qui commenceroient à écrire et quinze sols enfin pour ceux qui voudroient apprendre l'arithmétique ; qu'il assisteroit à tous les offices de l'église pour aider les prêtres à chanter les messes et enterrements et qu'il y catéchiseroit en cas de besoin. "

Pendant plus d'un demi-siècle, la commune pourvoit alors tant bien que mal aux dépenses de l'enseignement, accordant un maigre salaire à l'instituteur en même temps que des secours aux enfants des familles les plus nécessiteuses.

*
* *

1850. Trois écoles fonctionnent à Ardin ; mais la commune ne possède aucun bâtiment scolaire : chaque régent donne les leçons à son domicile.

Toutefois, une partie des dépenses de l'enseignement étant assurée par le budget communal un " Comité de Surveillance " issu du Conseil municipal conserve un droit de regard sur le fonctionnement des écoles.

Voici le compte-rendu de la visite faite le 5 juillet 1850 successivement à l'école communale de garçons, puis à l'école communale de filles, enfin à l'école privée de garçons.

" L'an mil huit cent cinquante, le 5 juillet, heure de midi, le Comité de Surveillance pour l'instruction primaire de la commune d'Ardin s'est réuni à l'hôtel de la Mairie...
... Il a été proposé de prendre des informations relatives à la tenue des écoles pour fixer le Comité sur les heures des principaux exercices afin qu'il puisse surveiller plus facilement, ce qui a été adopté et exécuté sur le champ.

En conséquence le Comité s'est transporté en corps à l'école du sieur Goichon.

Il résulte des renseignements pris auprès de cet instituteur que l'entrée

de l'école le matin est à 8 heures et la sortie à midi, et le soir à une heure et la sortie à 4, que la prière se récite à midi et à 4 heures, le catéchisme à la rentrée du soir, que la mise à genoux, l'éloge et des distributions d'images constituent le genre de punition et de récompense employées, que les élèves sont placés sur les bancs par rang de mérite, que tous les livres que nous avons trouvés à cette école sont approuvés, enfin qu'il y a 10 élèves en été, dont 6 gratuits, et 40 en hiver dont 18 gratuits.

De cette école, le Comité est allé dans celle de madame Létang institutrice qui a fourni aux questions que nous lui avons adressées, les réponses suivantes :
L'entrée de l'école le matin est à 9 heures l'été et 8 heures 1/4 l'hiver, et la sortie à midi un quart, le soir la rentrée est à 1 heure 1/4 et la sortie, l'été à 4 heures 1/4 et l'hiver à 3 heures et demie, la prière se récite à l'entrée et à la sortie de chaque classe, le catéchisme se fait de 11 heures à midi, l'inspection de propreté se fait tous les matins, les élèves sont polies, respectueuses et mises avec propreté, le bonnet d'âne, la mise à genoux, l'éloge, la distribution d'images et le changement de livres sont les punitions et les récompenses en usage dans cette école.

Le nombre d'élèves est de 18 en été et de 35 en hiver dont 11 gratuites.

Cette classe nous a paru propre et bien tenue.

Le Comité s'est ensuite transporté à l'école de l'instituteur privé Mitard.

D'après les renseignements que nous avons pris auprès de lui, l'entrée de son école est à 8 heures 1/2 l'été et 8 heures l'hiver et la sortie à midi, l'entrée du soir est à une heure et la sortie à quatre heures et demie, la prière se récite à l'entrée et à la sortie de chaque classe et le catéchisme à la rentrée du soir, les élèves sont polis, respectueux, mis avec propreté, l'inspection de propreté se fait le matin, la mise à genoux, la tâche extraordinaire et la retenue pendant la récréation sont les punitions d'usage ; les récompenses consistent en gratification de petits livres, d'images et en la disposition ou le placement des élèves par ordre de mérite, les élèves composent.

Cette école a 30 élèves en été dont 5 gratuits et 90 en hiver dont 7 gratuits.

Le Comité n'ayant plus rien à l'ordre du jour et aucune proposition nouvelle n'ayant été faite, le Président a clos la séance et déclaré qu'il en serait dressé procès-verbal.

Ardin, les jour, mois et an susdits
Le Président, Le Secrétaire,
Ardouin Brossard "

Ainsi en hiver, au moment de la plus forte fréquentation, 130 garçons d'Ardin vont à l'école, mais seulement 35 filles. A cette époque il n'apparaît pas indispensable que la future maîtresse de maison sache lire et écrire !

D'autre part, si les effectifs scolaires comportent quatre fois plus de garçons que de filles, c'est sans doute aussi que dans les familles on sait que la plupart des fils feront un jour leur service militaire loin de chez eux et qu'ils pourront, malgré tout, griffonner quelques nouvelles à leurs parents.

Quant au 36 élèves " gratuits " sur 165, il s'agit d'enfants des familles nécessiteuses dont les frais d'enseignement sont pris en charge par la commune.

1851. 5 décembre. Trois jours seulement après le coup d'état du Prince-Président, l'instituteur Goichon est révoqué à la suite de " renseignements ". On a compris qu'il s'agit du " délit d'opinion ".

C'est l'instituteur privé Mitard qui est nommé instituteur communal.

1855. Décision est prise de faire construire une école de garçons.

1856. " Le besoin d'existence de cet établissement public se fait impérieusement sentir et il y a urgence de se prémunir le plus promptement possible contre les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de l'état actuel, en effet le local dont se sert la commune pour la classe ne doit contenir légalement d'après ses dimensions que 60 élèves, tandis que cet hiver le nombre des enfants qui y ont été entassés s'est élevé jusqu'à 142 ; cette masse compacte d'enfants réunis dans un si petit local absorbe trop d'air respirable pour que leur santé ne soit pas compromise et ils sont d'ailleurs tellement gênés qu'ils ne peuvent se livrer aux divers exercices que nécessite l'instruction. "

La mise en route du projet est sans doute facilitée par l'urgence de posséder une Mairie, laquelle sera prévue dans la construction, car la commune, à cette époque est dans l'obligation de louer un local pour y tenir les séances du Conseil Municipal.

A cet effet, la commune achète la borderie appartenant à Jean-Michel Brossard, proche du bourg " sur la grande route de Fontenay à Saint-Maixent. " Achat du terrain et travaux sont financés par un emprunt remboursable en huit années.

En 1859, le projet est réalisé : les deux salles de classe sont au milieu, flanquées chacune d'un couloir d'accès. Aux extrémités, deux corps de bâtiments plus élevés et symétriques, celui côté sud étant destiné au logement du directeur. Dans celui côté nord, le rez-de-chaussée qui est de plain-pied avec la cour de récréation est aménagé en servitudes : serre-bois sur la cour, buanderie sur le jardin. C'est à l'étage que s'installeront les services de la Mairie. Le préau est placé directement devant les classes, entre le logement du directeur et le serre-bois.



L'école de filles (ancienne école de garçons)
Cliché : Armand Barlet

1865 - "La nommée" Marie Céleste Lemoing, en religion Sœur Marie de la Persévérance est autorisée à ouvrir "une école primaire libre" de filles dans la commune d'Ardin.

*
* *

1867 - La commune a tout juste fini de rembourser son emprunt qu'elle en envisage déjà un nouveau pour construire également une école de filles. Justement, une partie de l'ancienne borderie Brossard reste inemployée. Certes, elle n'est pas bien grande, mais la configuration du terrain est telle qu'il doit être possible, en superposant préau, salles de classe et logement :
au niveau de la route de Saint-Maixent : le préau ;
au niveau du chemin de la Mairie : deux salles de classe ;
à l'étage, au-dessus des classes : logement de la directrice,
de conserver encore un espace qui, pour réduit qu'il soit suffira comme cour de récréation.

Toutefois ce n'est qu'en 1872 que plan, devis et cahier des charges sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le temps d'obtenir un emprunt remboursable en cinq ans et le chantier est aussitôt entrepris. la construction principale est achevée en 1874. Puis de 1876 à 1878 on pose la rampe d'accès aux salles de classe, on termine les murs de clôture et on construit quelques servitudes.

Malheureusement la fréquentation scolaire qui n'est pas encore obligatoire reste toujours très faible, principalement à la belle saison. Aussi ne

sommes-nous pas étonnés d'apprendre que lors du recensement de 1872, sur une population de 1638 habitants de plus de six ans, 767 ne savent ni lire ni écrire et 91 savent lire seulement.

1882 - La municipalité décide de mettre à l'étude la construction d'une école mixte de hameau à La Villedé. L'année suivante, ayant obtenu la promesse d'une participation de l'État égale aux trois quarts de la dépense prévue et le département, de son côté, prenant à sa charge la moitié du reste, la commune, après acquisition d'un terrain qui appartenait à François Arnaud, décide d'entreprendre immédiatement les travaux. Tout est terminé en 1885. Néanmoins, l'école mixte de La Villedé fonctionne dès la rentrée 1883, Joseph Mitard Maire d'Ardin ayant procédé le 10 octobre 1883 à l'installation de Louis Savariau nommé instituteur communal à la Villedé par arrêté préfectoral du 5 octobre et le 10 novembre 1883 à l'installation de madame Savariau nommée directrice des "travaux d'aiguille" à La Villedé par arrêté du 5 novembre.

L'effort fourni par la commune commence à porter ses fruits, surtout à l'école de garçons où la fréquentation est maintenant telle que le Conseil Municipal est amené en septembre 1881 à délibérer sur l'opportunité de la création d'un deuxième poste d'adjoint. Par 10 voix contre 4, cette création est repoussée, malgré que l'effectif atteint au cours de l'année scolaire 1880-81 ait été le suivant :

décembre	: 177 élèves	avril	: 132 élèves
janvier	: 174 -	mai	: 125 -
février	: 159 -	juin	: 111 -
mars	: 144 -	juillet	: 112 -

1906 - Le Conseil Municipal considérant que le préau de l'école de garçons "intercepte la lumière et empêche la prompte aération, décide, dans un but hygiénique de le faire enlever pour le transporter dans la partie nord de la cour en l'adossant au mur du chemin de la Mairie, l'ouverture tournée vers le midi".

1935 - Ambiance.

Sarrau de toile noire boutonnant par derrière, sac à dos, galoches à semelles de frêne cloutées de petits fers, mitaines et grandes chausses de laine pour l'hiver, tel était bien l'essentiel de notre harnachement vestimentaire.

Dans les clairs matins les marteaux chantaient sur les enclumes. Nos "marichas" tôt levés, tiraient le grand soufflet et activaient les braises de la forge, mettant d'étranges lueurs aux vitres obscurcies. L'odeur forte de la corne brûlée sous la sole des chevaux envahissait le bourg.

Au milieu de la cour le marronnier feuillu, le vieil acacia fendu, chaque année nous accueillaient.

Avant de rentrer en classe, il fallait s'aligner en rangs serrés et sages pour la revue des mains sales :

— Dessus, tourne, dedans.
Allez ouste, va te laver !

La vieille "baillotte" pleine d'eau attendait, blasée, près du serre-bois, sous la descente de la dalle.

A l'intérieur l'énorme poêle en fonte, encastré dans la cloison distribuait à grand peine sa chaleur entre les petits et les grands. Les premières places se trouvaient les mieux chauffées, comme une invitation.

Senteur âcre d'encre violette alourdie de cambouis, carte muette, baguette de bambou, grincement de mines dures sur les ardoises, porte-crayons de métal agaçant les dents, claquement des plumiers de bois...

Problèmes, dictées et rédactions. Rédactions, dictées et problèmes.

Et récitation par cœur.

C'était simple, normal, rituel. C'était droit comme du travail de bon aloi. Ça rentrait peut-être de force, mais ça rentrait.

Nous avions le poil court derrière les oreilles. On ne contestait pas.

Au début la cantine n'existait point. A midi, la collation sortait du panier et on cassait la croûte à l'air, sous le vieux préau. le fricot tenait sur la tartine calé avec une bouchée de pain.

. . . .

Les filles fréquentaient l'autre côté du mur. Le mélange ne se concevait pas. La morale l'interdisait.

Tout ce qu'on pouvait faire, c'était regarder en douce par le trou de la serrure de la porte de communication, ou jeter la balle par dessus le mur et se la renvoyer.

. . . .

Le soir, à la sortie, avec quelques sous, les uns s'achetaient un sac de billes colorées, d'autres un "mètre" roulé de réglisse noire. Les épiceries sentaient bon tout à la fois le sel mouillé, la morue sèchée, les pastilles dans les bocaux de verre, le café écrasé au gros moulin à bras, la finette, la flanelle et le coutil en coupons sur les étagères,

En rentrant au village, des charrettes brinqueballantes nous croisaient dans la poussière des chemins. Des bœufs roux, sous le joug, peinaient dans les labours."

A.M.

*
* *

1968 - L'école privée de filles qui subsistait encore au début du siècle a disparu depuis plusieurs décennies faute d'un effectif suffisant pour être maintenue valablement.

Mais nos écoles publiques comptent encore respectivement :

école de garçons : deux classes ;
école de filles : deux classes plus une classe enfantine ;
école mixte de La Villedé : deux classes.

Toutefois, notre école de filles, convenable voici un siècle, ne correspond plus, quant à son agencement, aux exigences de la pédagogie moderne, c'est pourquoi la construction d'un nouveau groupe de deux classes est décidée et mise aussitôt en chantier dans le terrain attenant à la Mairie.

Ce nouveau groupe est alors attribué à l'école de garçons dont les anciens locaux ainsi libérés et groupés avec la classe enfantine deviennent la nouvelle école de filles.



L'école de garçons
Cliché : Armand Barlet

1988 - Les élèves quittent maintenant l'école primaire pour le collège dès l'âge de onze ans à la fin du CM2. Par ailleurs, la démographie a connu une baisse brutale. Il en est résulté une sensible diminution des effectifs scolaires ce qui a entraîné d'abord la fermeture de l'école de La Villedé, puis celle d'une classe de l'école de filles. Ardin n'a plus que deux écoles de deux classes chacune.

En revanche, les progrès de la vie moderne ont apporté à nos écoliers le confort matériel.

Dans un passé encore récent, nos enfants se rendaient à l'école à pied, portant dans le "sac à dos", avec livres et cahiers, le repas froid de midi.

Maintenant le car de ramassage scolaire cueille chaque jour de classe, à leur domicile ou à proximité immédiate, les enfants des hameaux les plus reculés, les conduit jusqu'à la porte de l'école et revient les attendre à l'heure de la sortie pour les reconduire dans les familles.



Midi trente à la cantine scolaire d'Ardin
Cliché : Armand Barlet

Le temps où, sous le vieux préau, à l'air, les bambins avalaient à la hâte le fricot "calé sur la tartine avec une bouchée de pain" n'est plus qu'un étrange souvenir ; la cantine elle-même est en train de revendiquer le nom de restaurant d'enfants.

"La plume sergent-major a disparu avec ses pleins et ses déliés ; les "marichas" aussi, emportant la poésie de leur art,
Les bœufs sont morts.
Il m'arrive de ne plus reconnaître les filles d'entre les gars.
Nos enfants vont tous — ou presque — au C.E.S., à l'I.U.T., ou à la FAC.
Ils contestent parfois,
cheveux au vent...
mais cœur ouvert !"

A.M.

SIX DÉMÉNAGEMENTS

Nous avons vu que l'élection de la première municipalité d'Ardin s'est déroulée sur la place de l'église. C'est qu'en effet, si la commune, avant la Révolution n'avait pas de municipalité, elle n'avait pas davantage de Mairie.

Tout au début, les élus communaux se réunirent au domicile du maire, mais dès le 2 août 1791, la nécessité d'un local indépendant pour y tenir les séances du conseil et pour "déposer les papiers de notre commune" est une chose admise. Sans plus attendre, le maire engage alors des pourparlers et demande au sieur Pineau, à prix de ferme, sa maison nommée le Prieuré d'Ardin. L'accord est rapidement réalisé, le loyer annuel est ainsi fixé : 36 livres en argent, quatre boisseaux de froment et la contribution foncière à laquelle la maison pourra être taxée.

Mais en l'an III, un décret de la convention ayant enlevé au culte la jouissance du presbytère, notre assemblée communale siège, à partir du 2 vendémiaire au presbytère d'Ardin. Ce nouvel état de fait dure une dizaine d'années, jusu'au 15 pluviose an XIII quand le presbytère est rendu au culte par Napoléon Ier.

Voici la municipalité dans l'obligation de trouver une fois encore une salle de séances. C'est Savarieau qui lui procure alors une chambre moyennant un loyer annuel de 24 francs.

Il faut attendre maintenant plus d'un demi-siècle avant que la commune soit enfin logée chez elle. En effet, c'est seulement en 1855 que le conseil Municipal délibérant sur un projet de construction d'une école de garçons, envisage d'y inclure une mairie. Quatre ans plus tard, le projet est réalisé. Dans la partie de l'immeuble qui en constitue l'aile nord, le premier étage est au niveau du chemin en corniche qui longe la nouvelle propriété communale. Il suffit de jeter entre les deux une passerelle et, du chemin l'on a directement accès à ces appartements neufs qui vont à leur tour pendant un demi-siècle, servir de mairie à la commune d'Ardin.

Le 17 février 1907, le conseil municipal considérant que la mairie est "mal

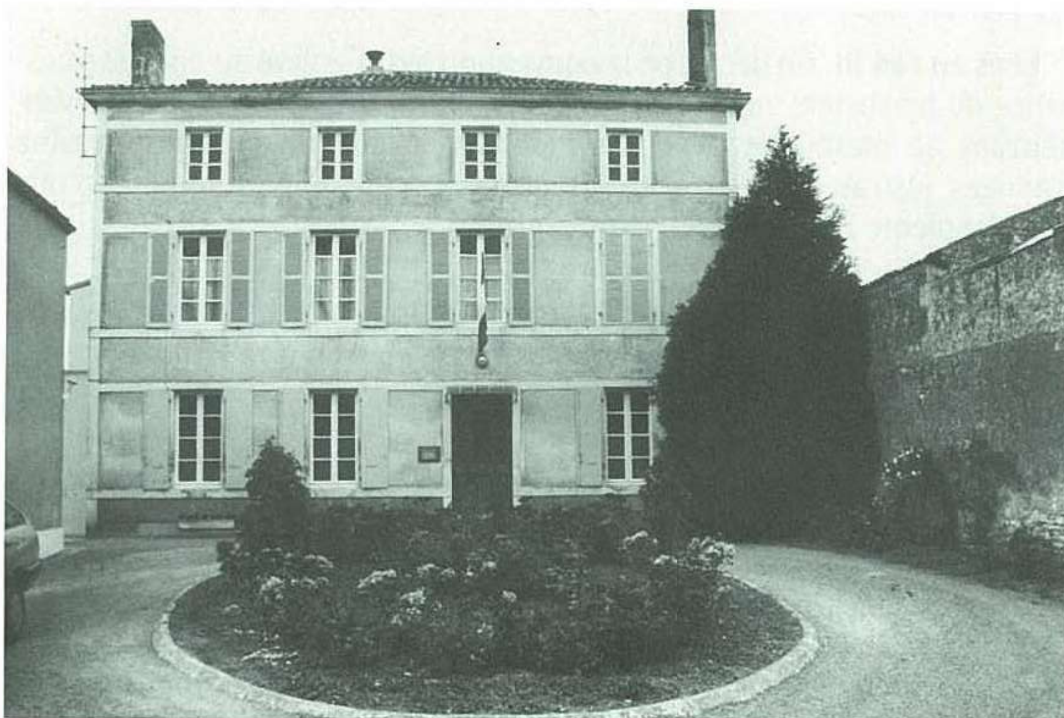
placée et insuffisante comme salle de réunion et pour contenir les archives, que la commune n'a pas de logement à offrir à l'instituteur adjoint et qu'elle est en conséquence tenue de lui allouer une indemnité de cent francs", décide que la mairie sera utilisée pour servir de logement à l'instituteur adjoint et qu'une nouvelle mairie sera aménagée dans la partie du presbytère qui donne sur la place publique. Le projet est réalisé dans les mois qui suivent.

*
* *

Cependant, quelque trente ans plus tard, nos édiles se trouvent encore trop à l'étroit et décident le 23 janvier 1938 l'acquisition de la propriété de Madame veuve Dutaud située dans l'angle formé par la route nationale 745 entre le bourg et les premières maisons de Grignon et face au portail d'entrée de l'église. Ce sera notre troisième mairie. Le 13 février, le conseil municipal décide de vendre par adjudication aux enchères publiques les bâtiments qu'il laisse libres par ce nouveau déménagement.

*
* *

Enfin le 22 avril 1960, la commune achète, au centre du bourg, l'immeuble occupé de son vivant par le Docteur Auchier, ancien maire pour y établir la mairie actuelle.



La Mairie
Cliché : Armand Barlet

Et nous pouvons penser qu'Ardin a finalement trouvé, pour sa mairie, l'emplacement idéal... et définitif !

FORMATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Avant la Révolution, la paroisse d'Ardin appartenait à la subdélégation de Niort dans la province du Poitou.

En 1790, les provinces sont divisées en départements, districts, cantons et communes. Le Poitou forme trois départements. On ne sait trop comment nommer celui qui se trouve placé entre la Vienne et la Vendée, aussi se contente-t-on provisoirement du nom de "Département intermédiaire du Poitou".

Villes et bourgades luttent d'influence pour devenir chefs-lieux de département, de district ou de canton. il y a parfois aussi rivalité lorsqu'il s'agit d'établir le tracé de la limite entre deux départements. C'est ce qui se produit en particulier au moment de fixer la limite entre la Vendée et le Département intermédiaire du Poitou. Jacques Briault, sénéchal de La Mothe-Saint-Héray et député du Poitou propose que l'Autize sur une portion de son cours (portion englobant Ardin) serve de démarcation entre les deux départements, proposition à laquelle Cochon de l'Apparent s'oppose avec véhémence, car elle aurait pour conséquence l'écartèlement de la commune d'Ardin, Chambron et le Bourg appartenant alors à deux départements différents.

Finalement, grâce à des concessions réciproques l'accord se réalise sur le tracé actuel.

Toutefois la délimitation exacte du territoire de la commune d'Ardin ne devient officielle que trente-trois ans plus tard. Elle est arrêtée par le géomètre expert du département des Deux-Sèvres qui se rend sur place le 24 octobre 1823, pour en parcourir les limites sur les indications de De Jouslard, maire d'Ardin, en présence successivement et chacun pour la partie qui le concerne, des maires de Fenioux, Béceleuf, Faye-sur-Ardin, Villiers-en-Plaine, Saint-Pompain, Coulonges-sur-L'Autize, Saint-Laurs et Puyhardy qui se déclarent d'accord.

Les limites retenues sont celles qui existent encore de nos jours sauf en ce qui concerne la séparation avec la commune de Béceleuf. A cette époque c'est l'Autize qui sert de ligne de démarcation jusqu'au pont d'Ardin, puis à partir du pont d'Ardin le chemin de Béceleuf (l'actuelle route Par-

thenay Fontenay). Ainsi le hameau de Gript dont les maisons sont situées sur le côté nord du chemin d'Ardin à Béceleuf, appartient à cette dernière commune.

C'est seulement le 14 février 1875 que le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande des habitants de Gript, commune de Béceleuf, tendant à obtenir leur annexion à la commune d'Ardin.

Le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de faire bon accueil à cette demande et "prie le maire de vouloir bien la transmettre à Monsieur le Préfet pour y donner telle suite que de droit".

Avant de prendre sa décision, le Préfet consulte la municipalité de Béceleuf, laquelle par délibération en date du 21 mai, admet comme fondés les motifs invoqués à l'appui de la demande des habitants du hameau de Gript, mais désirerait obtenir comme compensation la cession par la commune d'Ardin de toute une étendue de terrain qu'elle indique avec précision et située au sud de la route de "Saint-Maixent" à Fontenay en direction d'Epannes et de Chambron. le Préfet en tient le maire d'Ardin informé par lettre du 23 juin. La demande de Béceleuf aurait eu pour effet de faire perdre à la commune d'Ardin une portion de territoire de plus de cent quarante quatre hectares, en majeure partie d'excellente terre et d'un revenu cadastral considérable.

La réponse d'Ardin est faite le 8 août suivant :

"Le Conseil Municipal, considérant que le hameau de Gript est distant d'environ huit cents mètres du bourg d'Ardin tandis qu'il est éloigné du chef-lieu de la commune de Béceleuf de plus de trois kilomètres ;

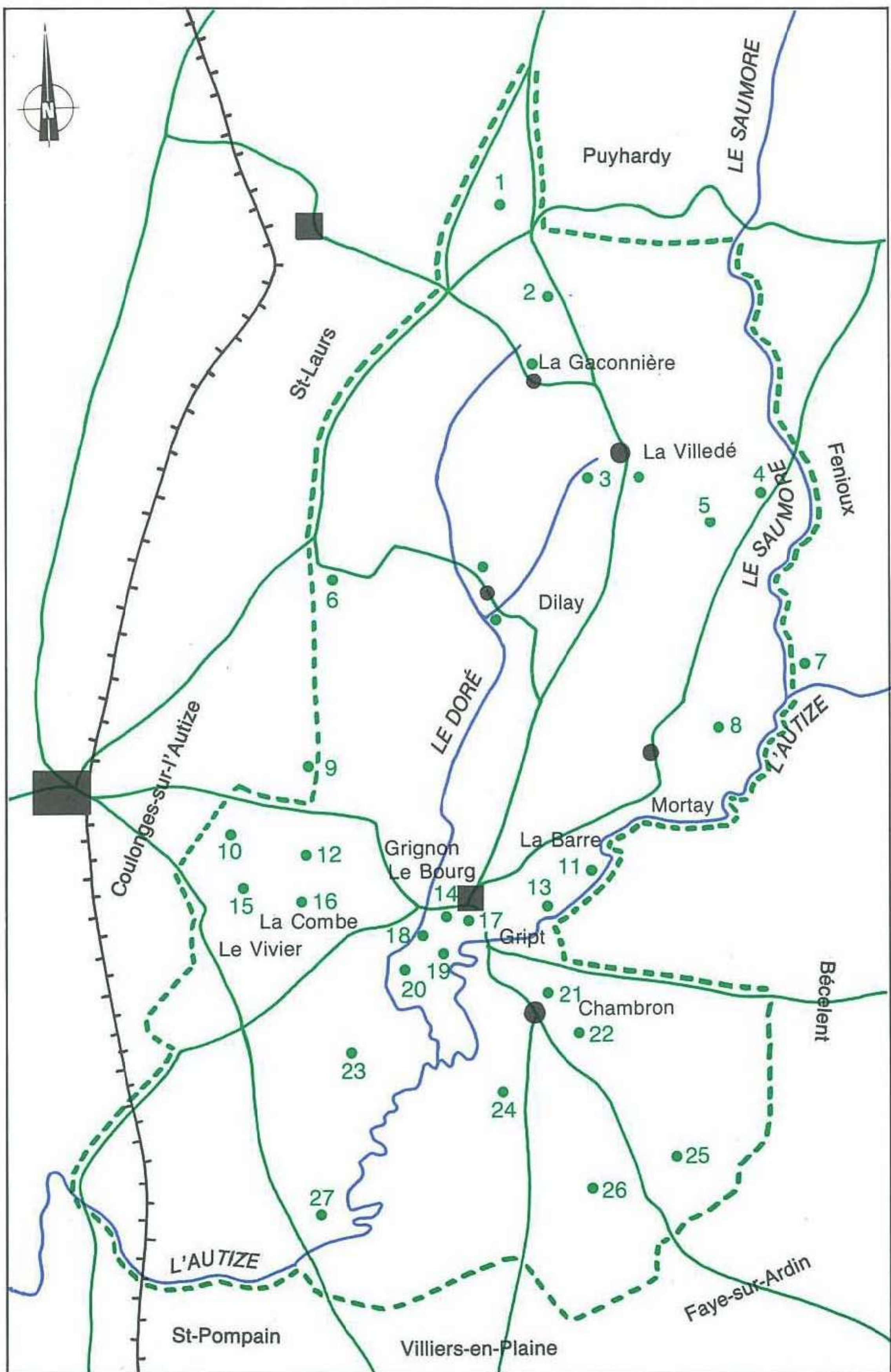
que les habitants de Gript sont en relation constante avec ceux d'Ardin et n'ont que très peu de rapports avec ceux de Béceleuf ;

que c'est à Ardin qu'ils accomplissent tous leurs devoirs religieux, que c'est dans le cimetière de cette commune que de temps immémorial ils enterrent leurs morts et que c'est aux écoles d'Ardin qu'ils envoient leurs enfants ;

que la nouvelle délimitation entre les deux communes serait très facile à établir ;

que les parcelles comprises dans le polygône qu'il conviendrait d'annexer à la commune d'Ardin appartiennent toutes sans exception ou à des habitants du hameau de Gript ou à des propriétaires résidant au bourg d'Ardin même ou dans la commune, qu'en conséquence la distraction projetée satisferait non seulement les intérêts des habitants du hameau de Gript mais aussi ceux de plusieurs habitants du bourg d'Ardin ou de cette commune ;

que la distraction projetée ne ferait perdre à la commune de Béceleuf



Notre commune

1. Baigne-Truie
2. La Croix-Maran
3. La Marbrière
4. Le Cimetière aux Chiens
5. La Mare aux Loups
6. La Pierre aux Chauliers
7. Le Roc Cervelle
8. Pierrefichée
9. La Grande Église
10. Les Quatre-Noyers
11. Le Tir aux Moines
12. Le Margat
13. Uzelet
14. Le Prieuré
15. Pierre-Plate
16. Les Isabelles
17. La Vallée
18. Le Puy
19. Saint-Goard
20. L'Apparent
21. Le Signe
22. La Fosse
23. Le Bois-Rateau
24. Bloué
25. La Bassée-aux-Loups
26. Pierre-Bise
27. La Queue-Madame

qu'une population de treize habitants dont quatre électeurs seulement et qu'une superficie totale de cinq hectares vingt-cinq ares soixante deux centiares ;

est d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'annexion sollicitée par les habitants du hameau de Gript et de rejeter la demande formulée par la commune de Béceleuf en ce qui concerne un échange de territoire entre les deux communes."

Cependant Béceleuf s'obstine dans ses marchandages. Ardin tient bon, mais les choses traînent en longueur;

Le 30 juillet 1876, Béceleuf a jeté du lest, mais maintient encore quelques exigences : "le principe d'annexion de Gript à Ardin est généralement admis, mais à la condition que la commune de Béceleuf recevrait comme compensation, non plus toute la portion du territoire d'Ardin demandée par le conseil municipal de Béceleuf dans sa délibération du 21 mai 1875, mais au contraire vingt-neuf parcelles dont l'ensemble forme un triangle appelé "Entre les deux chemins", contenant en totalité environ douze hectares, limité au nord par le chemin de Béceleuf à Ardin, à l'est et au sud par le chemin de Béceleuf à Chambron, à l'ouest par le chemin de la rondée".

Cette nouvelle demande est encore repoussée par le conseil municipal d'Ardin dans sa séance du 2 septembre.

Il faudra encore plus de trois ans avant que le Préfet mette un terme au désaccord. Le hameau de Gript a été réuni officiellement à la commune d'Ardin par décret du 29 mai 1880.

LE SCHISMATIQUE

En 1902, le curé et le Conseil de Fabrique demandent à la commune de faire certaines grosses réparations nécessaires à l'église. (Le Conseil de Fabrique était autrefois l'ensemble des personnes chargées d'administrer la Fabrique, c'est-à-dire les biens et revenus de l'église).

Le Conseil Municipal appelé à donner son avis, reconnaît le bien-fondé de cette demande et charge l'architecte du département d'établir un projet de restauration de l'église.

Remis à la commune le 29 octobre 1902 ce projet prévoit de rétablir les voûtes et de rétablir, dans l'axe de la nef, une baie pour remplacer la grande baie vitrée percée jadis dans le mur au fond du chevet, en réduisant toutefois sa largeur, enfin de consolider le clocher et de renforcer les contreforts.

La dépense prévue, tant pour les nefs que pour le sanctuaire et le clocher s'élève à la somme de 15 645 francs (ce qui représente à l'époque, presque une fois et demie le total du budget communal.)

Le Conseil Municipal réuni le 29 mai 1903, après examen des devis, décide, afin de limiter les frais de ne retenir que les réparations considérées comme urgentes au clocher et à la voûte de la grande nef, et à cet effet s'engage à voter la partie de la somme nécessaire qui ne pourrait être couverte par les fonds disponibles de la Fabrique, lesquels se montent à environ 1 600 francs.

Le Conseil de Fabrique fait la promesse de consacrer ses ressources à participer à la réalisation du projet.

Près d'une année s'écoule et le Conseil de Fabrique semble oublier sa promesse. Aussi, le 20 mars 1904, la municipalité rappelle à nouveau que "les ressources dont dispose la Fabrique doivent, d'après des promesses antérieures, servir à des réparations urgentes à l'église et au clocher."

Ce rappel ne réveille aucun écho.

Certes, le Conseil de Fabrique a des ennuis : il vient de perdre un procès pour cause d'inexécution des conditions de la donation faite par le notaire Audigé de la maison et des dépendances affectées à l'école libre de filles d'Ardin. Il faudra bien régler avocat et avoué. Mais les finances de la Fabrique sont saines : en 1904, les recettes se sont élevées à 1656 francs et

au 31 décembre 1904, l'excédent des recettes sur les dépenses s'élève à 1440,97 francs. Avec les recettes à attendre en 1905 il devrait être possible d'éponger ces honoraires fâcheux et de tenir malgré tout l'engagement pris envers la commune.

Pourtant, lorsque après plusieurs nouveaux rappels, le Conseil de Fabrique donne enfin une réponse, c'est pour affirmer qu'il n'a plus un centime en caisse. Si la commune veut bien ne pas renoncer aux réparations de l'église, elle devra en supporter la totalité des frais.

Voilà qui n'est pas de nature à satisfaire les membres du Conseil Municipal :

C'est alors que le 9 décembre 1905, intervient le vote de la loi de Séparation des Églises et de l'État qui supprime les Fabriques, et le presbytère devient propriété communale.

Ce presbytère comprend : une cour, un jardin, un immeuble de sept pièces dont une cuisine, une salle à manger et cinq chambres, plus un petit cabinet, le palier de l'escalier, un grenier, une cave et deux caveaux, ainsi que de nombreuses servitudes dont un hangar, une étable, une grange, une écurie, un fenil, un toit à cochons, deux poulaillers et un fournil-buanderie. Tout cet ensemble est à la disposition d'une seule personne : le curé Barraud.

La commune, par contre, n'a pas de logement à offrir à l'instituteur adjoint. elle n'a pas de local convenable pour installer son bureau de poste : celui qu'elle a dû choisir est tout à fait mal commode et "tombe de vétusté", d'ailleurs il n'a été accepté que provisoirement par l'Administration des Postes. Elle n'a pas de locaux suffisamment spacieux pour le service de la Mairie, laquelle au surplus n'est pas très bien située.

Aussi, le 9 décembre 1906, le Conseil Municipal décide que le Maire, Louis Dutaud, doit faire le nécessaire pour reprendre possession du presbytère : une partie seulement, fixée par une commission, pourra être louée au curé si celui-ci la demande. Dans l'autre partie du presbytère la commune fera procéder aux réparations nécessaires pour aménager une mairie nouvelle et pour y transporter également le bureau de poste.

Le curé semble ignorer les décisions de la Municipalité et ne manifeste pas le désir de rester locataire de la partie de l'ancien presbytère qui doit lui être réservée en priorité lorsque la Commission municipale en arrête la composition telle qu'elle l'estime convenable. Ce nouveau logement comprend quatre chambres avec environ la moitié du jardin et un petit pavillon dans ce jardin.

Alors, le 17 février 1907, le Conseil municipal, par onze voix contre trois, sur quatorze votants, charge le Maire d'informer le curé qu'il aurait à chercher un autre local pour le 29 septembre.

Le curé, pour toute réponse, abandonne la commune le premier mars.

Le Conseil Municipal, réuni le 8 mars, proteste contre cette conduite "qui ne peut avoir pour but que de créer la division dans la population", puis il décide que "le curé d'Ardin ayant quitté la commune et n'y exerçant plus son ministère, la commune n'a plus à lui fournir le logement ; il invite en conséquence le Maire d'aviser officiellement le curé d'avoir à enlever les meubles pouvant encore rester dans le presbytère et à remettre les clés, à défaut de ce faire dans la huitaine, de procéder judiciairement à l'expulsion, et à la reprise de l'immeuble appartenant à la commune".

Cette délibération est approuvée après vote secret par onze voix contre trois. Le Conseil Municipal décide de l'afficher dans la commune. Marcel Aimon refuse de signer le procès-verbal.

Signification est faite, par voie administrative, à "l'ancien curé d'Ardin, Barraud". Il évacue le presbytère et fait remettre les clés au Maire, le 22 mars.

Aussitôt cette prise de possession au nom de la commune, le Maire constate que "dans le jardin, les asperges et les artichauts ont été arrachés et que l'ensemble de l'immeuble est encombré d'immondices". Se rendant ensuite dans l'église, il constate également que "de nombreux objets ont été emportés, ou dégradés avec intention, notamment les deux calices qui n'ont pas été retrouvés". Ces objets, régulièrement inventoriés, appartenant à la commune, le Maire porte plainte au parquet, puis il convoque son Conseil Municipal pour dire s'il approuve sa conduite, s'il y a lieu de poursuivre en justice le curé Barraud et s'il y a lieu néanmoins de faire à l'église les réparations les plus urgentes.

La réunion a lieu le 1er avril. Il y a quatorze présents. Marcel Aimon refuse de prendre part au vote, par 13 voix sur 13 votants, le Conseil Municipal :

Vote les poursuites contre "le curé Barraud et autres" pour dégradation au presbytère ;

Approuve la plainte portée par le Maire, l'invite à suivre cette plainte et "à faire contre le curé, les membres du Conseil de Fabrique ou autres, les poursuites nécessaires, tant au civil qu'au correctionnel" ;

Décide de faire les réparations nécessaires à l'église ;

Décide de contracter, au Crédit Foncier de France un emprunt de dix mille francs pour faire face aux dépenses prévues par les décisions venant d'être prises.

Dans l'intervalle, le 24 mars, arrive un nouveau curé : l'abbé Bousquet.

L'abbé Bousquet, prêtre catholique, doit solliciter l'autorisation épiscopale pour pouvoir célébrer les offices dans l'église d'Ardin. Sans doute

quelqu'un de bien renseigné sait cela, car le nécessaire n'ayant pas été fait assez rapidement, l'évêque de Poitiers aussitôt mis au courant, prend dès le lendemain 25 mars, une ordonnance d'interdiction à son égard.

Le 23 avril, une nouvelle ordonnance de l'évêque de Poitiers interdit le curé Bousquet et confirme le curé Barraud dans ses pouvoirs de curé d'Ardin.

Écœuré, l'abbé Bousquet refuse de s'incliner et demande au Maire, par écrit, l'attribution de l'église et de son contenu.

Le Conseil Municipal en délibère le 29 avril à huit heures du matin.

Le Conseil municipal "*considérant que l'église communale affectée au culte catholique a été volontairement et publiquement abandonnée le 1er mars 1907 ;*

que la commune en a repris la possession effective ;

considérant que la demande faite par M. l'abbé Bousquet, curé exerçant le culte catholique comme précédemment dans l'église communale depuis le 24 mars 1907, lui paraît régulière et conforme aux vœux de la loi de Séparation des Églises et de l'État, et en outre donner satisfaction aux habitants ;

autorise le Maire à faire au profit de M. l'abbé Bousquet le contrat nécessaire pour l'attribution de l'église et de son contenu, conformément à la loi, et ce, pour trois ans. Cette attribution ne fera aucunement obstacle à l'exécution des décisions prises antérieurement par le Conseil au sujet de l'église". (délibération approuvée par le Préfet).

Parfois les choses vont très vite, car le même jour, 29 avril, à cinq heures du soir, un acte extra-judiciaire est signifié au Maire à la requête du curé Barraud "et de quatre autres personnes n'indiquant pas la qualité en vertu de laquelle elles prétendent agir". Le curé Barraud est maintenant décidé, mais un peu tard, à revenir en l'église d'Ardin !

Le Conseil Municipal, réuni de nouveau le 11 mai, rappelle les circonstances dans lesquelles l'attribution de l'église a été faite au curé Bousquet et refuse de prendre en considération la demande faite par le curé Barraud.

Ce dernier, revenant alors à la charge, en reconnaissant ses méfaits, offre à la commune une somme de cinquante francs, à titre de transaction pour réparer le préjudice qu'il a causé dans l'ancien presbytère.

Puis Marcel Aimon fait apposer sur les murs de la commune une affiche ainsi conçue :

"*Mes chers concitoyens,*

Il est aujourd'hui officiel que Monseigneur l'Évêque de Poitiers supprime le culte catholique dans la commune d'Ardin.

Monsieur le curé est retiré de la paroisse et ne sera pas remplacé.

Cette mesure a été imposée à Monseigneur l'Évêque de Poitiers par le vote sectaire de votre municipalité.

Au cours de la séance de votre Conseil Municipal, je me suis élevé avec la dernière énergie contre la suppression du presbytère.

J'estimais en effet, d'abord que la non location du presbytère à Monsieur le curé était un acte contraire à la liberté et aux intérêts matériels de la commune, ensuite que les conseillers municipaux n'avaient pas mandat suffisant de leurs électeurs pour prendre une décision aussi grave.

J'ignore les raisons qui ont pu faire revenir la majorité du Conseil Municipal sur des votes antérieurement acquis, vous aurez de ce chef à demander compte à vos élus de leur changement d'attitude.

Mais quant à moi, je tiens d'ores et déjà à dégager ma responsabilité.

Aimon, conseiller municipal."

La réunion suivante du Conseil Municipal a lieu le 19 juin. Le Conseil décide "que son mandataire devra demander acte de ce que ledit Barraud prend à sa charge le préjudice causé à la commune par les actes de vandalisme commis dans le jardin de l'ancien presbytère et fait offre de cinquante francs pour réparer le préjudice causé, plus les frais. Il déclare que la somme ainsi offerte, bien qu'insuffisante est acceptée."

Enfin le Conseil Municipal estime "qu'il suffit de rappeler les termes d'une affiche apposée par M. Aimon, conseiller municipal, pour être convaincu que l'église étant définitivement abandonnée, le Conseil avait bien le droit d'en faire l'attribution pour y exercer le même culte et qu'il est vraiment étrange de voir le curé Barraud et autres réclamer aujourd'hui ce qu'ils ont abandonné définitivement."

Cependant "le curé Barraud et autres" devant l'attitude ferme de la Municipalité décident de porter l'affaire devant le Conseil d'État (plainte enregistrée au Secrétariat du Contentieux le 28 juin 1907)

En 1908, Alphonse Lavois, précédemment adjoint, succède à Louis Dutaud comme Maire. Toutefois il n'y a absolument rien de changé dans l'attitude du Conseil Municipal.

De leur côté "le curé Barraud et autres" ne désarment pas, renouvelant leur demande au nouveau Maire. Celui-ci, au nom de la commune, déclare s'en reporter à la justice, non sans avoir exposé de nouveau que l'attribution de l'église au curé Bousquet a été approuvée par Monsieur le Préfet représentant le Gouvernement et que lorsque l'ancien curé parti volontairement, a demandé la disposition de l'église se disant autorisé par l'évêque de Poitiers, la commune ne pouvait faire droit à cette demande, étant liée par acte antérieur.

La justice se prononce le 10 février 1909 : une ordonnance sur référé rendue par le Président du Tribunal Civil de Niort fait "défense au sieur Bousquet d'exercer le culte dans l'église d'Ardin".

Cela n'est point fait pour calmer les passions, aussi huit jours plus tard le Maire d'Ardin se voit contraint de prendre l'arrêté suivant :

"Nous, Maire de la Commune d'Ardin, vu la loi du 5 avril 1884, art.97, considérant que les événements de ces jours derniers ont surexcité l'esprit de la population, qu'il est de l'intérêt public de prendre les mesures nécessaires pour éviter les causes ou motifs pouvant donner lieu à des désordres,

Arrêtons,

Les processions religieuses sont interdites sur le territoire de la commune d'Ardin.

Le garde-champêtre est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ardin, le 18 février 1909
Le Maire : Lavois"

*
* *

Aujourd'hui, avec le recul du temps, il nous paraît impensable que, même avec l'appui de la Municipalité et de la Préfecture, le curé Bousquet ait pu espérer pouvoir défier longtemps la puissante hiérarchie catholique.

D'autant, comme bien l'on pense, que le curé Barraud avait ses partisans. Ses partisans et une poignée de supporters actifs dont le mot d'ordre était : rien dans l'église d'Ardin, ni les sacrements du baptême ou du mariage, ni le service funéraire, ni la communion solennelle, pour toutes ces cérémonies : s'adresser aux paroisses voisines. Faute de pouvoir eux-mêmes montrer toujours et partout l'exemple, ils s'efforçaient, mine de rien, de convaincre les indécis, guettant chez ces hésitants les premiers symptômes de lassitude.

Dans de telles conditions, la situation financière du malheureux Bousquet n'était pas très brillante.

Les travaux d'aménagement de la future Mairie, rondement menés, le Conseil Municipal avait pu autoriser le Maire à louer dès le 21 juillet 1907, "soit à Monsieur Bousquet curé d'Ardin, soit à tous autres" pour une durée de deux ans et sept mois à commencer le 29 septembre suivant, le nouveau logement du presbytère pour le prix annuel de cent francs, payable le 29 septembre de chaque année "à l'exception de la dernière année où les sept mois seront dûs fin avril" (on remarquera que la location prenait fin en même temps que l'attribution de l'église, le 29 avril 1910).

C'est le curé Bousquet qui, sur sa demande, en était devenu locataire et voilà qu'en 1909 il n'était plus en mesure de payer son loyer !

Locataire insolvable et curé sans église, cette fois c'en était bien fini, Bousquet n'avait plus le choix : il fallut se résigner à partir...

Mais Barraud ne revint pas à Ardin.

Ni Bousquet, ni Barraud.

Auzier, le nouveau curé d'Ardin ne deviendra locataire du presbytère qu'à partir du 29 septembre 1913.

Le point final est mis le 23 janvier 1920, par la décision du Conseil d'État. La procédure était engagée depuis près de treize ans !

Le Conseil d'État admet que le sieur Bousquet, prêtre catholique, a été interdit par l'évêque de Poitiers uniquement pour n'avoir pas demandé l'autorisation épiscopale avant de célébrer les offices. mais il retient contre lui qu'il a refusé de reconnaître la hiérarchie catholique et que de la sorte il a voulu établir à Ardin une nouvelle religion, catholique française, différente de la religion catholique romaine qui y était jusqu'alors exercée. En conclusion, "considérant que le Conseil Municipal a méconnu les règles d'organisation générale du culte catholique", il décide que "les délibérations du Conseil Municipal d'Ardin des 29 avril, 11 mai et 19 juin 1907 sont déclarées nulles de droit."

14 mois après la fin de la terrible saignée de 14 - 18, cette décision intervient dans l'indifférence générale.

On en viendrait à oublier que le point de départ de toute cette tragicomédie était "les réparations urgentes au clocher et à la voûte des nefs".

Car, pendant ces quelques années où se frottèrent les passions, la Municipalité d'alors a réussi à mener à bien en un temps record un programme de travaux importants, faisant de la sorte œuvre utile et durable .

Voici un nouvel état de choses que désormais, le conseil d'État et l'évêché réunis ne pourront jamais annuler :

c'est l'aménagement d'une nouvelle Mairie, plus spacieuse, plus fonctionnelle, mieux située, donnant sur la place publique ;

c'est aussi le logement de l'instituteur adjoint, grâce aux locaux libérés dans l'immeuble de l'école ;

c'est encore un bureau de poste tout neuf, situé près de la Mairie ;

et c'est enfin un presbytère dont le logement n'est plus hors de proportion avec les besoins d'un seul occupant, tout en restant assez confortable pour que, de tous les curés qui l'ont habité depuis trois quarts de siècle aucun d'eux ne s'est jamais plaint d'être logé trop à l'étroit.



La poste
Collection : Yves Gabilly

LES IDÉES NOUVELLES

Un conflit local semblable à celui que nous venons d'évoquer n'aurait pas été concevable dans une localité de Gâtine ou du Bocage. Chez nous, le chantage à la suppression du culte catholique agité par l'évêché s'est heurté à la détermination de nos élus qui avaient en vue, avant tout, les intérêts de la collectivité locale.

Les adeptes de l'épiscopat, maîtres à l'église, pouvaient rendre la vie impossible au pauvre curé Bousquet, ils ne pouvaient, à aucun moment, prétendre dicter leur volonté aux représentants d'une commune très attachée aux idées de liberté et d'émancipation.

Les raisons de cet état de fait remontent au début de la Révolution.

Les habitants du Poitou d'abord unanimes pour accueillir avec enthousiasme le régime nouveau se trouvèrent bientôt peu à peu divisés. Il y eut d'une part la vieille province traditionaliste, Bocage et Gâtine, et d'autre part la Plaine attachée à la Révolution : les blancs et les bleus. La commune d'Ardin située à proximité de la ligne de partage de la Gâtine et de la Plaine se rangea, dès le début, parmi les bleus.

Nos prêtres eux-mêmes ne cherchèrent nullement à fomenter l'agitation. Comme beaucoup de prêtres du département, "les citoyens Clémençon, curé d'Ardin et Lambert, vicaire" prêtèrent dès le 23 janvier 1791 le serment prévu par la constitution civile du clergé "de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant", et, alors que dans les mois qui suivirent, la plupart des membres du corps ecclésiastique des Deux-Sèvres rétractèrent le serment qu'ils avaient d'abord prêté, Clémençon et Lambert renouvelèrent le leur, le 11 octobre 1792, Lambert, curé républicain, resta curé d'Ardin jusqu'en 1832 ; après lui, Grimaud fut curé d'Ardin pendant cinquante-trois ans de 1832 à 1885 et Grimaud faisait si peu mystère de ses sentiments républicains que la rumeur n'hésita pas à le classer au nombre des opposants à Napoléon III dès le vote sur le plébiscite de 1852.

C'est donc sans difficulté que la République fut admise chez nous dès son avènement. D'ailleurs n'avions-nous pas deux de nos concitoyens députés à la Convention, puis au Directoire ?

Dans l'exemple qui nous fut constamment donné par l'élite de la popu-

lation, la famille Tonnet a une part prépondérante. notons tout de suite que cette famille, en quatre générations, avec successivement Jean-Joseph, Alcide, Ernest et Pierre totalise soixante-seize années de présence au conseil municipal d'Ardin.

Sous la Restauration, Jean-Joseph Tonnet est un des porte-drapeau des opposants à la monarchie dans le département des Deux-Sèvres.

Sous le second empire, Alcide Tonnet prend la relève de son père. Ayant refusé en 1852 de prêter le serment de fidélité au Prince Président, il est, à partir de ce moment porté absent aux séances du conseil municipal comme "membre démissionnaire" pour refus de serment.

Cependant, alors qu'on aurait voulu nous laisser croire, après un scrutin truqué dans lequel le maire avait lui-même voté à bulletin découvert pour 438 électeurs, que tous les Ardinois étaient bonapartistes, le 5 août 1855, Alcide Tonnet est réélu conseiller municipal. Pour ne pas décevoir ses électeurs et avoir enfin le droit de siéger à l'assemblée communale il se résigne tout d'abord à prêter serment, mais décidément cette atmosphère de servilité lui répugne et il démissionne en 1859. N'importe il sera réélu en 1861.

Mais déjà l'Empire autoritaire fait place peu à peu à l'Empire libéral. L'opposition grandit à chaque élection et le gouvernement impérial est contraint d'en tenir compte. A Ardin, Alcide Tonnet, par arrêté du Préfet en date du 6 juillet 1861, est nommé maire en remplacement de Martial Ardouin. Il supporte la charge de maire jusqu'en 1863, mais il préfère réserver son écharpe pour des jours meilleurs. Et pendant ces deux années, on chercherait en vain parmi les délibérations du conseil municipal une adresse de compliments à l'Empereur : Alcide Tonnet n'est pas pour les courbettes.

Bien que constamment réélu conseiller municipal il ne redeviendra maire qu'après Sedan. Tout d'abord maire provisoire par arrêté du Préfet de la Défense Nationale en date du 20 septembre 1870, il sera élu maire par le conseil municipal le 14 mai 1871, au scrutin secret par 15 voix sur 16 votants.

Élu conseiller général du canton de Coulonges, Alcide Tonnet est membre du Comité républicain qui a son centre dans les bureaux du journal "Le Mémorial des Deux-Sèvres" et qui soutient activement les candidats républicains aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 et aux élections à la Chambre des Députés du 20 février 1876.

En 1877, quand Mac-Mahon a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, il se range du côté de Gambetta contre les candidatures officielles, et fait encore partie du Comité républicain qui présente aux électeurs la candidature d'Antonin Proust député sortant, membre de l'opposition et des 363.

En 1881, à l'époque de Jules Ferry, il est le premier signataire de l'affiche qui présente aux électeurs de la circonscription de Niort la candidature du député sortant Antonin Proust, lequel s'engage à défendre le programme républicain dont les principaux articles réclament l'enseignement laïque et obligatoire et la séparation de l'Église et de l'État.

Ainsi de façon permanente, depuis la Révolution de 1789, il s'est trouvé quelque voix influente pour montrer aux citoyens de notre commune le chemin de l'émancipation totale. Constamment entretenue, la flamme républicaine n'a jamais cessé de se fortifier parmi la population de chez nous ; de plus en plus nombreux ont été les Ardinois fermement attachés aux notions de liberté et d'égalité contenues dans la devise républicaine. S'étant réjouis d'abord de voir disparaître la tutelle de la noblesse, ils ont compris que la liberté et l'égalité demeureraient illusoires s'il fallait continuer à subir la tutelle du clergé. Il ne doit plus y avoir d'ordre privilégié.

C'est en héritier de ces idées nouvelles que, le 15 mai 1904, le Conseil municipal d'Ardin, réuni hors séance vote une adresse de félicitations au ministère Combes "pour sa politique nettement laïque et républicaine".

*
* *

Tout cela suffit à expliquer pourquoi les militants de l'évêché furent si mal payés de leur peine dans l'affaire du schismatique.

Paris, le 2 Juin 1904

Le Président du Conseil

Ministre de l'Intérieur et des Cultes

à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres

Vous m'avez transmis une adresse de félicitations et de dévouement au Gouvernement votée par le Conseil municipal d'Ardin.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'être auprès des signataires de cette adresse l'interprète des meilleurs remerciements du Gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

P. le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
P. le Secrétaire Général
Le Chef du Bureau politique
Signé : Léon Sérier,

…ie conforme :
…taire Général

Lettre de remerciements du ministère Combes à la municipalité d'Ardin
Extrait : 1re édition

AU CHAMP D'HONNEUR !

Lorsque éclate, au début d'août 1914, la guerre avec l'Allemagne, les parents et grands-parents des jeunes gens en âge de porter les armes ont conservé vivace le souvenir de la guerre de 1870 - 71. Cette guerre qui a duré moins de six mois a coûté la vie à six de nos enfants : Louis Riffé, Hippolyte Roussion de Dilay, Louis Olivier de Grignon, Jacques Rousseau du Vivier, Louis Rivet et Pierre Roquier.

Mais lorsque, le 9 septembre 1914, pendant que continue la bataille de la Marne, le maire est avisé qu'un certain nombre de réfugiés belges seraient à bref délai dirigés sur la commune d'Ardin, que d'autre part il serait possible qu'on eût également quelques blessés, nul ne se doute encore combien la guerre qui vient de commencer nous réserve de deuils et de souffrances.

Pourtant, depuis plusieurs jours déjà, trois de nos soldats ne donnent plus de leurs nouvelles... Le 12 septembre quand la bataille de la Marne s'achève, sept petits gars de chez nous sont restés dans la tourmente. Jusqu'à la fin de décembre six autres viendront ajouter leurs noms à la liste déjà si douloureuse de nos morts, puis encore dix-sept pour la seule année 1915. Mais ce ne sont là que des chiffres officiels : d'autres soldats dont on n'entend plus parler sont portés "disparus" et on sait bien qu'on ne les reverra jamais...

Quand le clairon de l'armistice sonne la fin des hostilités ils sont soixante-sept qui ne reviendront jamais plus à Ardin.

Douze garçons étaient nés dans notre commune en 1895 ; huit d'entre eux sont morts sur le champ de bataille.

On leur avait dit : "Vous faites le sacrifice de votre vie pour qu'il n'y ait plus jamais de guerre." Peut-être Émile Gouin, lorsqu'il tomba à Loos (Pas de Calais) le 10 mai 1915, a-t-il eu cette consolation suprême, il n'aura pas su qu'on lui avait menti, il n'aura pas su que vingt-quatre ans plus tard, le 27 novembre 1939, son fils Roger périrait à son tour dans "la prochaine dernière" !

On les appelle des héros et il est vrai qu'ils ont su faire face au danger et à la mort, sans défaillir ; et il est possible que quelques-uns d'entre eux

aient parfois été volontaires pour accomplir des missions périlleuses, mais aucun sans doute ne recherchait la gloire au prix de sa vie. Ils sont morts à la fleur de l'âge, en accomplissant, simplement, leur Devoir.

Leurs noms sont gravés dans le granit du monument qui commémore leur sacrifice. Rappelons-les pour honorer à notre tour leur mémoire :

Aimé Baptiste
Aimé François
Bailly Roger
Baraton Alexandre
Baraton Alphonse
Barbotin Georges
Barraud Léonce
Baty Louis
Bernaudeau Auguste
Bertrand Alphonse
Bertrand Léonce
Boisumeau Louis
Bonnaud Abel
Bonneau Arsène
Bonneau Léandre
Bonnet Alfred
Bonneau Raymond
Borun Onésime
Bouleau Gabriel
Boutin Edmond
Branchereau Camille
Branchereau Marcel
Braud Paul
Cadars Henri
Chameraud Auguste
Chamereau Léon
Coblard Aristide
Desnoues Marcellin
Druhet Léonce
Favreau Léonce
Fournier Armand
Goichon Georges
Gouin Emile
Gouit Alphonse
Grayon Baptiste
Grayon Valentin
Guérin Louis
Guérit Eugène
Guérit François
Guillemet Ferdinand
Guinot Auguste
Macouin Baptiste
Marais Armand
Marolleau Alphonse
Moreau Baptiste
Mudet François
Mudet Ulysse
Olivier Edouard
Olivier Georges
Renoux Louis
Riffé Armand
Riffé Arsène
Ripault Alphonse
Roquier Léonce
Rouleau Armand
Rouleau Bernard
Rousseau Ernest
Savariau Victor
Savin Baptiste
Servant François
Sullet Fernand
Texier Maxime
Tofan Armand
Tofan Fridolin
Veillat Maxime
Veillot Marcellin
Vivier Auguste

Longue liste à laquelle pourtant il manque encore un nom :

Omission inexplicable : Maxime Guilloteau, né à Ardin le 11 septembre 1891, ingénieur, sergent-pilote aviateur, est mort pour la France à Buc le

5 février 1916. il repose dans notre cimetière, à deux pas du monument consacré à ses infortunés camarades.

Longue liste à laquelle, ainsi que nous l'indiquons d'autre part, il a fallu, un quart de siècle plus tard, ajouter huit nouveaux noms.

Longue liste qui aurait dû en rester là. Pourquoi une lutte fratricide et inutile, véritable guerre civile qu'on a appelée la guerre d'Algérie a-t-elle encore coûté la vie à Jacques Mandier, mort pour la France à Tamarout le 18 novembre 1958, à l'âge de vingt ans ?...

Longue liste où un autre nom est venu encore s'intercaler. Comme s'il était dit que du sang ardinois devait couler sur tous les champs de bataille : le 13 juin 1954, Guy Maury est mort pour la France à Ban Mê Thuôt, province du Darlac, au Viêt-Nam.

Que plus jamais on ait besoin d'allonger cette liste !

PANORAMA DE NOTRE COMMUNE AU DÉBUT DU 20e SIÈCLE

Depuis le temps du premier empire jusqu'aux années qui ont précédé la guerre de 1914, cent ans viennent de s'écouler et ce siècle a apporté plus de changements à l'aspect de notre commune que les dix siècles qui avaient précédé. Cependant ce n'est que petit à petit, au fil des ans que ces transformations sont finalement apparues dans toute leur ampleur. Aussi serons-nous fréquemment amenés dans ce chapître à revenir en arrière pour noter quelques-unes des nombreuses étapes qui ont jalonné cette époque.

Suivant le plan que nous avons adopté pour le panorama du début du dix-neuvième siècle, commençons par descendre la vallée principale qui sillonne notre commune du nord au sud, et déjà sur les rives de l'Autize on peut noter les premiers bouleversements.

Si le moulin de Pouzay est encore en activité avec Joseph Marais et son fils Maxence, une cheminée d'usine s'élève dans la vallée à Uzelet : une beurrerie coopérative a remplacé l'ancien moulin à eau de Pierre Bonnaud.

Cet incessant bruit de moteur qui vient du côté de Barredé est produit, dit-on, par une turbine : l'humble moulin à eau de François Dutaud est devenu la minoterie Aimon.

Il n'y a plus trace du moulin de Pychoreau, mais Baptiste Fréret, au moulin de Bloué, n'a pas renoncé et le moulin de Guilbeau a encore son meunier, Baptiste Lionnet, celui qui répondit un jour à quelqu'un lui demandant des nouvelles de son moulin : « O vire, o viroche », et qui fut de ce jour surnommé Virochet.

L'antique pont d'Ardin à quatre arches en pierre n'existe plus, et l'on ne parle plus du "chemin de Niort". Maintenant passe là, une vraie route, sur un pont métallique.

A Guilbeau, désormais, le vieux pont du chemin de Niort à Moncoutant est en ruines ; quelques dizaines de mètres en amont, un solide pont de pierre, construit en 1841, permet le passage d'une route nationale.

En de rares endroits de la rivière, on apporte encore parfois du chanvre au rouissage.



Le vieux pont de Guilbeau sur lequel " l'affreux chemin de Niort à Moncoutant " franchissait autrefois l'Autize entre la Moulinotte et le Bois-Sagord, est aujourd'hui en ruines.

Cliché : Armand Barlet



Le nouveau pont de Guilbeau sur lequel passe la nouvelle route

Cliché : Armand Barlet

Sur le Doré, on a construit en 1843, le ponceau entre le bourg et Grignon, et en 1866 celui de Pychoreau.

Le bourg s'est embelli, de nombreuses maisons ont été reconstruites et on a profité de ces reconstructions pour élargir la rue principale en prenant le terrain nécessaire sur les riverains de droite et de gauche. Il ne reste plus guère, à empiéter sur la rue que la petite épicerie de Pauline et la vieille auberge de la mère Guinodeau " Ici on loge à pied et à cheval ". La construction, à partir de 1845, de la route départementale de Saint-Maixent à Fontenay contribue à l'amélioration de la chaussée. Enfin sur cette route, les deux rampes d'accès au bourg — du chemin d'Uzelet à l'école et du ponceau de Grignon au tournant de La Vallée — ont été bordées d'arbres : des ormes qui maintenant sont devenus magnifiques et qui forment à la belle saison deux majestueux tunnels de verdure. D'autre part, les terres qui encombraient la place de l'église ont été enlevées pour aider à combler la vallée de Grignon. Cependant ce n'est qu'en 1905 que le conseil municipal décide l'empierrement de la place publique.



Une vue du bourg d'Ardin au début du 20e siècle.
(Carte postale)

Nos chemins que nous avons laissés en si mauvais état en 1810, ne s'améliorent tout d'abord que très lentement. Pourtant, en 1865, le conseil municipal demande au Préfet, l'autorisation de borner les chemins ruraux à quatre mètres de largeur " à la suite des plaintes de plusieurs habitants de la commune de ce que les propriétaires riverains des chemins ruraux existant en plaine, les labouraient de manière à les rendre impraticables ". Il avait fallu réparer d'urgence, dès 1851, le chemin d'Ardin à Fenioux, lequel

a été, comme celui d'Ardin à Saint-Pompain, " beaucoup détérioré par suite de l'exploitation de la carrière du Cimetière aux Chiens pour le transport des pierres demandées par l'administration supérieure pour les routes nationale et départementale ". A frais communs avec Fenioux, on envisage alors de remplacer le pontreau en bois du Saumore par un ponceau en pierre, ce qui sera fait en 1859.

On fait ensuite " la route du bourg à la grande route de Niort " (celle que nous appelons aujourd'hui la route de La Combe). Puis en 1857-58 c'est le tour du chemin d'Ardin à La Chapelle-Thireuil, sur lequel on fait travailler des ouvriers nécessiteux à qui on donne des bons de pain en paiement de leurs journées.

Un emprunt et une subvention permettent encore à partir de 1868 de réparer le chemin d'Ardin à Faye par Épannes, et le chemin du moulin du Zelet à Coulonges par Dilay après construction de deux ponceaux, l'un sur le ruisseau de la Marbrière entre le lavoir de Sainte-Anne et le village de Dilay, l'autre sur le ruisseau de Périgny.

L'extraction et le cassage des pierres, le creusage des fossés sont assurés par les deux journées de prestations dues par les habitants de la commune ; le transport des matériaux par celles dues pour la possession d'animaux de travail ou de voiture. Ces journées sont converties en tâches dont le tarif en 1839 est le suivant :

Pour un homme : il est libéré entièrement de sa corvée lorsqu'il a cassé un mètre de pierres, ou extrait huit mètres, ou creusé six mètres de fossé, le fossé devant avoir cinquante centimètres de profondeur et cinquante centimètres de largeur dans le fond. Il est spécifié, pour l'extraction des pierres que la plupart doivent être prises dans les chirons.

Et voici maintenant le tarif en ce qui concerne le transport des matériaux :

pour chaque journée de cheval, de mule ou mulet habituel de toute espèce, de selle, de bât, de somme, de charge, de charrette, de voiture et de labour : deux mètres ;

pour chaque journée de deux bœufs : deux mètres et demi ;

pour chaque journée de vache de labour ou de tirage, d'âne de bât, de charge, de charrette ou de labour, d'âne ou de petit mulet de charbonnier, chaulier, marchand de marrons ou de sable : un demi-mètre ;

pour chaque journée de voiture de luxe ou autres : char-à-bancs, charrette, chariot, tombereau : deux mètres.

Parallèlement à l'amélioration de la voirie, un projet de construction d'une ligne de chemin de fer à voie étroite est sur le point d'aboutir. On en parle depuis 1891. Cette ligne de " tramways à vapeur " doit relier Coulonges à Saint-Maixent en passant par Champdeniers. Sur le territoire de notre

commune qu'elle traversera d'ouest en est, il est prévu une gare à Grignon et un arrêt à Chambron. A la demande de Marcel Aimon, le conseil municipal a également donné un avis favorable à la création d'un arrêt-halte à proximité de la minoterie de Barredé. Les travaux commencent alors et se poursuivent activement. Terrassements et remblais seront bientôt terminés. On a construit un ponceau en ciment sur le Doré près du bois de La Vallée. Afin d'éviter la construction d'un pont enjambant la ligne



Du Châtelier, une vue sur la vallée de l'Autize en amont de Barredé.
Cliché : Armand Barlet

entre Le Châtelier et Pychoreau, on a modifié le tracé de l'ancien chemin de la Prairie pour établir un passage à niveau et l'on a jeté sur l'Autize, en aval de Barredé, un solide pont métallique...

La mobilisation va arrêter les travaux qui ne seront jamais repris : notre tram aura été notre première victime de la guerre de 1914.

L'aspect de bocage d'une grande partie du territoire communal a peu varié depuis un siècle, cependant la plupart des chirons ont fini par disparaître.

A l'image du bourg, les hameaux se sont en général embellis. Beaucoup de vieilles maisons délabrées ont été remplacées par des constructions neuves, ce qui a permis, comme au bourg, l'élargissement des routes ou chemins en établissant un alignement relatif.

Mais les anciens fours à chaux sont en ruines, n'ayant pu soutenir la

concurrence a cause des frais de transport à la voie ferrée, et tous les moulins à vent ont disparu.



C'est tout ce qui reste de nos quatorze moulins à vent
Cliché : Armand Barlet

L'agriculture s'est transformée en s'améliorant et en devenant moins pénible. Il n'y a plus de jachère. La culture du chanvre est presque complètement abandonnée au bénéfice des céréales et des plantes fourragères.

Peu à peu s'est répandu et continue de se répandre, l'usage de machines agricoles : la charrue brabant double, la faucheuse, le râteau à cheval et l'on voit apparaître les premières moissonneuses-lieuses, cependant que Auguste Baillet, maréchal au bourg, s'équipe d'un important matériel de battage.

Les uns après les autres, nos tisserands disparaissent avec l'abandon progressif de la culture du chanvre ; au recensement de 1906 on n'en compte plus que sept : Louis Guérit au Bois-Bruneau, Alcide Guérit à Pychoreau, Jules Veillet à Chambron, Paul Michaud à Mortay, Edouard Gouin à La Marbrière, Auguste Savariau à Dilay et Jean Veillat à La Bleure. Par contre la laiterie d'Uzelet est en plein essor et l'élevage des vaches laitières prend de plus en plus d'importance. Aussi les gens qui vivent de l'agriculture sont plus nombreux encore et l'on dénombre près de cent quarante domestiques agricoles. Bloué compte à certain moment vingt-cinq habitants en ses deux métairies : on trouve dans l'une : le métayer, sa femme, deux fils, quatre filles, quatre domestiques et deux servantes ; et dans l'autre :

le métayer, trois fils, deux filles, trois domestiques et deux servantes.

La misère est moins grande, pourtant au milieu du 19e siècle, les mendiants (on disait : les courous) étaient encore si nombreux que le Docteur Audigé, maire d'Ardin était amené à prendre l'arrêté suivant le 7 février 1847 :

" Considérant qu'un grand nombre d'individus des communes voisines et souvent même sans domicile connu parcourent le territoire de notre commune sans certificat de mendicité ; que par ce moyen ils enlèvent aux indigents de la commune l'aumône qui leur est naturellement due de préférence à tous autres ; que d'ailleurs il peut résulter de ce vagabondage et des réunions de mendiants qui peuvent en être la suite, des troubles qu'il importe à l'autorité de prévenir,

Arrête

"Art. 1 - la mendicité est défendue dans l'étendue du territoire de la commune à tout individu qui n'y aurait pas sa résidence habituelle.

. . . .

Art. 4 - Les individus résidant, ou non résidant, dans la commune, qui auraient mendié avec menaces, de nuit, en réunion, ou travestis ;

ceux qui se seraient introduits dans les maisons ou leurs dépendances sans la permission du propriétaire ;

ceux qui se seraient livrés au maraudage ou qui ne justifieraient pas de leur domicile ;

seront immédiatement remis à la gendarmerie."

D'Auvergne, dit-on, venus à pied, nous arrivent tous les ans, chacun en leur saison, le ramoneur, le rémouleur et le colporteur.

A cette époque chez nous aussi, faute d'autre moyen, on se déplace surtout à pied.

C'est à pied que notre facteur, en uniforme des Postes, grand sac de cuir en bandoulière, solide canne ferrée à la main, assure la distribution du courrier.

Il faut voir, tous les mardis, dès neuf heures du matin, sur les routes qui, du Vivier, du bourg ou de Dilay, conduisent à Coulonges, les Ardinoises, à pied, un grand "panier balleret" à chaque bras, porter vendre au marché leurs œufs ou leurs volailles.

Quant à la marchande de moules (ou de sardines) c'est également à pied, poussant devant elle sa petite charrette à bras qu'elle passe chaque semaine de village en hameau.

Et c'est toujours à pied que, venant de Coulonges, le "Caïffa" propose

à sa clientèle ses paquets de café, son épicerie fine — pour les enfants, les "pastilles piquantes" — Ces denrées sont rangées dans une sorte de grand coffre au couvercle bombé qui se relève verticalement sur le côté gauche, maintenu par des charnières. Monté sur trois roues, une petite à l'avant, une grande de chaque côté, ce véhicule bizarre porte à l'arrière une solide poignée qui permet à notre homme portant casquette d'uniforme "Au Planteur de Caïffa" de le guider sur nos mauvais chemins de campagne.

Enfin, sachez qu'aux alentours des années 1900, s'il arrivait à une vieille personne d'Ardin de ressentir un mal de dent par trop insupportable, elle se rendait parfois à Champdeniers chez le père "la lunette" dont la renommée avait franchi l'Autize et qui était à la fois maréchal-ferrant et arracheur de dents. Après le passage chez ce "spécialiste" la molaire la plus rebelle ne faisait plus jamais souffrir.

Mais c'est en carriole, l'une bâchée, telle autre attelée d'un bourriquet, que certains petits commerçants, à jour fixe, passent à domicile offrir leur marchandise, annonçant leur arrivée à son de trompe ou de corne.

Dès le début du siècle pourtant, chaque cultivateur aisé aspire à posséder sa voiture à cheval, et, sur la grande route de Niort, il arrive qu'il passe certains jours, surtout le jeudi, plusieurs automobiles.

Dans les années les plus mauvaises, des collectes sont organisées pour secourir les plus malheureux ; on souscrit en pain, en blé, en argent. Chaque fête officielle est l'occasion pour l'assemblée communale d'accorder une "distribution de pain aux pauvres". Parfois l'État, ou le département y participent. Ainsi en 1848, pour la fête de la Constitution, le Préfet disposait d'une somme de quatre mille francs pour les citoyens les plus nécessiteux. Dans la répartition, Ardin figurait pour quarante quatre francs. Grâce à cette somme, cinq cents demi-kilos de pain furent distribués à soixante-deux pauvres. Sous le second empire cette distribution a lieu pour la fête du 15 août, sous la troisième république pour la fête du 14 juillet. Et cela ne prendra fin à Ardin qu'en 1924.

Il nous reste à mentionner pour clore ce rapide survol de notre commune qu'Alphonse Lavois, Maire en 1910, n'a plus besoin comme Hugueteau-Bourgneuf un siècle auparavant d'inscrire au chapitre des dépenses du budget communal un article intitulé : "Pour la destruction des loups". Seuls quelques lieux-dits en rappelleront le souvenir aux générations futures, ainsi "la Mare aux Loups" à l'ouest du Soucier, ou encore, au nord d'Épannes : "La Bassée aux Loups".

ALPHONSE LAVOIS, UN DUR A CUIRE

Alphonse Lavois est né le 15 octobre 1856 à Saint-Loup-Sur-Thouet. Il passa la plus grande partie de sa jeunesse à Paris. Il vint se fixer au château de Dilay en 1889.

Son père, Anatole Lavois, était alors Maire de Coulonges.

A cette époque il existait une assemblée qui a disparu depuis : le Conseil d'Arrondissement. Il y avait un conseiller d'arrondissement par canton. Anatole Lavois était l'élu du canton de Coulonges à cette assemblée depuis le 1er août 1886.

Un autre notable de Coulonges était le Conseiller Général Alix Jean. Il était devenu Coulongeois en 1901 en achetant le château. Précédemment il avait été à Paris rédacteur en chef de "La Gazette du Palais". C'est un homme riche : il possède automobile avec chauffeur. Il professe des idées plutôt avancées, avec un tantinet d'anticléricalisme ainsi qu'il sied en ce début de siècle. Il est ambitieux et beau parleur : en réunion électorale ses dons d'orateur lui assurent une enviable popularité.

Il avait fondé en 1906 un hebdomadaire : "Le petit Coulongeois" dont il était directeur politique et c'est au scrutin de ballottage du 11 août 1907 qu'il avait été élu Conseiller Général.

Il avait deux amis à Ardin : Alphonse Lavois et Louis Dutaud.

Les conseillers d'arrondissement étaient élus pour six ans. Plusieurs mois avant le renouvellement qui devait avoir lieu dans le canton de Coulonges le 24 juillet 1910, Anatole Lavois fit savoir qu'en raison de son grand âge (77 ans) il ne solliciterait pas un nouveau mandat. Il pensait bien sûr, pour sa succession, à son fils Alphonse qui était alors Maire d'Ardin.

Mais, prenant les devants, Louis Dutaud, adjoint au Maire d'Ardin fait aussitôt annoncer sa candidature, non sans avoir au préalable informé de son intention son ami Alix Jean dont, en même temps, il sollicite l'appui.

Le Conseiller Général, très populaire dans tout le canton est un atout maître pour le candidat qui aura son appui.

Pris au piège, les Lavois sont furieux. Pour faire échec à Louis Dutaud, Lavois père revient sur sa décision et se porte de nouveau candidat.

Par chance pour Louis Dutaud, Alix Jean trouve que le fauteuil de Maire de Coulonges irait bien avec la fonction de Conseiller Général. Déjà à plusieurs reprises il a poussé Anatole Lavois à démissionner. Jusque là sans succès. Peut-être, si ce vieillard ne parvenait pas à conserver son siège de Conseiller d'Arrondissement, se sentirait-il enfin moralement obligé d'abandonner sa Mairie qui ne pourrait alors échapper au Conseiller Général.

Dans une telle perspective, on comprend aisément que Louis Dutaud pouvait compter sur l'appui sans réserve de l'ambitieux Alix Jean. Chacun des deux complices y trouvait avantage.

Le nouveau candidat, ainsi épaulé, mène alors une campagne active, avec des réunions publiques dans les 14 communes du canton, partout accompagné d'Alix Jean qui prend la parole avec lui, et le 24 juillet il est élu avec 800 voix de majorité : 2410 voix contre 1610 au conseiller sortant !

A Ardin, Louis Dutaud avait obtenu 308 voix, Anatole Lavois 233 ; à Coulonges 380 voix contre 187.

Anatole Lavois était trop âgé pour tenter de laver cet affront.

C'est son fils Alphonse qui va s'en charger.

Alors là... ça va barder !!

Sans pour autant ménager Louis Dutaud, ça va barder surtout pour Alix Jean, car c'est bien lui le faux-frère en la circonstance. Sans le soutien actif d'Alix Jean, Dutaud aurait sans doute eu du mal à battre celui qui était devenu Président du Conseil d'Arrondissement après 24 années de mandat. Faux-frère surtout car l'on devine que dans le résultat du vote pour lequel il s'est tant dépensé, ce qui compte surtout pour lui, c'est moins la victoire de Louis Dutaud que la défaite d'Anatole Lavois.

Certes oui, ça va barder !!

Alix Jean et Alphonse Lavois sont d'opinion politique identique : nuance radicale anticléricale.

Ils possèdent l'un et l'autre de solides moyens financiers.

Alix Jean excelle à dissimuler ses coups de Jarnac sous l'apparente innocence du parfait gentleman. Son système de défense va consister à faire accroire que Lavois n'est pas un pur républicain, mais un modéré, voire un conservateur. Il a le gros avantage d'avoir à sa disposition pour insinuer ses propos perfides, son journal "Le Petit Coulongeois" qui compte de nombreux lecteurs.

Alphonse Lavois est un battant ; il ne s'embarrasse pas des convenances. Il s'est juré de châtier le traître, il le châtiera quelle que soit la manière.

Il adresse tout d'abord au Préfet sa démission de Maire d'Ardin, suivi immédiatement par huit conseillers municipaux ; et le 28 août 1910, cinq

semaines après l'amertume de la défaite, paraît dans le département des Deux-Sèvres le numéro un d'un nouvel hebdomadaire "Le Coulongeois" "Journal républicain radical", fondé par Alphonse Lavois "pour donner de l'air et de la lumière sur le marécage politique créé par Alix Jean dans le canton de Coulonges."

La parution du premier numéro du "Coulongeois" arrive à point nommé car, afin de pourvoir au remplacement des neuf membres du Conseil Municipal d'Ardin démissionnaires, les élections municipales complémentaires sont fixées aux 4 et 11 septembre 1910. Aux mêmes dates il sera procédé au remplacement de deux membres du Conseil municipal de Coulonges.

Alphonse Lavois s'est assuré la participation régulière de collaborateurs précieux : pas de petits rimailleurs, mais d'authentiques poètes ou chansonniers, lettrés, talentueux, spirituels, mais féroces lorsqu'ils se font pamphlétaires.

Alors commence par voie de presse une lutte sans trêve et sans merci.

A Ardin, fort habilement Lavois n'est pas candidat : il lui faudrait, au bout de six semaines remonter un handicap de 75 voix ! Mais une liste qui s'intitule "liste indépendante et d'intérêts communaux" s'oppose à la "liste républicaine" patronnée par Louis Dutaud. De la sorte, Lavois est à l'abri d'un échec personnel et, de plus, si la liste opposée à Louis Dutaud parvenait à enlever deux ou trois sièges ce serait déjà un succès qui ne manquerait pas de rejaillir sur la personne de l'ancien Maire d'Ardin.

A Coulonges, deux candidats ont le soutien du Maire, en face, deux candidats sont patronnés par Alix Jean.

Malgré son échec au Conseil d'Arrondissement, Anatole Lavois, contrairement à ce qu'avait espéré Alix Jean, ne s'est nullement senti obligé de démissionner de sa charge de Maire de Coulonges. L'occasion tant attendue du Conseiller Général de pouvoir ceindre une écharpe qui lui avait échappé jusque là, s'est évanouie...

Or, voici que cette occasion se représente : si les deux candidats patronnés par Alix Jean sont élus, la majorité de l'assemblée communale basculera en sa faveur et il pourra enfin réaliser son rêve de s'emparer d'un fauteuil que, décidément, Anatole Lavois n'a pas l'air pressé d'abandonner.

Toutefois on ne peut pas être Maire de Coulonges si l'on ne possède pas, intactes, toutes ses facultés. Serait-ce bien le cas d'Alix Jean ?

Alphonse Lavois, grâce à son journal, va se charger de répandre dans l'électorat coulongeois un doute affreux sur l'équilibre mental d'Alix Jean.

Après avoir diffusé la nouvelle que le Directeur du "Petit Coulongeois" entrevoit déjà, sur la place (le champ de foire aux vaches), face à son châ-

teau, sa statue "qui ferait l'orgueil de tous les bestiaux de la foire", Le "Coulongeois" rapporte le rêve étrange d'un certain B. Moreau :

En rêve, B. Moreau se retrouvait avec Alix Jean dans la Grèce antique à l'époque où les Titans, fils du Ciel et de la Terre s'étaient révoltés contre les dieux et avaient tenté, en entassant montagne sur montagne d'escalader le ciel "la voûte éthérée". Alix Jean est comparé à Encelade, le plus célèbre des Titans qui fut foudroyé par Jupiter et enseveli sous l'Etna, le volcan de Sicile.

Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité — un confrère de Chauveau — (le docteur Chauveau était en effet médecin à Coulonges en 1910) appelé en consultation auprès de "Petit Jean" malade et alité, fait appel à son tour au Dieu de la Médecine, Esculape, qui a le pouvoir de guérir tous les malades. Le diagnostic d'Esculape est formel : Alix Jean, perdu par trop d'orgueil doit être conduit à Charenton.

"L'orateur à la voix bien timbrée".

Amis, à nos labeurs, un instant faisons trêve !
Je veux, par le menu, vous raconter ici
Ce qui m'est arrivé, l'autre nuit, dans un rêve,
La chose en vaut la peine !... En deux mots, la voici :

J'ai vu, le teint blafard, livide et la peau sèche,
Monsieur de Petit Jean, malade et alité,
Le chef bien et dûment coiffé d'un casque à mèche
Comme il sied de nos jours aux gens de qualité !

Je l'ai vu se rouler, se tordre sur sa couche,
Le souffle haletant et les deux poings crispés,
Son œil hagard brillait d'un feu sombre et farouche,
Sa lèvre murmurait des mots entrecoupés.

Penché sur son chevet, le savant Hippocrate
Cherchait, en l'auscultant, le siège de son mal.
"Rien aux reins, disait-il, au foie ou dans la rate,
Rien au cœur..., c'est un cas tout à fait anormal !...

Il faut bien forcément se rendre à l'évidence :
Le malade est atteint d'un transport au cerveau
D'autant qu'à divaguer il a quelque tendance...
Que n'ai-je ici présent, mon confrère Chauveau !...

Esculape, instruis-moi, Dieu de la Médecine
Toi qui, du corps humain, connais tous les secrets !
Que faire pour couper le mal dans sa racine ?
Voyons, Dieu tout puissant, dicte-moi tes arrêts !"

Tandis que s'achevait cette ardente prière,
Esculape, le dieu qui guérit tous les maux
Parut dans un rayon d'éclatante lumière
Et d'un ton solennel, fit entendre ces mots :

"Cet homme-là, mon fils, est gravement malade ;
Son état veut des soins pressants et assidus,
Trop d'orgueil a perdu ce nouvel Encelade
Epris de l'idéal sur ses sommets ardus.

Il s'était dit : J'irai vers la voûte éthérée,
Comme un aigle royal au vol audacieux,
Prier Dieu qu'il m'octroie une voix bien timbrée,
Du parfait orateur, don le plus précieux.

Mais dans son entreprise osée et peu commune
L'imprudent n'a pas su modérer son essor :
Son esprit est allé se perdre dans la lune
Et de son luminaire augmenter le trésor.

Il guérira pourtant, mon fils, je te l'affirme
- Et cela sur les poils sacrés de mon menton -
Si tu fais comme il faut doucher sa tête infirme
Conduis-le à Chaillot ou bien à Charenton !"

B.Moreau

*
* *

Que d'éclats de rires moqueurs a dû provoquer, de Magné à Tourteron, de Dilay à Chambron, la lecture du journal de Lavois !

Or, le pouvoir de tourner son ennemi en ridicule est dit-on, une arme redoutable.

Le verdict des urnes fut le suivant :
Ardin : liste républicaine (patronné par Dutaud) : 5 élus
liste indépendante et d'intérêts communaux : 4 élus.
Coulonges : les deux candidats patronnés par Alix Jean sont battus.
Alphonse Lavois vient de marquer le premier point.

*
* *

Mais il n'est pas homme à se contenter de si peu : la punition doit être à la mesure de la félonie.

Il faut, sans perdre de temps préparer les échéances électorales de 1912 et 1913 (municipales et Conseil Général). Les écrits satiriques du "Coulongeois" ont prouvé leur efficacité il s'agit de les poursuivre et de les accentuer afin de saper irrémédiablement la popularité d'Alix Jean : son orgueilleuse personne doit devenir la risée du canton.

C'est alors que, sans désemparer, semaine après semaine, "Le Coulon-

geois", impitoyable va décocher ses flèches acérées en direction du malheureux Alix Jean. Les textes, en prose et surtout en vers sont si nombreux et si variés : nouvelles, poésies ou chansonnettes, qu'on ne peut en donner que quelques extraits.

Tout d'abord, commentant à chaud l'événement, "Jean à l'X" rapporte les lamentations d'Alix Jean :

"Lamentations d'un héros"

"Calomnie, reine du désordre,
O toi, mon plus cher attribut,
Tu t'es retournée pour me mordre
Alors que je touchais au but.

Eloquence à berner les sots,
Noir débordement de ma bile,
Après t'avoir versée à flots
Ta récompense est une tuile.

Violence que j'avais à cœur
D'étaler d'une plume alerte,
Vous fûtes aussi mon malheur
Puisque je cours droit à ma perte.

Intrigues propres à brouiller
Et que je sus nouer dans l'ombre,
Pourquoi m'avoir fait travailler
Si maintenant ma barque sombre ?

Echarpe que je convoitais
Adieu ! tu m'es inaccessible
Dieu sait pourtant si j'insultais
Tous ceux que j'avais pris pour cible.

Et toi, triomphe de ma gloire,
Statue qui aurait fait l'orgueil
De tous les bestiaux de la foire,
Je commence à porter ton deuil."

Jean à l'X

Le 18 septembre, "Le Coulongeois" rapporte, en patois, la conversation d'un paysan des environs de Saint-Hilaire-des-Loges avec un habitant de Coulonges, le 6 septembre surlendemain des élections (jour de la foire de septembre : premier mardi du mois).

"Entendu à l'attrapaille sur le champ de fouère aux vaches"



Coulonges-sur-l'Autize : le château d'Alix Jean, façade sur "champ de foire aux vaches"
Collection : Yves Gabilly

Mardi 6 septembre

"De meriennaille, i étais dans le champ de fouère de Coulainges. I voyais dépi un moument deux gars qui causiant, pi qui torniant les ails dau coûté dau croisailles dau châtai à Jean. O y en avait yun qui était de Coulainges, l'âtre devait être dos envirains de Saint-Hilère.

I m'appeurchis, pi i entendis que tio de Saint-Hilère disait : "Tio méchant grapa delé, est-o Mossiu Jean ? — Voui qu'o dissit tio de Coulainges, i sainge que le se levant : vela bé deux neuts que le dormont iére. — Ah voui ! les élections n'avont pas marché à lo fantaisie ? — Non ; pi tiés d'Ardain core pu mal. — I sais pas queme o se fouait, qu'o dissit tio de Saint-Hilére, qu'o y a core dau gars de Coulainges, qui sont pas trop sots, pi qui sont teurtou à le sigre ! Tai, ma, i sé de la laiterie d'Ardain — Mé tout, qu'o dissit l'âtre —

Eh bé, les peurmés temps que le parlait de la laiterie su sain méchant jornal, i savais pas trop ce qu'en dire, i disais : si ol est vré, ce que le dit, Lavoué mériterait bé que parsoune voterait pere li ; mais apré, i ai vu que l'en disait autant de d'âtres qu'i queneus ; i ai dit : tai ! tio tarze-à-queurva, ol est que le vedrait mettre le mésert dans netre laiterie, queme le l'a mis peurtout voure que l'a passé."

Tio qui o z'entendait.

Entendu à l'attrapaille : attrapé, saisi au vol, en passant, par hasard
de meriennaille : en début d'après-midi.
tio méchant grapa delé, est-o Mossiu Jean ? ce minable crapaud là-bas, est-ce Monsieur Jean ?
le sigre : le suivre
Tarze-à-queurva : (littéralement : tarde à crever) - interjection qui exprime un souhait, ordinairement envers une bête malfaisante ou même un objet obstacle, mais qui, bien entendu, doit être modulée lorsqu'elle s'adresse à une personne, serait-ce le pire adversaire politique. (synonyme : tarze à pendre)
le mésert : la mésentente, la discorde.

Puis voici que se profile déjà :

"L'isolement"

"Il était le génie tout désintéressé
Qui, debout nuit et jour, et d'un air empressé
Sacrifiait sans compter son temps et sa fortune
Faisant luire l'aurore et se coucher la lune.

C'était lui le Messie dont le verbe vainqueur
Faisait frissonner l'âme et tressaillir le cœur.
Les foules enthousiastes, pour une bagatelle
Allaient prendre chez lui le mot d'ordre fidèle.
On venait de partout visiter son château.
Même devant son ombre on levait son chapeau.

Le réveil fut affreux, lorsque dans la bataille
Ayant enfin trouvé combattant à sa taille,
Il chercha du secours chez ses meilleurs amis,
Ces messieurs à leur tour ne voulaient point d'ennuis,
Et l'on vit, un à un, s'éloigner en silence
Ceux en qui jusqu'alors il avait eu confiance.
On vivait au château, on n'y vint presque plus,
Sauf quelquefois la nuit, de peur d'être aperçu."

Puis "Le Coulongeois" choisit ensuite ses exemples dans le règne animal. L'adversaire devint tour à tour : un lapin poltron, un furet qui se terre, un goret malpropre et une vipère venimeuse ; mais voici d'abord le 2 octobre :

"Sus au putois

Vous avez beau vous dire un ange,
Un petit saint du paradis,
Chanter toujours votre louange...
Nous vous prisons moins qu'un radis,

Bien moins qu'une antique gamelle,
Bien moins qu'une peau de lapin,
Mille fois moins qu'une semelle
De vieux soulier ou d'escarpin."

En même temps "Le Coulongeois" n'oublie pas qu'Alix Jean (Jean le Petit) est un orateur brillant et le 16 octobre, en des vers d'une ironie sarcastique, à la manière d'Edmond Rostand, il le compare à Saint Jean Chrysostome, ce patriarche de Constantinople si célèbre par son éloquence qu'on le surnomme " Bouche d'or ".

"A Jean le Petit, momentanément Conseiller général de Coulonges :

Hymne à Saint-Jean Chrysostome

Toi dont la langue est mieux aiguisée en la gueule
Que le tranchant d'acier d'un excellent rasoir
Fraîchement repassé sur le grès de la meule
D'une main légèrement veule
Puis sur le cuir du polissoir,

Je t'adore ô mon Jean ! toi de qui l'éloquence
Dans la moelle des os fait courir un frisson
Et vibrer bruyamment avec tant de fréquence
Dans une simple conférence
Ton auditoire à l'unisson !

Tu sais illuminer le regard d'un ivrogne,
Tirer de son gosier la joyeuse chanson,
Lui sertir un rubis au milieu de la trogne,
Te l'attacher comme une rogne
En te faisant son échanson !

La fin est à comparer avec la strophe suivante de "l'hymne au Soleil" :

Je t'adore Soleil ! Tu mets dans l'air des roses,
Des flammes dans la source, un dieu dans le buisson.
Tu prends un arbre obscur et tu l'apothéoses !
Ô Soleil ! Toi sans qui les choses
Ne seraient que ce qu'elles sont !

Voici ce que ça donne quand Louis Dutaud reçoit aussi son paquet :

Je t'adore, ô mon cher petit Jean Chrysostome
Comme on doit adorer le soleil doux et chaud !
Tu prends un homme obscur et le fais un grand homme
O Jean ! sans qui, moins qu'un atome
Serait notre jeune Dutaud !

Le 30 octobre "Le Coulongeois" en une raillerie mordante provoque, harcèle, défie ce "roi des bravaches" dont l'ardeur combative ne se manifeste plus :



Louis DUTAUD, en 1920 (vu pa le dessinateur niortais Abel Amiaux) *Extrait 1re édition*

Le spadassin

De tous côtés on nous demande
Si l'homme au néfaste passé,
Au fond d'un vieux cloître s'amende
Ou s'il est soudain trépassé.

On s'étonne de son silence...
On ne s'explique pas pourquoi
A sa langue il fait violence
Et désormais demeure coi.

Est-il vraiment compréhensible
Qu'à des pamphlets assez mordants
Un spadassin reste insensible
Lui qui devrait montrer les dents ?

D'où vient que le roi des bravaches,
Disparaissant comme un furet,
Sur notre champ de foire aux vaches
Ne fait plus briller un fleuret ?

Puisque le spadassin ne riposte plus, c'est le moment pour "Pindare" le 13 novembre d'en faire une chanson :

Qui qu'à vu le cochon de chez nous ?

Chanson populaire - air : du Bouton de Billou.

I

Ecoutez la triste histoire
De notre petit cochon :
Mardi, jour de grande foire
Il avait l'air folichon.
Ce qu'il faisait des épates,
Criant fort, gesticulant,
A tous il donnait la patte
Et souvent des coups de dent.
Mais soudain, de sa voiture
Il s'élança parmi nous.
Auriez-vous par aventure
Vu le cochon de chez nous ?
Vu le coco
Vu le chonchon
Vu le cochon de chez nous ?

II

Notre cochon prit la fuite
Comme s'il venait d'voler
Je me mis à sa poursuite
Et faillis dégringoler.
Bref, il échappe à ma vue
Au tournant d'un magasin.
Il avait pris la grand'rue
Au dire de mes voisins.
Je faisais triste figure
En le réclamant à tous.
Auriez-vous par aventure
Vu le cochon de chez nous ?
Vu le coco
Vu le chonchon
Vu le cochon de chez nous ?

III

Mais cette vilaine bête
Resta goret jusqu'au bout,
Envers tous, fut malhonnête,
Fit des saletés partout.
Puis après mille sottises,
Comme s'il avait du regret,

Fit le mort pour que l'on dise :
"Oh, le bon petit goret."
Mais il restait ses ordures
Qui montaient à mi-genoux.
Auriez-vous par aventure
Vu le cochon de chez nous ?
Vu le coco
Vu le chonchon
Vu le cochon de chez nous ?

IV

Or l'animal était leste,
Agile comme un cabri.
Vite il endossa sa veste
Et prit l'express pour Paris.
De la gare Montparnasse
En rentrant dans son quartier
Ce p'tit cochon eut l'audace
D'entrer chez un charcutier ;
On en fit de la fressure
De l'andouille et du saindoux,
Puis on se paya la hure
Du p'tit cochon de chez nous.
Du p'tit coco
Du p'tit chonchon
Du p'tit cochon de chez nous !

C'en est trop ! l'adversaire chancelle sous l'avalanche. Le 20 novembre, "Le Petit Coulongeois" publie un

"Avis aux lecteurs

La fatigue éprouvée depuis quelque temps déjà par Monsieur Alix Jean, auquel les médecins ont conseillé un repos d'assez longue durée ne lui permettant plus de continuer sa collaboration au Petit Coulongeois, nous avons décidé de suspendre la publication du journal à compter de ce jour."

Alors, le 27 novembre, "le Coulongeois" note plein d'émotion :

Il se meurt !... Il est mort !.. mon journal préféré !...
Son grand chef, Jean Lapin, dans un trou s'est terré,
Pour y vivre tranquille auprès de sa lapine,
Voulant que, désormais, nul ne le turlupine.
C'est pourquoi, tristement, d'un cœur ému je dis :
. De profondis !...

28 août, 27 novembre. En trois mois, le journal de Lavois a réduit au silence celui d'Alix Jean !

Alphonse Lavois vient de marquer le deuxième point.

*
* *

Est-ce, cette fois, le châtiment ?

Pas encore : la correction doit être complète, définitive.

Or, les prochaines élections municipales doivent avoir lieu au mois de mai 1912 et le siège de conseiller général d'Alix Jean sera renouvelable en août 1913.

Aussi, le 11 décembre, "Le Coulongeois" donne encore ce :

"Salutaire avis

Nous avons tant frappé dessus, à l'unisson,
Comme des forgerons sur le fer de l'enclume,
Que l'immonde vipère a rentré son fisson.
Laissons donc, maintenant, reposer notre plume.

Mais surveillons de près l'animal venimeux ;
Faisons le guet, afin qu'à la moindre secousse,
Au plus léger sursaut de son corps sinueux,
Chacun, pour l'achever, arrive à la rescousse."

Les 5 et 12 mai sont les dates retenues pour les élections municipales de 1912.

A Ardin, cette fois, Alphonse Lavois est candidat.

Louis Dutaud annonce une réunion publique pour le 28 avril, afin de "répondre aux calomnies et aux diffamations lancées contre lui par le journal "le Coulongeois".

Lavois fait aussitôt savoir à Dutaud qu'il sera là pour lui répondre et qu'il apportera des réponses "nettes, catégoriques, indiscutables, avec pièces et témoins à l'appui."

La réunion rassembla plus de cinq cents personnes. Les partisans de Lavois réussirent à imposer l'un des leurs au bureau comme assesseur. Le face à face se déroula dans une atmosphère passionnée. Lavois eut le dernier mot et fit adopter un ordre du jour pendant que Dutaud quittait l'estrade.

Le dimanche suivant sa liste arrivait en tête avec une majorité de 58 voix sur la liste Dutaud, et, "Le Coulongeois" du 2 juin put paraître avec la mention :

Directeur politique : A. Lavois, maire d'Ardin.

A Coulonges, Alix Jean fut mis en ballotage le 5 mai ; il fut élu le 12 mai à la majorité relative de ... 2 voix !



Dilay d'Ardin : le château d'Alphonse Lavoix
Extrait : 1re édition

Mais le 3 août 1913, il n'osa pas affronter le suffrage universel lors de l'élection au Conseil Général. Il laissa la place à Louis Dutaud.

Puis il renonça à la politique et sombra dans l'oubli.

Alphonse Lavois venait de marquer le troisième et dernier point.

*
* *

Cette fois, le châtiment était accompli et "Le Coulongeois" toujours prévoyant pour son "ex-ami" avait d'avance proposé de faire graver au marbre de sa tombe la courte épitaphe suivante :

"Ici gît Jean Alix.
Il eut un fier bagout.
Un point, c'est tout."

D'UZELET A CO.LA.GA.CO OU DE BEURRE EN LUMAS

Alphonse Lavois, un dur à cuire, avons-nous dit.

Alix Jean l'a vérifié à ses dépens ;

Avant Alix Jean, l'évêché, le curé Barraud et " autres " en avaient eu déjà une certaine idée.

Comment un tel lutteur n'aurait-il pas eu de nombreux adversaires politiques ? Il en avait en effet. De tous bords. De gauche comme de droite. Les uns le disaient réactionnaire, selon d'autres il était anticlérical.

Mais de sa personne se dégageait une telle puissance qu'il réussit à s'imposer à ses compatriotes qui firent de lui un conseiller municipal pendant près d'un quart de siècle, et pendant quinze ans le premier magistrat de la commune.

Pourtant nous n'avons pas encore tout dit sur ce diable d'homme. Très vite après son arrivée à Dilay, il est bientôt nommé Président de la panification d'Ardin.

Sa réputation d'administrateur se répand sans doute jusque dans les communes voisines car en 1896 plusieurs cultivateurs de la laiterie de Béceleuf viennent solliciter son concours pour la création d'une nouvelle laiterie dont la position pourrait donner de bons résultats. Alphonse Lavois mesure-t-il le risque à courir ? Son tempérament de fonceur lui fait accepter le risque.

Alors le voilà du jour au lendemain créateur d'entreprise.

Une association aussitôt constituée élabore des statuts puis procède à l'élection d'un Conseil d'Administration dont il assure la présidence.

L'article 2 des statuts précise que " l'association a pour but l'acquisition d'un immeuble pour y établir la laiterie, l'installation des appareils nécessaires à cette laiterie, la fabrication en commun du beurre, et sa vente."

Il n'était pas rare, au temps des moulins, 'qu'un moulin à vent soit jumelé avec un moulin à eau. Ainsi en était-il à Ardin des deux moulins (à vent et à eau) de Bloué et des deux moulins (à vent et à eau) du Zelet.

L'emplacement d'un moulin à eau convient particulièrement pour installer une laiterie. Celui de Pierre Bonnaud situé sur le bord de l'Autize au Zelet est le plus proche à la fois du bourg et de la route départementale de Saint-Maixent à Fontenay. C'est l'endroit idéal.

L'accord avec Pierre Bonnaud se fait d'autant plus facilement qu'on ne lésine pas sur le prix.

Mais quel drôle de nom : le Zelet !

Alors, de sa propre autorité, Lavois décide que, dorénavant ce lieu-dit ne s'appellera plus : Zelet, mais Uzelet.



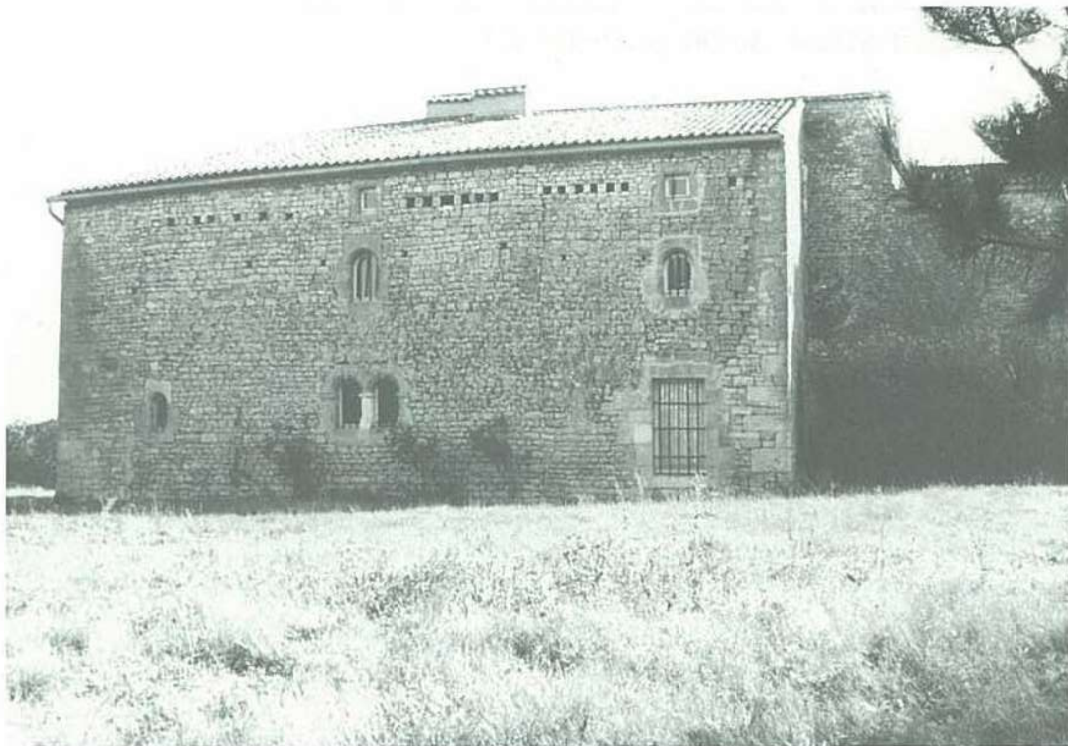
La beurrerie d'Uzelet
Extrait : 1re édition

Il n'y aura donc pas de laiterie du Zelet, mais la laiterie d'Uzelet. Uzelet, à l'oreille cela fait " use-lait ". Ne voilà-t-il pas un nom prédestiné pour une laiterie ?

Puis en un temps record, on construit, on transforme, on aménage. On démolit même pour avoir des pierres, la dernière des quatre tours de l'ancien château féodal de La Fosse !

Bientôt vont sortir d'un établissement tout neuf, les premiers exemplaires du beurre d'Uzelet. La laiterie prospère rapidement. La voilà en plein essor.

Soudain, tout semble perdu : en une nuit, une chaufferette ayant communiqué le feu à l'usine, celle-ci devient la proie des flammes...



Au logis de La Fosse
Cliché : Armand Barlet

Alphonse Lavois la fait reconstruire en un mois ! Et l'usine qu'on avait pu croire anéantie reprend son essor de plus belle !

Jusqu'en 1932, durant 36 années consécutives, Lavois est l'âme de notre beurrerie coopérative, laquelle en 1925 fait partie avec 42 autres laiteries des Deux-Sèvres de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou.

Pendant longtemps, chaque matin, de Dilay à Uzelet, puis d'Uzelet à Dilay, tintinnabulèrent les grelots d'un cheval : Lavois allait, dans son break à quatre roues, faire son inspection quotidienne à la laiterie.

Quelques minutes avant huit heures, un employé sortait dans la cour de l'usine, car, à huit heures précises, sans ralentir, l'attelage surgissait, tournant si court au coin de l'établissement que le personnel demeurait stupéfait en constatant chaque fois que l'angle du mur n'était pas écorné !

Le cheval stoppait soudain, toujours au même endroit, où l'employé de service le prenait en charge pendant que, en quelques enjambées, le président avait déjà commencé sa ronde par la grande salle de fabrication du beurre.

Lavois ne repartait, vers neuf ou dix heures qu'après avoir tout contrôlé.

A 76 ans, il estima qu'il avait bien gagné le droit au repos. D'ailleurs

ne laissait-il pas à celui qui prendrait la relève un établissement dont l'avenir semblait assuré, sinon prometteur ?



A la laiterie d'Uzelet : le quai.
Collection : Yves Gabilly

De fait, l'usine, tout d'abord, prend encore de l'extension avec la fabrication de la caséine, puis de la poudre de lait. Elle commence même à collecter le lait de chèvre.



Uzelet : la caséinerie.
Collection : Yves Gabilly

Mais à partir de 1956 une nouvelle politique fait rapidement son chemin : dans le but de promouvoir une plus grande rentabilité on procède à des regroupements qui s'opèrent, en principe, au bénéfice des coopératives les plus prospères.

C'est ainsi qu'en juin 1970 est fondée la **Co**opérative **La**itière de la **Gâ**tine et du **C**entre-**O**uest (CO.LA.GA.CO.) par l'union de cinq coopératives : Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Ouenne et Uzelet.

La vigilance attentive d'un Lavois, sa méfiance instinctive, auraient flairé le piège et son inébranlable détermination aurait fait échouer ce projet insensé !

Car, en fait d'union, bientôt Saint-Christophe et Sainte-Ouenne disparaissent, puis vient le tour de Ménigoute...

Enfin, ce qui était contenu en germe dans cette " Union ", Uzelet est amené en 1978 à se saborder devant Mazières qui devient " Société coopérative agricole laitière de la Gâtine " !

Que Mazières absorbe les coopératives plus faibles de Ménigoute et de Saint-Christophe-sur-Roc, soit ! Mais Sainte-Ouenne est plus éloignée de Mazières que d'Uzelet ; elle est limitrophe de Faye-sur-Ardin, donc du périmètre de ramassage d'Uzelet. C'est Uzelet qui aurait dû bénéficier de l'annexion de Sainte-Ouenne et ainsi subsister en prenant même de l'extension.

Car Uzelet a des titres à faire valoir : l'année précédant la malencontreuse union, l'usine a fabriqué 570 tonnes de beurre, grâce à l'apport de douze millions de litres de lait de vache. De plus, conséquence de l'extension de l'élevage caprin, plus d'un demi-million de litres de lait de chèvre ont été collectés cette même année. total : 12 500 000 litres soit 125 000 hectolitres.

Uzelet avec ses 1275 adhérents, emploie 19 salariés et 12 entrepreneurs. Elle collecte le lait dans un large rayon d'action couvrant notamment en plus d'Ardin, les communes de Coulonges, Saint-Laurs, Fenioux, Béceleuf, Faye, sur le territoire des Deux-Sèvres et, en Vendée : Saint-Hilaire-des-Loges, Foussais, Mervent, Vouvant, poussant une pointe jusqu'à Thouarsais-Bouildroux à une quinzaine de kilomètres de Chantonnay.

Si une fusion était à faire, Uzelet, de par sa taille devait s'imposer d'emblée comme un des principaux centres de regroupement.

S'il fallait en donner une preuve à postériori, il suffirait de rappeler les chiffres parus dans " L'économie agricole en 1977 ", chiffres cités par J. Combes et M. Luc dans " Les Pays des Deux-Sèvres " : Les laiteries coopératives dont le nombre était de 43 en 1925 ne sont plus que 28 en 1977. Les 15 laiteries disparues ont apporté leur collecte aux 28 restantes.

Malgré cet apport, 13 de ces dernières traitent encore moins de 100 000 hectolitres par an, y compris le lait de chèvre. (Rappelons qu'Uzelet en traitait déjà 125 000 hectolitres en 1969).

Le résultat est là. Dû à l'absence d'un homme. D'un seul. Un homme qui, si l'on avait voulu passer outre à son accord aurait fait un tel bruit dans Landerneau que le funeste projet serait resté mort-né.

Et si on avait tenté une manœuvre savante, un habile stratagème, une combine, en un mot si l'on avait usé de roublardise, eh bien ! en fait de roublardise, Lavois ne s'est jamais ni senti, ni trouvé en état d'infériorité.

Ce qui revient à dire que si aujourd'hui Lavois était encore vivant et Président, on ferait toujours du beurre à Uzelet. Tout comme on en fait toujours, près de chez nous, à la Chapelle-Thireuil.

Ce fut un coup dur pour Ardin. Pour tenter de sauver quelques emplois, le Conseil Municipal décida d'acheter les bâtiments industriels appartenant à la CO.LA.GA.CO., dans l'espoir qu'une entreprise pourrait s'y implanter.

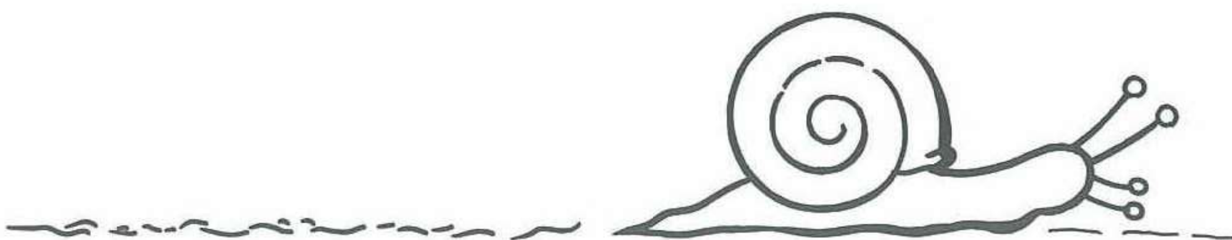
Hélas ! successivement, les Établissements Gautier Pierre, puis le groupe ALIDO-FRAIS, puis encore la société Renagel, spécialisés dans la conservation d'aliments par le froid, ont constitué autant d'échecs.

Apprenez donc, qu'à Uzelet, on a pu voir depuis, au lieu des belles mottes de beurre fin au goût délicat de noisette...
des lumas surgelés !!!
Irrémédiable gâchis !



Alphonse Lavois
Extrait : 1re édition

Assurément, là-haut, en attendant que Saint-Pierre lui ouvre la porte du paradis Alphonse Lavois, au purgatoire, enrage dans sa barbiche...



BETES NOIRES

Par une belle journée d'été de l'an 1866, les paysans qui étaient occupés aux travaux des champs, des deux côtés du chemin d'Ardin à Saint-Pompain, à quelques versennes en deça et au delà de l'Ouche aux Neau, entre le bois Sagord et Draye, crurent entendre un grondement assourdi en direction, semblait-il, de Lesson. aucun nuage n'assombrissait le ciel, le temps n'était pas à l'orage : il ne s'agissait point du tonnerre. Un moment après cependant, le bourdonnement paraissait s'amplifier. Quelque chose d'inconnu semblait, d'instant en instant, se rapprocher,.

Un nouveau chemin avait été construit, sur lequel on avait fixé deux bandes d'acier parallèles ; ce chemin enjambait l'Autize, en aval du moulin de La Roche, par un imposant viaduc.



Le " pont de La Roche "
Extrait : 1re édition

Le grondement devenait maintenant impressionnant. Les gens s'arrêtè-

rent de travailler ; les chevaux inquiets tournèrent plusieurs fois les oreilles d'avant en arrière, d'arrière en avant...

Sur le pont de La Roche apparaissait une masse brune et bientôt l'on pouvait distinguer une grosse machine, surmontée à l'avant d'un tuyau crachant de la fumée, et qui traînait à sa suite tout un chapelet de grands chars-à-bancs !

Les troupeaux affolés s'éloignaient au pas de course et les chevaux, maintenant se cabraient. Le bizarre convoi se déplaçait sur le nouveau chemin dans un étourdissant bruit de ferraille. Après l'Ouche-aux-neau il se dirigeait vers Coulonges à une vitesse si étonnante que Monsieur Tonnet lui-même, avec son meilleur attelage, sur la route impériale numéro un, n'aurait pu soutenir une pareille allure.

Hommes et bêtes de chez nous, venaient, pour la première fois de voir passer le train.

*
* *

Près de trente ans viennent de s'écouler. Depuis longtemps on a appris à connaître le train qui circule chaque jour sur les rails du chemin de fer de Niort à Angers. Beaucoup même sont montés, au moins une fois en wagon, pour aller à la foire à Niort.

Nous sommes en 1895.

Cette fois, ce sont les habitants de Guilbeau qui entendent à leur tour un ronflement inconnu. Car ce ne peut être le train : cela vient du côté de la Moulinotte, certainement sur la route de Niort à Coulonges.

Prudemment on s'approche à quelques pas du bord de la route, et l'on peut assister bientôt à un spectacle ahurissant : une voiture sans cheval, qui avance en pétéradant bruyamment, dans un nuage de poussière, et plus rapide qu'un bon tilbury attelé d'un pur sang.

Aux Cinq Chemins, la voiture sans cheval tourne à droite, et bientôt par l'allée du Bois-Rateau elle se dirige vers la grille du château.

C'est une voiture à pétrole, marque Panhard, avec moteur à l'arrière, roues ferrées pour l'hiver, pneumatiques pour la belle saison. C'est Ernest Tonnet qui la conduit et c'est, dit-on, la première automobile du département.

*
* *

1912. Pour peu que l'on se tienne à proximité de la grande route de Niort, on ne passe plus guère de journées sans voir circuler une, ou même plusieurs automobiles.

On parle maintenant d'aéroplanes ! ?

Certains affirment avoir déjà vu se déplacer dans le ciel un ballon. Après

tout, il y a tant d'inventions extraordinaires depuis quelques années qu'on ne s'en étonne pas outre mesure, d'autant plus que le ballon, explique-t-on, est gonflé avec un gaz plus léger que l'air. Mais l'aéroplane, c'est quelque chose d'incroyable.

Pourtant on chuchote que Marcel Tonnet, qui est ingénieur, s'est spécialisé dans cette science toute nouvelle qu'on appelle l'aviation. Il n'est pas souvent à Bois-Rateau : sa profession qui le passionne le retient, très loin, de l'autre côté de Paris, où l'on travaille à perfectionner monoplans et biplans, où on les expérimente...

Marcel Tonnet est déjà un habile pilote. Pourquoi ne viendrait-il pas au Bois-Rateau en aéroplane ? La distance n'est pas un obstacle insurmontable. Il y a maintenant quatre ans passés que Farman a parcouru un kilomètre en circuit fermé ; trois ans que Blériot a traversé la Manche ; d'ailleurs l'an dernier, Védrines a réussi, par escales, Paris-Madrid.

Il atterrirait à l'orée du bois, face à la cour d'honneur du château.

Par précaution cependant, il vaut mieux faire tomber auparavant, ces deux grands ormes qui se dressent à l'intérieur du champ au centre de deux petits chirons.

C'est entendu : la décision est prise. on va faire abattre les deux ormes centenaires pour permettre au fils de la maison, artisan de l'aviation naissante, de descendre du ciel face au château paternel.



Château de Bois-Rateau : façade sur cour d'honneur
Extrait : 1re édition

Hélas ! Le destin devait en décider autrement. Le 9 juin 1912, à Mourmelon, au cours d'un vol d'essai, Marcel Tonnet s'écrasait au sol avec son appareil... il avait vingt-cinq ans !

Hardi pionnier de l'aviation, aux ailes trop tôt brisées, comme il eût regretté, lui, l'arrière-petit-fils du capitaine Tonnet, de mourir si jeune, s'il eût pu deviner que trois ou quatre ans plus tard, dans ces mêmes ciels de Champagne et jusqu'en Picardie, Roland Garros et Georges Guynemer, moissonneraient sans lui les lauriers de la gloire !

*
* *

Il nous reste à signaler un dernier bourdonnement insolite. C'était en 1929. Un bruit de moteur, inhabituel, se faisait entendre à l'écart de tout chemin praticable, cela semblait se situer entre la Bonnauderie et la route de Chambron à Monzais.

Et l'engin était là en effet. Se déplaçant sans cesse du bout d'un champ à l'autre bout, virant avec aisance à chaque extrémité de la versenne, il traînait derrière lui une sorte de charrue qui ouvrait plusieurs sillons à la fois.

A la plus grande ferme de la commune, Alexandre Trouvé avait fait l'acquisition d'un tracteur.

Ce jour-là, Alcide Guérit, de La Dent, raconta qu'il avait aperçu dans la plaine de Bloué, " ine grousse bâte nègre ".

LOUIS DUTAUD

Louis Dutaud est né à Ardin le 15 juin 1883.

Son père qui était commerçant, fut maire d'Ardin pendant vingt deux ans, de 1886 à 1908.

Élu conseiller municipal le 12 juillet 1908, il devenait adjoint au maire le 2 août suivant ; il avait vingt cinq ans.

Deux ans plus tard, le 24 juillet 1910, il était élu brillamment au premier tour conseiller d'arrondissement pour le canton de Coulonges et le 25 septembre suivant il devenait maire d'Ardin.

Ayant perdu la majorité aux élections municipales de 1912, il dut céder l'écharpe de maire à Lavois, mais le 3 août 1913 il enlevait facilement dès le premier tour le siège de conseiller général du canton.

Mobilisé durant la guerre de 14-18, il reprit ensuite ses activités au conseil municipal d'Ardin et au conseil général où il fut constamment réélu. Il redevint maire d'Ardin en 1925.

En vue de préparer les élections sénatoriales du 9 janvier 1927, le parti radical socialiste auquel il appartenait organisa à Niort, le 2 janvier, un congrès républicain qui devait désigner les trois candidats radicaux pour le scrutin du dimanche suivant. Ce congrès réunit 449 délégués. Quinze postulants vinrent solliciter leur désignation devant ces délégués.

Au premier tour, Héry, sénateur sortant fut seul désigné par 377 voix. Venaient ensuite : Goirand, député ; Louis Dutaud, et Aguillon, sénateur sortant et maire de Parthenay.

Dutaud et Aguillon avaient obtenu le même nombre de voix : 140. Aguillon aurait voulu que Dutaud qui était le plus jeune se désistât en sa faveur, mais Dutaud, encouragé par ses amis, se maintint et, au deuxième tour il était désigné par 278 voix, de même que Goirand avec 245 voix pendant qu'Aguillon n'en recueillait que 154.

A l'élection du 9 janvier, trois listes étaient en présence : la liste radicale, une liste modérée et une liste socialiste, ainsi qu'une candidature individuelle : Aguillon.

Héry fut élu au premier tour par 410 voix. Les deux autres sièges étaient

en ballottage. Dutaud et Goirand avaient obtenu respectivement 378 et 373 voix. Les socialistes et Aguillon se retirèrent en faveur de Dutaud et Goirand qui furent élus au deuxième tour. Louis Dutaud avait 441 voix.

Lorsque, deux jours plus tard, le 11 janvier, le nouveau Sénat tenait sa première séance sous la présidence de son doyen d'âge, celui-ci avait à ses côtés comme secrétaires les six plus jeunes membres de la haute assemblée et parmi eux : Louis Dutaud.

Louis Dutaud, pourvu alors de son bâton de maréchal, devenu un des arbitres du parti radical-socialiste dans les Deux-Sèvres, aurait pu aspirer



Louis Dutaud, sénateur des Deux-Sèvres
Extrait : 1re édition

à demeurer dans les honneurs politiques jusqu'à un âge avancé. mais il fallait compter sans la fatalité.

Atteint d'une grave affection à l'estomac, il devait succomber le 23 juillet 1929, après avoir subi deux interventions chirurgicales. Il n'avait que quarante six ans.

A ses obsèques qui eurent lieu à Ardin, suivies par un millier de

personnes, neuf discours furent prononcés parmi lesquels ceux de Sassier, Préfet des Deux-Sèvres, de Héry et Goirand, sénateurs, de Jouffrault, député, de Demellier, Président du conseil général.

Nous emprunterons la conclusion au " Mémorial des Deux-Sèvres ". Ce journal qui aux débuts de la troisième République, avait soutenu la politique de Gambetta et de Jules Ferry, avait, depuis, beaucoup évolué vers la droite. Il avait soutenu activement la liste modérée aux élections sénatoriales de 1927 et, à cette occasion n'avait pas ménagé ses critiques à Louis Dutaud. C'est donc le jugement du parti adverse que nous allons rapporter, jugement qui ne saurait être enclin à une bienveillance excessive. Relatant, le lendemain des obsèques comment Louis Dutaud avait réussi une carrière politique particulièrement brillante et rapide, le " Mémorial " écrivait : " il y apportait sa jeunesse, les séductions d'un aimable bon-garçonnisme, une certaine facilité d'élocution qui lui venait de ses études classiques, un réel bon sens. Bref c'était un homme sympathique au tempérament de bon bourgeois campagnard. "

LES GRANDS TRAVAUX A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

C'est le 30 mars 1930 que le conseil municipal d'Ardin après avoir pris connaissance d'une étude fournie par Marchand, ingénieur hydrotechnicien à Niort, décide la création dans la commune d'un service de distribution d'eau potable sous pression s'étendant en plus du bourg à Dilay, la Villedé, la Gâconnière, le Chiron, la Barre, Mortay, la Bressonnière, Chambron, Bloué, Grignon, Saint-Goard, La Combe, le Vivier, la Gâteaudière, Guilbeau, Bignon et les fermes isolées.

L'eau doit être fournie par les sources de la Marbrière et de Grignon.

Par canalisation séparée, la source de la Marbrière est destinée à l'alimentation de la partie nord de la commune par un château d'eau à La Villedé ; la source de Grignon devant alimenter le bourg et le sud de la commune par un château d'eau à Chambron.

Après avoir procédé à l'analyse chimique et bactériologique de ces deux sources, les essais quantitatifs sont faits en juillet-août 1931.

Le projet proposé par Marchand, comprenant captages, canalisations, réservoirs et machines est adopté le 16 août 1931. Mais le conseil municipal ayant sollicité une subvention, il faut attendre jusqu'au 10 février 1934 une réponse favorable du ministère de l'agriculture (subvention accordée : 50 %).

Par lettre du Préfet du 14 février 1934, la dérivation des eaux des sources de Grignon et de la Marbrière est déclarée d'utilité publique et la commune ayant obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt au taux de 6 % remboursable en trente années à partir de 1935, il est procédé aux expropriations des terrains dont la cession est nécessaire pour les travaux.

L'adjudication a lieu le 20 juin 1934 et le service de distribution d'eau peut commencer à fonctionner au début de 1935.

Mais il s'avère bientôt qu'en période de sécheresse, la source de Grignon ne peut suffire aux besoins de la consommation, et le 27 février 1949, le

conseil municipal approuve le projet de recherche d'une nouvelle source à l'Apparent.

Les travaux de captage de cette nouvelle source sont entrepris dès la fin de 1949 et, le 26 novembre 1950, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'utilisation et en même temps d'étendre la distribution aux hameaux de Bois-Bruneau, Pychoreau et le Fergnon. Le plan établi par Marchand, directeur des travaux n'a pas prévu de conduire l'eau jusqu'au domicile de Guy Aimon, le chemin desservant le moulin de Barredé ne figurant pas au nombre des chemins ruraux reconnus.

Cette omission regrettable et sans doute involontaire, a placé les élus communaux dans une situation délicate et a failli entraîner la commune dans un nouveau procès, lequel n'a été évité qu'au prix d'une crise municipale.

Le 20 mars 1955, le conseil municipal nouvellement élu, en approuvant le devis qui prévoit l'extension en eau potable chez Aimon, pense ainsi mettre un point final à la réalisation de ce premier grand projet communal.

C'était sans compter sur l'inévitable usure à terme des installations. En 1973, les châteaux d'eau nécessitent des réparations d'un coût si élevé qu'il apparaît plus rentable à nos élus d'acheter l'eau en gros au S.I.A.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Gâtine). A cet effet, est signée avec ce syndicat une convention d'une durée de dix ans avec renouvellement par tacite reconduction d'année en année.

Mais le S.I.A.E.G. qui avait d'abord confié la gestion de la distribution d'eau au S.I.E.D.S. (Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres) décide en 1978 d'en confier désormais la gestion à la Société Lyonnaise des Eaux. Ce changement de gestionnaire a pour effet d'augmenter anormalement le prix de l'eau (augmentation annuelle moyenne de plus de 20 %). De plus l'eau fournie est périodiquement de qualité médiocre.

En 1973, on n'envisageait pas, tout au moins à Ardin d'autre mode de distribution d'eau potable que celui basé sur le vieux principe des vases communicants, c'est-à-dire avec château d'eau. En 1985, douze ans après, l'eau captée à la source et refoulée dans un réservoir-relais, en partie enterré peut être distribuée grâce à une "station de surpression". Plus besoin de prévoir la remise en service de châteaux d'eau désormais inutiles

Dès lors, puisque la convention liant la commune au S.I.A.E.G. est arrivée à expiration, que les conditions de prix et de qualité de l'eau offerte ne donnent pas satisfaction, pourquoi, si l'eau fournie par des captages locaux est, après analyse, reconnue de bonne qualité et si le débit est

suffisant pour assurer les besoins de la commune, ne pas en revenir à l'exploitation d'un service d'eau local ?

Et c'est ainsi que, toutes analyses effectuées, toutes reconnaissances de débit réalisées et un projet de captage d'appoint prévu, pendant que nos vieux châteaux d'eau ne font plus qu'encombrer le paysage de leur disgracieuse silhouette, l'eau potable nous est fournie de nouveau depuis le 28 août 1985 par la source de La Marbrière.

*
* *

En 1965, un autre grand projet était en chantier : le remembrement.

Le plan de remembrement de la commune d'Ardin, proposé par Bouthier expert-géomètre à Niort a été déposé à la mairie de 10 janvier 1964.

La superficie totale de la commune est de 2 865 hectares dont 2 774 hectares représentent la partie cultivable. La surface à remembrer concerne 1 019 hectares et s'étend en outre sur une portion du territoire des communes voisines de Coulonges, Béceleuf et Faye : le total représente 1 452 hectares.

Pour cela il faudra :

arracher 65 302 mètres de haies ;
démolir 1 363 mètres de murs ;
rendre cultivables 18 710 mètres carrés de friches, bois, taillis et carrières ;
supprimer et mettre en état de culture 15 530 mètres de chemins ;
créer et empierrer 34 846 mètres de chemins nouveaux.

Toutes ces opérations seront terminées en 1967.

Dans les 1 019 hectares remembrés sur le territoire communal, le nombre de parcelles est ramené de 2 200 à 694.

Ces travaux, pour importants qu'ils soient, ne concernaient que la partie sud de la commune, la moins accidentée, la moins boisée.

Mais voilà que Saint-Laurs décide à son tour d'entreprendre des opérations de remembrement. Une demande est alors faite et acceptée d'une extension sur Ardin, donc sur la partie nord de la commune, la plus accidentée, la plus boisée.

Les travaux réalisés ont encore nécessité sur cette partie de notre commune, l'arrachage de 75 500 mètres de haies et de 2 950 mètres carrés de bois. Il a fallu en outre supprimer 7 600 mètres de chemins et en empierrer d'autre part 10 455 mètres.

86 propriétaires étaient concernés par ces opérations. Un tel bouleversement de leur paysage familier ne pouvait manquer de se heurter à des résistances farouches de quelques-uns d'entre eux. De Tribunal Administratif en Conseil d'État, les contestaires ont tenté l'impossible.

*
* *

Adduction d'eau potable, remembrement, travaux longs et coûteux, mais travaux nécessaires que l'on aura su réaliser à temps à Ardin pour ne pas se laisser dépasser par le progrès.

AVANT QU'A TOUT JAMAIS L'OUBLI NE S'EN EMPARE

I - LE PARLER

Nous voudrions pouvoir raconter dans le détail les habitudes et coutumes particulières aux habitants d'Ardin dans les siècles passés. Nous manquons pour cela de documents. Aussi nous résignerons-nous à remonter seulement au début de notre siècle ou à la fin du siècle dernier pour essayer de fixer une époque avant que les derniers témoins viennent à disparaître. D'ailleurs, certains des aspects de la vie que nous allons évoquer n'avaient sans doute pas subi de modifications notables depuis des temps plus ou moins lointains.

Afin de rester le plus possible dans la vérité historique, nous serons conduits à employer des mots ou expressions empruntés au vieux parler d'Ardin, ce vieux parler qui donnait tant de charme et de fraîcheur à la vie de nos hameaux.

Du patois ! diront certains, un tantinet méprisants, oubliant que Rabelais et D'Aubigné ont enrichi leur vocabulaire de nombreux termes puisés dans le dialecte poitevin.

Soit ! du patois ! et avec Pierre d'Angles nous n'en ressentons aucun complexe :

"Ce vieux patois

Le citadin se rit parfois
Du paysan parlant patois ;
Mais lui ne parle pas, il cause
Et ne dit rien : c'est autre chose !

Il cause à tort et à travers
De ce qu'il comprend à l'envers
Il ferait mieux de se taire
Comme un paysan sait le faire.

Le paysan dit quand il sait ;
Quand il ne sait pas, il se tait,
Mais dans son patois qui sent l'herbe,
Quand il parle, c'est en proverbes.

Il n'a rien perdu du bon sens
Qui fait de chaque paysan
Celui qui garde et qui conserve,
Qui réfléchit et qui observe.

Ce vieux patois qui vous déplaît
Est la semence du français
Dont vous égrenez les épis
Sans hélas ! en garder l'esprit !

Moquez, moquez notre patois
Citadins badauds et pantois
Nous avons, pour rire, narquois,
Plus que vous de ris au carquois !

Nous conservons notre patois,
Notre esprit, nos sabots de bois,
Nous n'ajoutons rien d'étranger
au vieux françois, que vous changez.

Tant que, si revenait, Ronsard,
Rabelais, Villon ou Ponsard
Il leur faudrait parler patois
Pour retrouver ce vieux françois...

Nous parlons, nous, dans nos patois,
Comme l'on parlait autrefois :
"Hardi, galant, frisque, de hait
N'aimant et pensant que français."

Pierre d'Angles

Nous avons dit : le vieux parler d'Ardin et non le vieux parler du Poitou ; c'est que celui-ci n'est pas exactement le même dans toute la province, présentant quelques différences mineures du bocage à la plaine ou au marais, parfois d'un canton à l'autre.

Mais voilà que cette langue régionale force les portes de l'université : l'arrêté du 15 juin 1982 du Ministre de l'Éducation Nationale prévoit une

épreuve écrite facultative de " poitevin " pour le concours d'entrée à l'École Normale.

A Niort, le texte qui fut alors proposé aux candidats élèves-maîtres pour cette épreuve est signée... Gheingru. C'est donc du plus pur parler ancien d'Ardin. Naturellement, les variantes du " poitevin " bien que légères sont telles qu'aucun texte, tel celui de Gheingru, ne peut prétendre représenter le vocabulaire modèle. Si ce texte a été choisi c'est sans doute pour un ensemble de qualités qui en font une véritable page d'anthologie. Voici :

L'arbiaise

P'tit paragheot pieure sus san coutil. Le gars qui quemande au dortoir li a-t-allonghé ine tape, pasque, à la douche, le yitait pas san pyjhama. Tous les âtres avant rigolé d'li ! Peurtant p'tit paragheot a pas pou d'l'éve ; chin li l'a traveursé la grand rivère, deursé dret sus les z'ortailles avec l'ève frède au ras dau na ! Mais olé san peurma pyjhama pis sa peurmère douche chade...

Beule pas p'tit paragheot !...
Te queneut la passe-rousse et le jhaunet dans veugnes...
T'as dénighé l'aubré, l'émouchet pis la cossarde...
T'as abeuché la tourte dau boué, calé ta tâte dans la cracotte dau chavant, effourvaillé la frazaille...
T'as pas pou d'l'aspic roughe qui s'enveuryoune dans les rouches...
T'as ébeurné la couète à tout pien d'alans...
T'as peurmené dans tes goussets la lavruche et la gueurnoye...

T'as vu l'arbiaise, thiette épouvessante bâte de sorcère, nègre et jhane, qui traveurse les fiames ! De diène p'tit paragheot, te l'as vu queume i t'vouet !...

T'as seuché l'harbe à l'oraghe, qui s'pendeurye au pianchet et qu'y avire la chaline...

Te sais l'endret daus mousserounères mais, tout queume les nics, t'o dis pas sos la latte pasque, raide, les z'us seriant quiaires, les potirons pardus...

Te queneus l'heure au soulail et t'as vu l'soulail paimpa l'éve sus la rivère...
Te queneus la musse de leuvre, l'collet — ine mouain, in pouce de jha — la coqueille de luma peurçaille peur fouère v'ni les peurdrix, l'aye dau lapinot tapé dans l'émorche, les trains dau biaira, l'éthiurou et l'rat-liran...
T'as bu l'poussis d'ranze et l'éve sus les kious...
T'as matrouillé la corme varte, supé l'pinêt d'prunelle et soumaillé sus l'sarpoulet... et pis... et pis... ben raide cor d'atres !!!

mais te queneussais pas l'pyjhama pis la douche chade !...

Pieure pu, p'tit paragheot, et ren, et ren !...
T'as vu l'arbiaise !

Gheingru

La passe-rousse et le jaunet : petits oiseaux de l'ordre des passereaux
L'aubré, l'émouchet pis la cossarde : le faucon hobereau, l'épervier puis la buse.
T'as abeuché la tourte dau boué : tu as donné la becquée à la tourterelle des bois.
Calé ta tâte dans la cracotte dau chavant, effourvaillé la frazaille : rentré ta tête dans l'arbre creux du chat-huant (chouette hulotte) effarouché la chouette effraie.
T'as pas pou d'l'aspic roughe qui s'enveuryoune dans les rouches : Tu n'as pas peur de la couleuvre vipérine qui s'enroule dans les laîches.
T'as ébeurné la couète à tout pien d'alans : Tu as (écrasé la queue) marché sur la queue à beaucoup de couleuvres.
T'as peurmené dans tes goussets la lavruche et la gueurnoye : Tu as transporté dans tes poches de pantalon le lézard et la grenouille.
L'arbiaise, bâte nègre et jhane qui traveurse les fiames : la salamandre, genre de batracien noir avec des taches jaunes. On dit qu'elle peut traverser les flammes sans se brûler.
De diène : (interjection qui sert à renforcer une affirmation jusqu'à la rendre indiscutable)
mousserounère : endroit où poussent au printemps les tricholomes de la Saint-Georges appelés chez nous mousserons ; ce sont dans les prés, dans les pâturages, parfois aussi dans les haies des ronds où l'herbe est plus haute, plus drue et plus verte.
Potirons : champignons (tous les champignons sont appelés des potirons)
Les trains dau biaira, l'éthiurou et l'rat-liran : les traces du blaireau, l'écureuil et le loir.

Arrête de pleurer petit paragheot !
Le " gars " méchant qui t'a giflé serait bien incapable, lui, de fabriquer un collet et surtout de le tendre à bonne hauteur — une main un pouce de haut — dans la coulée du lièvre, et il pourrait bien, cent fois, passer tout près sans jamais apercevoir l'œil rond du " lapinot " tapi dans la touffe d'herbe sèche. A-t-il seulement la moindre idée de la façon de faire venir les perdrix en soufflant dans une coquille d'escargot percée ?

Quant à " tous les autres qui ont ri de toi ", ceux qui ont chez eux une salle de bains, qui connaissent depuis leur plus jeune âge ce curieux accoutrement nommé pyjama que l'on enlève sous la douche, la douche chaude pour épidermes sensibles, ils riraient moins s'il leur fallait, à tes côtés, traverser l'Autize, " dressé droit sur les orteils " avec l'eau froide au ras du nez.

Mais c'est bien vrai qu'en ce temps-là, pour un petit paysan, c'était dur les premiers jours, la vie en internat.

Jusqu'à la dernière guerre, tous les enfants qui venaient au monde dans l'un des quarante deux hameaux ou écarts de notre commune n'apprenaient à parler qu'en notre patois local.

Exception faite de quelques familles du bourg (essentiellement des notables), ce n'est qu'à leur entrée à l'école qu'ils entendaient pour la première fois une langue nouvelle, le français. Mais dès la sortie en récréation, cette langue nouvelle, étrangère pour eux, était abandonnée.

La scolarité terminée, si l'on excepte pour les garçons le temps passé au service militaire, le langage officiel n'était parlé qu'en de rares occasions.

Aujourd'hui, les contraintes de la vie actuelle imposent de plus en plus l'abandon du patois : bientôt, la plupart des jeunes Ardinois seront incapables de prononcer correctement un pyjhama ou un coutê !

On aura oublié d'ici peu que si la poule caquette, parfois aussi elle teurlasse et que la poule naine se nomme la pompette.

Voyez avec quelle richesse de vocabulaire, Gheingru évoque la chaleur accablante qui pèse sur une certaine cour de ferme, un jour de plein été, à l'heure de la sieste, quand, écrasé de fatigue, Onésime dort sur la paille du hangar, que le bœuf rumine et bat des paupières pour éloigner les taons, que le chien, langue pendante, respiration saccadée, soudain agacé, happe un moucheron qui le taquine et qu'un papillon vient de se poser sur le petit chardon bleu :

Métive

La pompette teurlasse : a charche in nic dans l'feni.
Les mouênets ébaffés baillotant sos les teublles
Avezé sus la paille dau balet, le nombourail en jha,
Nésime do. La goule deuvarte le ronflle tant qu'le peu...
On li vouet la graguenette.
Le bu rinjhe et quelouette daux z'ails peure avira les tans.
La tounelle est qu'moinçaille dans les dares.
Les fourches à trois dés sont piquailles drêt d'ssus...
Su le p'tit chardin biu y'a-t-in parpaillin.
D'quinte le poué fra, le chein dalte, bave, gueune,
Pis engoule in beuillan qui l'ayhine.
Dans la rivère, la taure s'émouchaille sos n'in vargne.
Les choux-vache, rin qu'piantés, queurvant d'sé
Su thiau guaret grâlé.
A coûté dau sujhea, la charrie luse sos l'soulail.
Les auvents sont feurmés.
In drôle vesique dans n'in veurjha.
O fouet cha sus les beuilles.

Gheingru

Mêtive : Été - temps de la moisson
Les mouênêts ébaffés, baillotant sos les teublles : les moineaux fatigués par la chaleur, ouvrent et ferment le bec, sous les tuiles.
Le nombourail en jha : le nombril en haut.
La graguenette : la luette (Onésime dort la bouche ouverte, il ronfle, on lui voit jusqu'au fond de la gorge)
La tounelle : meule de gerbes de forme conique.
D'quinte le poué fra : Près du puits frais.
In vargne : un aulne.
Sujhea : sureau.
Vesiquer : fureter, fouiner.
Les beuilles : les chaumes.

Mais Gheingru sait aussi dessiner.



Dis pépé
Dessin de Gheingu

II L'HABITATION

Les plus vieilles ruines des plus vieilles maisons attestent que le matériau de construction utilisé depuis des siècles était la pierre : moellons pour les murs, pierres de taille pour les jambages et les linteaux des ouvertures et l'appui des fenêtres. La couverture en tuiles creuses est au moins aussi ancienne. Ces maisons ne comportaient alors qu'une seule pièce meublable, laquelle communiquait avec le cellier servant en même temps de débarras. Dans les fermes il y avait en outre le local où couchaient les domestiques de culture : la chambre des valets.

Au fur et à mesure que les plus anciennes bâtisses sont tombées en ruines, on s'est mis à construire des maisons d'un type nouveau, en même temps qu'on apprenait à protéger la maçonnerie de moellons par un crépi moucheté au mortier de chaux. Voici ce qu'est devenue alors l'habitation classique des paysans ou des artisans de nos hameaux, telle que la disposition essentielle s'offre fréquemment à nos yeux.

La porte d'entrée, porte pleine surmontée d'une imposte, est située sur la cour au milieu de la façade et donne accès dans un couloir appelé le corridor. A droite et à gauche du corridor, deux portes, face à face, ouvrent, l'une sur la pièce principale, l'autre sur la chambre " ciraille ".

Le fond du corridor est occupé par deux autres portes dont l'une conduit à un débarras et, de là ordinairement à la cave ; l'autre donne sur l'escalier du grenier ou " pianchet ". Dans l'extrémité du mur de droite, côté cour, juste derrière la porte d'entrée, une sorte de niche a été ménagée, dont la base est faite d'une large pierre taillée de façon à laisser un rebord à l'avant, c'est " l'aiguia ". Lorsqu'on revient du puits avec le seau plein, on met le seau dans l'aiguia et l'on pose dessus, en travers, la " coussotte " qui sert à puiser l'eau pour la cuisine et qui peut servir aussi à faire couler l'eau lentement pour permettre de se laver les mains. Au bout de l'aiguia, donnant sur la cour, une petite lucarne vitrée laisse filtrer un peu de clarté du dehors. Au-dessous de cette lucarne, un trou percé dans le mur, à la base de l'aiguia permet l'écoulement de l'eau usée.

La pièce principale sert à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Elle est éclairée par une fenêtre sur la façade et, si l'étable n'est pas contiguë, par une deuxième fenêtre sur le côté. Le sol est de terre battue, c'est " la piace ". Les planches formant le parquet du grenier, clouées sur les solives, tiennent lieu de plafond, et ça s'appelle encore le pianchet.

Les murs, crépis, sont blanchis au lait de chaux, une fois l'an, avant les fêtes de Pâques.

Nous n'avons pas dit le nom de cette pièce. Là encore c'est un même mot qui sert à désigner l'habitation tout entière et sa pièce principale : c'est toujours " la mouésain ". La mouésain est chauffée par une vaste cheminée où pend la crémaillère. Lorsque la ménagère a besoin de mettre

chauffer la poêle à frire au-dessus du feu de bois, elle la pose sur le porte-poêle qu'elle accroche à la crémaillère. Un garde-cendres est disposé sur le foyer, et, sur les côtés de ce foyer s'appuient la pelle pour relever les cendres et les pincettes pour attiser le feu. On ne souffle pas sur le feu : on le " buffe " avec le " buffet " que l'on peut voir pendre à un clou sur le côté de la cheminée.

Toute la cuisine, pourtant réduite le plus souvent à un seul plat de légumes ne peut pas toujours se faire dans la poêle à frire, ou dans la marmite qui s'accroche directement à la crémaillère, ou dans le pot qui se place juste devant le feu ; aussi, près de la cheminée, dans l'épaisseur du mur, on a réservé l'emplacement du potager.

Le potager comporte essentiellement, à quelque quatre-vingts centimètres de hauteur, une grande dalle de pierre faisant un peu saillie à l'avant et dans l'épaisseur de laquelle ont été taillés de deux à quatre trous. Ces trous reçoivent les " potins " à base carrée, évasés vers le haut et dont la partie inférieure supporte une petite grille de fonte. Ainsi aménagés, ils constituent chacun un véritable réchaud que l'on alimente avec la braise du foyer et au-dessus desquels, posés sur des " chevrettes " on peut faire chauffer des " casses ", des " caramets " ou n'importe quelles autres casseroles. La cendre produite par ces réchauds tombe à travers les grilles sur une autre dalle de pierre située à une vingtaine de centimètres plus bas. Cet énorme cendrier est fermé par des pierres de taille scellées au mortier, sauf en son milieu où une ouverture est conservée pour permettre le tirage et d'autre part pour pouvoir enlever les cendres en excès avec une pelle. La partie inférieure du potager forme, au niveau de la place une sorte de niche où l'on range le chaudron à vaisselle et les marmites. La largeur du potager varie suivant le nombre de potins, de quatre-vingts centimètres à un mètre ou plus ; sa profondeur à l'intérieur du mur est d'environ cinquante centimètres et sa hauteur totale un mètre quatre-vingts à deux mètres, ce qui permet d'aménager au-dessus des potins, un placard avec une étagère. Ce placard est fermé quand le potager n'est pas en service. La femme y range des ustensiles de cuisine.

Mais la plus grande partie de la vaisselle trouve place dans le bas du vaisselier, la partie supérieure de ce meuble étant réservée à l'exposition des assiettes d'ornement en faïence, à fleurs, alignées les unes contre les autres sur toute la largeur de trois étagères superposées.

Le linge est entassé dans les " cabinets ". Les cabinets comme le vaisselier, sont parfois de noyer, et plus souvent d'orme ou de cerisier. Leurs portes sont à panneaux dont les montants sont chanfreinés et la traverse supérieure moulurée dans toute sa longueur. A l'avant, les pieds sont parfois sculptés en colimaçon et les traverses qui terminent le bas de ces meubles rustiques, entre les pieds, sur le devant et sur les côtés sont également moulurées dans toute leur longueur. Des fiches tiennent lieu de char-

nières, et chaque porte et chaque tiroir a son entrée de serrure en fer poli, très longue et ajourée comme une dentelle.

Les anciens lits à quenouilles sont devenus rares ; ils ont fait place à des lits également en bois, montés sur des petites roulettes. Au-dessus du lit, une corniche fixée aux solives du pianchet forme une sorte de baldaquin où sont accrochés deux très grands rideaux de coton à ramages, agrémentés en haut de grands volants froncés, et, sur les bords, d'une frange à pompons. La nuit, s'il fait froid lorsqu'on est couché, on tire les rideaux et le lit ainsi complètement enveloppé pourrait faire penser au berceau de quelque Pantagruel. Le jour, les rideaux sont ramenés sur les " dossiers ", à la tête et au pied du lit, laissant apparaître la courtepointe, les oreillers et l'énorme édredon rouge. Quelques chaises de paille ou de jonc, au dossier droit, sont placées sur le devant. On en a bien besoin au moment du coucher, car après être grimpé sur l'une d'elles il faut encore lever très haut la jambe pour parvenir à se hisser jusqu'aux draps. Quand on a réussi à se glisser entre les draps, alors on enfonce tout de son long dans la plume des couettes, lesquelles sont placées sur la ballière qui elle-même recouvre l'épaisse paillasse bourrée à craquer de " feuilles " de maïs ou de paille d'avoine.



Le lit 1900 avec ses grands rideaux de coton à ramages
Cliché : Michel Servant

Le bougeoir est à portée de la main, sur la table de nuit.

Les heures s'écoulent lentement au tic-tac de la haute pendule à boîtier et balancier fleuris qu'on appelle le " relojhe " et dont le cadran comporte parfois une troisième aiguille indiquant le quantième du mois.

Flanquée de ses deux bancs de bois, la table, vers le milieu de la piace, est rectangulaire et massive avec, au bout, dans toute sa largeur un tiroir profond où l'on range le pain de cinq livres, les fourchettes et les cuillères en étain ainsi que les couteaux des femmes — les hommes ayant toujours leur couteau dans la poche du pantalon — Au-dessus de la table, la lampe à pétrole avec son abat-jour est suspendue à une solive par un crochet fait d'un simple morceau de fil de fer recourbé aux deux bouts. Un autre crochet semblable, pouvant tenir lieu de rallonge, permet de baisser la lampe lorsque les femmes ont besoin de voir plus clair pour leurs travaux à la veillée.

Plus près de la cheminée, le jambon est lui aussi accroché au pianchet.

En un point de l'espace demeuré libre, une sorte de perche s'élève verticalement, la base s'appuyant dans une " potère " ménagée dans la piace, la partie supérieure s'engageant dans un trou circulaire percé dans une planche épaisse fixée à une solive. Ainsi installée, cette perche peut aisément pivoter sur elle-même et elle porte, en bas, solidement attaché par le côté une sorte de châssis en tronc de pyramide formé de quatre montants de bois disposés sur roulettes et reliés à la hauteur d'une poitrine de bébé par un collier de bois que l'on ouvre ou referme grâce à une charnière. Cette ingénieuse invention s'appelle le " virou ". Lorsque l'enfant commence à faire ses premiers pas on le met de temps en temps dans le virou : les petits bras prennent appui aux aisselles sur le collier de bois, les petits pieds touchent juste à terre, notre marmot peut de la sorte, à volonté, s'exercer à marcher en tournant dans le virou, pendant que la mère, en toute tranquillité, vaque à ses occupations diverses.

De l'autre côté du corridor, symétrique à la mouésain, est la " chambre ciraille ", ainsi nommée parce que la piace au lieu d'être en terre battue est un pianchet ciré. Là encore les murs sont crépis et blanchis à la chaux, mais la cheminée dépourvue de crémaillère est beaucoup moins grande. Le mobilier comprend quelques chaises de paille, un lit, un ou deux cabinets et une table, ronde ou ovale, aux pieds artistement tournés.

On y pénètre le moins souvent possible : c'est une pièce de luxe, qui est de peu d'utilité, si ce n'est que la fille de la maison y reçoit son galant.

Les principales servitudes, outre le pianchet et la cave ou le cellier, sont le balet et le fournil-buanderie. Les animaux domestiques sont logés dans



1880, 15 août - C'est la Saint-Napoléon, jour de " la fête aux maçons ". François, " maître-maçon " est au milieu de ses " compagnons ". Tous sont en habit de fête pour la photo souvenir.

Extrait : 1re édition

les écuries et les toits : écurie aux chevaux, mais aussi écurie aux vaches et non étable, " têt " aux poules et têt aux·gorets. Le foin est mis à l'abri dans la grange, parfois même dans un fenil.

Les costumes traditionnels de jadis sont en grande partie abandonnés. le premier quart de ce siècle voit disparaître les derniers paysans portant encore, les jours de fête, la blouse bleue aux plis flottants. Quelques années plus tard, disparaissent à leur tour les dernières coiffes de nos paysannes, coiffes à la blancheur immaculée, dont le fond était muni d'un écusson carré et qu'on nommait chez nous les " capuchons ".



Ardinoise en costume des dimanches (vers 1910)

III LES TRAVAUX

La plupart des gros travaux d'autrefois étaient sensiblement les mêmes très loin autour de chez nous ; de nombreux écrits leur ont été consacrés : il n'y a pas à craindre " que l'oubli s'en empare ". Aussi ne retiendrons nous que ceux qui, sans être propres à Ardin sont en d'autres lieux, soit un peu, soit beaucoup, différents : le battage des céréales et surtout le lavage du linge.

Le battage commençait aussitôt la moisson terminée.

En attendant de transporter les gerbes par grandes charretées à l'aire où elles seront battues on les avait disposées en " châtelets ". Chaque châtelet comprenant seize gerbes : quatre fois quatre gerbes superposées en forme de croix, les épis se recouvrant au milieu afin de protéger le plus possible les grains de la germination en cas de pluie abondante.

En ce temps-là, on battait au rouleau. L'aire de battage était aménagée dans la cour ou dans un pâtis voisin. Les gerbes, déliées, étaient disposées en cercles concentriques en allant du centre vers les bords, les épis de chaque cercle ainsi formé reposant sur la paille du cercle prédédent. On laissait " soleiller " un moment et le rouleau attelé d'un cheval pouvait alors entrer en action, évoluant en tous sens sur " l'airaille " pendant que des aides avec leurs fléaux essayaient d'égrener les épis qui avaient échappé au rouleau. Ce premier travail terminé, on levait l'airaille, c'est-à-dire qu'on

enlevait la paille à la fourche, en ayant soin de la secouer pour faire tomber les grains qui pourraient y rester. Alors, avec les " rabales ", en com-



Scène de battage au rouleau. Francet, Désiré, Guste et Alice poussent la rabale

mençant par l'extérieur, on ramenait au milieu pour en former un tas, la couche de grains et de balles que la paille enlevée laissait maintenant apparaître. Ensuite on apportait le " moulin à venta " qui allait permettre de rejeter les balles à l'avant, pendant qu'à l'arrière, avec un " rabalain " on tirait le grain à peu près propre sur une " barne " disposée pour le recevoir.

Il n'y avait plus, tant qu'il restait des gerbes, qu'à recommencer une nouvelle airaille.

Mais voilà que Baillet, maréchal au bourg a fait l'acquisition d'une " machine à battre ". Bientôt toutes les exploitations de quelque importance se mettent à " battre à la machine ".

La machine à battre de Baillet comprend trois éléments : la chaudière, la vanneuse et le monte-paille. On y attelle des bœufs pour la transporter de ferme en ferme. Par nos mauvais chemins il faut bien compter pour cela six paires de bœufs : trois pour la chaudière, deux pour la vanneuse, l'autre pour le monte-paille.

Les gerbiers sont des meules à base circulaire, s'élargissant au départ pour se terminer ensuite en pointe ; on les appelle les " tounelles ". La grande tounelle est faite des gerbes de froment ; l'avoine et l'orge sont d'ordinaire dans la petite tounelle. Entre les deux tounelles on a réservé la place de la vanneuse.

Lorsque la machine a battre est arrivée dans l'aire, il s'agit de l'installer, opération délicate qui est menée à bien sous les ordres de deux mécaniciens. Le chef mécanicien qui revient tous les ans " suivre " la machine à Baillet, c'est ce petit homme trapu, à la casquette enfoncée sur un visage noirci par la poussière, un mouchoir noué autour du cou : il s'appelle Cadet.

Cadet a l'œil partout. on lui installe une petite table et une chaise près de la chaudière dont il alimente constamment le foyer en briquettes de charbon, et c'est là qu'on lui apporte ses repas.

Grâce à l'entraide entre paysans de hameaux voisins, on arrive dans la plupart des fermes à battre en moins d'une journée. Il faut dire qu'une trentaine d'hommes y sont employés à la fois : quatre ou cinq sur la tounelle ; six sur la vanneuse pour approvisionner, défaire les liens, engrener ; aux sacs une dizaine de jeunes gars solides ; six à dix pour faire le pailler ; il en faut bien encore deux aux courtes-pailles, deux aux balles, deux à peigner le pailler.

On mange à la ferme où l'on bat, aussi au moment du repas c'est trente ou trente-cinq couverts que la fermière doit dresser sur des grandes tables, simples planches posées sur des tréteaux installés pour la circonstance dans un balet. Et ne soyons pas étonnés s'il faut une personne exprès pendant le travail comme pendant le repas pour tirer à boire et approcher les bouteilles.

*
* *

De nos jours où chaque foyer possède sa machine à laver, le blanchissage du linge est en tous lieux identique.

Autrefois il en allait différemment.

Seuls, d'une région à l'autre, le savonnage et le décrassage s'accomplissaient de façon à peu près semblable.

Mais dans certains bourgs sans ruisseau ni fontaine, c'était l'eau de la citerne qui servait au rinçage, opération pourtant essentielle pour obtenir du linge bien blanc.

Ardin, par contre, est l'un de ces territoires que la nature a dotés d'une rivière ; chez nous, de toutes parts, à flanc de coteau jaillissent des sources d'eau vive : le rinçage du linge pouvait s'effectuer à l'eau courante. Certains endroits de l'Autize et du Doré étaient aménagés à cet effet. De plus, la commune était pourvue d'un remarquable réseau d'une vingtaine de lavoirs. Chacun de ces lavoirs, alimenté par l'eau d'une fontaine au débit régulier avait le fond dallé et les côtés formés de pierres taillées présentant une pente unie et bien lisse.

Ainsi c'est au lavoir que la maîtresse de maison allait, à jour fixe, rincer le linge de la semaine.

C'est surtout au lavoir que se déroulait la dernière journée de la traditionnelle " bujhaille " annuelle.

Se rendant au lavoir chaque semaine, la femme utilisait une brouette spéciale. La brouette à linge dont le fond était constitué de lamelles de bois, parallèles aux brancards et espacées de un ou deux centimètres, n'avait pas de côtés et le dossier comme le fond était à claire-voie. Elle recevait le linge sorti de la " baillotte " à peine tordu ainsi que la " carrosse " garnie d'un coussin de plumes, le " battou " et la brosse en chiendent.

Le rinçage à l'eau courante suivi d'un essorage du linge plusieurs fois tordu et frappé du battou était pénible sans doute, mais non exempt de charme. C'est au lavoir qu'on se retrouvait entre voisines, que les nouvelles s'échangeaient et se commentaient dans la gaîté et les rires. C'était un peu l'émission hebdomadaire du journal parlé local !

*
* *

Beaucoup de vieilles demeures d'Ardin ont conservé leur fournil-buanderie où l'on peut voir encore le dispositif utilisé autrefois pour la bujhaille. Ce dispositif comprend essentiellement la " ponne " et la " pouéloune ".



Comme il paraît triste, le lavoir de Jubert abandonné des lavandières !
Cliché : Armand Barlet

La ponne à bujhaille a été taillée dans un seul bloc de pierre. D'une contenance de six ou sept cents litres, placée dans un coin de la buanderie à toucher les murs, elle est surélevée sur un socle en maçonnerie qui la déborde en avant de cinquante à soixante centimètres et où l'on peut monter par trois ou quatre marches. Elle est percée à sa base d'un trou dans lequel on adapte la vanne destinée à amener le " lessis " dans la pouéloune. La pouéloune est composée d'un fourneau sur lequel vient s'encastrer un grand chaudron de fonte dont la contenance dépasse parfois cent litres. Les pieds de la pouéloune reposent sur le sol de la buanderie de telle sorte que le niveau du chaudron soit plus bas que l'arrivée de la vanne.

La bujhaille dure trois jours. Le premier jour on " assit " la bujhaille, le deuxième jour on coule la jujhaille, le troisième jour on lave la bujhaille.

Les deux premiers jours tout se passe dans la buanderie. Dans un coin de ce local, deux barriques, défoncées à un bout, sont pleines de cendres de bois. On tamise d'abord ces cendres sur une barne afin d'enlever les bouts de charbon et autres impuretés qu'elles peuvent contenir et l'on remplit jusqu'en haut deux grands sacs de forte toile blanche avec les cendres ainsi tamisées. Les sacs étant liés sont prêts à mettre dans la ponne à bujhaille. Ils sont placés côte à côte au fond de la ponne, sur le dos de quelques tuiles creuses pour faciliter la circulation de l'eau et du lessis. Au-dessus on va entasser le linge à blanchir. Il ne s'agit pas de linge sale : c'est le " linge de maison " (draps, nappes, chemises de toile, essuie-mains, torchons) déjà lavé et accumulé semaine après semaine sur une longue perche accrochée horizontalement à hauteur convenable dans le pianchet. Quand la saison de la bujhaille arrive, cette perche porte toute la toile ayant servi depuis un an, et les grand-mères avaient tant filé qu'il y a parfois une trentaine de draps ! une cinquantaine de torchons ! sans compter le " menu ". Tout ce linge est transporté dans la buanderie et disposé dans la ponne dont on a fermé la vanne. Dès qu'une première couche est rangée sur les sacs de cendres, on verse dessus un ou deux seaux d'eau. Puis on continue à appliquer le linge que l'on mouille au fur et à mesure en y versant le contenu de nombreux autres seaux. Quand la bujhaille est assise, elle dépasse souvent le haut de la ponne d'une vingtaine de centimètres.

Le deuxième jour de bonne heure, on ouvre la vanne pour laisser couler l'eau de la ponne et l'on allume le fourneau de la pouéloune. Toute la journée il faudra activer le feu. Dès que la pouéloune est pleine on commence à " vouéda ". Cela se fait avec le " pot-à-bujhaille ". Il faut être monté sur le socle à côté de la ponne. Avec le pot-à-bujhaille qui est muni d'un long manche, on puise l'eau dans la pouéloune et on la verse sur le linge. Quand l'eau est revenue en haut de la ponne, il en reste peu dans la pouéloune ; on attend alors que celle-ci soit de nouveau pleine,

ce qui demande tout au plus huit à dix minutes, et on recommence à vouéda. Au bout de peu de temps l'eau qui sans arrêt traverse les cendres a pris une teinte jaunâtre : elle est devenue du lessis. Progressivement le lessis s'échauffe, il doit finir par bouillir. Il faut rester très attentif et ne pas laisser déborder la pouéloune. On se relaie de temps en temps, mais jusqu'au soir on vouéde.

Le troisième jour, avant qu'il fasse clair, on " désassit " la bujhaille. Le linge est encore brûlant, surtout lorsqu'on arrive au fond de la ponne et vous recevez au visage le souffle humide et chaud de la vapeur du lessis.

Parfois en charrette, plus souvent avec des brouettes à linge, la bujhaille est aussitôt transportée au lavoir, le lavoir que, la veille, les hommes ont nettoyé à fond. On y jette le linge que l'on immerge ensuite complètement en le tassant du bout d'une perche.

Mais déjà les " femmes de bujhaille " arrivent avec leur carrosse et leur battou. Sans perdre de temps, malgré les langues qui vont bon train, il faut compter que pour rincer et essorer le tout les quatre ou cinq femmes de bujhaille n'en auront pas terminé avant le milieu de l'après-midi. Souvent, pour les draps, elles travaillent à trois : pour le rinçage, elles cramponnent le drap par un bord et, plusieurs fois de suite, le soulevant toutes les trois ensemble aussi haut qu'elles peuvent, elles le laissent retomber en le frappant vigoureusement sur la surface de l'eau, puis pour l'essorer, elles le posent sur le rebord du lavoir, le frappent de leurs battous à coups redoublés et le tordent enfin de toute la force de leurs poignets.

Mais il faut aussi faire sécher la bujhaille. Pour cela les hommes installent dans un pâtis voisin un long " éparou ", fait de cordes supportées par de grands piquets, de telle sorte que dans un intervalle entre deux piquets on puisse étendre trois draps. Si le temps est favorable, la bujhaille est vite sèche ; au fur et à mesure que des draps sont secs on les empile sur l'épaule des hommes qui les rapportent à la maison. Bientôt tout le linge, maintenant d'une netteté impeccable sera soigneusement plié, puis il retrouvera sa place sur les étagères des cabinets.

IV LES DISTRACTIONS

On ne peut pas toujours être à la peine : il faut bien aussi se distraire quand les occasions se présentent.

Ces occasions, ce sont les balades, les noces, les fêtes, mais aussi les veillées.

Nous avons dit : les balades. C'est que si en Saintonge on dit des frairies, dans le Mellois des bachelleries, ailleurs simplement des assemblées, à Ardin on parle de balades, ce qui paraît logique puisque la principale attraction est un bal. Et comme dans beaucoup de hameaux on n'a pas

d'autre choix pour une salle de bal que de l'improviser sous un hangar, nous pensons que ce doit être la raison pour laquelle chez nous, on appelle les hangars des balets.

Les principales balades ont lieu à l'occasion des foires les plus importantes ; dans ce cas on ne dit pas qu'on va à la balade, mais à la foire. D'Ardin, beaucoup vont à la foire à Niort du " six de mai " et à celle de la Saint-André. On y va parfois par le train, parfois aussi à pied. On va bien sûr à la foire à Coulonges le premier mardi de janvier, " foire du premier de l'an ", de même qu'à celle du mardi de Pâques. Parmi les multiples attractions de ces deux " foires de jeunesse ", il faut citer en tout premier lieu le grand bal organisé sous les nouvelles halles par les frères Renou. Juchés sur une estrade au centre de la vaste piste, soufflant dans leur " musique " (cornet à pistons et baryton), ils entraînent les couples dans cinq danses successives qui se répètent toujours dans le même ordre jusqu'à la fin du bal : polka, mazurka, scottish, valse, quadrille. De temps en temps, à la fin d'une danse, on peut entendre, dominant le brouhaha, le voix d'Adolphe ou de son frère Victor crier : Farinez !

A ce commandement impératif chaque danseur doit embrasser sa cavalière.

Deux autres balades à Coulonges sont très fréquentées, surtout par les domestiques et les servantes qui viennent dès le matin pour conclure avec les patrons le marché qui sera le prix de leurs services. Ce sont les balades d'accueillage dont l'une qui a lieu le premier dimanche de juin concerne principalement ceux qui cherchent à se " gager " pour la période de la Saint-jean à la Saint-Michel (24 juin au 29 septembre) ; l'autre, le deuxième dimanche de septembre pour la période de la Saint-Michel à la Saint-Jean.

De nombreuses autres balades ont lieu dans les localités voisines et même dans plusieurs villages de la commune. A ces petites balades on voit souvent Robinet avec son manège de chevaux de bois, mû par un vrai cheval, au son d'un orgue de Barbarie.

La balade d'Ardin a lieu le dimanche après la Saint-Jean.

Mais quand les jeunes s'amusent le plus, quand " les moins jeunes " oublient vraiment tous leurs soucis, c'est quand ils vont " à la noce ".
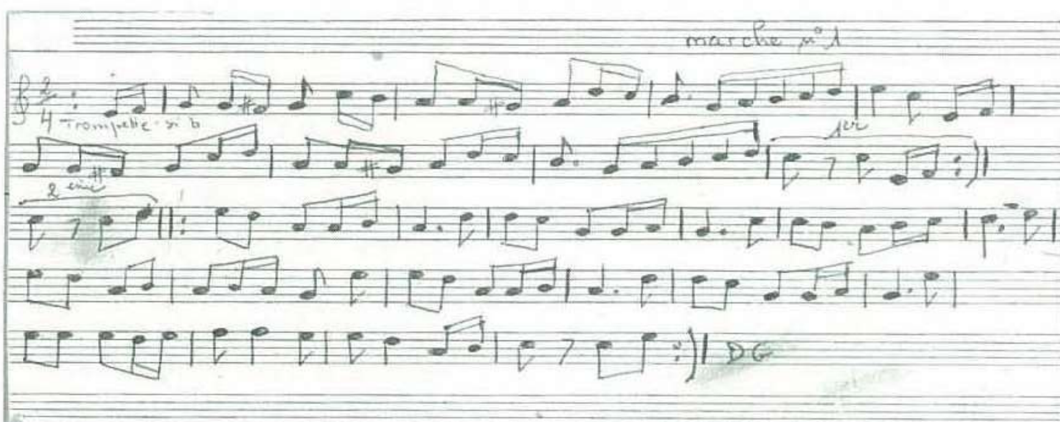
Lors d'un mariage on fait la noce pendant près de trois jours.

La veille du mariage, les jeunes filles et les garçons invités s'affairent à décorer le local où auront lieu les repas, local aménagé pour la circonstance dans une grange ou un balet.

Le jour de la cérémonie, tous les invités forment un grand cortège, souvent jusqu'à quarante ou cinquante couples, et, c'est précédé de deux musiciens qu'on se rend ainsi, à pied, à la mairie et à l'église. Nos musiciens ne sont pas, comme dans le Marais des joueurs de violon, c'est au

son d'instruments de cuivre qu'ils entraînent le cortège : par temps calme on entend venir la noce depuis Mortay, Chambron ou La Combe.

Il est souvent tard quand on se met à table pour le déjeuner, mais les estomacs les plus affamés seront tantôt apaisés : il est de règle qu'entre les hors-d'œuvre et les entremets il soit servi, sans parler des légumes de saison et de la salade, un poisson ou un crustacé (homard ou langouste), puis trois plats de viande dont un ou deux de volaille. Quant aux vins, jusqu'au dessert un seul cru : " le grand ordinaire " rouge et blanc



Marche nuptiale qui a fait marcher au pas des générations d'Ardinois dans des cortèges de noce.
Communiqué par Roger Prunier

à volonté ! Dans le chai les fûts sont pleins, et un voisin de la famille, souvent un volontaire, a la charge unique mais essentielle : " tirer à bouère ".

Un tel menu, copieusement arrosé, entretient une bruyante gaieté. N'entendait-on pas, lors d'une noce à Pychoreau, en 1905, les jeunes gens chanter à tue-tête :

" Tarirons ta barrique, Francet,
Tarirons ta barrique. "

Le repas terminé, les jeunes peuvent aller danser. Ils s'en donnent à cœur joie et, avant d'aller dîner, afin que tout le monde participe à l'action on exécute les vieilles danses du " pays " : la polka du balai, la danse du tapis, puis la sauce aux lumas. Pour cette dernière on accompagne la musique en chantant : d'abord un galop endiablé.

La sauce aux lumas, la sauce aux lumas
Se fait dans la marmite,
La sauce aux lumas, la sauce aux lumas
Se fait dans n'un grand piat.

Puis on s'arrête brusquement et on s'incline presque jusqu'à terre, comme pour saucer dans la marmite :

Sauce ! Sauce !

MENU

Déjeuner du 7 Septembre 1927

HORS-D'ŒUVRE

Artichauts, Saucisson, Radis, Beurre

ENTRÉE

Langouste mayonnaise

Pintades en cocotte

Filet de bœuf au cresson

Cantaloup frappé

ROT

Poulets de grains

Salade de saison

LÉGUMES

Haricots verts

ENTREMETS

Crème à la vanille

DESSERTS VARIÉS

Gâteaux assortis

Corbeilles de Fruits

VINS

Blanc et Rouge

Bordeaux

Café - Liqueurs

IMP. Mme Vve TH. GEFFRÉ, NIORT

Déjeuner de noce : trois plats de viande

Le dîner commence très tard et les " noçous " ont un solide appétit. Tous les dîners de noce débutent par un potage, ce qui est particulièrement apprécié des anciens, car s'ils ne disposent pas, en la circonstance de leur habituelle assiette à calotte, ils peuvent néanmoins faire godaille. Puis entre le potage et les entremets, sans compter encore la salade et les légumes de saison, se succèdent trois nouveaux plats de viande, dont un ou deux de volaille. Cela n'émeut point les convives et chacun fait honneur à tous les plats. A s'en faire péter la sous-ventrière !

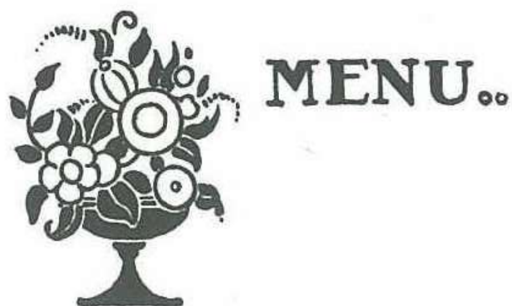
Le repas dure ainsi jusqu'après minuit. On sait qu'à un certain moment les mariés vont s'éclipser. Le garçon d'honneur doit organiser une surveillance discrète pour s'assurer de la direction prise par les fugitifs, car il faudra découvrir leur refuge pour leur apporter le réconfort de la soupe à l'oignon.

Le lendemain est encore jour de noce. S'il ne reste plus, dans la famille de l'épouse ou de son mari, d'autre enfant à marier, il y a des formalités à remplir. On doit casser le pot, tâche réservée aux jeunes dames et demoiselles, et pousser le balai sur le toit, ce qui est l'affaire des hommes.

Le pot est en terre cuite, avec une anse. Après l'avoir rempli de dragées et convenablement fermé, on passe l'anse dans une corde, tendue d'un côté de la cour à l'autre. Le premier essai est pour la mariée. On lui bande les yeux, on la fait pivoter plusieurs fois sur elle-même et on lui met en mains un long bâton avec lequel elle doit frapper avec force sur le pot pour le casser. En règle générale, le bâton frappe dans le vide ; alors les suivantes, à tour de rôle, dans les mêmes conditions, viennent montrer leur adresse, jusqu'à ce qu'enfin un dernier coup de bâton guidé par le

hasard ait fait voler le pot en éclats, laissant échapper les dragées qu'on ramasse aussitôt pour les croquer.

Le lancer du balai est encore plus difficile. Les hommes s'y essaient l'un après l'autre, en commençant là aussi par le marié. Il faut se placer dans l'encadrement de la porte d'entrée et, tenant de son mieux, à deux mains, le balai par le manche, face à la cour, le pousser de telle façon qu'il aille retomber sur le toit, et qu'il y reste. Il est de règle, après chaque essai, de boire une rasade. Il faut souvent beaucoup d'essais pour réussir, mais il se trouve toujours quelqu'un pour y arriver.



MENU..

DINER DU 7 SEPTEMBRE 1927



POTAGE
Pâtes d'Italie
ENTRÉE
Poule Henri IV
Escalopes de veau aux champignons
Galantine de volaille truffée
ROT
Dindonneau au cresson
Salade de saison
LÉGUMES
Petits pois à la Française
ENTREMETS
Crème au chocolat
DESSERTS VARIÉS
Gâteaux assortis
Corbeilles de Fruits
VINS
Blanc et Rouge
Thé - Liqueurs

IMP. Cie Mme Vve TH. GEFFRÉ, NIORT

Dîner de noce : trois nouveaux plats de viande

*
* *

Une autre noce bien différente est la noce aux conscrits, dont le principal épisode est le ramassage des poulettes. Les conscrits possèdent leur drapeau, lequel porte l'indication de leur classe ; il est confié à l'un d'entre eux qui le porte dans tous les déplacements. S'étant procuré un tambour et un clairon, arborant chacun une cocarde tricolore, ils parcourent la commune passant chez toutes les conscrites.

Ceci se passe avant le conseil de révision et demande naturellement plusieurs jours. On entend de loin le clairon et le tambour qui ne s'arrêtent de sonner et de battre que pour faire place aux refrains chantés en chœur et tous à peu près sur le même air. Parmi ces refrains, il s'en trouve quelques-uns qu'il ne serait point convenable de transcrire ici... Les conscrits donc, rendent visite à toutes les conscrites, car chacune d'elles doit leur donner une poulette si elle est demoiselle, un coq si elle est mariée.

De même que les vedettes de la chanson moderne, les conscrits de ce temps-là ne sont pas esclaves de la rime. Voici le refrain qui annonce leur arrivée :

C'est pas vot'fille que nous voulons
Père et mère de famille !
C'est pas vot'fille que nous voulons,
C'est sa poulette !

Le jour du conseil de révision, ils se rendent à Coulonges ensemble, à pied, drapeau en tête, toujours avec tambour et clairon. Ils retrouvent au chef-lieu de canton les conscrits des communes voisines dont la plupart ont des coutumes presque identiques. Ce n'est pas le calme ce jour-là dans la cour de la Mairie de Coulonges !

Au retour, il en est parfois quelques-uns qui n'osent plus chanter, pendant que les autres entonnent avec un brin de fierté :

Le major nous a dit : bon,
Bon pour le service !
Le major nous a dit : bon,
Bon pour les filles !

*
* *

Tout cela n'empêche pas qu'à l'occasion, on sache à Ardin, procurer aux habitants de la commune des distractions de haute tenue. Le plus remarquable exemple en a été donné dans les années 1922 à 1926 par notre société de musique : la Lyre Ardinoise.

Jouer l'opéra, cela se concevrait à Niort ou à Fontenay. Il ne pourrait en être question à Ardin. D'abord Ardin n'a que la minuscule scène du préau de l'école. Et puis, comment trouver dans un petit pays comme Ardin suffisamment d'acteurs et de chanteurs capables d'interpréter valablement du théâtre lyrique ?

Et pourtant cela s'est bel et bien passé !

Aiguillonnés depuis quelque temps par Alphonse Villain vétérinaire au bourg, les responsables de la Lyre Ardinoise finirent par se laisser convaincre et tentèrent l'aventure...

Sans complexe, on commença par présenter au public d'Ardin et des environs l'opéra comique de Massenet : Manon. Ce devait être en 1922. On y remarqua particulièrement Alphonse Hervé cultivateur à Épannes et tandis qu'Alphonse Villain s'était réservé le rôle du chevalier Des Grieux, Marie Jeanne Guilloteau triomphait dans celui de Manon Lescaut.

Le succès avait dépassé les espérances : on ne pouvait en rester là.

Alors l'année suivante ce fut un autre opéra comique : Mireille, d'après le poème de Mistral. Puis, dans les années qui suivirent on en vint aux opérettes.

Déguisés en moines, Baptiste Dumay, quincaillier au bourg et Alphonse Villain furent les braves mousquetaires Brissac et Gontran dans les Mousquetaires au couvent. Les principaux rôles féminins étaient tenus par

Suzanne Lorbert (Marie), Fernande Cornet (Louise), Camille Morisset (Simone). Quant à Pierre Villain, expert au bourg, il se présentait de lui-même :

C'est moi l'abbé Bridai - ai - ai - ai - ai - ai - ai - ai - ne
La faridondaine dondon
La faridondaine, la faridondon.

Puis ce fut : les Cloches de Corneville. Chaque année voyait éclore de nouveaux talents : Madeleine Bertrand, Henriette Aubrit, Renée Brouard.

Ce fut enfin une autre opérette charmante : La Mascotte, dans laquelle Roger Rouleau, cultivateur à Vil-Air, tendre Pippo éperdu d'amour, clamait à la jolie Bettina :

J't'aime mieux qu'mes moutons - ons - ons
Quand ils font bê !

*
* *

Les nuits d'hiver paraîtraient bien longues s'il n'y avait les veillées. De plus en plus rares sont les maisons où l'épouse file encore sa quenouille pendant que l'homme peigne la filasse ; maintenant dans la plupart des foyers, la teilleuse et le rouet sont relégués dans un coin du pianchet. Alors, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, on se réunit à plusieurs familles ; les femmes, les pieds sur leur " chauffe-pieds " s'installent près de la lampe avec leur " brochie " pendant que les hommes forment le cercle devant la grande cheminée. Parfois, sur le feu de bois, on fait " grâler " des châtaignes dans une vieille poêle dont on a percé le fond d'un grand nombre de trous avec une grosse pointe à chevron. S'il y a quelque fête à marquer, c'est l'occasion de faire des crêpes ou des gaufres. Mais de toute façon, il y a toujours le " potet " de piquette ou la bouteille de " vin de la vigne ". Certains soirs, les hommes jouent aux cartes : à la manille s'ils sont quatre ; à " jhile " afin que tous puissent jouer s'ils sont six ou sept. Il arrive aussi, lorsque la compagnie compte suffisamment de jeunes garçons et filles, ou de jeunes ménages que l'on range bancs et chaises pour danser autour de la table en fredonnant nos vieux airs folkloriques, ou ce qui est encore mieux au son d'un vieil accordéon sur lequel le musicien d'un soir s'est appris tout seul à jouer " de routine ". Quittant les bots et les jhilets l'on s'en donne à cœur joie. Et l'on a ri bien des fois, vers le sud de notre commune, en évoquant le souvenir d'une certaine veillée, au Cigognard, où Narcisse Létang, le fils du fermier du Bois-Rateau, avait tant dansé qu'il avait complètement usé une paire de sabarons tout neufs !

*
* *

Quand c'est la saison de herser les blés, les veillées sont terminées. Bientôt viendront les fêtes de Pâques.

Chaque maison, avons-nous dit, a son fournil-buanderie. Le four, dont la voûte est faite en briques est encore utilisé pour cuire le pain dans certaines fermes qui continuent à " boulanger ". Mais dans les jours qui précèdent Pâques, c'est dans toutes les maisons qu'on chauffe le four, avec des fagots d'épines. Car dans toutes les maisons les femmes ont préparé les délicieuses galettes de Pâques. Étendus sur un papier spécial, beurré et enfariné, dont les bords relevés puis cousus en font une sorte de moule, c'est alignés sur le couvercle de la maie que ces gâteaux sont prêts à mettre au four dès que celui-ci sera assez chaud. On reconnaît que le four est assez chaud quand la voûte a pris une teinte blanche. On fait le plein four de galettes, on en aura pour toute la durée des fêtes et pendant ce temps il ne passe pas un voisin chez vous, et vous ne passez pas chez un voisin sans qu'il faille goûter à la galette de Pâques.

*
* *

Les vieilles coutumes ont parfois la vie dure. Plus d'un siècle après l'adoption en France du système métrique, les paysans qui, à la foire de Coulonges, avaient un veau à vendre, ne l'offraient pas à l'acheteur pour deux cent cinquante ou trois cents francs, mais pour vingt-cinq pistoles ou cent écus.

Le maçon qui construisait un mur comptait encore son travail à la toise.

Jusqu'à la guerre de 39, pour trinquer avec un ami, on ne prenait pas un ou plusieurs verres de vin, mais on buvait une chopine et pour payer on ne disait pas : cinq centimes, dix centimes, cinquante centimes, un franc ou cinq francs, mais un sou, deux sous, dix sous, vingt sous ou cent sous.

On comptait sa récolte de froment en boisseaux et l'on évaluait un stock de bûches en cordes.

C'est l'époque où les marchands cocassiers au marché de Coulonges, achetaient les œufs à la douzaine... de Coulonges qui valait treize unités.

Avant les opérations de remembrement, les notaires avaient beau parler ares ou hectares, les cultivateurs entre eux continuaient à parler boisselées, de même qu'ils continuent, s'ils récoltent leur vin, à parler barriques et non pas hectolitres.

Enfin lorsqu'on met sur le petit plateau de la bascule, le poids de 5 kg, c'est toujours " le poids d'un cent ", car il fait équilibre à une masse de 50 kg, soit cent livres. De toutes les anciennes mesures, la livre est la seule qui continue à être si couramment entendue qu'elle n'est pas près de disparaître, et ce n'est pas demain la veille qu'un chasseur tuera un lièvre de trois kilos cinq cents... non ! ce sera, encore longtemps un lièvre de sept livres...

Tel était, aux alentours de " la belle époque ", le folklore d'Ardin, lequel, petit à petit, inexorablement, s'enfonce dans l'oubli...

*
* *

La Fontaine de Grignon

J'ai cueilli le cresson
Et la menthe sauvage
J'ai cueilli le cresson
Dans la source volage.

L'eau sortait de la font
Courant dans les pacages
En passant sous un pont
De mousse et de branchages.

J'ai suivi sa chanson
Tout le long du bocage
Cueillant le vert cresson
Et la menthe sauvage.

Marie-Jeanne Guilloteau

Marie-Jeanne Guilloteau, notre Manon-Lescaut de 1922, (aujourd'hui madame Caron) est la sœur du sergent pilote aviateur Maxime Guilloteau mort pour la France en 1916. Elle est également la sœur du résistant Guy Guilloteau, déporté à Buckenwald et qui n'est jamais revenu.

" DEUX AMIS VIENDRONT VOUS VOIR CE SOIR "

Cela faisait un peu plus de vingt ans que les Belges réfugiés à Ardin pendant l'autre guerre avaient regagné les environs d'Ypres dans leur Flandre natale. De nouveau, en ce printemps de 1940, des malheureux, chassés de leur contrée par le flot des envahisseurs allemands, arrivent en notre commune. Ce sont cette fois des compatriotes, ils viennent de Vrignes-aux-Bois, localité des Ardennes, située à mi-chemin entre Charleville et Sedan.

Toutefois, la plupart ne resteront chez nous que quelques mois, car les Allemands, bientôt arrivent à leur tour et s'installent pour une occupation qui, s'étendant jusqu'aux Pyrénées englobe les Deux-Sèvres aussi bien que les Ardennes.

Les occupants, dès leur arrivée, avaient donné l'ordre de remettre à la mairie toutes les armes pouvant exister chez les particuliers. Seuls, quelques roublards osèrent cacher en lieu sûr leur fusil de chasse, en attendant des jours meilleurs.

Puis notre commune dut loger des troupes à plusieurs reprises, la première fois du 16 mai au 2 juin 1941, la dernière du 17 décembre 1943 au 7 juin 1944, lendemain du débarquement allié en Normandie.

Trente-quatre propriétaires ont dû accepter de loger des Allemands chez eux ; six maisons ont été entièrement occupées. les logements réquisitionnés étaient situés au bourg, à Grignon, à la Vallée et à Saint-Goard.

Pendant le premier séjour, Ardin dut héberger soixante hommes et quarante huit chevaux. Le logis de la Vallée, avec ses dépendances, s'y vit attribuer à lui seul, à un certain moment trente-deux hommes, tandis que dans les dépendances du château de Saint-Goard on aménageait des écuries pour onze chevaux.

Cependant, sur tout le territoire national, l'armée secrète des maquisards étendait peu à peu son immense quadrillage. Notre commune ne devait pas être absente de cette tâche obscure et périlleuse.



Au château de Saint-Goard
Collection : Yves Gabilly

Certaines catégories de prisonniers ayant été libérées par anticipation, Edmond Métois, instituteur à la Villedé rentra de captivité au printemps de 1943. Dès le mois de juin de la même année, il organisa, avec l'aide de son voisin Jean Houé, un service de fausses cartes d'identité afin de permettre à ceux qui étaient appelés en Allemagne pour le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), d'échapper à la réquisition. Les réfractaires, ainsi munis de papiers en règle, ayant changé de nom et de domicile, étaient conduits dans une masure abandonnée, au fond des bois de la Vergnée. Ils y demeuraient cachés jusqu'à ce qu'on ait trouvé à les caser comme ouvriers agricoles chez des cultivateurs amis.

En 1944, Maurice Gautier, instituteur à Fenioux, ayant pris contact avec Edmond Métois, nos gens à qui quelques autres de Fenioux et de la Chapelle-Thireuil étaient venus se joindre, entrèrent au triangle 30. Désormais en relation avec la B.B.C., ils attendirent le mystérieux message de Londres pour aller prendre possession des armes qui devaient leur être parachutées.

A l'écoute quotidienne de la radio d'outre-Manche, ils guettaient le message personnel destiné à un énigmatique

" Pique aux épaules carrées ".

Lorsque à la Villedé on entendit les quatre mots magiques suivis de l'annonce

" Deux amis viendront vous voir ce soir ",

les hommes de l'ombre, par des chemins de traverse, parfois à travers champs, selon un itinéraire préalablement reconnu, allèrent en pleine nuit

accueillir près du hameau de La Bataillère, entre La Véquière et Cours, sur le territoire de cette dernière commune, les colis qui tombèrent dans un champ de choux, sans le moindre dommage. Sauf pour les choux !

Quand le jour se leva, des paquets de munitions avaient rejoint leur cachette au moulin de la Vergnée.

Entre temps, des jeunes, volontaires pour combattre avaient été recrutés ; ils formèrent un groupe du 114e régiment d'infanterie reconstitué, et les armes servirent à les équiper pour l'ultime bataille de la poche de La Rochelle.

*
* *

A l'écart de tout itinéraire de quelque importance, la ferme de Bloué, avec ses nombreuses dépendances et servitudes était également un lieu propice à la clandestinité.

C'est à Bloué que vint se cacher, au matin du 31 mai 1942, René Merceron. menuisier à Champdeniers, qui venait miraculeusement d'échapper à la Gestapo.

Fin août 1944, un déserteur allemand d'origine polonaise, qui s'était joint au maquis impénétrable du marais poitevin, avait été blessé après l'attaque du poste allemand de Benet. Il réussit à fuir et gagna St Pompain ou Champbertrand. Là, il reçut d'un brave paysan, de vieux habits civils et se rendit à Bloué, où Alexandre Trouvé le cacha pendant deux jours dans une grange à foin. Le déserteur polonais blessé y reçut les premiers soins du docteur Pigeaud de Coulonges (et non du docteur Auchier, comme indiqué dans la première édition sur la foi d'un document erroné). Le médecin lui fit une piqûre antitétanique ; puis le secret de la cachette étant éventé, Alexandre Trouvé, d'accord avec le docteur Pigeaud le conduisit chez des amis sûrs qui le menèrent à l'hôpital.

Ouvrons ici une tragique parenthèse : le 27 juillet 1944, Guy Guilloteau fut arrêté par les Allemands à " La Civette ", son magasin de la rue Ricard à Niort. Déporté à Buckenwald, sa famille ne devait jamais le revoir. Il était le frère de Maxime Guilloteau, le sergent pilote aviateur mort pour la France 28 ans auparavant dans la guerre précédente.

Il n'y eut pas d'engagement armé sur notre commune avec les troupes ennemies et, à part quelques larcins on ne peut chez nous reprocher aucun acte de violence de la part des occupants. Certes, il eut sans doute été imprudent de se montrer provocant à leur égard. Il suffisait de simuler l'indifférence, d'éviter, la nuit venue, de laisser apparaître les lumières, de ne pas trop laisser la fenêtre ouverte en écoutant la radio de Londres.

C'est dans ces conditions que la population d'Ardin a pu supporter, au long de quatre sombres années, l'indésirable présence d'uniformes vert-de-gris.

Mais notre commune avait eu près de quatre-vingts de ses enfants prisonniers de guerre. Que le temps leur parut long d'attendre en de lointains stalags une libération si lente à venir, et comme il parut long également à leurs épouses ou à leurs vieux parents !

Pourtant quelles qu'aient été leurs souffrances, nos prisonniers sont revenus, tandis que d'autres, parmi nos mobilisés, ont payé de leur vie leur présence aux combats.

Sur le monument aux morts de la guerre 14-18, dont la liste était déjà si longue, les combattants et prisonniers de 39-45 ont fait sceller une plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des morts de la dernière guerre : ceux de chez nous et ceux dont la famille était réfugiée à Ardin, les uns et les autres étant ainsi associés en un même hommage.

Voici ces noms :

Ceux de chez nous :

M. Bourdin
E. Dieumegard
J. Grelier
R. Gouin
A. Bonneau
F. Guérit

Ceux dont la famille était réfugiée à Ardin :

S. Colson
E. Jacoet.

IL ÉTAIT AUTREFOIS UN " ROUCHER " DE PIERRE

En octobre 1985, à la demande de l'Établissement Public Régional et du Conseil Général des Deux-Sèvres, le service géologique régional Poitou-Charentes du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) a entrepris l'étude du gisement marbrier d'Ardin.

Avant d'exposer les conclusions de l'étude actuellement réalisée, jetons un regard sur le passé de ce gisement unique en Poitou-Charentes.

Le marbre d'Ardin fait son entrée dans notre histoire par deux anciens aveux. (Un aveu était un acte écrit d'un seigneur à l'époque féodale.)

L'aveu le plus ancien date de 1453, il concerne le fief Parsonnier de la Gâconnière, on y trouve la mention suivante : " *Item tiens à mon domaine une pièce de bois contenant deux boicelées de terre ou environ, assise auprès du fief Parsonnier et ung roucher de pierre auquel j'ai garenne et déffens de conilz* ".

Ce bois d'environ deux boisselées est celui que nous appelons aujourd'hui le Bois-Blanc et ce " roucher de pierre " est le rocher de marbre, cette marbrière à l'intérieur du bois. C'était surtout à l'époque une réserve de gibier, principalement de lapins sauvages : une garenne.

Près de trois siècles plus tard, dans un aveu de " La maison noble, fief et seigneurie de Beauchaigne, paroisse d'Ardin " en date du 28 mai 1745, on trouve mentionnée " *une pièce de terre contenant quatre boisselées ou environ, en laquelle il y a une pierrière appelée la Marbrière près la fontaine de la Ville-Dé et y tenant, de l'occident et du septentrion au chemin de la fontaine au dit lieu de la Ville-Dé et dudit Beauchaigne et de l'orient à l'ouche de la fontaine.* "

Il s'agit là d'une carrière de marbre à Beauchêne qui donne lieu à une exploitation intensive pendant près d'un demi-siècle. Le comte de Choisy en fit tirer une assez grande quantité de blocs : les marbres ainsi extraits furent employés à la décoration de la résidence du comte, seigneur du Bois Chapeleau, paroisse de La Chapelle-Thireuil.

Gaspard Cochon du Puy " médecin du roy au port de Rochefort " en fit tirer pour son compte cinq charretées, " en les payant avec l'argent qu'il

avait reçu de sa terre du Puy ". Il les faisait acheminer par la route jusqu'à Coulon, puis transporter ensuite à Rochefort " grâce à la batellerie ".

La carrière de Beauchêne fut comblée peu avant la Révolution, et le comblement fut si absolu qu'il ne permet plus d'en reconnaître l'emplacement.

Quant au rocher du Bois-Blanc, l'exploitation qui n'en a jamais été bien sérieuse, a cessé avant 1830. On en faisait surtout des tablettes pour les meubles. Cependant, en 1753, François Deloyau, sculpteur marbrier à Coulonges-Les-Royaux avait fourni un bénitier de marbre à Notre-Dame de Niort. Peut-être ce bénitier était-il en marbre de Beauchêne.

En 1872, dans sa Géographie du Département des Deux-Sèvres, L. Buffières situe le gisement " près des villages de la Gâconnière et de Périgny " et en donne les dimensions suivantes : " plus d'un kilomètre de long, une largeur de 2 à 300 mètres et 10 à 15 mètres d'épaisseur : soit environ trois millions de mètres cubes ".

Voilà un chiffre impressionnant !

Pourtant, si l'on fait le rapprochement avec les dimensions et surface relevées par le service du B.R.G.M. on constate des évaluations presque identiques :

Le gisement étudié en 1985 comprend trois zones :

le secteur de Périgny,
le secteur de Bois-Blanc,
le secteur du Cimetière aux Chiens.

Les deux premiers secteurs sont ceux qui correspondent au gisement signalé en 1872 et les dimensions approximatives indiquées par le B.R.G.M. sont : longueur : 750 m + 500 m ; largeur : 250 m ; superficie totale : 25,2 hectares.

Le secteur du Cimetière aux Chiens n'a qu'une surface théorique de 1,3 hectare.

N'allez surtout pas conclure à la présence effective de trois millions de mètres cubes de beau marbre.

En effet, il y a lieu de procéder à deux importantes corrections :

Première correction : les surfaces calculées sont les surfaces totales des gisements. Il faut en déduire les " contraintes ", c'est-à-dire toutes les entraves à une exploitation possible : ruisseaux, routes, chemins, zones bâties, proximité du captage du service d'eau, etc... de sorte que si la surface totale est bien : 25,2 ha + 1,3 ha soit 26,5 ha, la surface hors contraintes n'est que de : 9,75 ha.

Deuxième correction : un gisement marbrier est fait de roches calcaires anciennes très dures, mais de qualité très inégale, comprenant, à côté du

véritable marbre au grain fin, apte au polissage, des calcaires gréseux, c'est-à-dire de la nature du grès et des poudingues, c'est-à-dire des roches formées par l'agglomération de matériaux grossiers réunis par un ciment calcaire naturel.

Les calcaires gréseux et les poudingues de la Marbrière et du Cimetière aux Chiens ont fait l'objet à plusieurs reprises d'exploitations anciennes : vers 1830, des poudingues très durs furent employés au pavage des rues à Niort et à La Rochelle et vers 1850, des calcaires gréseux du Cimetière aux Chiens furent utilisés par l'Administration pour l'entretien des routes voisines : nationale et départementale.

Ne tombez pas maintenant dans l'erreur inverse en pensant qu'il ne reste plus de beau marbre à Ardin.

12 prélèvements ont été effectués : 2 dans le secteur de Périgny ; 8 dans le secteur de Bois-Blanc ; 2 dans le secteur du Cimetière aux Chiens.

2 ont révélé une qualité marbrière " très intéressante " ;
5, une qualité " bonne " ;
4, une qualité " moyenne " ;
1, une qualité " médiocre ".

Les qualités " très intéressantes " proviennent du secteur de Périgny où l'on trouve du marbre beige rosé veiné de blanc jaunâtre et du marbre brun très sombre avec dentelures noirâtres se prêtant tous les deux à un " très beau poli ".

Enfin, se prêtant à un " beau poli " on trouve au Bois-Blanc du marbre beige à brun grisâtre, du marbre beige clair légèrement rosé et du marbre beige soutenu à taches rosées diffuses, puis au Cimetière aux Chiens du marbre " beige clair grisé à réseau très dense de fissures dentelées ocres à rougeâtres ".

Après essais d'usure au disque métallique et essais de polissage, l'interprétation des résultats permet de conclure que " le marbre d'Ardin est apte à tout type d'utilisation en dallage et à fortiori en revêtement mural ".

Des reconnaissances complémentaires, avec sondages carottés, puis une étude de marché précisant la nature des produits susceptibles d'être vendus seront encore nécessaires avant de contacter les principaux marbriers négociants de Poitou-Charentes et de présenter les échantillons aux principales sociétés opérant sur le marché national.

Ainsi peut-être une entreprise privée, régionale ou nationale sera-t-elle intéressée par l'exploitation des marbres d'Ardin.

AU SEUIL DE L'AN 2000

Nous avons essayé de décrire aussi fidèlement que possible le visage de notre commune au début du 19e siècle, puis au début du 20e et nous avons noté les différences profondes qui étaient apparues à un siècle d'intervalle. On ne pouvait alors imaginer avec quelle rapidité, en quelques décennies, le progrès des techniques nouvelles allait encore transformer la face des choses.

De nouveau, survolons d'abord la vallée de l'Autize.

Les anciens moulins de Maxence Marais et de " Virochet " n'ont plus de meunier et celui de Baptiste Fréret à Bloué est disparu sans laisser de trace. Seule la minoterie Aimon est toujours en activité. Le solide pont métallique jeté sur la rivière en aval de Barredé pour permettre le passage du tram a été démonté et vendu. Enfin, à Uzelet, depuis que la laiterie est allée se perdre en Gâtine, l'ancienne usine a bien de la peine à se reconvertir.



Entrée du bourg par l'ouest
Cliché : Armand Barlet

Aux alentours de 1930, on a commencé à utiliser pour les routes un revêtement en goudron. L'ancien chemin de Niort à Moncoutant est devenu d'abord la route nationale 744 de Niort à Bressuire, puis la route départementale 744 de Niort à Mauléon. D'Ardin à Saint-laurs, nous avons maintenant la départementale 129. Ces routes sont constamment entretenues en excellent état.

Quant à la voirie communale, grâce à l'utilisation des procédés les plus modernes, elle est en constante amélioration. Après les voies communales qui conduisent : à Faye, à Champbertrand de Villiers, à Saint-Pompain, à Coulonges par Dilay, à La Chapelle-Thireuil, à Fenioux, les chemins vicinaux, les uns après les autres, sous la direction du service des Ponts et Chaussées, sont refaits à la façon des routes.

Mais on n'en finit pas de résoudre le problème du franchissement de l'Autize entre Uzelet et Barredé, problème pourtant depuis longtemps à l'ordre du jour car la route départementale 745 qui passe à cet endroit était dans un passé encore récent, une route nationale.

Au début du siècle dernier, entre Coulonges et Champdeniers on ne parlait pas de route ; seul un chemin vicinal qui reliait les deux chefs-lieux de canton enjambait l'Autize à Ardin sur un vieux pont à quatre arches en pierre. Ce chemin et ce pont étaient d'une utilité purement locale permettant aux Ardinois des deux rives de l'Autize de se rejoindre, aux petits commerçants des environs de visiter leur clientèle, aux habitants de Béceleuf et de Faye de se rendre aux marchés de Coulonges.

Le commerce s'étant développé (grains et bestiaux dans toute la région d' " Entre Plaine et Gâtine " ; mules et mulets attirant les acheteurs depuis l'Espagne ; bois et chaux de Coulonges ; tuiles de la Véquière) on a construit une véritable route allant de Saint-Maixent à Fontenay-le-Comte. Le vieux pont d'Ardin s'étant alors révélé insuffisant fut remplacé par un pont métallique.

La voirie ainsi améliorée favorisant un nouvel essor du commerce et desservant bientôt l'importante laiterie coopérative d'Uzelet, la route devint tour à tour départementale ou nationale, au départ tantôt de St-Maixent, tantôt de Parthenay, aboutissant toujours à Fontenay-le-Comte. Et l'on forma même le projet, lequel eut un commencement d'exécution, de doubler la route entre Coulonges et Saint-Maixent par une ligne de chemin de fer à voie étroite.

Puis vint l'institution des congés payés et le trafic aux périodes de vacances s'accrut à un tel point que bientôt le pont métallique devint à son



Le pont d'Ardin : pont métallique remplacé par un pont " provisoire "
Collection : Madame Salaville

tour insuffisant. La construction de l'ouvrage définitif indispensable fut alors mise à l'étude et en attendant sa réalisation on eut recours — provisoirement — à un pont de secours appelé pont Bailey.

Il y a de cela 18 ans passés !

Enfin l'autoroute A 10 entra en service dans la traversée de notre département. Avec la sortie 21 près de Saint-Maixent-L'École.

Désormais la route 745 offre un itinéraire idéal aux touristes désirant éviter la cohue des grands axes pour rejoindre la mer en Vendée car Fontenay-Le-Comte est la porte de tous les trajets qui conduisent depuis L'Aiguillon-sur-mer jusqu'à Noirmoutier, aussi bien à la " Côte de Lumière " qu'à la " Corniche Vendéenne ", c'est-à-dire à toutes les plages ou stations balnéaires de la Vendée, comme à ses baies rocheuses.

Il est difficile d'évaluer avec précision l'importance de la circulation sur la route départementale 745 : les comptages sont peu fiables tant l'ampleur de la densité du mouvement est variable d'une saison à l'autre ; au surplus toute mesure qui n'est pas effectuée au ras du pont ne comptabilise pas les véhicules en direction — ou en provenance — de Chambron, Faye-sur-Ardin, St-Maxire...vers Niort.

Mais quoi qu'il en soit, nous avons notre pont de secours.

Certes, l'étroitesse de ce pont nécessite l'établissement d'un sens prioritaire ; mais c'est " provisoire ".

Certes, la circulation s'y trouve multipliée lors des arrivées et des retours, en juillet et en août des vacanciers d'été ; mais c'est " provisoire ".

Certes, le trafic est cause de fréquentes dégradations qui nécessitent de temps en temps, bricolage de fortune ou consolidation d'urgence, mais c'est " provisoire ".

Vint tout de même le moment où par décision du 2 février 1978, l'Ingénieur Général du Centre National des Ponts de Secours, considérant que le " provisoire " se prolongeait outre mesure, fit établir un avenant par lequel le département prenait l'engagement d' " avoir étudié, financé et réalisé l'ouvrage définitif au cours des trois années suivantes. " Ce délai étant venu à expiration sans que les dispositions prévues aient été respectées, le pont Bailey est maintenu en place à charge par le département de verser à l'État 200 francs par jour à compter du 11 mai 1981, soit environ 47 000 francs pour 1981 et 73 000 francs (7 millions 300 000 centimes) par an, les années suivantes.

Encore a-t-il fallu boucher régulièrement les " nids de poule " et réaliser certains travaux indispensables. Le renforcement en enrobés, la réfection du plancher de charpente, la pose d'une membrane étanche, ont coûté plus de 60 000 francs.

Tout cela représente en ce début d'année 1988 plus de 62 millions de centimes et l'on ne compte pas les heures effectuées par les agents et le matériel de la subdivision de l'Équipement de Coulonges.

Qui aurait pu croire que notre petit pont provisoire avait une telle valeur ? Valeur qui continue chaque jour à croître et embellir.

Désormais assuré de demeurer dans l'histoire d'Ardin, il ne cesse, grâce à la participation financière de tous les Deux-Sèvriens, de battre des records de longévité !

*
* *

Afin que les sociétés locales puissent exercer dans les meilleures conditions leurs activités variées, deux aires de jeux ont été aménagées.

La plus vaste, en bordure du chemin de Mortay, c'est le stade de La Barre qui comprend essentiellement deux terrains de football avec tout l'équipement approprié ; l'autre, à l'emplacement qui avait été prévu jadis pour la gare de tramway de Grignon, c'est celle qui est connue sous le nom de " terrain du tram ".

Le stade de La Barre est occupé tous les week-end, pendant la saison consacrée au ballon rond, pour les différentes rencontres : matches amicaux et de coupe ou de championnat. Occasionnellement s'y déroule la fête d'été de l'école.

Le sol sablé du terrain du Tram est utilisé tout au long de l'année. Quelques bancs ont été opportunément installés à l'ombre de la rangée de tilleuls qui le borde du côté du soleil. On y dispose d'eau potable près de l'entrée et, pour les fêtes de nuit de l'éclairage électrique. Il est la providence des sociétés ardinoises, la proximité du bourg en faisant un lieu idéal pour toutes sortes de manifestations : concours de boules, de pétanque, de palets, bals, kermesses ou festivals. A la saison des congés d'été, des vacanciers, fréquemment, avec des amis du voisinage, y disputent des parties amicales et c'est presque quotidiennement que des enfants ou des adolescents s'y divertissent en toute sécurité.

Enfin, le soir de la fête nationale, partant de la Mairie, la lyre ardinoise précédant la traditionnelle retraite aux flambeaux y entraîne la population pour le feu d'artifice.

Nos pittoresques vallées avec leurs innombrables peupliers, nos bois et nos bosquets où dominent les châtaigniers donnent encore malgré la terrible graphiose qui a fait périr tous nos ormeaux, un aspect de bocage à toute une partie de notre commune ; pour le reste, de longs chemins rectilignes découpent les plaines élargies en grandes surfaces géométriques.

L'agriculture que nous avions trouvée transformée au début de ce vingtième siècle a tant évolué en se modernisant que la charrue brabant, la faucheuse ou la lieuse ne sont plus que des souvenirs. Des tracteurs de plus en plus puissants ont maintenant remplacé les chevaux et les bœufs et entraînent un matériel de plus en plus perfectionné permettant d'effectuer tous les travaux des champs avec de moins en moins de main-d'œuvre et de moins en moins de fatigue.

La moissonneuse-batteuse a rendu inutiles à la fois la lieuse et la machine à Baillet, aussi plus de châtelets à l'heure de la moisson mais, parfois dans les chaumes, d'énormes rouleaux jaune d'or : c'est de la paille, pressée.

Tout est motorisé.

Plus de domestiques ni de servantes de ferme ; avec l'outillage agricole moderne on " fait valoir " beaucoup plus de terre avec beaucoup moins de bras.

Dans la plaine, les cultures fourragères et le blé résistent encore à la progression spectaculaire du maïs et à l'invasion du tournesol. Mais le chanvre ayant complètement disparu, Ardin n'a plus de tisserand.

A l'ancien passage à niveau de l'Ouche aux-Neau, la maisonnette n'a laissé aucune trace depuis l'abandon de la ligne de chemin de fer et, jusqu'au Pont de la Roche, la végétation sauvage a pris possession du ballast.

Plus d'habitation à La Marbrière et à Chatonnet. Nos lavoirs, jadis si animés, sont devenus désespérément muets depuis que s'est répandu l'usage de la machine à laver. Celui de Beaulieu est même complètement étouffé sous un énorme roncier.

Dans le fournil-buanderie, près de la pouéloune, la rouille mange le fond du pot à bujhaille.

Plus de courous ; plus de distribution de pain aux pauvres depuis 1924.

Plus de foires d'Ardin : délaissées d'abord pour celles de Coulonges par les maquignons, à cause de la gare de chemin de fer, elles n'auraient pu, de toute façon survivre à notre époque où les acheteurs se rendent sur place pour conclure les marchés et viennent prendre en camion à la ferme le bétail acheté.

Poteaux de bois, puis poteaux de ciment le long de nos chemins et de nos routes, monstrueux pylônes métalliques à travers champs, supportent pour le téléphone ou l'électricité tout un réseau de fils et de câbles qui grignotent un peu plus, à mesure qu'ils se multiplient, la poésie de nos sites champêtres. Inévitable rançon du progrès !

Si la grande misère n'existe plus chez nous, si le confort le plus moderne a pénétré tous les foyers, tout au long de ce vingtième siècle, notre environnement local a subi bien des agressions qui ont causé d'irréparables dommages au visage ancestral de la commune d'Ardin.

Haies arrachées, câbles et poteaux, graphiose, ces agressions sont l'œuvre inéluctable de l'homme moderne ou l'œuvre aveugle et sournoise de la nature.

Agressions qui ont marqué un paysage séculaire d'ineffaçables stigmates !

Les derniers bœufs

Ils ont porté le joug des jours
dans les sillons larvés d'étoiles
quand la brume étirait ses voiles
sur le dos calleux des labours,

ont tiré la charrue brabant
à l'épaule des crépuscules
et pesamment en somnambules
repris le chemin vacillant

ont remorqué les lourdes gerbes
rousses de soleil et d'espoir
dans les juillets de leur terroir
balançant leurs chariots superbes,

Et s'en revenaient vers l'étable
pour retrouver leur râtelier,
l'herbe, l'avoine et leur collier
à la mangeoire infranchissable

Dans la paille blonde des nuits
ils dormaient en bavant d'écume
et sans haine et sans amertume
oubliant la saison des fruits.

Ils sont partis dans le matin
les derniers bœufs de mon village
et s'en allait dans leur sillage
la silhouette du destin...

Pierre Autize

DIFFÉRENTS POINTS DE REPÈRE

De l'Antiquité au Moyen-Age et aux temps modernes
Au fil des siècles

Ardunum était le nom celtique d'Ardin au	Ier siècle
Ardunum était une des plus importantes cités gallo-romaines du Poitou au	2e siècle
Un archiprêtré fut établi à Ardin dès le..................	3e siècle
Goar, chef des Alains se fixe à Ardunum au..............	5e siècle
Saint-Goar évangélise la région du Rhin au...............	6e siècle
On frappe monnaie a Ardin au..........................	7e siècle
Les rois mérovingiens fixent l'emploi des revenus retirés d'Ardin au...	7e siècle
et au..	8e siècle
Une viguerie est organisée à Ardin au..................	10e siècle
La construction de l'église d'Ardin de style roman date du..	11e siècle
Le château de Bois-Rateau se nommait encore Bois d'Ardin au	13e siècle
L'église d'Ardin fut agrandie et modifiée au..............	14e siècle
Le château actuel de St Goard fut construit au............	15e siècle
Le logis de la Gâconnière fut construit au..:.............	15e siècle
La maison noble de Bloué fut construite au..............	17e siècle

Depuis 1789, dans la période contemporaine
Au fil des ans

Le premier plan cadastral de la commune d'Ardin fut achevé en	1825
Notre actuelle école des filles (autrefois école de garçons) fut construite en..	1859
La ligne de chemin de fer Angers-Niort fut construite en...	1866
Notre ancienne école de filles (aujourd'hui foyer rural) fut construite en..	1874

Le hameau de Gript fut rattaché à la commune d'Ardin en ..	1880
Une école fut construite à La Villedé en	1885
La subdivision de sapeurs-pompiers d'Ardin date de	1888
La création d'un bureau de poste à Ardin remonte à........	1894
La laiterie d'Uzelet fut construite en......................	1897
La première installation du téléphone à Ardin date de	1905
La construction de la maison pour le bureau de poste d'Ardin date de	1908
L'éclairage électrique fut réalisé sur le territoire de la commune en	1928
Le premier tracteur agricole apparaît à Bloué en	1929
L'acquisition par la commune du terrain du tram date de ...	1934
Le projet initial d'adduction d'eau date de	1934
L'ancien plan cadastral ayant subi des modifications profondes, un nouveau plan cadastral fut achevé en	1954
La mairie actuelle a été acquise en	1960
Notre nouvelle école de garçons date de	1969
La laiterie d'Uzelet cesse d'exister en	1978

Évolution démographique

En 1831, la population d'Ardin était de	1770	habitants
En 1856, elle s'élevait à	1940	-
En 1876, elle était encore de	1877	-
En 1906, elle était descendue à	1710	-
En 1926, elle n'était plus que de	1526	-
En 1962, elle était réduite à	1266	-
En 1968, elle était de	1168	-
En 1975, elle était de	1086	-
En 1982, elle était de	1032	-
En 1987, les résultats d'une enquête récente laisseraient apparaître une légère remontée, la population s'élèverait à environ	1070	-

De 1790 à 1987, la commune d'Ardin a eu vingt-trois maires :

Desprez d'Ambreuil Quentin, du 8 février 1790 au 11 juillet 1790

Blanchard Pierre	de 1790 à 1791
Chausseray Louis-Marie	de 1791 à 1793
Blanchard Pierre (de nouveau)	de 1793 à 1796
Chausseray Louis-Marie (de nouveau)	de 1796 à 1808
Hugueteau-Bourgneuf	de 1808 à 1815
De Jouslard Antoine	de 1815 à 1830
Tonnet Jean-Joseph	de 1830 à 1835

Racapé Pierre-Simon	de 1835 à 1837
D[r] Audigé Alcide	de 1837 à 1848
Ardouin Martial	de 1848 à 1861
Tonnet Alcide	de 1861 à 1863
Bourdeau Louis du 17 mars	1863 au 24 septembre 1863
Ribot Jean-Pierre	de 1863 à 1870
Tonnet Alcide (de nouveau)	de 1870 à 1883
Mitard Joseph	de 1883 à 1884
Tonnet Ernest	de 1884 à 1886
Dutaud (père) Louis	de 1886 à 1908
Lavois Alphonse	de 1908 à 1910
Dutaud (fils) Louis	de 1910 à 1912
Lavois Alphonse (de nouveau)	de 1912 à 1925
Dutaud Louis, fils (de nouveau)	de 1925 à 1929
D[r] Auchier Gaston	de 1929 à 1947
Breillad Théodore	de 1947 à 1955
Courtin Roger	de 1955 à 1959
D[r] Vallet Michel	de 1959 à 1977
Seguin André	de 1977 à 1983
Barlet Armand	depuis 1983

La commune d'Ardin et la représentation du canton de Coulonges-sur-l'Autize au Conseil général

Les conseils généraux ont été institués par Bonaparte en 1800.

Mais sous le Consulat, sous le premier Empire et sous la Restauration les conseillers généraux n'étaient pas élus mais " nommés " par le Pouvoir.

Ce n'est qu'à partir du règne de Louis-Philippe qu'ils furent choisis par les électeurs.

Depuis cette époque, le canton de Coulonges a été représenté pendant 72 ans par un conseiller général d'Ardin :

Jean-Joseph Tonnet	de 1833 à 1845
Alcide Tonnet	de 1871 à 1883
Louis Dutaud	de 1913 à 1929
D[r] Gaston Auchier	de 1929 à 1949
D[r] Michel Vallet	de 1967 à 1979.



Dr Gaston Auchier



Dr Michel Vallet

Deux médecins, deux maires, deux conseillers généraux

Alcide Tonnet et Michel Vallet, furent vice-présidents du Conseil général

DEMAIN !

L'histoire ne peut pas s'arrêter et Ardin, nous n'en doutons pas continuera d'y marquer peu ou prou son empreinte. Notre commune, par l'exode, a vu partir bien des jeunes ; d'autres encore dans les années qui viennent vont probablement devoir nous quitter. Un jour, pourtant, lorsque sonnera l'heure de la retraite, après une vie de labeur passée dans l'étourdissant fracas de la ville, il en est qui ressentiront l'appel de la terre natale. Ils reviendront alors, sachant bien qu'ils y retrouveront avec les souvenirs de leur jeune âge une tranquillité bienfaisante, sachant aussi pouvoir meubler leurs loisirs de moments délicieux. Certes, un peu de la frénésie des villes est parvenu jusque sur nos routes, mais il nous reste des refuges inviolables. Il nous reste les chemins ombragés, bordés au printemps de talus fleuris où se cachent la morille et le mousseron de la Saint-Georges, chemins ombragés que l'on suit encore un peu plus tard pour aller cueillir dans les prés les souchettes du peuplier, pour aller dès juillet et jusqu'à l'automne à la recherche de la lépiote nez de chat ou de l'agaric rosé. il nous reste les bois de châtaigniers où, du Bois-Sagord à Noue-Girard, dès les premiers beaux jours, primevères et pervenches, anémones et clochettes font un tapis multicolore, ces bois où roucoule le ramier, où un beau matin d'avril le coucou vient saluer le réveil de la nature. il nous reste enfin la paisible rivière qui serpente sous les hauts peupliers. On retrouve dans sa vallée des paysages enchanteurs, sans doute inchangés depuis des siècles, où chaque année, aux mêmes moments, les mêmes chants d'oiseaux viennent charmer l'oreille : c'est le trourrr - trourrr inlassable de la gracieuse tourterelle auquel répond de temps en temps le houpoupoup de l'élégante huppe qui se nomme à Ardin la " pupu ". Les plaisirs de la pêche y sont variés. Les carpes s'y ébattent à travers les joncs, les tanches et les gardons s'abritent sous les nymphéas aux fleurs blanches et jaunes, les brochets et les perches se tiennent en embuscade sous les souches de vergne et le chevesne, sorti l'on ne sait d'où monte avec précaution gober l'insecte à la surface de l'eau.



Au " pont de La Roche "
Cliché : Michel Servant

Comme une vedette en vacances
Corsage ouvert, cheveux dorés,
Batifole à travers les prés
La rivière de mes errances.

Elle rêve entre les roseaux
Et l'herbe souple de la rive,
L'amour en tête et l'âme vive
Avec des guirlandes d'oiseaux.

Elle chantonne
Elle ronronne
Cette petite sauvageonne,
A travers prés, à travers champs,
Sans craindre les hommes méchants
Qui passent gémissant leur peine.
Petite reine
A perdre haleine
Elle s'en va vers le moulin
Qui bat sa coulpe et bat le grain
Dans l'herbe haute et le lupin.

Pierre Autize

Ceux que les nécessités de l'existence auront éloignés d'Ardin ne pourront pas oublier ce charme prenant, c'est pourquoi nous sommes sûrs qu'ils ne sont pas tous perdus à jamais pour " le pays ".

Ne voyons-nous pas de temps en temps une famille de retraités sans aucun lien d'attache avec notre région venir s'installer à Ardin, ayant dès le premier abord été conquis par l'agrément des paysages de chez nous ?

Faute d'emplois sur le plan local, beaucoup de nos jeunes ouvriers ou employés ont leur travail hors commune, surtout à Niort, mais leur domicile est toujours à Ardin. La plupart d'entre eux d'ailleurs y " font construire " si bien que certains de nos hameaux, parmi les plus petits en sont tout transformés, tandis que la municipalité a mis en chantier un lotissement de 23 parcelles.

Lorsque des habitations qui passaient encore pour confortables voici quelques décennies, devenues inhabitées sont mises en vente, elles ont souvent de la peine à trouver acquéreur et bien des volets restent désespérément clos. Mais de vieilles demeures, même délabrées, pour peu qu'elles soient situées en pleine nature sont recherchées par des gens en quête de tranquillité. Métamorphosées, ces vieilles demeures deviennent d'agréables résidences.

Il en résulte, de temps à autre, une rencontre imprévue :

" J'ignorais que vous étiez installé là. Je ne savais pas que vous aviez acquis la maison d'en bas. On ne m'avait pas dit que chaque fin de semaine, vous seriez désormais ardinois.

Voyez-vous, monsieur, en ce village, voici quatre décades il y avait quinze fermes et plus de vingt foyers. On attelait les vaches.

Les familles succédaient aux familles de grand-père en père, de fils en petit-fils. Siècle après siècle les noms se répétaient en lignée continue. On était entre soi.

Aujourd'hui, seuls deux exploitants subsistent.

Tenez monsieur, moi qui suis né là et y ai ma famille, je viens souvent traîner dans les sentiers, en solitaire. Car voyez-vous, les arbres me connaissent ; les cailloux des chemins, les talus herbeux, les joncs de la rivière... Et je leur rends visite : ils m'ont vu si petit ! Nous avons entre nous des complicités lointaines, des histoires d'enfance, une tacite connivence de copains.

Et s'il m'arrive de rêver, un peu absent, en marchant parmi eux, c'est que j'écoute pieusement ce qu'ils me content encore en secret.

Vous êtes obligé de transformer votre demeure, dites-vous.

Oui, bien sûr, c'est nécessaire...

Mais s'il vous plaît monsieur, ne brutalisez pas trop ces vieilles pierres. Elles méritent prévenance et respect. Derrière, se cachait souvent quelque misère. On n'y vivait point grassement. On économisait chichement, à petits sous. Il n'y a pas longtemps qu'ici on parle de retraite. Quoi qu'on dise en ville, croyez-m'en, on n'a jamais réalisé fortune dans nos fonds de hameaux. J'y ai observé au contraire beaucoup de peines et d'efforts, âpres et tenaces, jour après jour, des vies durant.

D'ailleurs vous vous en doutez, n'est-ce-pas, d'après l'état de votre acquisition : davantage chaumière que maison.

Réfléchissez au bouleversement que votre arrivée représente pour elle. Quelle révolution, quelle rupture terrible d'antiques habitudes !

De grâce ménagez-la, ne forcez pas les transitions, soyez attentif à son endroit...

Mais puisque maintenant vous êtes des nôtres, vous allez apprendre à aimer ces riens qui nous ont fait ce que nous sommes.

Activement, participez à notre vie ; apportez-lui votre expérience, ce pays l'attend, l'espère.

Ouvrez l'huis tout grand, que chantent les fenêtres, claquent les volets et entre le soleil. Donnez-vous l'air et la lumière dont vous avez besoin. Faites courir et jouer et rire vos enfants dans le pré.

Laissez-les dépasser vos clôtures.

Laissez-les suivre le voisin aux champs, grimper sur l'aile du Diesel, rentrer les bêtes, s'égratigner aux ronces des palisses.

Laissez-les s'imbiber des effluves du terroir.

En un mot aidez-les à s'identifier à nous.

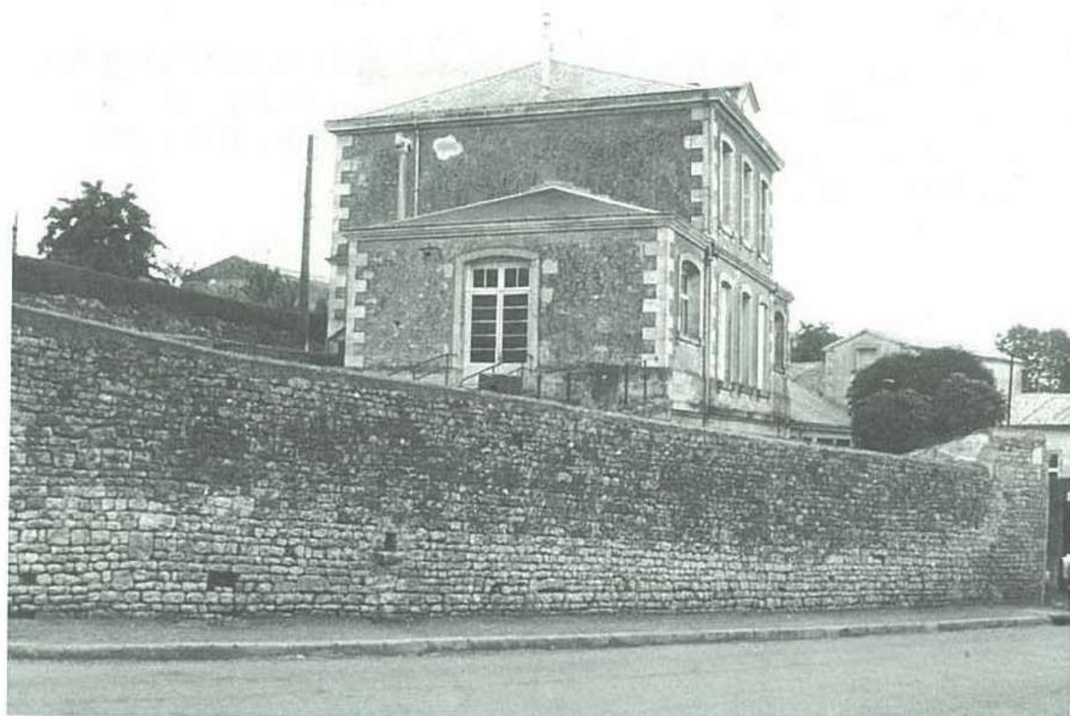
Alors plus tard, telle une récompense, les arbres leur parleront d'Ardin, comme les cailloux des chemins, les talus herbeux, les joncs de la rivière...

Et ils auront pour eux nos souvenirs ! "

A.M.

Ce serait d'autre part une erreur de penser qu'à Ardin il n'existe rien d'autre en dehors des plaisirs champêtres. Fort heureusement il nous reste encore de nombreux jeunes au travail et de nombreux étudiants qui ne nous abandonnent pas et, parmi quatorze sociétés locales, toute cette jeunesse ardente et dynamique anime deux sociétés particulièrement actives : la Société d'Éducation Populaire qui offre à tous ses soirées théâtrales et ses séances de variétés et l'Espoir Sportif Ardinois dont l'activité essentiellement consacrée au football propose chaque fin de semaine, de septembre à avril d'intéressantes rencontres aux spectateurs qui se pressent sur la touche du stade de La Barre. L'équipe première, toujours classée dans la catégorie

supérieure sur le plan départemental a même évolué pendant douze années consécutives en promotion de la ligue du Centre-Ouest.



Le foyer rural (ancienne école de filles)
Cliché : Armand Barlet

Tout dernièrement, en fin d'année 1987, un pacte d'amitié a été scellé entre les communes du " pays d'Entre Plaine et Gâtine " (cantons de Coulonges et de Champdeniers) et les municipalités canadiennes de la région de Grand-Sault en Acadie. Des contacts chaleureux ont été établis de part et d'autre de l'Atlantique et l'entente a été signée à Grand-Sault le 23 septembre 1987, pour l'Acadie par le Président du comité de Jumelage (Canada) et les Maires de Grand-Sault, Drummond et Saint-André et pour le pays d'Entre Plaine et Gâtine par le Maire d'Ardin, Président du comité de Jumelage (France) et les Maires de Surin, Scillé, Béceleuf et La Chapelle-Bâton.

Des rencontres et des échanges sont envisagés dans de nombreux domaines, notamment ceux de la culture, de l'enseignement, du tourisme, du commerce et de l'industrie.

*
* *

Tout ce que nous venons d'exposer nous confirme dans la tranquille certitude que demain comme hier, le cœur d'Ardin continuera de battre.

Hier il a battu tout au long de deux mille ans d'histoire, cette Histoire de la France dont il n'est pas un chapitre important que la commune d'Ardin n'ait voulu marquer d'un simple mot, d'une courte phrase, parfois même d'un petit paragraphe personnel.

Et demain ?

Demain, nous pensons que ce terroir généreux verra s'épanouir encore, de temps à autre, parmi les Ardinois de souche ou d'adoption, quelque destin hors série, permettant de prolonger, toujours plus loin dans l'avenir, un aussi attachant passé.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Outre les documents déjà consultés et cités pages 245 à 247 de la première édition, nous avons puisé nos principales informations dans les écrits, publications et ouvrages suivants :

— Un grand domaine à l'époque franque - Ardin en Poitou - dans Recueil des travaux historiques de Ferdinand Lot - Librairie Droz - Genève - Paris - 1970.

— St Goar Kurzinformation - dans Stadtplan Unterkunftsverzeichnis - St Goar.

— Sanxay (Vienne) - Les Ruines Gallo-Romaines - (Le Foyer des Jeunes).

— Géographie Communale : Histoire, Biographie, Statistique et Usages Locaux du Département des Deux-Sèvres par L. Buffières.
Niort - Typographie de L. Favre.

— Le château de La Gaconnière d'Ardin - Léo Desaivre. 1885.

— Essai sur la hiérarchie féodale de l'ancienne Gâtine. Baronnie de Parthenay. Ledain.

— Mythologie des Deux-Sèvres. Guy Pillard. Le Bouquiniste. Poitiers - 1980.

— Histoire de Coulonges-sur-L'Autize - Yvon Pierron - Imprimerie Loriou - Fontenay-le-Comte - 1974.

— Les Pays des Deux-Sèvres sous la direction de J. Combes et M. Luc - Carug - Parthenay - 1978.

— Revue " Aguiaine " et son supplément dialectal " Le Subiet ".
Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest.

— Papiers Van der Cruyssen.

— Rochefort - Trois siècles en images (Centre Animation Lyrique et Culturel de Rochefort) - 1981.
Une lignée de médecins : Les Cochon.

— Charles Cochon de Lapparent - Conventionnel - Ministre de la Police - Préfet de l'Empire - Paul Boucher - Editions A. et J. Picard - Paris - Imprimerie Centrale de l'Ouest - La Roche-sur-Yon - 1969

— Chauvin-Hersant par Michel Montoux (Mémoire de Maîtrise contemporaine - Juin 1980).

— Collection du journal hebdomadaire " Le Coulongeois " - 1910 à 1913.

— Les marbres d'Ardin - par Léo Desaivre.

— Etude du gisement marbrier d'Ardin - par J.M. Joubert et B. Rozes du Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Poitiers.

— " Vivre à Ardin " - Publication locale - mensuelle puis trimestrielle.

— Bulletin Municipal.

— Guide de l'Art et de la Nature - Deux-Sèvres - Michel de la Torre - Berger-Levrault - 1979.

et les Oeuvres poétiques de Pierre Autize.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Et maintenant, merci à vous...

Et d'abord à vous M. Armand Barlet qui avez accompli toutes les démarches, qui vous êtes tenu prêt en permanence à m'apporter votre aide, qui vous êtes mis en rapport avec M. Jean Clavery pour le beau dessin du château de Saint-Goard qui orne la couverture du livre et qui avez pris de très nombreux clichés ce qui a permis un choix très large pour beaucoup d'illustrations.

Et puis à vous M. Marcel Champeau qui m'avez rapporté de Saint-Goard am Rhein des dépliants du syndicat d'initiative et qui m'avez confié les luxueux ouvrages d'une histoire de Rochefort où j'ai découvert le rôle éminent dû aux Cochon du Puy et du Vivier.

A vous aussi M. Yves Gabilly qui m'avez communiqué les précieux documents concernant la Gaconnière, dont un de 1369, et pour vos cartes postales représentant des vues anciennes de chez nous.

A vous encore, Maître Jean-Jacques de Cabrol qui m'avez confié le Mémoire de Maîtrise d'histoire contemporaine de notre compatriote M. Michel Montoux pour tout savoir sur Chauvin-Hersant.

Et merci à ceux qui ont autorisé des prises de vues de leur demeure historique, qui ont permis de photographier leur collection d'objets anciens ou simplement qui ont donné un renseignement ou une précision.

*
* *

D'autre part je dois signaler que le meilleur accueil m'a été réservé aux Archives départementales où j'ai pu consulter à loisir tous les documents demandés et apprécier l'aimable empressement du personnel de service.

Albert Servant.



Le château de Saint-Goard

Albert SERVANT est né en 1905 à Ardin.

Il passa toute sa jeunesse dans son village natal où il fit ses études primaires.

Ayant choisi la profession d'enseignant, il se consacra avec dévouement à ses élèves. Il fut pendant 27 ans directeur de l'école publique de garçons à Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

En 1960, il prit sa retraite à Grignon-d'Ardin ; il fut conseiller municipal et maire-adjoint de 1965 à 1977.

Tout ce qui intéresse la commune d'Ardin le passionne.

Ses connaissances de la région, ses sentiments pour l'histoire locale, lui ont permis, après un énorme travail de recherches dans les archives communales et départementales, de rendre attractif ce livre, mettant en évidence la réalité historique d'une commune rurale en Poitou.

Par cet ouvrage, les lecteurs pourront apprécier l'intérêt de notre histoire locale qui a, dans notre société, une très grande valeur parmi les richesses de la région.

Merci Monsieur SERVANT.

Armand BARLET
Maire d'Ardin (Deux-Sèvres)